

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Budget Primitif - 2023

Les Landes, le Département 

landes.fr



Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Budget Primitif 2023

Adopté le 23 juin 2023

ISSN 1249-6219

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Budget Primitif 2023

Séance des 23 et 24 mars 2023

Séance du Jeudi 23 mars

La séance est ouverte à 9h30

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons ouvrir cette session budgétaire en commençant par faire le point sur les présents.

[le Président procède à l'appel]

- | | |
|-------------------------|---|
| - Patricia Beaumont, | Présente |
| - Henri Bédard, | Présent |
| - Eva Belin, | Présente |
| - Sylvie Bergeroo, | Présente |
| - Agathe Bourretère, | Présente |
| - Paul Carrère, | Présent |
| - Dominique Coutière, | est absent ce matin et m'a donné pouvoir |
| Martine Dedieu, | Absente mais elle va arriver et pendant son absence a donné pouvoir à Christophe Labruyère. |
| - Dominique Degos, | Présente |
| - Damien Delavoie, | Présent |
| - Jean-Luc Delpuech, | Présent |
| - Julien Dubois, | Absent et a donné pouvoir pendant son absence à Hélène Larrezet. |
| - Rachel Durquety, | Présente |
| - Frédéric Dutin, | Présent |
| - Christine Fournadet, | Présente |
| - Didier Gaugeacq, | Présent |
| - Cyril Gayssot, | Présent |
| - Christophe Labruyère, | Présent |
| - Muriel Lagorce, | Présente |
| - Hélène Larrezet, | Présente |
| - Jean-Marc Lespade, | Présent |
| - Monique Lubin, | Présente |
| - Olivier Martinez, | Présent |
| - Julien Paris, | Présent |
| - Sylvie Péducasse, | Présente |
| - Salima Sensou, | Présente |
| Sandra Tollis, | Absente et a donné pouvoir à Cyril Gayssot |
| - Magali Valiorgue, | Absente ce matin et a donné pouvoir à Monique Lubin |
| - Boris Vallaud, | Présent |

Le quorum est atteint.

On va ouvrir cette matinée par un hommage à Pierre Dufourcq, ancien Conseiller Général.

Vous savez que Pierre Dufourcq nous a quittés le vendredi 3 mars dernier à l'âge de 78 ans. Il était originaire d'Urgons et était né le 6 février 1945. En 1982, il a accédé au siège de Conseiller Général sous l'étiquette UDF et a quitté le Conseil Général en 2015 car il ne s'est pas représenté. Il a donc siégé pendant 33 ans au sein de cet hémicycle.

Pour l'anecdote, Henri Emmanuelli l'avait qualifié ainsi que trois autres de ses collègues des quatre ortolans pendant la période où ils n'étaient que quatre.

Il a été élu maire de Grenade sur l'Adour en 1989, jusqu'en 2020. Là aussi, il ne s'était pas représenté. Vous voyez que l'ensemble de son parcours électoral n'a été marqué que par des victoires. Il a créé la communauté de communes du Pays Grenadois en 1999 et en sera le Président jusqu'en 2020.

Pour cette disparition, on va lui rendre hommage et je propose d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je voudrais aussi vous associer et avoir une pensée particulière en direction d'Henri Emmanuelli parce que je pense que vous le savez, il est décédé maintenant il y a six ans, le 21 mars, et cela se passait pendant la session budgétaire du budget primitif et donc, je voulais que l'on ait une pensée à son égard.

Avant de rentrer dans l'examen des dossiers, je voudrais rappeler que l'on vous a adressé par courrier le 6 mars 2023 l'état annuel 2022 des indemnités qui sont versées par le Département aux conseillers départementaux, conformément à l'article L3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cela ne demande ni débat ni vote. C'est juste pour savoir si vous avez bien reçu le document qui vous a été adressé. Votre silence témoigne que vous avez dû en être destinataires.

On se réunit aujourd'hui en présentiel pour examiner le Budget Primitif 2023. Je vais proposer à Julien Paris d'assurer le secrétariat de séance s'il en est d'accord.

- Secrétaire de séance : Julien Paris

Procès-verbal de la réunion du 24 février 2023 :

Est-ce que vous avez des observations à formuler ? Non, je vous propose de l'adopter, qui est favorable ?

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vous avez été destinataires des deux volumes des rapports et des volumes financiers, soit de façon dématérialisée, soit en version papier. A noter qu'un rapport supplémentaire est venu compléter les volumes précédemment envoyés. Cela vous a été envoyé le 21 mars à la suite de la communication en commission intérieure des Finances, du Personnel, Administration générale. Il s'agit, et on ne pouvait pas le communiquer plus tôt, des ressources fiscales et financières 2023 qui fait suite à la récente notification par le pôle de fiscalité locale de la DDFIP.

N°s	ORDRE DU JOUR	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	50
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	80
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	122
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	156
B-2	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	161
B-3	SOUTIEN AUX FAMILLES	176

N°s	ORDRE DU JOUR	Pages
B-4	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	215
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES	226
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	251
C-3	COEFFICIENT DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTAL 2023	300
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	POLITIQUE DE MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES	315
D-2	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	353
D-3	AMÉNAGEMENT DURABLE & GESTION DOMANIALE	361
D-4	BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - ÉNERGIE	372
D-5	AMENDES DE POLICE	384
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	391
E-2	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	393
E-3	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	440
E-4	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	458
E-5	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	518
E-6	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	586
E-7	DÉCHETS	603
E-8	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	612
E-9	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) - ASSOCIATIONS EVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE - PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)	626
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	AGRICULTURE	3

N°s	ORDRE DU JOUR	Pages
F-2	MODERNISATION DES EXPLOITATIONS LANDAISES ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE	7
F-3	" LES LANDES AU MENU ! " POUR REpondre A L'EVOLUTION DES ATTENTES SOCIETALES : RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS DE QUALITE	28
F-4	RENFORCEMENT DU ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LE TISSU RURAL DU TERRITOIRE	45
F-5	SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS	95
F-6	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	104
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE	124
G-2	TOURISME - THERMALISME	139
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
H-1	AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS STRATEGIE POUR LES LANDES	192
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	206
I-2	SPORTS	238
	J - JEUNESSE	
J-1	FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS	271
J-2	DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS	287
J-3	SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE	310
	K - CULTURE	
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	327
K-2	PATRIMOINE CULTUREL	359
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	

N°s	ORDRE DU JOUR	Pages
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	470
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	475
M-2	PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS	510
M-3	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	544
M-4	RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES	558
M-5	REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES GARANTIES D'EMPRUNT DU DEPARTEMENT DES LANDES	565
M-6	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	591
	RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES 2023	Additif
M-7	BUDGET PRIMITIF 2023	600

Je vous rappelle qu'il y a 50 dossiers à examiner. Cela se fera sur deux jours et je vous propose de commencer par le rapport A.1, les actions en faveur de l'autonomie. Je donne la parole à Paul CARRERE.

A-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

(Rapporteur : Monsieur Carrère)

M. Carrère : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour.

Les actions en faveur de l'autonomie. Cela représente un montant en dépenses de 12 238 000 € et en recettes, 3 380 000 €.

Ce dossier s'articule autour de 5 axes.

Le premier axe concerne la rédaction de notre nouveau schéma départemental de l'autonomie qui va vivre sa vie de 2023 à 2028 et qui intégrera l'ensemble des dispositions règlementaires relatives à l'autonomie, le schéma régional de la santé de l'ARS.

Il va également intégrer nos actions actuelles. Je parle plus précisément du Plan Bien Vieillir, du Plan Aidants, les différentes solutions intermédiaires entre domicile et établissement qui sont développés, que ce soient les résidences autonomie, habitat inclusif, accueillants familiaux, sans oublier l'ensemble des actions innovantes en matière de prévention de la perte d'autonomie que nous avons mises en place, que ce soit avec le SAPAL, le SSID ou les outils déployés dans le cadre de la Conférence des financeurs.

Nous intégrerons enfin à ce schéma les grands projets landais, que ce soit le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite », qui va démarrer dans les prochaines semaines en termes d'études, ou le Village Landais Alzheimer qui entre dans sa période de consolidation - 2^{ème} phase d'expérimentation.

Ce schéma est très important. Il sera construit avec l'ensemble des associations représentatives les institutions et autorités partenaires du Département et l'ensemble des gestionnaires médico-sociaux. Il vous sera proposé qu'un point d'étape soit fait en DM1.

L'objectif pour nous est d'être en capacité de l'adopter ou de vous le proposer à l'adoption au moment de la DM2, donc un bouclage 2023 pour un déroulé sur les années à venir.

A ce schéma, nous associerons également la démarche prospective « Les Landes de demain – 2050 - vieillissement et qualité de vie ».

Avec des acteurs comme la CNSA ou encore l'Ecole Nationale de la Sécurité Sociale, nous pourrions décliner une démarche en nous appuyant sur les conclusions de ce schéma, avec un crédit d'ingénierie de la banque des territoires et de la CNSA, nous inscrirons au BP 2023 130 000 €.

Le second axe sur le volet autonomie, c'est l'action en faveur de l'attractivité des métiers et de l'accompagnement. C'est notre feuille de route départementale telle qu'elle a été déclinée il y a quelques jours sur la journée que nous avons conclue par une conférence à Pontonx-sur-l'Adour. L'objectif est tout simplement d'être en capacité de valoriser les métiers de l'autonomie et de travailler sur le volet formation, recrutement et fidélisation de ces professionnels. Et travailler aussi sur une forme d'innovation managériale et des organisations de travail pour créer des outils pour que les acteurs des CIAS et des SAAD soient en mesure de porter le mieux possible l'accompagnement des équipes.

La feuille de route a été présentée et on va étayer cette feuille de route de 4 rencontres territoriales qui auront lieu les 27 et 28 mars sur quatre coins du département. Il y aura également des tables-rondes dédiées à la formation et aux enjeux de l'apprentissage courant avril – 24 au 26 avril je crois - et il y aura enfin une validation de ces orientations et de ces actions dans le cadre de la gouvernance partenariale avec l'ARS, la Nouvelle-Aquitaine et avec également le Service public de l'insertion et de l'emploi.

Pour ce faire, nous déploierons une enveloppe de 500 000 € qui sera inscrite au BP 2023, qui concerne le volet communication et le financement des premières actions, que ce soient les formations que l'on essaiera de travailler avec l'UDCCAS, que ce soit l'aide aux contrats d'apprentissage et d'autres actions que nous porterons sur l'année 2023.

L'objectif aussi est d'engager le processus de création d'un institut landais de travail social. C'est quelque chose qui existe déjà dans le cadre d'un partenariat avec l'IFD, mais il faut vraiment que nous le musclions, si je puis dire, et que nous trouvions une forme d'autonomie territoriale qui nous permette d'accélérer les possibilités de formations. Ce sont des choses que nous travaillerons avec l'ARS et avec la Région Nouvelle Aquitaine, qui a compétence dans le cadre de la création de ces opportunités de places en formation et que nous allons essayer de déployer dès 2023.

Toujours dans le second axe de l'attractivité, nous maintiendrons notre mobilisation initiée depuis plus de 3 ans dans le cadre du Plan Bien Vieillir pour améliorer la rémunération des aides à domicile, avec la prime mobilité de 100 €, puis avec le plan 2022 de revalorisation des salaires des aides à domicile des CCAS et CIAS dès le mois de janvier et qui a été confirmé quelques mois plus tard par l'extension du Ségur du Gouvernement, qui n'a malgré tout pas compensé l'ensemble du financement nécessaire.

Nous proposons une continuation pour 2023. Sur le secteur associatif, dans le cadre de l'avenant 43, le principe de dotation complémentaire est évalué à 1,5 M€, qui financera 50% du surcoût horaire réévalué à 4,10 € au lieu de 3,70 €.

Pour le secteur public, poursuite de l'effort financier, l'Etat ne compensant qu'à hauteur de 50% du montant forfaitaire annuel, c'est-à-dire 1 647 € par an par ETP pour les 3 294 € nécessaires à cet accompagnement financier.

Par ailleurs, on va pérenniser l'action d'une dotation complémentaire qualité service rendu, qui s'ajoutera à ce dispositif. J'en parlerai dans le dossier suivant.

Pour ce soutien à la rémunération 2023, ce n'est pas neutre, c'est 5 750 000 € qui seront inscrits en dépenses. 4 250 000 € pour le secteur public. 1 500 000 € pour le secteur associatif. Et on aura donc en compensation Etat de 2 200 000 €. Cela veut dire un financement du Département de plus de 3,5 M€ sur cette opération d'accompagnement de revalorisation des métiers du domicile.

Dans le cadre de la modernisation de l'aide à domicile, nous maintiendrons aussi le crédit de 264 900 € dans l'attente d'une nouvelle convention de modernisation. Je rappelle que nous avons signé 5 conventions de modernisation et que la dernière s'élevait à plus de 900 000 €. On est dans une attente de la part des services de l'Etat et d'un arbitrage qui n'est pas neutre puisque c'est entre 600 000 € et 700 000 € de soutien complémentaire à nos services à domicile et à tous les services connexes qui nous permettent d'outiller ces services à domicile. Dans l'immédiat, nous, nous

maintenons notre quote-part d'accompagnement financier d'une hypothétique 6^{ème} convention de modernisation, qui nous permet malgré tout d'amorcer l'aide telle qu'elle était déclinée en 2022.

Troisième axe de déploiement en faveur de l'autonomie, le diagnostic et le plan en faveur des aidants.

Ce diagnostic a été porté dans le cadre de la précédente convention de modernisation que j'évoquais précédemment. Entre 2021 et 2022, un peu perturbée malgré tout par le problème COVID. Nous avons déployé un questionnaire auprès des aidants et nous avons eu près de 900 réponses enregistrées, qui nous ont permis de travailler à dégager trois axes majeurs. Le renforcement de la communication en faveur des aidants, qui était un des premiers points relevés par les aidants et la difficulté qu'ils avaient à être informés, à être au courant des choses que nous pouvions porter pour les accompagner. Le fait de favoriser des actions de proximité, puisqu'ils étaient pour certains largement démunis dans le cadre de leur domiciliation et de la non-possibilité d'avoir un accompagnement proche de leur lieu de vie. Et développer une offre de répit était la troisième piste.

Ces axes seront déclinés, d'une part par la création en partenariat avec l'ARS de places d'accueil temporaires, accueils de jour en EHPAD, d'autre part sur l'implantation d'une plateforme de répit centrée au niveau départemental, sachant que les deux autres sont positionnées potentiellement à Labenne et à Biscarrosse, et par le portage à venir d'un projet de résidence de répit partagé départemental. Pour ce projet, on est dans l'attente de l'appel à projet national ministériel qui devrait sortir au mois de juin. Et dans le cadre de l'appel à projet national qui sortira, nous apporterons, comme d'autres Départements français, une réponse pour l'ouverture d'une structure départementale.

Le quatrième axe concerne la diversification des possibilités de cadre de vie pour les personnes âgées handicapées, avec l'accompagnement de projets d'habitat inclusif. Tout d'abord, le déploiement de l'AVP, l'Aide à la Vie Partagée, qui est versée aux porteurs d'habitat inclusif conventionnés par le Département, entre 5 et 10 000 € par an et par habitant. Ce qui fait 225 000 € à inscrire pour le BP 2023, compensés par 180 000 € en recettes au titre de la compensation CNSA.

150 000 € seront également inscrits au soutien à l'investissement de ces projets d'habitat.

Nous aurons aussi à travailler à la poursuite du plan départemental aux résidences autonomie. A l'heure où on se parle, 81 places sont ouvertes, 285 sont en cours sur les 500 premières places actées dans le premier plan départemental. Différents projets émergent sur le territoire landais, allant au-delà des 134 places restantes. Pour ce faire, nous lancerons deuxième semestre 2023 un plan de création de 500 places supplémentaires. L'objectif que nous avons largement expliqué déjà, c'est d'avoir ces 1 000 places actives en matière de résidences autonomie, en maillant le mieux possible le territoire, et dès que possible c'est-à-dire à l'horizon 2026-2030.

Maîtrise du forfait autonomie de fonctionnement. On était à 318 € par an et par place pour les résidences autonomie. On va l'augmenter à 500 € par une aide forfaitaire départementale complémentaire, mais qui permet d'apporter un réel plus en fonctionnement des résidences autonomie. Cela concerne donc les 81 places pour l'instant et cela veut dire que nous inscrirons à ce niveau 40 500 €.

On aura aussi un soutien à l'investissement des résidences autonomie avec une aide forfaitaire qui était de 10 000 € + 1 000 € potentielle par place. On va la faire monter à 13 640 €, soit +24% pour être en capacité d'accompagner les structures en cours et les structures à venir, dans la mesure où l'inflation sur les travaux et sur les matériaux est importante et que l'on veut tenir compte aussi des prix de journée en cohérence avec ce que nous avons déterminé dans le règlement des structures autonomie. Pour ce faire, nous aurons 1 039 000 € à inscrire sur le budget cette année.

Nous aurons enfin par rapport à l'investissement une aide complémentaire que nous avons travaillée avec la CARSAT qui s'appelle IDRA. Nous avons été lauréats d'une enveloppe 2023 de 525 000 €, qui nous permettra d'accompagner les 105 premières places 2023 de 5 000 € supplémentaires à l'investissement. Cela fera 13 000 € + 5 000 € pour ces structures-là et pour ces places-là, cela nous permettra d'atténuer l'impact investissement.

Enfin, autre point important de ce quatrième axe, la conférence des financeurs. Je vous rappelle qu'en 2022 nous avons engagé un peu plus de 1,1 M€ sur cette conférence des financeurs qui ont été déployés auprès des différents opérateurs qui ont porté des projets en matière d'accompagnement de la prévention et de perte d'autonomie. Je rappelle que sur les premiers exercices 2016, 2017, c'était 700 000 €, on est à 1,1 M€.

Il vous est proposé pour 2023 de réinscrire le schéma de 1,1 M€ en charges et au niveau des recettes, une recette prévisionnelle d'environ 1 M€ au titre du concours CNSA prévisionnel, qui sera confirmé en principe dans le cadre de l'exercice 2023.

Cinquième et dernier axe, le soutien aux établissements face aux surcoûts énergétiques. Là aussi, quelque chose de nouveau dans le cadre du contexte économique et énergétique très difficile pour les structures, pour l'ensemble des français également. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 3 M€ dédiés au fonds d'énergie afin d'atténuer l'impact de la hausse des coûts d'énergie sur les budgets de fonctionnement de ces établissements en complément des mesures nationales également mises en place. L'objectif, vous l'avez bien compris, c'est d'atténuer l'impact sur le prix de journée des résidents et leurs familles. Et donc, c'est un vrai coup de pouce que nous pouvons faire dans le cadre des crédits non reductibles tels que nous les avons validés dans le cadre du Plan Bien Vieillir et qui vont permettre aux établissements d'impacter sur un équivalent 3% supplémentaires d'aide au niveau des établissements. Ce sera versé dans le cadre de dotations en fonction de la réalité du dialogue de gestion qui sera encadré par les deux tutelles, la nôtre et l'ARS, avec chaque établissement landais.

Voilà M. le Président pour ce dossier A1, qui agrège le déploiement de nos politiques et perspectives en matière d'autonomie et les actions ponctuelles qui viennent accompagner les acteurs en cette période de difficultés sanitaires et économiques.

M. Le Président : je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier qui concerne les actions en faveur de l'autonomie vous avez des observations ou des interventions particulières ? Non.

Parfois, on se pose des questions sur les réelles compétences d'un Département. Là, on est vraiment au centre des compétences du Département. Les sujets qui sont devant nous avec ce schéma sur l'autonomie sont très importants, surtout quand on a à traiter dans l'avenir un vieillissement très important de la population, avec les problématiques de dépendance qui vont se faire encore croissantes dans les années à venir.

Donc, trouver des solutions alternatives au domicile ou à l'établissement va s'avérer indispensable. Quand on parle d'habitat inclusif, cela peut concerner aussi bien les personnes en situation de handicap que les personnes en situation de dépendance au niveau du grand âge. Il faut que l'on regarde les dispositifs d'accompagnement dans ces différents habitats inclusifs, parce qu'on va être certainement amenés dans les années à venir à trouver des systèmes un petit peu différents de ce que l'on a l'habitude de mettre en œuvre, que ce soit au domicile ou dans les établissements, pour garder les mêmes principes que nous avons aujourd'hui, c'est à dire que le taux de participation des personnes âgées soit le plus réduit possible.

Aujourd'hui, il faut que l'on soit vigilant par rapport à certaines politiques qui sont menées par des opérateurs dans les résidences autonomie ou dans l'habitat inclusif, où ces habitats ne soient dédiés qu'à des personnes qui ont des moyens plus conséquents que les autres. Un des marqueurs de la politique des personnes âgées et personnes handicapées dans ce département, c'est que le reste à charge soit le plus absorbable possible et il faut que l'on soit attentif à tout cela. On voit dans les quelques expériences qui sortent que l'on est à des niveaux de participation qui peuvent être très élevés. Je souhaite dans le schéma de l'autonomie que l'on soit très vigilant par rapport à cela, que l'on soit innovant par rapport à ce que l'on peut appeler de l'APA partagée et de la PCH partagée. Aujourd'hui, c'est un droit individuel, aussi bien l'allocation pour l'autonomie que la prestation de compensation pour le handicap. Mais dès que l'on va rentrer dans des systèmes de colocation, il y aura peut-être à négocier avec les personnes coloties et les opérateurs qu'il puisse y avoir, pour des services communs, un partage de ces allocations. Mais il faut aussi que le choix individuel soit respecté.

Il y a tout cela qui est devant nous. Il y a certes, comme l'a expliqué Paul, l'augmentation significative du nombre de places en résidences autonomie, en habitat inclusif. Mais il y a aussi les conditions d'accompagnement et d'accueil des personnes qui vont être accueillies dans ces différentes structures. On a le modèle du domicile et le modèle de l'établissement que l'on maîtrise à peu près aujourd'hui, même si on voit que l'on fait face particulièrement à une pression forte sur les établissements, où quasiment tous les établissements demandent des augmentations de prix de journée qui sont au-delà des taux directeurs que l'on a fixés et donc sur lesquels il faudra aussi que l'on soit très attentifs.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire pour dire qu'il y a un véritable enjeu dans ce schéma de l'autonomie et que ce n'est pas uniquement un document formel. C'est une nouvelle évolution dans la prise en compte de la perte d'autonomie pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à Mme Monique LUBIN), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Je pense que Paul CARRERE va revenir sur un certain nombre de choses qui ont été évoquées. Je lui redonne la parole.

A-2 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

(Rapporteur M. Carrère)

M. Carrère : On est sur une inscription en dépenses de 92 214 000 € et 35 608 000 € en recettes. C'est un dossier très important, un engagement très important de notre collectivité sur l'accompagnement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissement.

Dans ce dossier, nous retrouvons tout d'abord le volet relatif au soutien financier à la perte d'autonomie.

Avec un premier point que l'on voit de façon très classique année après année, c'est l'APA, l'aide personnalisée à l'autonomie. Au 31 décembre 2022, nous avons 10 890 personnes âgées qui bénéficiaient de l'APA, 6 124 à domicile et 4 766 en établissement. Ce n'est pas moins de 61 500 000 € qui seront nécessaires en dépenses, ce qui correspond à 6,5 M€ de plus par rapport à 2022 et qui seront compensés, si je puis dire, par 24 658 000 € de recettes, essentiellement CNSA.

Dans le cadre de ces suppléments de millions affectés à l'APA, il y a deux points prégnants. Le premier point, c'est dans le cadre de l'APA à domicile, le tarif socle qui a été majoré de 22 à 23 €, ce qui nous fait un différentiel de 1 M€. Et la deuxième chose concerne l'APA dotation complémentaire qualité que j'évoquais tout à l'heure, avec une majoration de 3 €/h sur la base de 1,5 million d'heures faites dans notre département. C'est tout simplement une dotation qui permet aux SAAD, CCAS, CIAS ou associations de bénéficier d'une majoration dans le cadre de prises en charge de cas complexes, de nouvelles stratégies d'accompagnement et de choses que nous avons pas nécessairement, ni les moyens humains, ni les moyens financiers toujours d'accompagner. Et donc, l'objectif est d'améliorer la qualité de prise en charge et d'être innovants dans la méthodologie de prise en charge. Exemple simple, être capable d'accompagner une personne dans le cadre d'une difficulté particulière de prise en charge à deux agents plutôt qu'à un, ou être capable sur des horaires un peu plus atypiques de pouvoir accompagner des personnes.

On a déjà amorcé cette dotation complémentaire qualité en 2022 puisqu'on faisait partie des premiers Départements français à s'inscrire dans la démarche auprès de la CNSA. Et donc, on a pu drainer un peu plus de 1 M€, entre 1 et 1,5 M€, qui ont été fléchés sur les 19 SAAD qui ont été contractuellement validés par nos services. Cela a été un premier boni très intéressant pour que les services puissent s'équiper un peu mieux par rapport à certaines prises en charge. Pour 2023, on est potentiellement sur une inscription de 4,5 M€ qui viendra en accompagnement des services d'aide à domicile. Nous aurons à recontractualiser avec eux.

Il y en avait 19 sur 20 qui avaient été agréés la dernière fois. Les 20 se repositionneront potentiellement et on verra avec eux comment construire cette validation. Mais c'est malgré tout un point très important et c'est ce qui fait globalement l'augmentation importante en matière d'APA.

Le second point concerne l'aide sociale, là aussi quelque chose que l'on voit chaque année. Il y a les deux points particuliers que sont l'allocation compensatrice, inscription de 700 000 €, et 640 000 € au niveau de l'aide-ménagère.

Pour l'aide sociale à l'hébergement, sachant que l'on avait au 31/12/2022 1 028 bénéficiaires, nous inscrirons 21 570 000 € en dépenses, compensés de 10 950 000 € en recettes correspondant aux récupérations de ressources.

L'axe 2 de ce dossier concerne la prise en charge des personnes accueillies en EHPAD et le soutien à nos établissements dans le cadre du Plan Bien Vieillir, qui se traduit par des moyens supplémentaires pour nos EHPAD.

Je vous rappelle que dans le cadre du Plan Bien Vieillir, nous avons initié la création de 180 ETP, 60 puis 120, pour accompagner nos EHPAD et faire en sorte que nos EHPAD tendent vers un taux d'encadrement de 0,8 ETP par personne accueillie en structure. Nous avons besoin de travailler dans le cadre du dialogue de gestion avec certaines structures, parce qu'à l'heure où l'on se parle, 127 ETP ont été créés. On sait pertinemment que certains d'entre eux n'ont pas eu les moyens de recruter par faute de personnel à recruter tout simplement ; d'autres ont eu d'autres priorités. Nous avons malgré tout continué à faire des efforts d'accompagnement, surtout pour les établissements qui sont à moins de 0,75, 0,77 ETP par résident accueilli, pour faire en sorte que nos établissements landais soient en moyenne au niveau de 0,80 minimum.

Augmentation également de 1% du point GIR. Ce n'est pas neutre. Le point GIR, c'est ce qui permet de financer la dépendance dans nos établissements, qui est un véritable levier d'accompagnement qui permet de donner des moyens supplémentaires aux établissements. 8,68, cela ne semble pas grand-chose, mais c'est tout simplement l'un des points GIR les plus importants de France métropolitaine puisqu'il y a des points GIR un peu plus importants sur certains Départements d'Outre-Mer. Mais on fait partie des plus importants au niveau national. Je vous rappelle que nous avons fait un effort très important en 2020 et 2021 puisque, entre les deux années, nous avons augmenté de près de 8%. Là, c'est 1% supplémentaire qui viendra accompagner les établissements dans le cadre de ce point GIR.

Le Président l'évoquait à l'instant, il y a aussi un point relatif à l'évolution des prix de journée. On était sur des taux directeurs de l'ordre de 1% historiquement. Là, on est dans un schéma où, dans le cadre de ce dialogue de gestion, nous travaillons entre 1 et 3%. Ce qui fait que beaucoup d'établissements font des propositions plus proches de 3% que de 1. Et c'est pour cela que nous avons besoin de travailler clairement à une consolidation des prix de journée pour ne pas qu'ils s'envolent, mais malgré tout qu'ils soient adaptés à la réalité des besoins des établissements. Il faut savoir que ces augmentations de prix de journée sont considérées hors des mesures nouvelles ou des projets importants inhérents à chaque structure.

L'attribution de dotations complémentaires. Ce sont des choses qui relèvent du récent Plan Bien Vieillir. Cela concerne le maintien des postes créés que j'évoquais tout à l'heure. Cela vient accompagner tout ce qui est lié au PRE, plan de retour à l'équilibre, pour les établissements qui peuvent être considérés comme les plus en difficulté. Et cela nous permet aussi de limiter les impacts de prix de journée.

Nous allons pour ce faire inscrire 2 050 000 € pour ces dotations complémentaires 2023.

Permettez-moi d'avoir un mot sur le VLA, le Village Landais Alzheimer, pour évoquer le fait que la seconde phase d'expérimentation est validée par le ministère de tutelle jusqu'en 2027. Pour dire également que sur le volet scientifique, nous avons un accord de financement de deux ans supplémentaires par la CNSA et qu'au vu du très bon premier retour que nous avons en matière d'analyses scientifiques, la CNSA n'a pas hésité la moindre seconde pour consolider cet accompagnement sur les deux années supplémentaires.

Je pense que nous serons en mesure dans quelque temps de revenir sur ces premiers retours d'études scientifiques qui nous confirment tout le bien-fondé de ce portage pour l'accompagnement des personnes atteintes de syndromes type Alzheimer.

Enfin, nous avons besoin de travailler maintenant à la consolidation du modèle jusqu'en 2027. Et nous avons d'autant plus besoin d'y travailler, puisque nous avons la confirmation que plusieurs territoires français sont intéressés pour déployer ce type de structure et que le ministère de tutelle attend la consolidation pour donner son quitus pour la mise en place au moins de deux projets similaires au niveau national.

Au niveau du VLA, simplement inscrire 350 000 € qui viendront accompagner le fonctionnement du GIP du Village Landais Alzheimer.

Concernant le soutien à l'investissement des EHPAD, un crédit de paiement de 3 194 000 € sera inscrit pour accompagner les opérations en cours. On sait qu'année après année nous avons un accompagnement de l'ensemble des projets d'investissement de nos structures. Il y a malgré tout une nouveauté importante cette année dans le cadre de l'aide accordée aux investissements des structures puisque, là aussi, pour compenser l'inflation des prix des travaux et matériaux, nous avons décidé de réévaluer la base de calcul à la place, en la passant de 90 000 € à 180 000 €. Les 15% restent les mêmes, mais pas sur la même base, c'est-à-dire qu'on double la base. Ce qui signifie que nous allons mécaniquement réévaluer l'aide à l'investissement.

Cela concerne différents établissements. Des opérations qui ont démarré un petit peu avant 2021, cela concerne les EHPAD de Labastide-d'Armagnac, Sabres, Pontonx-sur-l'Adour et Amou. Concernant le plan d'investissement en cours 2021-2026, les EHPAD de Lit-et-Mixe, l'EHPAD du Hameau de l'Argenté qui est rattaché au centre hospitalier montois et celui des Albizzias qui est rattaché au centre hospitalier de Dax.

Cela veut dire que ces établissements se verront majorer au niveau de leur aide à l'investissement. Une aide qui peut aller de 300 000 € à 1,2 M€ en fonction de la réalité du montage du projet.

Viendront s'agréger à ces projets d'autres établissements dans le cadre des négociations du dialogue de gestion qui n'ont pas été terminées. Je pense par exemple à Hagetmau ou à Pissos, qui sont des établissements pour lesquels la discussion n'a pas été complètement cadrée et pour lesquels nous pourrions dans le cadre de la DM1 travailler à un accompagnement complémentaire.

Viennent s'ajouter à ces aides nouvelles en matière d'investissement 1 311 200 € pour les opérations petits travaux 2023. Ce qui viendra là aussi donner un peu d'air aux établissements sur des équipements type sécurité-incendie, type appel-malade, type ascenseur, type groupe électrogène, que nous avons l'habitude de passer dans le cadre de nos commissions.

Je terminerai par les opérations plus classiques comme la poursuite du dispositif téléalarme, le soutien aux actions du SAPAL ou le soutien tant attendu aux 260 clubs du troisième-âge landais aux associations d'accompagnants des personnes âgées.

Voilà M. le Président pour le dossier A 2. Plus de 92 M€ pour des soutiens classiques, mais également un effort important pour l'effort consenti pour l'APA en direction des SAAD et pour les EHPAD avec le soutien à l'investissement. J'en ai terminé.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier A 2 concernant les personnes âgées ? Oui Didier Gaugeacq.

M. Gaugeacq : Merci M. Le Président. Juste un commentaire pour me féliciter de cette décision d'accompagnement massif en termes budgétaires pour les actions en faveur des personnes âgées. Les SAAD et les CIAS sont en souffrance parce que le service ne cesse de croître. Les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux. Le coût du soin à domicile est en augmentation permanente.

Donc, il est très important que le Département se soucie de cette action, et le relèvement du niveau d'aide de l'investissement au niveau des EHPAD est également une très bonne chose, parce que les EHPAD en reconstruction, en rénovation, en restructuration, sont confrontés à la hausse des coûts des matériaux. Et donc, il est important que le Département fasse ce geste envers la réhabilitation de ces EHPAD qui ont un rôle prépondérant dans l'accueil des personnes âgées.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monique Lubin.

Mme Lubin : Je veux juste insister sur le complément de financement sur les investissements des EHPAD. C'est ce qui nous permet, même si, quand on prend le pourcentage de 15% sur la masse, on peut se dire que c'est une participation peut-être qui ne représente pas des sommes très importantes, mais justement si. Et le fait de passer la base du financement de 90 000 € à 180 000 € n'est pas rien. C'est ce qui permet aussi de maintenir nos systèmes d'EHPAD publics.

J'en parle régulièrement avec des collègues sur d'autres départements qui viennent demander comment nous faisons pour avoir un système exclusif d'EHPAD publics sur le département. C'est une des bases du maintien de nos EHPAD publics sur ce département. Je pense que c'est un sujet sur lequel il faut insister. Je ne suis pas certaine que les familles se rendent compte à chaque fois de l'effort que cela représente. C'est quelques euros sur le prix de journée, mais quelques euros importants parce que, pour la plupart des gens, quand on monte le prix de journée de 1 €, 2 €, 3 €, cela fait des sommes conséquentes à la fin du mois pour des gens qui ont des retraites qui ne sont pas très importantes, ou pour les familles qui doivent subvenir au paiement du complément lorsque les personnes elles-mêmes ne peuvent pas le faire toutes seules.

J'insiste là-dessus. C'est un système qui nous permet de maintenir notre réseau d'EHPAD publics sur ce département.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Pour aller dans le sens des deux interventions précédentes, c'est vrai que quand on siège dans cette assemblée, parfois on n'a pas toujours le réflexe - on l'a parfois parce que pendant les campagnes électorales, il y a des éléments de comparaison qui sont toujours mis en avant pour savoir qui fait mieux, qui fait plus, qui fait comment. Sur les établissements, les EHPAD ou sur les politiques personnes âgées, le Département des Landes, comparativement à ce qui se passe ailleurs, met beaucoup plus de moyens par habitant que la moyenne. On fait partie des Départements les plus importants en termes d'investissement et en termes d'intervention financière, que ce soit sur la problématique du domicile ou sur la problématique des établissements.

C'est vrai que sur les établissements, les marqueurs essentiels, c'est qu'aujourd'hui il reste très peu de Départements qui aident à l'investissement. Tout simplement parce que ce sont quatre fois sur cinq des opérateurs privés et donc, ils s'exonèrent d'un accompagnement à l'investissement de ces opérateurs. Quand vous voyez que l'on va consacrer cette année plus de 3 M€ aux établissements.

Mais là où il faut être très vigilant, et on voit que ce sont souvent les écueils auxquels sont confrontés les établissements, c'est que la maîtrise d'ouvrage, ce n'est pas pour certains quelque chose d'inné. Quelqu'un qui gère un établissement n'est pas confronté de façon régulière à investir massivement dans son établissement. Et souvent, ce qui est le facteur le plus aggravant du prix de journée, c'est l'amortissement de l'investissement. Parce qu'on voit des investissements qui sont très consommateurs de crédits et après, on ne mesure pas assez l'impact que cela va avoir sur le prix. C'est pour cela qu'il faut être très attentif. En doublant la base, c'est comme si on doublait le taux. Ce qui est préoccupant, c'est qu'en moins de dix ans, une place d'EHPAD soit passée de 90 000€ à 180 000 €. C'est ce qui doit nous interroger à tous.

Les établissements sont tout à fait réussis, mais ils génèrent très souvent pour les personnels une dégradation des conditions de travail. Il faut là aussi faire attention. C'est pour cela que l'on est très vigilants sur les taux d'encadrement, parce qu'il faut beaucoup plus de personnel pour s'occuper des personnes âgées qui intègrent nos établissements à des âges de plus en plus importants et avec des niveaux de dépendance de plus en plus importants.

Le taux d'encadrement, au niveau national, est au-dessous de 0,6 et nous tendons vers 0,8 actuellement et certainement dans les années à venir, il faudra aller vers du 1 pour 1. Cela va alourdir les charges de fonctionnement des établissements. On voit que les coupes PATHOS qui sont faites par l'ARS et les GMP, c'est-à-dire le niveau de dépendance qui est défini par l'ARS et par le Département, ne cessent de bouger de façon très rapide, ce qui génère des augmentations de crédits de la part du Département et on espère que cela fasse la même chose du côté de l'Agence Régionale de Santé.

Au niveau des EHPAD, les problèmes d'investissement sont quelque chose de très important. Le taux d'encadrement est quelque chose de très important.

L'aide sociale à l'hébergement est le deuxième marqueur important et on est le seul Département à avoir une aide sociale à l'hébergement à 100%. Cela n'existe pas ailleurs. C'est-à-dire que toutes les places sont accessibles et c'est vraiment ce qui différencie le Département des Landes. Ailleurs, vous n'avez qu'un certain nombre de places qui sont accessible à l'aide sociale à l'hébergement. Cela veut dire qu'il y a des places qui ne peuvent être occupées que par des personnes qui ont des retraites très importantes. Je crois qu'à l'avenir, il faudra aussi se poser la question sur la tarification de nos établissements parce qu'aujourd'hui, on voit qu'il peut y avoir de grands écarts au niveau des occupants.

Si vous y avez été attentifs, vous avez vu que nous avons actuellement une diminution de l'aide sociale à l'hébergement, c'est-à-dire que nous avons un peu moins de bénéficiaires. Mais cela reste quand même en moyenne à peu près 1 sur 4, un peu en dessous maintenant, ce qui est quand même significatif et donc, on voit que c'est quelque chose de très important.

Sur le domicile, j'ose espérer que tout le monde - et ceux qui gèrent particulièrement ces services d'aide à domicile que sont les CIAS ou les associations - a pu mesurer en l'espace de trois ans les efforts considérables que l'assemblée départementale a faits pour pouvoir améliorer l'accompagnement des personnes âgées à domicile et donc faciliter l'exercice de ces CIAS, à travers la revalorisation salariale, à travers les dotations qualité, avec l'étude sur la mobilité, qui fait que l'on va certainement, et c'est un des éléments qui est lié à l'attractivité des métiers, être amenés dans les années à venir à financer une partie de la mobilité des agents qui interviennent au domicile.

On voit bien que tous ces efforts viennent renforcer et essayer d'étayer la situation financière des opérateurs qui sont au plus près des bénéficiaires. Parce qu'aujourd'hui, quel est le danger qui est devant nous ? On le voit de plus en plus, c'est qu'un certain nombre de services refusent de prendre en charge un certain nombre de plans d'aide qui ont été décidés par le Département. On le voit arriver. C'est-à-dire des personnes qui se retrouvent sans solution à leur domicile. Il faut que l'on soit très attentif à tout cela si l'on veut que nos plans Bien Vieillir, que ce soit en établissement ou à domicile, puissent fonctionner et que les crédits que l'on adopte ici puissent trouver un véritable débouché et une concrétisation au plus près des personnes directement concernées.

Je souhaitais insister sur tout cela parce que c'est un véritable enjeu de société aujourd'hui pour nous. J'entends beaucoup « on vieillit de plus en plus » sur un autre sujet, et la dépendance est de plus en plus importante et on se doit d'apporter des réponses.

Aujourd'hui, on a certes créé au niveau national une cinquième branche, mais qui n'est pas du tout abondée. Et tant que l'on n'a pas de véritable loi structurante sur le grand âge, la réponse au niveau de la solidarité nationale n'est vraiment pas au rendez-vous. Et c'est pour cela qu'au niveau départemental, on y consacre des moyens complémentaires.

Sur ce dossier, est-ce qu'il y a une demande de vote ? Non

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à Mme Monique LUBIN), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Compte tenu de l'absence de Magali VALIORGUE qui sera là cet après-midi, je vous propose de ne pas examiner le dossier A 3 et de passer directement au dossier A 4 sur la protection de l'enfance. Je donne la parole à Agathe BOURRETERE.

A-4 – PROTECTION DE L'ENFANCE

(Rapporteur Mme Bourretère)

Mme Bourretère : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Sur le dossier A 4 concernant la protection de l'enfance, je vais suivre le dossier tel que vous l'avez dans vos dossiers. En revanche, je ne vais peut-être pas faire preuve d'autant de pédagogie que j'ai pu le faire par le passé, mais m'attacher à détacher les nouveautés et les points sur lesquels la protection de l'enfance va insister pour cette année 2023.

Si la protection de l'enfance comprend à la fois l'ensemble des actions de prévention, de repérage et de traitement des situations de danger, elle est aussi dans la plupart des situations, dans l'obligation de mettre en œuvre des décisions administratives et judiciaires pour la protection des enfants et de leurs familles.

Pour l'année 2022, ce qui a marqué l'évolution, c'est la stratégie nationale de protection de l'enfance et la loi dite loi TAQUET de février 2022 et les déclinaisons à la fois opérationnelles et tarifaires qu'elle a engendrées, avec le décret de décembre 2022 pour son application. Cette stratégie nationale de protection de l'enfance a été contractualisée avec le Département des Landes et j'y reviendrai dans le dernier point, avec les partenaires de la protection de l'enfance, il y aura pour l'année 2023 une prolongation de cette stratégie.

Premier point qui va être développé dans ce dossier : la prévention, le repérage et l'accompagnement des enfants à leur domicile.

Le point le plus important de ce premier élément, comme Paul CARRERE l'a évoqué tout à l'heure, c'est la réécriture du schéma de prévention et de protection de l'enfance, puisque celui qui était le nôtre arrive à son terme. Pour ce faire, il ne s'agit pas simplement de réécrire ce schéma ou de faire un copier/coller de ce qui a pu exister, même si les objectifs qui étaient là restent les nôtres. Mais il s'agit aussi, dans un domaine qui évolue énormément, d'avoir une adaptabilité des services et des prises en charge face aux nouvelles situations des enfants qui nous sont confiés. C'est pourquoi vous voyez qu'au Budget Primitif, il nous est proposé d'inscrire une somme de 70 000 € pour une étude qui va être menée avec un prestataire, à la fois dans l'accompagnement et l'analyse de ce schéma et pour une réécriture qui soit une réelle réécriture et non pas une simple reproduction d'un schéma pour les six années à venir, pour en faire une vraie feuille de route qui sera le guide, à la fois des services et de chaque agent dans sa volonté de bien accompagner les enfants qui nous sont confiés.

A cela, vous avez une somme complémentaire qui est le solde d'une étude qui était importante pour nous aussi, qui est le solde de l'étude des sortants de l'ASE qui était engagée en 2021. Ce qui permet de mieux accompagner les enfants, c'est de voir ce qu'ils deviennent. On a vu que souvent, c'étaient les enfants de l'ASE qui malheureusement grossissaient le rang des plus fragiles d'entre nos citoyens.

Sur ce point de prévention, je vous signale simplement qu'il y a un crédit de 17 000 € qui vient abonder le GIP « France Enfance Protégée », qui a vu le jour cette année, auprès duquel le Département des Landes est engagé aussi.

L'accompagnement des enfants en milieu ouvert. Je vous en ai déjà fait part. C'est-à-dire soit avec les interventions à leur domicile, un renforcement auprès des familles. Que ce soient les interventions administratives ou judiciarisées. La plupart de ces mesures sont confiées à une de nos associations partenaires qui est l'ASAEL.

La seule nouveauté que je veux vous signaler cette année, c'est le placement à domicile. Ce n'est pas encore complètement mis en place, mais on va le développer. C'est un placement qui est décidé par le juge, mais où l'enfant va être maintenu à son domicile avec une intervention plus forte des services dans le domicile de l'enfant, ce qui va éviter pour certains une institutionnalisation, qui est parfois assez préjudiciable aux enfants qui sont protégés.

Pour l'ensemble de cette prévention, repérage et accompagnement à domicile, c'est une enveloppe de 3 530 000 € qui vous est proposée au budget 2023.

Deuxième point : La prise en charge des enfants hors de leur domicile. Je vais insister sur les points que nous voulons accentuer sur 2023.

Le premier d'entre eux est l'accueil d'urgence puisque aujourd'hui, c'est le Foyer de l'enfance du CDE qui propose des places d'accueil d'urgence, mais ces places ne sont pas suffisantes, et ce à partir de l'âge de la marche. Pour 2023, nous souhaitons accentuer l'accueil en urgence et particulièrement l'accueil des moins de 6 ans, c'est-à-dire aussi des bébés. Donc il va être mené un travail avec des associations partenaires sur comment nous pouvons accueillir les très jeunes enfants en urgence, pas forcément jusqu'à maintenant chez des assistants familiaux, mais aussi en institution et en collectif.

Je ne détaille pas sur le Centre Départemental de l'Enfance, si ce n'est que nous avons pour ce budget à regarder la somme globale de 7 050 000 € que le Conseil Départemental alloue sous forme de dotation mensuelle pour la section de compétence départementale. Vous dire qu'en annexes 2 et 3, il nous est proposé d'approuver les tableaux prévisionnels des effectifs et les tarifs du Centre Départemental. Et vous préciser que 2023 sera l'année pendant laquelle l'évaluation de la qualité des 10 établissements et services du Centre de l'Enfance sera menée et concernant cela, il y a eu un arrêté de l'ARS au 13 décembre 2022.

Pour les accueils collectifs, pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social, les lieux de vie et les accueils de jour, c'est une enveloppe pour 2023 de 15,8 M€ qui est proposée. Dans les nouveautés, il nous est précisé que l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans les lieux de vie et les MECS va changer un peu de stratégie. Et pour ce faire, on va avoir une organisation qui va changer avec le recrutement de 3 éducateurs supplémentaires et 1 éducateur qui sera particulièrement un professionnel affecté au contrôle de fonctionnement des établissements et permettra ainsi une vigilance accrue sur les conditions d'accueil des mineurs dans les structures de l'aide sociale à l'enfance.

Les partenaires habituels seront soutenus, que ce soit des places de lieux de vie, pour les établissements de répit comme la Galupe, l'Escale ou le Pavillon Bastide.

Il faut également préciser pour 2023 qu'il y aura un travail qui va être mené, qui est déjà commencé avec des établissements expérimentés en la matière, pour la création de places d'enfants qui nécessitent une prise en charge spécifique, que ce soit ce que l'on appelle les cas complexes ou des enfants qui sont porteurs de handicap ou de situations sociales extrêmement complexes. D'ores et déjà, nous avons engagé des réflexions avec des opérateurs experts sur le territoire et dans les territoires voisins. A ce titre, c'est 15,8 M€ qui sont budgétés pour 2023.

Les placements en famille d'accueil représentent également 15 500 000 € pour 2023. Je vous en ai parlé tout à l'heure rapidement, la loi Taquet a engendré des modifications de rémunération des assistants familiaux que vous trouvez en annexe 4 et 5, à la fois concernant leur rémunération, mais également les allocations qui sont allouées aux familles d'accueil. Et on peut se réjouir, modestement encore, mais d'avoir un nombre de familles d'accueil dans les Landes qui commence légèrement à remonter parce qu'on était assez inquiets par la baisse du nombre de familles d'accueil. Les travaux que nous avons menés, et sur lesquels j'avais particulièrement insisté, pour que ces familles d'accueil ne se sentent pas isolées et que l'on puisse travailler sur des ateliers d'analyse de pratiques, portent leurs fruits puisqu'on commence à avoir des familles d'accueil en hausse depuis cette année.

Les prises en charge spécifiques des mineurs non accompagnés concernent 5,6 M€. Ce que je veux souligner, c'est le changement de profil des jeunes MNA qui sont accueillis, à la fois géographique, mais également l'âge des jeunes qui arrivent sur notre territoire, c'est-à-dire qu'ils sont de plus en plus jeunes. Ce qui demande aux professionnels qui les accueillent, que ce soit en foyer ou en lieu de vie, une adaptabilité de tous les jours et des pratiques nouvelles, donc bien entendu, un travail supplémentaire et une grande adaptabilité des services. A ce sujet, les places de l'appel à projet qui avaient été envisagées n'étaient pas entièrement remplies. Il y aura une utilisation supplémentaire pour l'association LISA de création de 16 places pour 2023.

Autre point important avec l'évolution des pratiques et la judiciarisation des situations, c'est la Cellule des Administrateurs Ad'Hoc. C'est l'accompagnement judiciaire des enfants lorsqu'il y a besoin de les accompagner. Il y a une augmentation des procédures pénales qui est très importante et à ce titre, la cellule départementale qui existait a besoin d'énormément de personnels supplémentaires et de compétences supplémentaires. Il y aura 1,5 ETP de psychologues, 2 éducateurs-psychologues et 0,5 ETP pour un administratif pour cette cellule.

C'est un réel besoin pour accompagner les enfants dans ces procédures judiciaires et tout cela engendra un crédit de 71 000 €.

Pour le Fonds Jeunes Majeurs, il n'y a pas de modification particulière. On a un crédit de 117 000 €.

Le troisième point, j'en ai parlé, ce sont les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le premier des partenaires autour de la stratégie de prévention est l'Etat, avec lequel il y a cette contractualisation qui va être prolongée pour 2023 sur les fiches actions qui avaient déjà été détaillées. Particulièrement le renforcement de l'ODPE, c'est-à-dire l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, avec un chargé de mission qui est ou va être recruté, avec une mission partagée avec une autre cellule importante qui est la cellule adoption du Département. Là aussi, la cellule adoption du Département a des missions très importantes, mais va avoir une activité accrue parce que quand on entend adoption, on pense particulièrement aux petits enfants, aux bébés, mais cette cellule adoption va avoir de plus en plus besoin d'étudier la situation d'enfants plus grands parce qu'on a de plus en plus de situations de délaissement familial.

Dans les fiches actions, je vais juste développer le déploiement des équipes mobiles médico-sociales qui vont venir en appui des équipes de protection de l'enfance, le déploiement du programme NEXUS incluant un volet de recherche évaluative pour des comportements particulièrement complexes sur les jeunes entre 7 et 21 ans, la mise en place d'un établissement de type village d'enfants au sein du département pour un total de 30 places et le soutien aux assistants familiaux dans leur travail quotidien avec une cellule d'appui et d'analyse des pratiques.

Pour le partenariat avec l'Etat autour de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, c'est un crédit de 362 000 € qui vous est proposé.

Investir dans les établissements d'accueil, avec un soutien pour les MECS et les lieux de vie, les aides à l'investissement, mais également l'amélioration des conditions matérielles d'accueil dans les établissements et une meilleure prise en charge des enfants placés pour un crédit de 400 000 €.

Concernant le soutien aux associations ou organismes agissant dans le domaine de l'enfance, c'est un crédit de 91 300 €, ce qui recouvre une enveloppe de 54 333 000 € pour une toute petite recette de 706 000 €.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier de la protection de l'enfance ?

S'il n'y a pas d'intervention, est-ce qu'il y a une demande de vote ? Non

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à Mme Monique LUBIN), M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Mme Lubin, sollicite la parole]

Mme Lubin : Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste et apparenté, je souhaite vous demander une suspension de séance pour que ceux qui le souhaitent puissent aller à la manifestation.

M. Le Président : Comme c'est une demande de suspension de séance, il faut que l'on adopte. Elle sera jusqu'au déjeuner, c'est-à-dire que l'on reprendrait à 14h. On vous propose donc de suspendre la séance d'examen des dossiers et de reprendre à 14h.

Qui est favorable et le manifeste ?

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à M. Xavier Fortinon), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue (a donné pouvoir à Mme Monique LUBIN), M. Boris Vallaud. **(26)**

M. Le Président : Qui s'abstient ?

ABSTENTION : 0

M. Le Président : Qui vote contre ?

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. Le Président : La suspension de séance est approuvée. Nous sommes tous des citoyens et des élus dont on connaît l'attachement à un certain nombre de droits et c'est pour cela que l'on s'associe tout à fait à la manifestation de ce matin. Et j'invite tous ceux qui le souhaitent à y participer.

- Suspension de séance à 10h35

[Pause déjeuner]

- Reprise de la séance à 14h00

M. Le Président : Frédéric Dutin est excusé pour cette après-midi et a donné pouvoir à Salima Sensou et que Sandra Tollis, toujours excusée, a donné pouvoir à Cyril GAYSSOT. Dominique Coutière arrive.

- | | |
|-------------------------|--|
| - Patricia Beaumont, | Présente |
| - Henri Bédard, | Présent |
| - Eva Belin, | Présente |
| - Sylvie Bergeroo, | Présente |
| - Agathe Bourretère, | Présente |
| - Paul Carrère, | Présent |
| - Dominique Coutière, | Présent |
| - Martine Dedieu, | Présente |
| - Dominique Degos, | Présente |
| - Damien Delavoie, | Présent |
| - Jean-Luc Delpuech, | Présent |
| - Julien Dubois, | Présent |
| - Rachel Durquety, | Présente |
| - Frédéric Dutin, | Absent, a donné pouvoir à Mme Salima Sentou |
| - Christine Fournadet, | Présente |
| - Didier Gaugeacq, | Présent |
| - Cyril Gayssot, | Présent |
| - Christophe Labruyère, | Présent |
| - Muriel Lagorce, | Présente |
| - Hélène Larrezet, | Présente |
| - Jean-Marc Lespade, | Présent |
| - Monique Lubin, | Présente |
| - Olivier Martinez, | Présent |
| - Julien Paris, | Présent |
| - Sylvie Péducasse, | Présente |
| - Salima Sensou, | Présente |
| - Sandra Tollis, | est absente et a donné pouvoir à Cyril Gayssot |
| - Magali Valiorgue, | Présente |
| - Boris Vallaud, | Présent |

Nous allons reprendre l'examen des dossiers par le dossier A 3 qui concerne les actions en faveur des personnes en situation de handicap et je donne la parole à Magali Valiorgue.

A-3 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Rapporteur : Mme Valiorgue)

Mme Valiorgue : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Concernant les actions en faveur des personnes en situation de handicap, il s'agit d'inscrire budgétairement 50 562 000 € en dépenses et 7 570 000 € en recettes.

Ces actions répondent à la loi du 11 février 2005 qui concerne l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le Conseil Départemental inscrit dans ses politiques des projets structurants et ambitieux, que je vais tenter de rappeler.

Je vous rappelle que dès 2019, nous nous sommes déjà inscrits dans le territoire 100% inclusif et que le contexte actuel nous conduit à poursuivre nos actions au travers de l'élaboration du nouveau schéma départemental de l'autonomie, coconstruit avec les personnes concernées, les partenaires institutionnels et les associations représentatives.

La MLPH. Nous avons aujourd'hui plus de 10% de la population landaise qui a ouvert des droits à la MLPH. Cela représente près de 45 000 personnes. Je rappelle que la MLPH est constituée sous forme d'un GIP et que son financement est assuré principalement par le Conseil Départemental avec, en contrepartie, la CNSA, qui accorde un soutien au Département au titre de l'aide au fonctionnement.

Nous poursuivons nos missions d'accueil et d'accompagnement à domicile, en établissement, mais aussi dans le travail avec le pôle adultes des Jardins de Nonères ou encore un accompagnement dans la vie sociale.

Je rappelle que le nombre des bénéficiaires de la PCH est en constante augmentation, puisque nous avons, en 2022, 1 635 bénéficiaires de cette Prestation Compensation Handicap. Nous avons sur le département des Landes 42 établissements qui disposent de 1 408 places et aujourd'hui 1 204 landais sont accueillis.

Nous aidons également des projets de rénovation pour les établissements et nous veillons, cela fait partie de l'amélioration des conditions d'accueil, à améliorer les conditions des salariés, notamment par la revalorisation du Ségur puisque dès l'année dernière, et cela s'est concrétisé cette année et à titre exceptionnel, le Département des Landes a fait l'avance des sommes dues par l'Etat, non compensées, aux salariés des établissements et services médico-sociaux qui relèvent de la compétence du Département.

Un courrier du Président a été adressé à la Ministre en charge du handicap et à l'ARS pour signaler cette situation et voir dans quelle mesure les compensations de l'Etat, pour permettre la revalorisation de salaires de ce personnel indispensable à améliorer les conditions d'accueil, pourraient avoir lieu.

Je parlais de l'intégration des personnes en situation de handicap par le travail. C'est tout le rôle qui est porté au sein des Jardins de Nonères constitués en pôle adultes où 180 personnes sont aujourd'hui encadrées et suivies par les établissements et services du pôle des Jardins de Nonères par une trentaine de professionnels.

Nous avons au sein de la structure de nouvelles perspectives pour attirer aussi de nouveaux publics, puisque l'objectif est de permettre de découvrir de nouveaux métiers et surtout, développer des compétences au profit de nos salariés. C'est la raison pour laquelle de nouvelles activités sont en cours de réflexion et d'élaboration sur les Jardins de Nonères ou au travers de la commission de surveillance. Nombreux sont ceux qui y participent, y compris nos partenaires qui nous aident à faire avancer ce projet.

A noter un partenariat intéressant cette année avec l'ALPI. C'est dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique puisqu'il y a quelque temps, trois ou quatre ans, le Conseil Départemental avait confié à l'ALPI la mission de lutter contre la fracture numérique et cela a été fait aussi en direction des salariés et des ouvriers des Jardins de Nonères pour leur permettre une formation, l'acquisition de diplômes, mais aussi d'ordinateurs reconditionnés, pour éviter toute fracture numérique et pouvoir réaliser des démarches sur internet. Puisque je rappelle que ce travail avait été confié par le Département des Landes suite à un constat que près de 40% de la population landaise ne fait pas ses démarches sur internet ou a peur de faire ces démarches-là. Et je vous laisse imaginer que le public accueilli au sein des Jardins de Nonères, particulièrement vulnérable et fragile, était au-delà de ces 40%.

L'intégration des personnes en situation de handicap par le sport. C'est une priorité et c'est une innovation dans le département des Landes. Et c'est tout le travail qui est fait avec le SSID et le comité départemental du sport adapté qui permet aux personnes en situation de handicap à domicile et accompagnées de pouvoir réaliser des activités sportives. Cela s'adresse aussi aux personnes qui sont atteintes d'un handicap mental ou ayant des troubles psychiques.

Nous l'avons évoqué au cours des Orientations Budgétaires, c'est le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » qui a été engagé depuis 2018 et cette année, nous arrivons dans la phase opérationnelle puisque les études sont lancées. Je rappelle que c'est une structure qui a pour but d'accueillir des jeunes autistes âgés de 15 à 25 ans, une quinzaine de jeunes adultes, et qui propose surtout des solutions innovantes. Ce projet est porté par le Département des Landes. Il est cofinancé par l'ARS, porté aussi en partenariat avec la municipalité de Mont-de-Marsan, puisqu'il verra sa réalisation dans le quartier de la Plaine des Jeux.

L'association qui a été choisie pour conduire et accompagner le projet de vie au sein de cette structure est l'association ALGEI (Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion), qui a dans le Lot et Garonne une expérience de parcours de logements et d'accompagnement de vie de plusieurs années et qui gère au sein du département des Landes le foyer les Cigalons à Lit-et-Mixe.

Dès cette année, concrètement, c'est le service d'accompagnement médico-social au bénéfice de 5 jeunes qui va voir le jour et qui va permettre l'accompagnement de 5 jeunes.

Et pour autant, le Département continue d'accompagner tous les projets qui peuvent être portés par des associations, par des familles de personnes en situation de handicap, au travers des habitats inclusifs. Puisque je rappelle que l'on permet une aide à l'ingénierie par le biais d'un forfait pour accompagner ce type d'initiatives qui sont attendues sur le département et dans tous les territoires.

Nous avons plusieurs projets qui sont en train de voir le jour avec des états de maturité plus ou moins avancés. C'est le cas de projets d'habitat inclusif à Sabres, à Morcenx, à Lesperon, à Saint-Perdon, portés par des collectifs ou des associations d'usagers en lien avec les communes, les élus locaux, mais aussi les CIAS.

En conclusion, par rapport à toutes ces politiques que nous continuons de mener et sur lesquelles nous continuons d'innover pour accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille, je vous annonce les Rendez-vous de l'autisme qui vont se dérouler les 6 et 7 avril prochains à Mont de Marsan, suivis par le mois landais de l'autisme. Ce mois landais de l'autisme a été proposé par les associations partenaires : Autisme Amitié, Autisme Landes, Bisc'Atypique, Le chant de l'herbe, Coloc Ad'hi, Casa Dos Landes, le Groupe d'Entraide Mutuel, l'ADAPEI, l'ALGEI, la BA 118, la CAF des Landes, le Pôle Ressources Inclusion, la Ligue de l'Enseignement, les PEP 40 et 64, la MLPH et le SSID. Cela se déroulera sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} avril à Biscarrosse, Mont de Marsan, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Vincent-de-Paul, Lit-et-Mixe et Pontonx.

Je terminerai cette intervention par une citation qui a été faite par les partenaires de ce mois de l'autisme en direction du Département : « le soutien du Département nous a donné la force de créer ce mois de l'autisme. On en parle, on rassemble, on fédère, on sensibilise, on progresse. Ensemble, on est plus forts, ensemble on continue d'avancer. »

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur le dossier qui concerne les actions en faveur des personnes en situation de handicap, il y a des demandes de prise de parole, des observations ou des questions ?

Je pense que vous avez dû recevoir l'assentiment général. Cela ne suscite pas d'observation ni de question, bien que cela fasse partie, comme on l'a évoqué ce matin avec les personnes âgées, des politiques phares du Département. On sait que notre action va en direction, de façon privilégiée, des personnes les plus vulnérables et c'est donc le cas.

On peut se féliciter de voir progresser le projet sur Mont-de-Marsan avec l'association de l'ALGEI, qui permet de montrer que sur un dossier aussi compliqué, il faut en avoir conscience, on peut avancer en apportant réellement de l'innovation dans l'accompagnement de ces 15-25 ans. Le principe étant que ce soit nous qui allions vers eux et non le contraire. Jusqu'à présent, pour eux, c'est un parcours avec beaucoup d'obstacles et là, c'est réunir à un même endroit tous les services et tous les professionnels dont ils ont besoin au quotidien. Et c'est en ce sens que l'on espère pouvoir porter ce projet et le rendre concret le plus rapidement possible. On peut aussi remercier la Ville de Mont-de-Marsan d'avoir trouvé – on sait que cela n'a pas été simple – le terrain pouvant accueillir ce projet.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Dans la mesure où Frédéric DUTIN est absent cette après-midi, on examinera les dossiers B-1 et B-2 ultérieurement.

M. Le Président : On va donc passer au dossier B-3 sur le soutien aux Familles. Je donne la parole à Sylvie PEDUCASSE

B-3 – SOUTIEN AUX FAMILLES

(Rapporteur : Mme Péducasse)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Sur ce dossier Familles que je m'appête à vous présenter, il relève je pense, comme toutes les actions de solidarité que nous avons examinées depuis ce matin, d'une importance qui devient désormais malheureusement vitale pour un certain nombre de foyers landais, dans un contexte que nous connaissons de baisse drastique du pouvoir d'achat des ménages et de risques psycho-sociaux qui ne cessent de croître.

Dans ce cadre, ce sont plus de 5,1 M€ qui seront consacrés en 2023 au soutien aux familles, dont plus de 57% dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux familles.

Les deux premiers chapitres de ce rapport concernent la PMI, le soutien aux modes de garde et l'accompagnement de la parentalité.

Je vous rappelle qu'au titre de ce champs de compétence, le Conseil Départemental est cosignataire du schéma départemental des services aux familles élaboré avec les services de l'Etat et les CAF, qui traite largement des questions d'accueil de la petite enfance, de soutien à la parentalité, de politique enfance-jeunesse ou encore d'animation de la vie sociale et qui a vocation à être décliné dans chaque communauté de communes dans le cadre d'une convention de territoire global ou d'un projet global de territoire.

Le schéma en cours s'étend jusqu'en 2024 et les travaux d'écriture du nouveau schéma vont débiter cette année pour co-construire les axes de travail prioritaires pour les six prochaines années.

Concernant la PMI, vous savez que ce pôle déploie ses actions dans plusieurs directions : en école maternelle à travers les bilans de santé pour les enfants de 4 ans, dans les collèges et les lycées où il anime des séances collectives et des consultations sur les thèmes en lien avec la vie sexuelle et par le biais des interventions des équipes pluridisciplinaires sur les missions de prévention et d'accompagnement aux différentes étapes de la vie.

Sur le volet accueil de toutes les familles, femmes et enfants et actions de prévention médico-sociale et information aux familles, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 199 000 € dont 20 000 € en investissement, qui sont destinés principalement à l'achat de logiciels de gestion, de médicaments ou frais d'analyses de biologie médicale et à la rémunération des personnels médicaux et paramédicaux vacataires des hôpitaux de Dax et Mont de Marsan, qui participent aux activités du centre de planification et d'éducation familiale.

Une information, c'est que ces crédits permettront de pérenniser les consultations de nourrissons et de jeunes enfants en permanence ou à domicile sur les 17 sites actifs du territoire et que ce maillage territorial sera renforcé cette année par la mise en place de nouveaux lieux de consultation, entre autres Amou, Mimizan, Peyrehorade, etc.

Sur le volet prise en charge des familles et enfants en difficulté de développement, il vous est proposé d'inscrire dans ce cadre un crédit de 326 400 € qui correspondent à 20% de la dotation annuelle du centre d'action médico-social précoce qui est géré par le centre hospitalier de Dax et qui accueille les enfants âgés de 0 à 6 ans en difficulté de développement et à risque de handicap.

Pour la Contribution à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, les actions de prévention du Pôle PMI se poursuivront, en particulier au travers du recrutement d'une puéricultrice de PMI, qui sera répartie entre Dax et Mont-de-Marsan et de plusieurs médecins de PMI qui manquent aujourd'hui sur le territoire et pour lesquels il est nécessaire d'augmenter le nombre pour pouvoir pourvoir à l'ensemble des consultations médicales infantiles en PMI.

Par ailleurs, fait important aussi, en cohérence avec un autre engagement signé récemment pour un département sans violences faites aux femmes, la PMI se mobilisera particulièrement cette année afin d'améliorer le repérage des victimes de violences et la prise en compte des enfants co-victimes des violences domestiques, au travers de l'accompagnement des agents dans leurs pratiques et surtout du renforcement de nos partenariats avec les associations, la justice et les services de l'Etat.

Pour ce qui est du soutien aux modes de garde, les Landes sont aujourd'hui caractérisées par la prépondérance d'une offre d'accueil individuel, qui représente près de 82 % de l'offre globale en matière d'accueil du jeune enfant. Et l'un des axes de soutien à la parentalité est donc l'accompagnement de ces modes d'accueil individuels.

Il est à noter que dans notre département, comme ailleurs, la profession est vieillissante et le renouvellement insuffisant. Et que comme pour d'autres métiers de l'aide évoqués depuis ce matin, des actions de valorisation du métier et de professionnalisation doivent se poursuivre afin de développer l'attractivité pour cette profession.

Le Département assure pour ces assistants maternels l'agrément, le contrôle, le suivi et il conviendra d'actualiser en 2023 le règlement départemental en la matière. Nous en reparlerons très prochainement, lorsque les dernières lois et décrets en la matière seront parus.

Pour garantir la qualité de l'accueil et l'équité de traitement sur le territoire, nous finançons également la formation obligatoire des assistants maternels et les frais de garde qui sont occasionnés par le remplacement de ces assistants lorsqu'ils sont en formation. Et je vous propose d'inscrire à ce titre un crédit un peu plus important de 106 500 € pour pourvoir à l'ensemble de ces formations et 24 000 € pour subventionner les associations d'assistants maternels qui offrent également à leurs adhérents des possibilités de participer à des activités d'éveil, à des formations ou à des actions de socialisation.

Le schéma départemental ambitionne aussi de proposer un plus large choix d'accueil aux parents et conforte donc la tendance au rééquilibrage entre l'offre collective et l'offre individuelle. Dans cet objectif, le Département a d'ailleurs accompagné en 2022 un fort développement de l'offre collective, avec 249 nouvelles places créées, 130 en établissements d'accueil du jeune enfant et 119 en MAM.

Pour poursuivre cette démarche, il vous est proposé donc d'adopter le nouveau règlement d'aide aux structures d'accueil qui figure en annexe 3, sur lequel vous pourrez noter qu'il est complété d'une aide forfaitaire de 12 800 € aux collectivités territoriales pour la réhabilitation et l'aménagement de locaux à destination d'une association d'assistants maternels pour la création d'une MAM. Les collectivités étant en effet largement sollicitées pour l'établissement de ces MAM, qui sont souvent des réponses aux préoccupations de travailleurs isolés que sont les assistants maternels sur notre territoire.

Il vous est proposé également d'inscrire pour la mise en œuvre de ce règlement un crédit global de 1 122 100 €, dont 180 800 € en investissement. Ces crédits en investissement sont calculés sur la base de projets de création d'établissements d'accueil du jeune enfant qui sont à l'étude actuellement et qui devraient voir le jour et qui devraient permettre 108 places supplémentaires en établissement d'accueil du jeune enfant et de nouvelles créations en MAM.

Pour ce qui est de la plus grande partie qui constitue le fonctionnement, il s'agit de poursuivre l'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance, au moyen des aides forfaitaires d'une part et des subventions spécifiques en faveur des projets d'éveil au sein des établissements d'accueil.

Concernant l'accompagnement et le soutien des professionnels de la petite enfance, il vous est proposé de renouveler la subvention de 130 000 € au centre départemental de l'enfance pour l'intervention de ces psychologues de la petite enfance qui interviennent dans une vingtaine d'établissements qui sont répartis sur le territoire. Sachant que, nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, pour ceux qui ne bénéficient pas de cette intervention, un dispositif du règlement dont je parlais précédemment prévoit une prestation complémentaire dans le cadre du soutien aux projets d'éveil. Et une subvention de fonctionnement de 30 000 € à la Jeunesse au Plein Air pour le pôle ressources inclusion afin de permettre l'accompagnement des enfants en situation de handicap en accueil collectif de mineurs.

Pour ce qui est de la formation et la sensibilisation des professionnels de la petite enfance, une nouvelle importante : le Département a répondu à l'appel à projet régional « Petite Enfance 2022 Enfance = Egalité » et « 1000 premiers jours ». Et dans ce cadre, nous avons obtenu un financement à hauteur de 17 000 € pour organiser à l'échelle du département un cycle de 4 conférences qui seront destinées à un large public de professionnels de la petite enfance et qui visent à la fois à créer du lien, mais aussi à créer une culture commune et transversale pour l'ensemble de ces professionnels en charge de la petite enfance.

Pour clôturer ce volet du soutien aux modes de garde, le Département est également engagé sur le soutien aux dispositifs innovants pour soutenir les familles et il vous est proposé dans ce cadre de poursuivre notre accompagnement du service d'accueil familial dénommé service coparentalité, qui avait été créé de manière expérimentale pour mener une mission de prévention qui cible les jeunes enfants vivant dans un cadre familial nécessitant un étayage éducatif. Il est créé depuis 2017 et compte tenu de sa pertinence, il s'agit aujourd'hui de pérenniser cette situation, de la structurer et de permettre qu'elle soit identifiée par les professionnels. Dans l'attente, il vous est proposé que nous maintenions un crédit de 130 000 € et que nous examinions au titre de l'appel à projets, qui interviendra pour l'année 2024, la pérennisation de ce dispositif.

Toujours dans un souci d'attention particulière pour les publics fragilisés, nous maintiendrons notre soutien via une subvention de 35 000 € à chacun des deux CCAS de Mont de Marsan et de Dax qui gèrent des structures en zone relevant de la politique de la Ville, ainsi qu'à l'Association Accueil solidaire pour enfants handicapés de Saint-Paul-lès-Dax, micro-crèche dans laquelle 3 places sont réservées à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Nous arrivons donc au dernier chapitre qui concerne le fonds départemental d'aides financières aux familles. Donc, des aides qui visent les familles ou les individus les plus démunis, mais aussi qui peuvent rencontrer des difficultés passagères et qui peuvent intervenir dans plusieurs domaines.

En complément du fonds de soutien à la parentalité et des aides individuelles pour l'accès à l'énergie, aux télécommunications et du fonds de solidarité pour le logement, vous aurez noté en annexe que deux enveloppes ont été cette année rattachées au dossier Familles : le fonds d'aide aux jeunes en difficulté et le fonds d'aide à l'insertion sur lesquels mes collègues Sylvie Bergeroo ou Frédéric Dutin demain pourront apporter des compléments d'information si besoin.

Ce fonds d'aide représente un crédit global de 2 940 000 € en dépenses et 421 000 € en recettes, qui correspondent aux participations financières des partenaires.

En quelques mots très rapides, pas de changement pour ce qui est du fonds landais de soutien à la parentalité, qui a pour objet d'apporter un soutien financier aux parents en grande difficulté éducative.

Pour les dispositifs d'aides spécifiques au logement qui représentent 80% du FDAFF et qui sont régis par des conventions entre le Département et les fournisseurs d'énergie ou de télécommunications, également un partenariat avec XL Habitat, il vous est proposé aussi de renouveler les enveloppes de 11 000 € pour l'action préventive énergie, 30 000 € pour l'aide à l'ingénierie et à l'accompagnement des propriétaires en précarité énergétique, toutes les deux pour SOLIHA, ainsi que 30 000 € pour le cofinancement avec la CAF des travaux d'économie d'énergie des propriétaires bailleurs et 25 000 € pour le cofinancement du programme d'intérêt général pour un habitat digne et décent.

Pour le fonds d'aide aux jeunes, géré par la mission locale et destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans, il vous est proposé de maintenir une enveloppe de 200 000 €. Elle est répartie entre le fonds départemental et différents fonds locaux. Et également une ligne sur le fonds spécifique que nous répartirons plus tard en Commission Permanente.

Et enfin, ce sera le dernier point de ce dossier, le fonds d'aides financières à l'insertion. C'est un fonds qui a pour objectif de soutenir financièrement les foyers et personnes allocataires du RSA afin de lever les derniers freins à l'accès concret à l'insertion et particulièrement l'insertion professionnelle. Les demandes sont instruites par les travailleurs sociaux référents RSA ou ceux qui interviennent dans le cadre des nouveaux accompagnements, accompagnement global ou accompagnement spécifique. Ils sont d'un montant maximal annuel de 1 000 € et ils peuvent être sollicités pour des dépenses de transport, des frais de formation, le permis de construire, l'achat d'un véhicule, les frais de garde, etc. Tout ce qui permet d'accéder pour ces publics à une insertion professionnelle.

Voilà, Monsieur le Président, pour ce dossier avec 5 120 000 € exactement en dépenses.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie pour l'exposé du dossier sur le soutien aux familles.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Non.

Dans votre exposé, il y a quelque chose qui est assez explicite, c'est que l'on a une spécificité pour la garde d'enfants dans notre département, qui est beaucoup marquée par les aides à domicile, aides maternelles à domicile souvent. Et je pense, que compte tenu du taux de plus en plus important de familles monoparentales et surtout familles dirigées par des femmes, et quand on sait que c'est un des freins à l'emploi les plus importants, je crois qu'il faut que l'on insiste et que l'on incite les collectivités à créer un peu plus d'hébergements collectifs en matière de petite enfance. Parce que c'est quand même sur les accueils collectifs que le soutien à ces familles-là est le plus important de la part de la CAF. Et c'est sans commune mesure avec les soutiens quand on est sur des aides maternelles à domicile.

Donc, je pense qu'il faut qu'il y ait un effort particulier pour la création de places collectives parce qu'on voit que l'on est aujourd'hui sur un rapport de 80/20 et il faut, je pense, un petit peu infléchir cette tendance. D'autant que, comme vous l'avez très bien expliqué, les aides maternelles à domicile aujourd'hui, beaucoup partent à la retraite et on voit que l'on peine à en renouveler le nombre.

Je pense qu'il y a un axe fort et dans les CTG (Conventions Territoriales Globales) qui sont en signature sur l'ensemble du territoire avec la CAF, c'est une incitation forte qui est proposée chaque fois par la CAF, parce que cela crée réellement une discrimination particulière en direction de ces familles qui se trouvent souvent en difficulté pour pouvoir accéder d'une part à l'emploi, mais aussi pour pouvoir faire garder leurs enfants parce que les conditions financières ne sont pas réunies pour qu'elles puissent les faire garder.

Il faut faire très attention à tout cela. Et pour que l'on puisse porter notre effort, il faudra que l'on regarde pour améliorer ces chiffres-là.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer à l'examen du dossier B-4, les actions en faveur de la lutte contre les discriminations et je donne la parole à Salima Sensou.

B-4 – LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

(Rapporteur : Mme Sensou)

Mme Sensou : merci M. le Président. Pour affirmer la politique du Département dans la poursuite et la promotion de l'égalité femmes-hommes et dans la lutte contre les discriminations, une inscription budgétaire s'élevant à 429 000 €, soit une augmentation de 35% par rapport aux inscriptions de mars 2022.

Trois thématiques principales sont traitées dans ce rapport. D'abord la prévention des violences sexuelles et sexistes et la protection des victimes, la lutte contre la précarité menstruelle et enfin, le soutien aux acteurs associatifs dans le secteur de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité des droits des femmes.

Pour commencer, prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est l'une des trois grandes priorités des politiques publiques du plan d'action 2021-2023 relatif à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Dans ce rapport, ce sont les actions externes financées qui sont présentées. Les actions internes sont conduites par la mission de promotion de l'égalité femmes-hommes et la Direction de la solidarité départementale, dont l'assemblée a notamment pu prendre connaissance lors de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté le 24 février dernier lors du Débat d'Orientations Budgétaires et de la présentation des rapports Enfance et Familles de ce jour.

Elle concerne, tout d'abord, une action tournée vers le secteur associatif. Pour commencer, c'est le centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Landes, le CIDFF, pour un financement de 76 000 €. Il est rappelé que le seuil des 1 000 victimes de violences conjugales a été franchi en 2022 et que l'association a déjà eu à traiter à ce jour 157 nouvelles situations de violences conjugales en janvier et en février.

Ensuite, c'est pour l'Association départementale d'aide aux victimes et de médiation - justice de proximité (ADAVEM-JP 40), pour un financement de 80 000 €.

L'objectif du Département est de continuer à renforcer son soutien aux associations. Par ailleurs, la collectivité souhaite diversifier ses interventions en finançant plusieurs acteurs en dehors du secteur associatif et renforcer d'autres mesures sur le territoire. Ainsi, les dépenses en dehors du secteur associatif sont passées de 5% à 32% des dépenses sur le sujet des violences entre 2020 et 2023.

Le pilotage et l'appui à des dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement :

Les intervenants et intervenantes sociaux en commissariat et gendarmerie, avec un positionnement de travailleurs sociaux auprès des postes de police et de gendarmerie pour un financement de 83 320 €.

Des discussions sont en cours sur une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADAVEM-JP. Sur ce dossier, le Département attend les montants que l'Etat sera prêt à reconduire dans le cadre de ce partenariat.

Le Département souhaite reconduire son soutien entamé en 2022 aux projets portés au niveau du Groupement hospitalier du territoire, le GHT, le développement de ses unités médico-légales ou médico-judiciaires de Dax et de Mont de Marsan.

Le volet protection de l'enfance est également abordé avec la mise en activité de l'Unité d'accueil pour les enfants en danger, l'UAPED, qui se déploie sur ses deux antennes à Dax et à Mont de Marsan. Cela représente un financement total de 55 000 €, qui sert notamment à financer un poste de travailleur social sur le site.

Au 15 novembre 2022, on comptait 307 consultations médico-légales de mineurs, dont 170 à Dax et 137 à Mont de Marsan.

Les autres dispositifs :

Le Département souhaite lancer une étude de faisabilité concernant le projet de structure d'hébergement pour les femmes victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial. Ce travail permettra de préfigurer l'étape de programmation et de nous assurer des meilleures modalités d'organisation juridique sur le projet. Le crédit inscrit sera de 50 000 €.

Suite au succès de sa première édition, le 25 novembre dernier à Mont de Marsan, le Département souhaite reconduire l'opération des Landes engagées pour une société sans violences contre les femmes. La manifestation se tiendra dans la commune de Tarnos et a retenu la thématique des nouvelles violences faites aux femmes, ce qui recouvre notamment le sujet du cyber-sexisme. Le crédit inscrit est de 15 730 €.

Enfin, la lutte contre la précarité menstruelle :

Le Département participe pour la 2^{ème} année consécutive à l'expérimentation lancée par le Gouvernement relative à la lutte contre la précarité menstruelle. Pour rappel, il s'agit d'une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à des protections périodiques pendant la période de leurs règles. L'Etat a reconduit sa participation à hauteur de 50 000 € pour l'année scolaire 2022-2023. Le Département propose un financement à trois niveaux. 10 000 € pour accompagner les actions de sensibilisation pour l'association Nouveaux cycles. Une provision de 10 000 € pour financer l'installation des solutions de distribution dans les établissements scolaires. Plus 4 500 € pour les protections. Et enfin, au titre du fonctionnement de sa nouvelle antenne landaise, le Département prévoit une subvention de 5 000 € pour l'association Nouveaux cycles.

Le 8 mars dernier, lors de mon déplacement au collègue de Gabarret en présence de Mme la Préfète, avec le DASEN, nous avons plaidé pour une proposition de généralisation de ce dispositif. Il a été demandé aux services du Département de travailler sur les modalités de déploiement pour ensuite échanger avec nos partenaires.

Le soutien aux acteurs associatifs dans le secteur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité et des droits des femmes :

Afin de soutenir le tissu associatif du territoire, le Département souhaite réserver des crédits à hauteur de 35 000 € pour permettre de financer des collectifs attachés à la défense des droits humains, de la lutte contre les discriminations de la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

Les dossiers seront examinés en commission permanente suite à une évaluation préalable des services du Département. Et en l'état actuel des choses, 8 dossiers d'associations sont en cours de préparation pour être examinés en Commission Permanente. C'est pour un montant de 19 000 €.

Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur ce rapport. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce que sur les actions en faveur de la lutte contre les discriminations, quelqu'un souhaite intervenir ?

On vous a pris sur la digestion ? Ou c'est la marche qui vous a épuisé ?

S'il n'y a pas de demande de prise de parole,

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédât, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT : nous allons aborder maintenant le dossier sur la solidarité territoriale, je donne la parole à Didier Gaugeacq.

C-1 – SOLIDARITE TERRITORIALE – FAVORISER UN DEVELOPPEMENT INTEGRE ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

(Rapporteur : M. Gaugeacq)

M. Gaugeacq : Merci Monsieur le Président.

L'axe majeur de la politique du Conseil départemental des Landes est la solidarité. Solidarité envers les Landaises et les Landais, de la naissance à l'accompagnement de la fin de vie, en passant par les jeunes, les collégiens, les personnes atteintes de handicap ; solidarité envers les filières impactées par les crises sanitaires et climatiques ; solidarité à destination des entreprises d'insertion. Solidarité enfin en direction des collectivités territoriales, communes, EPCI, communautés de communes ou communautés d'agglomération, ou pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (les anciens pays).

Ce rapport représente une inscription budgétaire de 7 221 141 € en dépenses et 27 000 € en recettes. C'est un engagement fort du Département à destination des collectivités landaises.

Pour exercer ses missions d'accompagnement des collectivités, le Conseil départemental s'est doté d'un pôle de développement territorial composé de 4 agents déployés sur l'ensemble du département, 1 chef de pôle et 1 agent en charge du fonds Europe et du FSE complète l'équipe. Je tiens à saluer le travail réalisé par ces agents qui se déplacent sur le territoire landais, qui apportent un véritable conseil aux responsables d'EPCI, mais aussi à l'ensemble des élus du département, quelle que soit la taille de la commune ou de la collectivité, et bien sûr, remerciements au chef de pôle qui chapeaute l'ensemble du service.

Les outils financiers destinés à l'aide aux collectivités sont le Fonds de Développement et d'Aménagement Local et le Coefficient de Solidarité Départemental.

A la demande du Président du Département, une analyse est en cours de réalisation pour diagnostiquer les différentes aides et dotations attribuées aux collectivités dans le but d'améliorer la solidarité territoriale. Un premier résultat devrait être présenté au cours du deuxième semestre 2023.

Le Département développe des partenariats avec des organismes d'appui aux collectivités : CAUE, ADACL, SYDEC, SATEL.

Le premier point traite du soutien à l'ingénierie territoriale des collectivités et leurs groupements.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'apporter au titre du soutien à l'ingénierie territoriale portée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) une participation de 538 000 € pour son fonctionnement et 13 000 € au titre de l'adhésion à ces différents observatoires.

90 000 € sont inscrits pour apporter un soutien aux études des projets d'aménagement d'ensemble des centralités landaises des EPCI, notamment pour les PLUi et les PETR qui souvent chapeautent les SCOT. Sur les 14 communes landaises identifiées Petites Villes de Demain, 3 sont accompagnées par la Région, 11 par le Département et la Banque des Territoires. 310 000 € sont prévus en soutien à l'ingénierie pour la réalisation des études.

Le deuxième point concerne l'aide aux projets d'investissement des collectivités dans le cadre du dispositif revitalisation, dynamisation ou restructuration des centralités landaises.

67 communes ont été identifiées en 2018-2019 en s'appuyant sur les cartes des SCOT à ce moment-là. 12 M€ ont été inscrits dans ce programme en 2021 dans une AP revitalisation pour la période 2021-2026.

Il vous est proposé de modifier l'article 3.1 du règlement et d'inscrire 1 670 000 € de crédit de paiement au budget 2023.

Depuis 2022, le Département accompagne les projets engagés dans les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique). Une première AP de 5 M€ a été prévue pour la période 2022-2023.

Le Département marque son engagement fort dans l'accompagnement de ce dispositif d'Etat. Il vous est proposé d'abonder cette AP de 7,5 M€ supplémentaires, en la portant ainsi à 12,5 M€ permettant de couvrir la totalité de la période, c'est-à-dire jusqu'en 2026.

Les crédits de paiement seront prolongés jusqu'en 2027, une inscription de crédit de paiement pour le budget 2023 de 2 M€ correspondant à l'avancement des dossiers, les paiements intervenant au solde. C'est un effort conséquent en matière de transition écologique et d'accompagnement des collectivités.

Vous avez les différents critères d'éligibilité qui sont précisés dans le rapport. Pour 2023, nous avons déjà une connaissance des dossiers DETR qui ont été déposés (400 dossiers et 130 pré-identifiés CRTE).

Je fais un petit retour sur le règlement lié à la rénovation énergétique. Les critères de priorisation sont présentés dans le rapport. La rénovation énergétique est présentée dans le rapport environnement. Dans le cadre du CRTE, seuls seront pris en compte les travaux et matériaux de rénovation énergétique sous condition de disposer d'un diagnostic thermique visant une économie d'énergie de 30% minimum.

Pour le photovoltaïque, seuls les projets d'autoconsommation ou d'autoconsommation partagée seront éligibles avec un plafonnement à 12 000 €.

Le FDAL permet d'accompagner le maintien ou le développement des services essentiels à la population.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'ajuster le règlement avec entre autres la modification du plafond de dépenses subventionnables en le portant de 500 000 à 800 000 €, d'inscrire 259 000 € de crédit de paiement pour solder les opérations réalisées de 2020 à 2022, de créer une AP de 500 000 € avec un CP de 150 000 € pour 2023.

Il vous est proposé également de reconduire le Fonds de solidarité intercommunal doté de 500 000 €. Ce fonds est destiné aux 5 EPCI présentant des fragilités financières, 5 communautés de communes.

La population, le niveau de vie des populations sont pris en compte cette année dans les critères d'attribution. La liste des 5 EPCI concernés est présente dans le rapport.

Troisième point : les études et prestations diverses.

Il vous est proposé d'inscrire 175 000 € pour la préparation du schéma départemental de solidarité territoriale pour accompagner la gestion du Fonds Europe et du FSE.

Dans le cadre des études et recherche en matière de solidarité territoriale et d'habitat, une recette de 27 000 € est attendue par la Banque des Territoires.

Quatrième point : Cotisations et subventions diverses.

Il vous est proposé d'approuver pour 2023 l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT et d'inscrire 23 000 € au BP pour l'ensemble des cotisations mentionnées dans le rapport.

Cinquième et dernier point, le Fonds d'Équipement des Communes (FEC).

Il vous est proposé de reconduire le dispositif en maintenant les règles de calcul et d'attribution en vigueur, d'adopter le règlement présenté en annexe 3, d'ajuster les montants de programmes antérieurs (CP 2023), de voter pour 2023 une autorisation de programme de 1 620 000 € et d'inscrire un crédit de paiement de 260 000 €. Vous devez également approuver les tableaux de répartition présentés en annexe 4 et 5.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. Dubois.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Une prise de parole non pas pour remettre en cause ce qui a été proposé puisque le soutien, la solidarité territoriale doit être effectivement un élément fort des compétences portées par le Département.

Je voulais juste attirer la vigilance de tout le monde sur le timing. Les évolutions que l'on a notamment sur les CRTE que vous avez lancés depuis l'année dernière en complément et en surabondance de ce qui peut se faire avec les services de l'Etat, on était sur une enveloppe de 3,1 M€ l'année dernière. On est obligé de la baisser pour suivre les projets qui sont proposés ; et on voit quand même un décalage entre les AP – on les augmente et on arrive à 12,5 M€ - et les CP qui, au fur et à mesure des projets portés, ne suivent pas et on pourrait se dire qu'en 2026, on n'aura peut-être pas pu dépenser ces enveloppes. Donc peut-être faut-il s'interroger sur ces règlements.

Le diagnostic énergétique est une bonne chose pour pouvoir mesurer, mais est-ce que c'est un frein ? Est-ce que l'on arrive à maturité sur les projets des communes et que maintenant, sur cette partie du mandat, on va voir les crédits de paiement qui vont être dépensés parce que les choses sont plus mûres ? En tout cas, je sens là un décalage (je pense que je ne suis pas le seul) entre les sommes que l'on met... On rajoute. Mais arrivera-t-on à trouver les projets dans les différentes collectivités qui pourront permettre de dépenser ces enveloppes dans un but tout à fait vertueux ? A-t-on du coup le bon règlement - c'est vraiment une question neutre - alors que sur le dispositif revitalisation, dynamisation et restructuration décentralisée, on divise l'enveloppe par deux.

On est à 1,6. On était à 3,1 en 2022. Donc, sans remettre en cause l'intérêt de ces dispositifs, je crois qu'il faudra suivre de près leur possibilité d'application. Je vous remercie.

M. Gaugeacq : Monsieur Dubois, vous connaissez bien le fonctionnement du principe des AP-CP. Forcément, on inscrit une enveloppe globale parce qu'on affiche l'ambition du Département d'accompagner des dispositifs et ensuite les crédits de paiement évoluent au fil de la présentation des dossiers. Si on n'en met pas suffisamment au BP par rapport aux dossiers qui vont sortir au cours de l'année, on peut ensuite les modifier au travers de nos Décisions Modificatives et on décaisse en fonction de ce que fournissent les collectivités au travers de leurs actions ou de l'avancement de leurs projets.

Donc, il y a toujours un décalage et c'est normal.

Sur le CRTE, on est sur la deuxième année. L'année dernière, on est parti sans trop finaliser le règlement. Là, on le finalise beaucoup plus et on le précise, notamment dans le cadre du diagnostic énergétique.

Je veux juste rappeler tranquillement que le CRTE est un dispositif d'Etat pour lequel il n'y a pas de bonification DETR, que le Département n'a aucune obligation d'abonder ce fonds et 12,5 M€ inscrits au BP pour une période de la totalité du projet du dispositif CRTE est un engagement fort du Département. L'an dernier, on a dépassé les 3 M€ d'accompagnement au niveau des collectivités. On jugera le montant précis et réel en fonction des travaux réalisés par les collectivités, mais l'engagement est fort pour le Département et aujourd'hui, en ayant précisé ce règlement, cela clarifie un peu les choses et je pense que l'on arrivera à la consommation des crédits engagés. Pour 2023 en tous cas, il n'y a pas de difficulté. On aura même sûrement des arbitrages à opérer. Pour la revitalisation, le règlement est là et les collectivités comprennent le fonctionnement.

M. Coutière : Juste une chose, Monsieur Dubois. Vous auriez pu dire que l'Etat a recyclé des crédits sur le CRTE - ce ne sont pas des crédits nouveaux en fait - alors que nous, on a mis des crédits nouveaux pour accompagner une action de l'Etat que l'on a jugée intéressante. On est d'accord ?

M. Dubois : Si le but est de se comparer avec ce que fait l'Etat en permanence, on peut le faire. J'ai dit que les 12,5 M€, sur l'AP, étaient effectivement une bonne chose. Je n'ai pas remis en cause la nécessité de ces montants. Je dis juste, attention, quand on constate que les CP baissent ; alors on verra au fur et à mesure de l'année, mais je pense que les 2 M€ sont mis en fonction d'une visibilité des projets pour lesquels il faudra décaisser cette année.

Je dis juste qu'il faut suivre de près le dispositif, qui part d'un principe vertueux, pour qu'au final ces 12,5 M€ que le Département met en plus sur l'AP ne soient pas au final que 12,5 M€ sur l'AP seulement, et qu'en crédit de paiement, on ait beaucoup moins, pour que l'on arrive à atteindre les objectifs que l'on se fixe avec cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Très bien, mais je pense que ce qu'a expliqué Dominique Coutière est tout à fait justifié. L'Etat intègre les crédits des CRTE à l'intérieur de la DETR.

Donc quoi qu'il arrive, pour eux, la totalité de l'enveloppe est consommée parce que ce qui ne passe pas en CRTE passe en DETR. Nous avons vraiment donné de la visibilité à cette action et même si ce n'est pas à notre initiative au départ, il nous semble que l'objectif de la transition énergétique est essentiel aujourd'hui pour la réhabilitation et la rénovation des bâtiments publics majoritairement et il nous a semblé qu'il était indispensable de venir abonder.

Après, comme vous le dites, tout ceci est conditionné à la capacité et la volonté d'investir des collectivités dans le domaine de la transition énergétique bien sûr. Si aujourd'hui on vous propose d'augmenter l'AP qui était initialement de 2,5 M€ et qu'on la majore, c'est bien parce que l'on sent dans les dossiers qui ont été déposés, mais qui inévitablement vont être mis en œuvre plutôt sur les deux ou trois années qui viennent, une volonté. Sinon, on n'aurait pas majoré l'autorisation de programme comme on vient de le faire.

Même si sur la première année il y a le temps de monter les dossiers, de les prioriser, on sent bien qu'il y a cette volonté. Ce sont des consignes que j'essaie de donner aux services, il ne sert à rien de mettre des crédits de paiement trop importants qui ne correspondent pas à la réalité, parce qu'on inscrit des crédits de paiement et après, on constate, vous le premier et à juste titre, qu'ils ne sont pas consommés. Ce n'est pas la peine de faire de l'affichage pour faire de l'affichage. Il vaut mieux que nos crédits de paiement correspondent à une certaine réalité.

C'est pour cela que les crédits de paiement tiennent compte des dossiers dont on a connaissance et on est toujours à même en Décision Modificative, s'il y avait une flambée de la demande, de pouvoir modifier le crédit de paiement dans la mesure où on a une AP qui le permet.

C'était pour la question que vous posiez. Plus fondamentalement sur le dossier qui a été présenté, vous avez pu constater qu'on a le FEC, le FSI, le FDAL. On pourrait parler du Fonds de péréquation des droits de mutation, du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle. Cela fait beaucoup de millions. On a le CRTE aujourd'hui. Le travail que j'ai demandé à Didier Gaugeacq qui a fait appel à un prestataire pour accompagner la commission, vise à unifier l'ensemble de ces fonds pour donner quelque chose de relativement significatif et un peu moins éparpillé et qui réponde peut-être un peu plus de l'équité territoriale, parce que si on regarde dans le détail le diagnostic qui a été fait des conditions d'attribution d'un certain nombre de fonds auxquels le Département participe – Fonds des droits de mutation, Fonds de péréquation..., on s'aperçoit que cela ne répond pas tout à fait aux canons de l'équité et de l'égalité que l'on a peut-être tous en tête.

C'est pour cela que c'est le moment de remettre un peu à plat tout cela et j'espère que l'on vous proposera dans le courant de l'année ou au début de l'année prochaine une refonte, ce qui ne sera certainement pas sans débat parce que, inévitablement, dès que vous commencez à changer les règles, il y a les gagnants et les perdants, les gagnants ne disant jamais rien et les perdants criant au scandale.

L'objectif que j'assigne à tout cela, c'est bien la solidarité et l'équité, voire l'égalité territoriale. J'appelle vraiment à ce que l'on ait une réelle réflexion de fond - cela prendra le temps qu'il faut - pour que tout cet argent qui est injecté par le Département en direction de nos partenaires que sont les collectivités, communes ou communautés de communes, le soit sous le sceau de la solidarité, réellement.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président et je vous prie de m'excuser de prendre la parole après vous, mais je voulais le soulever après notre collègue Didier Gaugeacq, simplement parce que cela a été évoqué, il y a aussi le schéma d'accessibilité des services au public qui est un enjeu majeur pour le Département et d'une ambition qui a été à nouveau relevée et soulignée lors d'un comité de pilotage que vous avez tenu ici même avec Mme la Préfète des Landes et l'ensemble des partenaires à l'échelle du département.

C'est un engagement que nous avons pris devant les Landaises et les Landais lors de la campagne des élections départementales sous le prisme du département de la demi-heure. C'est un engagement qui sera tenu et nous y travaillons et ce schéma qui avait été imposé par la loi NOTRe aux collectivités, s'il fallait le rédiger et le voter, il n'était pas pour autant obligatoire, à la fois de l'évaluer ou de le réviser. Vous avez fait le choix, Monsieur le Président, de renouveler ce schéma avec l'Etat, avec les partenaires et donc, je voulais le souligner parce que c'est un enjeu majeur, y compris sur la solidarité territoriale.

Services au public, ce sont bien sûr les services publics, les services qui sont déployés par le Département des Landes, les collectivités partenaires, mais ce sont aussi les services assurés par le privé et donc, nous veillons à ce que les Landaises et les Landais, quel que soit leur lieu de résidence, aient accès à l'ensemble des services à la population.

M. DUBOIS : Juste pour vous préciser que vu le temps que nous avons mis pour arriver de Dax ce matin, nous ne sommes pas encore au département de la demi-heure. C'est du vécu récent.

Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer à l'examen du dossier C-2 sur l'habitat et le logement. Je donne la parole à Jean-Marc Lespade.

C-2 – HABITAT ET LOGEMENT

(Rapporteur : M. Lespade)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président.

En préambule du rapport, nous avons un rappel historique qui montre que la question de l'habitat et du logement et l'intervention publique ne datent pas d'hier, puisque les premières interventions remontent à 1922 avec un Office Public Départemental d'habitations à bon marché.

Depuis, le temps a passé et ces dernières années, il convient de rappeler qu'il y a eu notamment la fusion, notamment en matière d'habitat à loyer modéré, entre XL Habitat et les trois structures qui existaient auparavant, l'Office Public de l'Habitat de Dax et de la SA Habitat des Landes.

Notre département compte à ce jour plus de 14 000 logements sociaux. Entre 2018 et 2022, c'est en moyenne 697 logements qui ont été livrés chaque année, et c'est loin d'être négligeable puisque cela représente plus de 20 % de la production annuelle globale de logements dans notre département.

On a déjà parlé ici de la pression foncière, de la pression immobilière, de la flambée des prix. Juste quelques chiffres. En l'espace de 10 ans en moyenne, les terrains à bâtir ont augmenté de 43 % (on estime à peu près l'augmentation à + 31 700 € par terrain). Les maisons, de 54 % (on estime à 95 300 € de plus par maison). Et les appartements, de 36 % (42 200 € par appartement).

Les besoins en logements sociaux sont également conséquents et notre plan départemental de l'habitat nous engage à produire annuellement plus d'un millier de logements conventionnés, je le rappelle, 700 Logements locatifs et 350 en accession sociale à la propriété. Or, dans un contexte marqué en plus par la hausse des coûts de la construction, de la TVA et des taux d'intérêt, les appels d'offres sont parfois infructueux et d'ailleurs, ils se multiplient, et amplifient le risque d'abandon des opérations portées par les bailleurs sociaux. XL Habitat gère près de 80 % du parc social et se voit aujourd'hui dans l'obligation de mobiliser des fonds propres à hauteur de 30 % pour chaque nouvelle opération, ce qui risque de déstabiliser la capacité de l'Office à pouvoir intervenir de manière pérenne.

Ainsi, ce rapport nous propose de renforcer les politiques de l'habitat et du foncier en revalorisant de 40 % l'intervention financière du Département et de la porter ainsi de 3,9 M€ à 5,5 M€ dès 2023.

Le premier volet de ce rapport concerne le renforcement du plan d'investissement 2021-2026 pour la création et la réhabilitation de logements, en portant justement le montant global de l'engagement du Département durant cette période à 18,6 M€ en y intégrant la subvention en faveur de XL Habitat contre 15 M€ initialement prévus.

Ce renforcement passe par la réalisation d'un diagnostic départemental portant sur l'habitat des jeunes. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter, de débattre de cet objectif en partenariat avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales. Pour cela, il nous est proposé d'inscrire un crédit de 50 000 €.

Ce renforcement passe également par le soutien à XL Habitat, partenaire privilégié du Département qui a financé 337 logements en 2022. Pour sa programmation 2023, XL Habitat sollicite l'aide du Département à hauteur de 3 155 000 € pour les constructions neuves, et les opérations en acquisition, amélioration. Cela correspond à 500 logements.

Et enfin, le soutien à la création, à la réhabilitation de logements locatifs sociaux dans le cadre des engagements du PDH et en s'appuyant sur un large partenariat entre opérateurs et collectivités.

L'objectif est d'apporter des réponses au public ayant des besoins spécifiques en matière de logement. Pour mener à bien ce plan d'investissement 2021-2026, il nous est donc proposé d'approuver les règles de soutien départemental, c'est-à-dire pour la création, une aide forfaitaire de 5 000 € par construction de logements neufs, une aide forfaitaire de 5 000 € bonifiés ensuite de 5 000 € pour l'acquisition-amélioration par logement et, pour la réhabilitation, une aide forfaitaire de 10 000 € par logement réhabilité.

Il nous est proposé de porter l'autorisation du programme n° 805 « *Programme départemental de l'habitat (PDH)* » à 18 600 000 €, d'inscrire un crédit de paiement de 3,4 M€, d'accorder à XL Habitat une subvention pour la création-réhabilitation de 500 logements d'un montant global de 3 155 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'octroi des crédits restants.

Compte tenu de la présence du Département dans les commissions intercommunales d'attribution de logements, il nous est demandé d'autoriser le Président à signer pour 2023 les conventions intercommunales d'attribution à intervenir pour les différents EPCI concernés, et cela dans le cadre de l'obligation de mixité sociale inhérente à la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et à la loi égalité-citoyenneté.

Le point suivant concerne la participation de la collectivité à l'EPFL local « Landes Foncier » pour la constitution d'une réserve foncière publique pour les collectivités adhérentes. Nous avons également eu l'occasion de discuter de cette question récemment. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous en parler à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et vous avez pu lire que depuis sa création, l'EPFL a assuré le portage d'un patrimoine d'une valeur totale de 109 200 000 €, soit un petit peu plus de 723 hectares de foncier non bâti ou bâti.

L'EPFL gère un fonds de minoration foncière. Il s'agit d'une dotation du Département destinée à alléger la charge des communes acquérant du foncier en vue de la réalisation de logements sociaux. Vous avez en annexe le rapport d'activité 2022 de l'EPFL qui a porté sur 17 hectares de foncier pour 6,8 M€. Vous avez également en annexe 4 le plan d'action foncière prévisionnel 2023.

Pour rappel, l'étude confiée à la Coopérative Place et Pluralité permettra de doter l'ensemble des EPCI du département de plans d'action foncière, et permettra également l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement de l'EPFL pour la période 2024-2028.

L'évolution du périmètre d'intervention de l'EPFL et l'adhésion des EPCI qui ne sont pas encore adhérents est un enjeu majeur pour cette action emblématique.

En 2022, 73 % des acquisitions réalisées par l'EPFL concernaient des fonciers à vocation d'habitat. La maîtrise foncière s'impose donc comme un levier déterminant de nos politiques publiques de l'habitat. C'est pourquoi pour renforcer cette maîtrise foncière, il nous est proposé d'inscrire au BP 2023 un crédit de 1 350 000 €, 250 000 € pour la contribution d'adhésion, 550 000 € pour le fonds de minoration et 550 000 € pour les subventions à l'acquisition foncière ; d'autoriser le Président à procéder à la libération des subventions et du fonds de minoration, de l'autoriser à signer la convention relative aux modalités de versement des contributions avec l'EPFL.

Troisième point : le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Ce plan qui arrive à échéance au 31 décembre 2023, il convient de travailler à la rédaction du prochain plan qui portera sur la période 2024-2030. Cette démarche s'appuiera notamment sur l'évolution des actions menées sur la période 2017-2023, sachant que l'Etat a d'ores et déjà attribué au Département une subvention de 20 000 € pour l'appui à la réalisation et l'élaboration de ce futur plan.

Ainsi, il nous est proposé d'inscrire au BP un crédit de 50 000 € pour l'évaluation des actions menées sur la période, la réalisation du diagnostic à la problématique du logement et de l'hébergement et

l'élaboration de ce prochain plan, et d'inscrire une recette de 20 000 € correspondant à la participation de l'Etat.

Quatrième point : il est proposé d'inscrire un crédit global de 650 000 € en faveur du soutien et au fonctionnement des associations et des établissements publics œuvrant dans le domaine du logement, dont 637 820 € de subventions aux structures qui sont listées en annexe 6 et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Le dernier point porte sur la modification des conditions de garanties d'emprunt par le Conseil départemental des Landes dans le cadre de l'accord tripartite avec la Fédération des promoteurs Nouvelle-Aquitaine, les bailleurs sociaux signataires de la convention et le Département des Landes. Ce groupe inter-bailleur de logement social a pour but d'accélérer la production de logements pour répondre aux besoins sociétaux et territoriaux en évitant que la concurrence entre organismes HLM ne participe à l'inflation foncière et immobilière. La convention a été signée ici même en mars 2022. Je rappelle qu'elle fait valeur d'exemple par rapport à d'autres collectivités départementales, et une nouvelle convention est venue remplacer et compléter le barème VEFA de 2018.

Aussi, un travail de réflexion a été mené au cours du dernier trimestre 2022 entre les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers, tenant compte à la fois du nouveau contexte, notamment de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020, de l'augmentation des coûts de construction, de la nécessaire préservation des équilibres économiques des opérations de logement social. Les travaux et négociations ont retenu les principes suivants, à savoir par rapport aux valeurs de 2021, pour le nouveau barème de la VEFA locative, une augmentation en moyenne de 9,1 %. Cette revalorisation s'avère toutefois plus limitée pour les communes tendues, soumises à un plafonnement de loyers rendant l'équilibre économique des opérations plus complexe à atteindre. Il y a une réévaluation des majorations appliquées pour les places de parking en superstructure ou en souterrain à hauteur de 9 % également.

En raison du durcissement des conditions d'attribution des prêts immobiliers pour les ménages les plus modestes notamment, le relèvement des prix au m² des opérations en accession sociale à la propriété est limité à 5 % environ.

Il nous est demandé d'approuver les modifications que je viens d'évoquer, d'autoriser le Président à signer la convention ainsi modifiée.

En conclusion, au titre de la politique en faveur de l'habitat et du logement social, il vous est demandé d'approuver les objectifs du présent rapport, de vous prononcer sur les inscriptions et modifications d'AP au Budget Primitif 2023 afférentes au présent rapport, soit en dépenses 5 500 000 € et en recettes, 20 000 €, et d'accorder les différentes subventions proposées.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier il y a des demandes de prise de parole ?

J'ose espérer que tout le monde aura noté que c'est un des dossiers sur lequel il y a une majoration significative des crédits budgétaires et pour répondre à la crainte éventuelle de Julien Dubois, je peux vous assurer qu'il n'y aura pas de reliquat, du moins sur la partie de soutien à la construction de logement social compte tenu de l'explosion de la demande et de la difficulté de plus en plus importante pour les bailleurs sociaux d'équilibrer les opérations ; mais quand on vote les crédits, c'est pour des opérations qui sont déjà initiées. On a l'assurance qu'elles vont se réaliser, et qu'il y aura de la consommation des crédits.

Ce n'est pas pour faire des comparaisons avec l'Etat, mais on est sur une compétence exclusive de l'Etat. Aujourd'hui dans ce pays, ce que l'on peut constater malheureusement, c'est que cela fait plusieurs années que l'on n'arrive pas à construire le nombre de logements nécessaires pour simplement faire face à la demande.

Notre département est particulièrement attractif, il est dans une croissance démographique importante (on est toujours le 2^{ème} département de Nouvelle-Aquitaine en termes de croissance démographique), et il est le théâtre d'une explosion de la demande de logement social. C'est lié à plusieurs facteurs : la rareté du logement et surtout, l'écart colossal qu'il y a entre le prix du logement dans le « libre », dans le privé, et le prix de location d'un logement social. On est sur du simple au double. Et compte tenu de la baisse sensible du pouvoir d'achat de nombreuses familles, aujourd'hui il y a un transfert de plus en plus important qui s'opère du privé vers la demande de logement social. Même si dans ce département on n'a jamais autant construit de logement social, on n'arrive pas à rattraper le retard. C'est vrai sur le littoral, mais c'est aussi vrai dans un certain nombre de territoires ruraux, ce n'est pas l'apanage de la côte, même si la tension y est beaucoup plus forte et donc, il y a un certain nombre d'enjeux.

Aujourd'hui, l'Etat a en main un certain nombre de clés. Sur le financement, on ne peut pas dire qu'il en ait pris la mesure puisque cela ne bouge pas pour l'instant. Sur le zonage, c'est encore une demande que nous avons faite à la première ministre parce qu'elle est en train de revoir les zonages. C'est un peu technique, mais aujourd'hui, le zonage en A, B et C conditionne les prix des loyers. S'il n'y a pas une généralisation à beaucoup plus de communes qu'aujourd'hui d'un classement en B, B1 ou B2, aujourd'hui on n'arrive pas à équilibrer les opérations et on a du mal à faire des opérations de logement social, du moins en nombre suffisant.

Il y a un véritable enjeu. Le deuxième enjeu qui a été évoqué par M. LESPADE, c'est la problématique des consommations de fonds propres par XL Habitat et par tous les bailleurs sociaux. Quand on en est rendu à consommer pour une opération 30 % de fonds propres pour l'équilibrer, on peut s'imaginer rapidement que l'on ne va pas pouvoir tenir éternellement comme ça.

On en appelle à une prise de conscience réelle du Gouvernement aujourd'hui sur le problème de la pénurie de logement social sur nos territoires. On prend nos responsabilités au niveau du Département en matière d'augmentation des crédits. Parce que quand on voit que l'on fait passer l'aide de 3 200 € à 5 000 € sur la création de logements neufs, on est à 10 000 € sur de la réhabilitation. Ce sont des augmentations significatives de crédits budgétaires. C'est cette année un des efforts les plus importants que l'on fait. C'est pour cela que sur tous les territoires ruraux qui sont confrontés à cette difficulté (comme par exemple Villeneuve-de-Marsan, dans le cadre de l'opération Petites Villes de Demain), il y a l'ensemble des outils, XL Habitat, Vitalandes, la SATEL, qui sont présents pour pouvoir monter des opérations qui sont complexes. On sait que dans tous les centres urbains, acquérir des bâtis anciens, les réhabiliter, il y a un problème d'équilibre économique. Il faut que l'on ait des durées très longues pour pouvoir réaliser ce genre d'opérations, mais il faut que ces territoires ruraux qui ne sont pas aujourd'hui adhérents à l'établissement public foncier franchissent le pas pour pouvoir demain bénéficier d'un portage foncier ou immobilier de ces opérations.

Dans la visite que j'avais faite à Villeneuve quand on a signé la convention Petites Villes de Demain, c'est une opération que je trouve assez exemplaire, mais que l'on retrouve dans beaucoup de bourgs de notre département.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur le logement. C'est vraiment un engagement très fort de notre part cette année qui est à l'échelle de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés.

M. Vallaud : Petit aparté Monsieur le Président puisque je participais à la fondation Abbé Pierre à des débats au moment de la restitution de leur rapport annuel sur la crise du logement.

Il faut bien avoir en tête, pour aller en renfort de ce que vous venez de dire, que les objectifs assignés par le gouvernement en termes de construction de logements sociaux en 2021, c'était 125 000, le niveau de 2016. En réalité, il y a eu 85 000 livraisons. En 10 ans, le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de 20%. C'est absolument considérable et en même temps, la capacité d'investissement du logement social nationalement était divisée par deux avec l'augmentation de la TVA, avec la baisse des financements publics et on est face à une crise assez inédite du logement cher, avec la part du foncier que vous avez évoquée qui a augmenté puisque le coût moyen de la construction est assez stable. C'est la part du foncier qui devient complètement dingue.

C'était juste un petit moment de science.

M. LE Président : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, simplement vous préciser que H. Bédât, C. Fournadet, S. Sensou, JM. Lespade, X. Fortinon ne peuvent pas participer au vote de la subvention pour l'ADIL.

Pour l'Association de la maison du logement à Dax : M. Lagorce, D. Delavoie, S. Péducasse, H. Bédât ne peuvent pas participer au vote.

Pour l'Office Public de l'Habitat : H. Bédât, JM. Lespade, M. Lubin, S. Sensou, S. Péducasse, J. Dubois, X. Fortinon ne peuvent pas participer au vote.

Pour l'Etablissement Public Foncier Local : JM. Lespade, S. Péducasse, O. Martinez, C. Gayssot, J. Dubois ne peuvent pas participer au vote.

Je pense que ce dossier n'est voté par personne, ou quasiment. Il en reste quelques-uns, heureusement. C'est aussi la difficulté à laquelle on peut être confronté dans une assemblée quand on participe à tous les conseils d'administration de structures publiques ou associatives où le Département est membre de droit.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédât, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer à l'examen du dossier C-3 sur le coefficient de solidarité départementale 2023, je vais redonner la parole à Didier Gaugeacq, et là-aussi cela fera partie un petit peu de la réflexion globale que j'évoquais précédemment.

C-3 – COEFFICIENT DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL 2023

(Rapporteur : M. Gaugeacq)

M. Gaugeacq : Merci Monsieur le Président. Le dossier C.3 concerne le coefficient de solidarité départemental. C'est un dispositif qui a été instauré en mars 2012. Il est destiné à moduler certaines aides du Conseil départemental en fonction des ressources des collectivités, de certaines caractéristiques du territoire.

Chaque collectivité dispose d'un coefficient de solidarité départementale, que ce soient les communes, les communautés de communes ou les communautés d'agglomération. Ce coefficient est effectivement concerné par l'analyse des différents dispositifs de solidarité territoriale. L'étude en cours permettra de déterminer si les critères retenus et si les modalités d'application sont cohérentes avec la volonté du Conseil départemental d'axer ses politiques publiques sur une véritable solidarité envers les différentes collectivités, l'objectif étant d'améliorer la solidarité territoriale.

Ce rapport sera très court dans mon exposé puisqu'il vous est proposé, dans l'attente des conclusions de l'analyse, de reconduire pour 2023 le CSD sur les mêmes bases en termes de critères, de modalités de calcul qu'en 2022 et selon les mêmes modalités d'application, tels qu'ils sont présentés dans le rapport.

Vous avez en annexes 1 à 3 la liste de l'ensemble des communes du département des Landes avec chaque coefficient de solidarité affecté à chaque collectivité.

M. Le Président : Je vous remercie. On reconduit le dispositif. Sans déflorer quoi que ce soit, on s'aperçoit que cela joue peu globalement et c'est construire une usine à gaz pour, parfois, pas grand-chose.

Il faudra se poser la question de trouver comment on peut faire de la solidarité et de l'égalité ou de l'équité sans être obligé de construire des choses qui nécessitent des calculateurs importants. Voilà.

Je vois qu'il n'y a pas de demande de prise de parole.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer au dossier D-1, je vais donner la parole à Olivier Martinez pour la politique de mobilité et infrastructures.

D-1 – POLITIQUE DE MOBILITE ET INFRASTRUCTURES

(Rapporteur : M. Martinez)

M. Martinez : Merci Président, chers collègues.

Il vous est proposé pour ce Budget Primitif 2023 au titre de ce rapport un montant de dépenses de 46 011 000 €, en augmentation de 22,83 % par rapport à ce même rapport de l'année dernière, avec des recettes attendues prévisionnelles de 6 119 000 €.

Le premier point concerne les nouvelles mobilités et la politique départementale en la matière. Je vous rappelle que l'Assemblée départementale avait approuvé une politique départementale de mobilités par délibération en date du 16 novembre 2020. Il y avait 6 ambitions que vous avez détaillées dans le rapport. Je n'y reviens pas. C'était les objectifs qui étaient affichés.

En 2023, il vous est proposé à ce titre d'autoriser le Président à poursuivre les démarches et les réflexions relatives à l'évolution du schéma directeur cyclable départemental et à l'élaboration d'un schéma directeur départemental des mobilités, d'inscrire pour un deuxième point au Budget Primitif en section d'investissement un crédit de 20 000 € au titre du règlement d'intervention relatif à la création d'aires de covoiturage. Ce règlement prévoit un taux de subventions de 27 % pour un montant maximum H.T de travaux plafonné à 50 000 €, conformément à cette délibération qui avait été votée ici même lors du BP de l'année dernière.

Le plan de mobilité de l'administration 2021-2023 :

Là aussi, objectif affiché par la loi LOM du 24 décembre 2019. Le Département des Landes s'est donc inscrit dans cette démarche et a approuvé le lancement d'une démarche visant à définir une politique départementale de la mobilité. Pour cette année, il vous est proposé de poursuivre cette démarche et les réflexions relatives à l'évolution de ce plan.

Le deuxième point concerne les grands projets d'infrastructures hors domaine routier départemental.

Tout d'abord, le domaine ferroviaire avec le GPSO, la ligne LGV. C'est un dossier que nous avons évoqué lors de nombreuses sessions. Je ne reviens pas sur le détail de nos échanges. Juste rappeler quelques éléments essentiels.

Tout d'abord l'engagement initial de l'Etat à réaliser les travaux en continu sans interruption aucune entre les branches Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Je vous rappelle également que ce projet au niveau du montant financier s'élève à 14 milliards d'euros, avec une participation globale des collectivités locales à hauteur de 40 % de cette somme. Ce qui correspond pour le Conseil départemental des Landes à une participation de 140,9 M€ qui est ramenée à 98,6 M€ en prenant en compte la fiscalité affectée, soit un montant à mobiliser chaque année pendant 40 ans de 2,47 M€. Ce financement a été finalisé et signé le 15 février dernier. Une ordonnance du 2 mars 2022 a permis la création d'un établissement public local dénommé Société du Grand Projet du Sud-Ouest.

C'est vous-même, Président, qui représentez notre collectivité au sein de cet établissement public local. Etablissement public local qui s'est réuni à deux reprises en fin d'année dernière. Tout d'abord lors de sa séance du 13 octobre 2022. Le Conseil de surveillance a validé la signature de 3 conventions permettant l'avancement des études et des acquisitions foncières.

Une première convention concernant l'Etat, l'Agence de financement des infrastructures des transports de France et GPSO avec un volet études et foncier sur l'avant-projet définitif relatif aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax pour un montant de 58 M€ H.T.

Une deuxième convention concernant Etat, GPSO et SNCF Réseaux concernant les travaux préparatoires et acquisitions foncières, là-aussi dans le cadre d'aménagements pour un montant de 5,5 M€ H.T.

Et enfin, une convention de l'Etat, de cette agence de financement des infrastructures, de GPSO et de la société SNCF Gares et Connexions pour des études préliminaires relatives à la création de gares nouvelles à Agen, Montauban et nous concernant, la ville de Mont de Marsan. Là aussi, une convention pour un montant relatif à des études de près de 4 M€.

Deuxième séance de ce conseil de surveillance le 13 décembre 2022 où a été approuvé le premier budget prévisionnel 2023 avec la fameuse participation des signataires à hauteur de 50% du 1/40^{ème} défini dans le plan de financement initial, ce qui correspond pour notre Département à une somme à inscrire de 1,235 M€.

Cette contribution est suffisante pour faire face aux dépenses de l'année 2023 qui sera essentiellement consacrée aux études et aux acquisitions foncières.

A cela s'ajoute une proposition de validation d'un avenant au plan de financement qui a pour objet la correction d'une erreur rédactionnelle, l'ajout d'une clause de retour à bonne fortune pour la Région Nouvelle-Aquitaine du fait des avances effectuées pour compenser les collectivités n'ayant pas participé au plan de financement initial, et ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, l'intégration de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax dans le plan de financement.

Comme vous le savez, le Conseil d'Orientation des Infrastructures qui est une instance consultative placée auprès du ministère des Transports a fait part au Gouvernement il y a quelques jours d'une proposition assez étonnante : le souhait de différer les travaux de la ligne Bordeaux-Dax, ce qui n'était absolument pas prévu initialement, et je vous rappelle que lors de nos débats et lors du vote de la délibération engageant le Département sur 40 ans, nous avons lié impérativement notre participation financière au fait que les travaux de notre portion se feraient en continuité de la construction de la ligne Bordeaux-Toulouse. C'est d'ailleurs le sens de la délibération que nous avons votée ici même le 10 décembre 2021.

Par conséquent, il vous est proposé aujourd'hui que l'examen par l'Assemblée départementale de l'avenant n° 1 que je viens d'évoquer et le vote de l'autorisation de programme relative à notre participation financière soit conditionné à la confirmation du respect du calendrier de réalisation du GPSO, comme annoncé en 2021 et confirmé en 2022 par le Gouvernement, et d'inscrire donc au Budget Primitif les 1 235 000 € évoqués il y a quelques instants.

Le point B concerne le domaine autoroutier, avec la participation aux aménagements autoroutiers de l'A64. Là-aussi un dossier avec un historique assez long, je n'y reviens pas.

Un comité de pilotage s'est tenu sous l'égide de Mme la Préfète le 16 décembre dernier pour faire le point sur l'avancement des études et procédures des trois opérations concernées : complément du demi-échangeur entre l'A641 et la RD 817, complément du demi-échangeur entre l'A641 et la RD 19, création du demi-échangeur de Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye sur l'A64.

Suite à ce comité de pilotage qui a confirmé la bonne suite de ces dossiers et l'assurance que tout serait réalisé en temps et en heure, il vous est donc demandé d'adapter les échéanciers budgétaires de notre budget pour que nous puissions confirmer que les travaux du demi-échangeur entre l'A641 et la RD 817 seront bien réalisés cette année avec une mise en service en 2024, que le demi-échangeur entre l'A641 et la RD 19 verront bien la réalisation des travaux en 2024 avec une mise en service en 2025. Idem pour la création du demi-échangeur de Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye sur l'A64. Les travaux sont prévus en 2024 avec une mise en service en fin d'année 2025, soit pour les trois dossiers bien avant la fin des DUP qui ont été prises pour ces dossiers.

Il vous est donc proposé d'inscrire au BP au titre d'un crédit de paiement 2023 sur cette opération, 600 000 €. Trois infrastructures autoroutières qui au final coûteront 23,5 M€, le Département des Landes prenant à sa charge près de 30 % du coût de ces opérations, l'Etat un peu plus de 50 % ; nos voisins du Département des Pyrénées-Atlantiques sont un peu plus chiches en la matière, prenant en charge moins de 15 % du projet global.

Le point 2 concerne les ouvrages de continuité écologique suite à la mise aux normes autoroutières de l'A63. Là-aussi, travaux réalisés par le Département mais financés par le Groupement d'Intérêt Economique Atlandes, il est inscrit un crédit de recettes au BP 2023 de 39 000 €.

Concernant le domaine routier départemental, il y aura pour l'année 2023 une inscription budgétaire de 36 481 000 €.

En matière d'entretien courant : 4 536 000 €.

Concernant l'entretien courant des ouvrages d'art : 850 000 €.

Les renforcements programmés : 9 300 000 €.

Les crédits sectorisés pour les routes de 4^{ème} catégorie : 3 150 000 €.

Les dépenses diverses de voirie, dont la signalisation verticale et horizontale : 3 130 000 €.

Les opérations exceptionnelles de voirie : 4 150 000 €.

Les opérations exceptionnelles sur les gros ouvrages d'art : 5 360 000 €.

Les opérations de sécurité : 2 782 000 €.

3 223 000 € au titre de l'aménagement des traverses d'agglomérations sur des dossiers pour lesquels nous sommes sollicités par les collectivités du département.

Il y a 6 dossiers importants concernant les chiffres que je viens d'évoquer.

Tout d'abord le pont de Dax, c'est un dossier important qui nous intéresse ici. On inscrira cette année un crédit de paiement de 450 000 € pour une AP qui avait été votée en 2018 de plus de 1 500 000 €.

Le calendrier des travaux a été établi en concertation avec la Ville de Dax. Le démarrage des travaux se fera le 21 août. Vous avez tous compris à quoi correspond cette date. Il y aura une interruption pour les fêtes de fin d'année pour ne pas pénaliser le commerce local, Monsieur le Maire, avec une fin de chantier prévue au printemps 2024. Voilà pour le pont de Dax.

Les études et travaux concernant les ouvrages de décharge à Gousse et du pont de Pontonx : là aussi, vous avez des inscriptions budgétaires pour une AP qui à ce jour a été votée en 2022 pour plus de 5 M€. C'est une section de route sur la RD 10 qui est vitale pour l'économie locale. Elle est fortement sollicitée lors des épisodes de crues. C'est l'une des dernières routes que l'on peut emprunter dans ce cas, quels que soient les effets de cette problématique dans le département. Des études très longues et très fastidieuses ont été mises en place. Elles ont été rendues.

Nous avons fait une proposition auprès des services de la DDTM pour la réalisation de la réhabilitation des ouvrages de décharge et la création d'un 3^{ème} ouvrage de décharge, d'un renforcement, un ré-engraissement des talus. Nous avons écrit à la DDTM pour avoir une validation définitive de cette proposition de travaux le 26 septembre. Manifestement, cela ne fait pas partie des priorités de l'Etat.

Monsieur le Président, et je vous en remercie, vous avez donc dû interpellier Madame la Préfète pour essayer d'accélérer la réponse des services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour qu'enfin on puisse lancer ces travaux. Je trouve quand même regrettable que compte tenu de l'importance de cette opération, du coût qu'elle représente et de ses enjeux pour la population, elle ne soit pas placée en haut de la pile des dossiers de cette DDTM.

Le troisième dossier concerne le contournement du port de Tarnos. Là-aussi, les travaux ont été engagés en début d'année. Pas de difficulté particulière là-dessus. Tous les recours sont purgés et nous pouvons enfin commencer cette opération qui est absolument fondamentale pour la commune et au-delà. Pour le port, il est très important de pouvoir faire cette RD 85. La fin des travaux est prévue en 2023.

Pour Capbreton, la réhausse de la RD 252 : là-aussi, chantier d'importance. Ce matin-même, visite de chantier, validation du dossier et normalement, la route est ouverte ce soir. Pour ceux qui sont intéressés, notamment nos Conseillers départementaux concernés, ils pourront se rendre sur place pour vérifier la chose.

La route départementale 32 à Montfort. Enfin, les travaux sont en cours. L'entreprise est sur site depuis le 20 mars. Les travaux seront réalisés avant la fin du mois de mai de cette année.

Le pont de Sorde-l'Abbaye : travaux en cours qui seront totalement réalisés avant la fin de l'année. Vous avez même une webcam installée par le Département, si ça vous intéresse de suivre en direct le suivi de ce chantier.

Je n'oublie pas les subventions versées aux associations de sécurité routière pour 133 000 € :

- Association Landaise pour le perfectionnement des conducteurs débutants : 93 200 €
- Comité départemental de la sécurité routière : 19 500 €
- PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) pour 20 300 €.

Ce sont les mêmes montants que les années précédentes.

Vous avez l'inscription des opérations nouvelles hors AP dans le dossier, ainsi que des recettes pour un montant de 2 700 000 €, recettes qui correspondent au remboursement des travaux réalisés par le Département pour des co-maîtrises d'ouvrage avec les communes dans le cadre des traverses d'agglomérations.

Fonds de concours spécifiques.

Il est proposé au BP 2023 la somme de 55 000 €. Là-aussi, deux petits règlements d'intervention mais importants : 30 000 € pour le programme spécifique d'aide aux voiries communales de desserte des centres-bourgs non desservis par une route départementale, et 25 000 € pour les dégâts dus aux intempéries exceptionnelles sur les voiries communales.

Fonds de concours exceptionnels suite aux intempéries.

Nous avons, lors d'une session extraordinaire du 25 janvier 2021 qui était consécutive aux intempéries de décembre 2020, voté une AP de 500 000 € pour accompagner les communes et EPCI dans la remise en état des chaussées endommagées par les intempéries. Cet accompagnement financier du Département s'inscrivait dans une démarche d'accompagnement des dossiers instruits préalablement par les services de l'Etat ; on vous propose de ramener l'AP à 358 683 € et d'inscrire un Crédit de Paiement de 145 000 € qui permettra normalement de solder toutes les aides relatives à ces dispositifs exceptionnels que nous avons votés ici même.

L'Assistance technique.

Actuellement, les relations entre les communes et le Département pour tous travaux sur le domaine public routier départemental sont régies contractuellement dans le cadre de trois délibérations qui ont été prises par notre Assemblée. Je ne reviens pas dessus.

L'une des délibérations qui va faire l'objet d'une modification est la délibération qui concerne le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, quand les communes ont des opérations inférieures à 50 000 € H.T. Dans ce cas, la maîtrise d'œuvre est faite par le Département et celle-ci est payante. C'est un forfait de 1 250 € H.T.

On vous propose de relever ce seuil de 50 000 € de travaux à 90 000 €, afin de prendre en compte tout simplement l'augmentation du coût de réalisation de ce type de travaux, avec notamment l'augmentation du coût des matériaux mis en œuvre pour ces opérations.

Au-delà de ces relations contractuelles habituelles entre le Département et les collectivités locales sur le domaine public routier départemental, nous sommes régulièrement sollicités par celles-ci pour les accompagner sur des opérations sur leur propre domaine public routier.

Donc, il vous est proposé de mettre en place une mission d'assistance technique aux petites communes pour les travaux qu'elles pourraient réaliser sur leur propre réseau. Ce serait une assistance à maîtrise d'ouvrage, et non une mission d'assistance technique, c'est-à-dire une aide à la définition des besoins et un accompagnement de la collectivité dans les discussions avec le maître d'œuvre qu'elles pourraient choisir. Ce n'est pas une maîtrise d'œuvre au sens strict. Car il n'y a pas de réalisation de DCE ou de suivi de chantier. C'est une prestation que l'on proposerait au tarif forfaitaire de 500 €, et ce dispositif serait complété par la mise en place au sein de la Direction de l'Aménagement du Département d'un réseau métier des services techniques des EPCI. On animerait ce réseau technique pour les aider dans le suivi de ces chantiers sur le réseau leur appartenant.

Mobilités douces et partagées – Transport des élèves.

Il convient d'inscrire :

- pour l'attribution de compensation financière à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le transport scolaire : 3 942 000 €,
- pour le transport scolaire des élèves en situation de handicap : 3 400 000 €.

Le budget annexe du Parc et Ateliers Routiers des Landes (PARL).

Un budget équilibré à 8 726 248 €, validé en Commission de surveillance le 1^{er} mars dernier.

Pour l'ensemble de ce rapport, il vous est demandé de délibérer pour un montant de 46 011 000 € en dépenses et 6 119 000 € en recettes. Ce qui fait que cette année, le Département consacrera plus de 7 600 €/km de voirie départementale contre 7 059 € en 2022 (budget en hausse de plus de 8 %).

J'en ai terminé Monsieur M. Président.

M. Le Président : On va vous laisser respirer un peu. Parce qu'il enchaîne quatre autres dossiers derrière. Sur ce dossier, Jean-Marc Lespade a demandé la parole, après Rachel Durquety et Julien Dubois.

M. Lespade : Merci Monsieur le Président. Lors de l'examen il y a un an du plan de financement du GPSO, nous avons exprimé un certain nombre de réserves. En cohérence avec les réserves que nous avons pu exprimer, les membres de notre Groupe ne voteront pas la délibération. Il y avait 1 abstention et 3 votes contre.

M. DELAVOIE : j'avais voté pour, j'avais des réserves sur le financement... Là je m'abstiendrai.

M. Lespade : donc 1 abstention et 3 votes contre, uniquement sur cette délibération.

Mme Durquety : Merci Monsieur le Président. Je salue mon collègue qui dépense des millions avec sa rapidité habituelle. Derrière la boutade, je voulais juste parler pour le territoire d'Orthe et Arrigans. On a deux ouvrages très importants qui sont en cours de travaux. Le pont de Sorde : c'est une prouesse technologique qui est en cours pour sa rénovation. Et la première partie des travaux tant attendus des deux demi-échangeurs, avec l'intervention sur la première partie qui arrive à l'entrée de Peyrehorade sur la commune d'Orthevielle. Ce sont des choses qui étaient attendues depuis très longtemps et qui vont bien sécuriser toute cette partie du territoire.

Je voulais souligner les efforts qui sont faits à ce niveau-là par le Département sur notre canton.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président.

Deux points dans mon intervention. Le premier concerne le GPSO pour lequel on peut dire finalement que le Grand Dax avait été précurseur en mettant tout un tas de garanties avant sa participation financière qui sera actée prochainement. Concernant la participation financière d'autres EPCI à proximité qui allaient profiter de l'arrivée de cette LGV : cela a été acté. Et effectivement, au-delà du maintien de la gare à Dax, la nécessité de concomitance des travaux entre la ligne Bordeaux-Toulouse, puis la ligne Bordeaux-Dax.

Vous le disiez M. Martinez, les dernières informations que nous recevons peuvent nous inquiéter à ce niveau-là. J'ai reçu le courrier que vous avez écrit au ministre des Transports. Je vous ai répondu d'ailleurs pour vous dire que nous étions bien d'accord avec ces inquiétudes, et de ce point de vue-là, je suis entièrement d'accord avec la rédaction de cette délibération qui permettra de conditionner notre versement, comme je crois devront le faire toutes les collectivités concernées, à l'assurance que ces points seront levés. Parce qu'il n'y a aucune raison que nos collectivités payent sans

s'interroger sur une liaison vers l'est, sans avoir la certitude, et c'est prégnant pour des collectivités comme Mont-de-Marsan, que ces nouvelles lignes seront faites ; alors même aussi – et je sais que vous vous en êtes inquiété – que le fameux véhicule juridique qui avait fait que le Département des Landes n'avait pas financé la ligne Bordeaux-Tours est aussi, par partie, réinterrogé. C'est ce que j'ai compris des discussions qui ont pu avoir lieu lors du Conseil de surveillance. Je sais que vous avez émis les réserves nécessaires sur ce point-là.

Donc, je crois qu'il faut encore maintenir de la prudence, une fois que l'on a acté la nécessité de ce projet pour le désenclavement de notre territoire, quant à nos participations financières, parce qu'une fois qu'elles sont faites et parties, on a beaucoup plus de mal à être sûr d'obtenir satisfaction.

Deuxième point de mon intervention, les routes, dans la continuité de ce que j'avais pu exprimer lors du débat d'orientations budgétaires, avec un petit combat de chiffres que nous avons pu avoir avec M. Martinez.

Je redis ce que j'exprimais au nom du Groupe la dernière fois. Si l'enveloppe globale avec ce ratio au kilomètre peut être vue en augmentation, nous ne partageons pas les arbitrages qui ont été faits sur l'entretien des routes existantes, que ce soit pour le fauchage, où on garde la même enveloppe à 3,3 M€, alors qu'avec les marges de manœuvre dont dispose le Département, et alors que le fauchage et l'entretien sont une inquiétude exprimée par beaucoup de maires que nous rencontrons au quotidien, on aurait pu espérer une montée en puissance de ce point de vue-là.

Deuxième point de désaccord sur l'entretien programmé des infrastructures, en fait, l'entretien des routes et la réfection des couches de roulement. Là, ce n'est pas un maintien, mais carrément une diminution drastique de l'investissement qui est porté, de 33 %, puisqu'on était à 16,4 M€ en 2022 et que l'on tombe à 12,4 M€ cette année.

Sur cette compétence première du Département, essentielle parmi ses missions primordiales, on va baisser le montant des investissements. Ce n'est pas l'arbitrage que nous aurions fait et que nous souhaitons. Je ne parlerai pas de la baisse plus anecdotique sur les signalisations, 60 000 €, et – 1,1 M€ sur les traversées d'agglomérations, certainement en raison là-aussi de projets qui ont été présentés sans doute en moins grand volume.

En tous cas, sur l'entretien de nos routes, sur le fauchage permettant la sécurité, vraiment nous aurions souhaité voir une évolution, c'est ce que nous avons exprimé, alors que les marges de manœuvre sont là sur le plan financier, vers une augmentation des moyens alloués à cette compétence, encore une fois essentielle.

Je vous remercie.

M. Martinez : Merci Président. Je reprends les chiffres. Sur ce rapport D1 : + 22,83 % par rapport au même rapport l'année dernière. Nous sommes à 46 M€ de dépenses. Nous étions à 37,5 M€ l'année dernière au BP. C'est factuel et vérifiable par toutes et tous.

Concernant le domaine routier départemental, nous avons 36,481 M€ sur ce point spécifique de ce montant global que je viens d'évoquer. C'est en augmentation par rapport à l'année dernière. Là aussi, c'est factuel et vous pouvez le vérifier.

Effectivement, vous allez au détail en nous expliquant que l'entretien programmé des infrastructures, c'est – 4 020 000 €. Sauf que dans le même temps, je passe de 2 792 000 € à 5 360 000 € sur les grosses opérations d'ouvrages d'art, donc + 2,6 M€.

On a peut-être fait une erreur de sémantique, de rédaction. Effectivement, le vieux pont de Dax, c'est une route ou un pont ? Cela a beau être un ouvrage d'art, c'est quand même un manteau et surtout une route et cela fait partie de ces 2 600 000 € de plus que nous ajoutons.

Tout comme les études et les travaux sur les ouvrages de décharge de la route départementale 10 sur la commune de Gousse, qui permet de se rendre à Pontonx chaque jour.

C'est la même chose pour les ponts. Jusqu'à preuve du contraire, lorsqu'on fait un pont, on fait aussi une route. On n'a pas mis dans le renforcement programmé également les 2 733 000 € en plus pour la RD 85 de la voie de contournement du port de Tarnos. C'est une route ou ce n'est pas une route, Monsieur Dubois ?

Vous prenez un chiffre négatif. Je vous mets en face trois chiffres positifs qui augmentent des postes de dépenses. Au final, en matière d'infrastructures routières, nous dépensons plus au BP 2023 qu'en 2022. Ces chiffres sont écrits noir sur blanc. Je ne peux pas vous en dire plus. Si vous ne voulez pas lire ce qui est écrit dans les rapports, je ne peux rien faire pour vous. C'est factuel. C'est ce qui est écrit et c'est ce qui sera voté aujourd'hui dans cette assemblée, du moins je l'espère.

M. Dubois : Je vous remercie, Monsieur Martinez, d'acter ce que je viens d'évoquer parce que j'avais amené les feuilles du BP 2022 pour montrer que sur l'entretien courant des routes, on baisse bien de 4 M€ l'investissement. Je vous remercie de l'avoir acté.

Les ouvrages d'art, le contournement de Tarnos, sont bien évidemment d'autres enveloppes. C'est pour cela qu'on les met dans toutes les collectivités sur des enveloppes différentes alors même qu'elles relèvent de la même compétence, parce que ce sont des opérations d'envergure, mais plus ponctuelles qui répondent à des problèmes particuliers et ponctuels, et c'est bien pour cela qu'il y a toujours d'un côté - c'est le cas dans d'autres collectivités - l'entretien courant des couches de roulement nécessaires pour entretenir le réseau routier, celui sur lequel roule l'ensemble des Landaises et des Landais, celui qui fait la cohésion territoriale de notre département. Et sur cette compétence, je vous remercie d'acter que l'on est en baisse de 4 M€ par rapport à l'exercice précédent. On aurait pu reparler du fauchage qui reste lui à la même somme.

M. Le Président : On a ouvert le match de ping-pong. Je vous redonne la parole et après, on conclura.

M. Martinez : Merci Président. Aujourd'hui, vous nous reprochez finalement des arbitrages politiques. C'est votre rôle, c'est bien normal, mais vous actez effectivement que sur un point précis, certes, vous considérez que l'on fait moins d'efforts, mais au final, vous confirmez aussi, et vous nous confortez dans le fait qu'il n'y a pas de baisse globale dans les dépenses de voirie puisque les chiffres sont là pour le dire.

Je ne vais pas revenir sur les opérations exceptionnelles de voirie, les opérations exceptionnelles sur les ouvrages d'art, puisqu'on a augmenté le budget de 4,6 M€ par rapport à l'année dernière, qui compensent largement la somme que vous regrettez comme étant à la baisse.

Après, la question est de savoir si ces 4 M€ de baisse sur l'entretien programmé sont préjudiciables à la sécurité ou non des usagers. Aujourd'hui, le taux de renouvellement et le renouvellement annuel des routes du département en matière de travaux est largement satisfaisant puisque nous faisons le renouvellement en moins de 15 ans sur notre réseau.

Je vous mets au défi de trouver n'importe quelle collectivité dans ce département, communauté de communes, communauté d'agglomération, d'avoir cette même capacité à renouveler intégralement ces bandes de roulement en moins de 15 ans. C'est ce que nous faisons, et on est même au-delà des préconisations du CEREMA et du ministère.

Quand bien même cette année, et vous le regrettez, on baisserait très provisoirement ce budget (parce que ces sommes reviendront dans le budget par d'autres canaux, rassurez-vous), quand on aura fait le pont de Dax (et on le fera rapidement), ce ne sera pas l'occasion pour nous, je l'espère, de baisser globalement le montant des crédits l'année prochaine, mais de les réorienter vers d'autres projets, vers Sanguinet par exemple, pour une voie de contournement. Cela pourrait être un dossier judicieux à porter.

Je tiens à vous rassurer. Cela ne met pas en danger la qualité du réseau. Cela ne met pas en danger les usagers qui utilisent ce même réseau. Nous sommes parfaitement dans les clous. C'est une baisse extrêmement provisoire et là, vous pointez vraiment un détail sur l'ensemble du budget à plus de 46 M€. C'est votre rôle, mais bon, dans tous les cas de figure, je vous le répète, cette somme-là, nous la retrouvons sur des infrastructures et ouvrages d'art sur lesquels il y a des routes dessus, et avant et après.

M. Le Président : Je vous remercie de ce débat sur l'entretien routier départemental. C'est vrai que si on regarde en matière d'investissement, c'est la dépense la plus importante. Cela nécessite un débat et une discussion.

Je voudrais revenir sur le dossier GPSO. Je l'avoue, j'ai une grande faiblesse, c'est que j'ai encore confiance en la parole de l'Etat. Ces derniers jours ne nous conduisent pas à renforcer cette confiance, mais néanmoins, quand à Toulouse j'ai signé en présence du Premier ministre, Jean Castex, la

finalisation du projet GPSO assurant la concomitance des travaux entre Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax - c'est-à-dire pour simplifier qu'à aucun moment il n'y aurait la pose de la truelle pour pouvoir assurer la continuité des travaux-, pour moi c'était acté et c'est pour cela que l'on a défendu ce dossier parce qu'on sait qu'il a une importance colossale en matière de désenclavement de notre département et en matière d'amélioration de la desserte ferroviaire. Et demain, pour revenir au sujet que vous évoquiez sur les routes, il s'agit de diminuer la pression des poids-lourds sur nos routes départementales, qui est quand même un véritable fléau en matière d'usure et de sécurité au quotidien pour l'ensemble de nos concitoyens.

Quand c'est le Premier ministre qui lui-même a porté ce dossier à bras-le-corps, parce qu'on sait qu'en 2017, Emmanuel Macron, lors de l'inauguration de la ligne Bordeaux-Tours, avait avec Nicolas Hulot enterré tout nouveau projet de grande vitesse, quand le Premier ministre Jean Castex est arrivé et qu'il a remis sur les rails les projets de désenclavement du sud et du sud-est, on lui a emboîté le pas et on a voté cet engagement.

Mais quand on voit que le Comité d'Orientation des Infrastructures (COI) produit un rapport qui renvoie la réalisation de la ligne Bordeaux-Dax à 2042, et qu'il n'évoque même pas la réalisation de la ligne Bordeaux-Espagne, c'est-à-dire au-delà de Dax, on peut quand même s'interroger sur les engagements que nous avons pris collectivement.

C'est pour cela que nous avons saisi le ministre des Transports pour qu'il nous fasse une lecture peut-être un peu moins premier degré que celle que nous avons pu faire, parce qu'on a lu in extenso le rapport du COI. Madame la Première ministre a fait une déclaration, mais qui ne m'a pas complètement rassuré. C'est pour cela que je préfère dans un premier temps mettre des réserves avant de repasser la délibération sur la signature de la convention, quand nous aurons l'assurance de la concomitance des travaux.

Aujourd'hui, il serait particulièrement anormal de décaler autant cette infrastructure, d'autant que (et c'est un sujet souvent évoqué) c'est la ligne Bordeaux-Espagne qui assurera au Gouvernement français un financement européen, et non la ligne Bordeaux-Toulouse. Donc, si tout à l'heure on veut que le coût global ne soit pas plus important, il y a l'obligation de réaliser aussi la ligne Bordeaux-Dax, en concomitance avec Bordeaux-Toulouse. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous ne proposons pas la délibération pour la signature de cette convention et que, je l'espère, on pourra revenir en DM1 pour pouvoir l'aborder.

Sur le véhicule juridique tel que vous l'avez évoqué, il y en a un qui a été écarté, c'est celui de la ligne Tours-Bordeaux, c'est-à-dire qu'il n'est pas question de faire une concession, c'est-à-dire de confier à un opérateur privé, avec des taux de rendement à deux chiffres, la réalisation d'une infrastructure. Quand on voit les péages que touche la société Vinci sur la Bordeaux-Tours, je crois qu'Henri Emmanuelli a eu raison de ne pas participer au financement de cette infrastructure. Le seul mot qui a été agréable à mes oreilles dans l'intervention d'Emmanuel Macron hier, c'est qu'il a trouvé que des entreprises faisaient preuve de cynisme quand elles réalisaient certains profits. Je crois que celui-là en fait partie.

Par contre, à titre personnel je m'y suis opposé, mais on est dans une assemblée et je ne suis certainement pas majoritaire, on souhaiterait que ce soit une maîtrise d'ouvrage par SNCF Réseau. Est évoqué un partenariat public/privé éventuellement, mais qui ne serait pas concessif. On attend de voir ces arbitrages, mais avant de rentrer dans la question du véhicule juridique, il s'agit d'avoir la concomitance des travaux.

Voilà pour compléter vos observations et surtout, l'exposé qu'en a fait M. Martinez.

Sur ce dossier, où j'ai senti qu'il y avait un désaccord sur les crédits budgétaires accordés au dossier sur les infrastructures et la mobilité, on va donc passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(22)**

CONTRE : Mme Eva Belin, Mme Sylvie Péducasse, M. Jean-Marc Lespade, Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, Mme Hélène Larrezet, M. Christophe Labruyère **(7)**

ABSTENTION : M. Damien Delavoie **(1)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Si j'ai bien compris, il y a des désaccords sur les crédits budgétaires, pour des raisons un peu différentes. Pour le GPSO d'un côté, pour la diminution, qui n'en est pas une, des crédits d'entretien routier de l'autre.

M. Lespade : C'est juste sur le dossier GPSO.

M. Le Président : On a bien compris, mais on ne saucissonne pas le dossier. Autrement, on va y passer quelques jours. Si on vote par paragraphe, ça va être compliqué.

Ce n'est pas grave, Jean-Marc Lespade, vous votez contre le contournement de Tarnos, mais on a bien compris que ce n'était pas volontaire.

M. Le Président : On va continuer à donner la parole à Olivier Martinez pour l'aménagement numérique du territoire.

M. Martinez : On maintient la RD 85 à Tarnos et le vieux pont de Dax ? Pas de difficultés, on est d'accord. Je plaisante.

(Rapporteur M. Martinez)

D-2 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

M. Martinez : Pour ce rapport D2, il vous est demandé aujourd'hui d'inscrire au BP 2023 la participation du Département au budget numérique du SYDEC, à savoir 3,480 M€ qui se répartissent comme suit : en fonctionnement, 480 000 € et un CP de 1 M€ sur l'AP plan très haut débit, et un CP de 2 M€ sur l'AP AMEL. Cela correspond à la quote-part des 10 M€ que nous avons votée suite à la reconfiguration des deux réseaux d'initiative publique portés par le SYDEC et du réseau AMEL porté par PIXL.

Il faut également prendre acte que la Commission Permanente prendra en compte le calendrier de travaux modifié avec une fin de travaux prévue pour le déploiement de la fibre pour ce qui concerne l'AMEL et le réseau d'initiative publique portés par le SYDEC, de fin 2022 à fin 2023.

Je vous rappelle que pour le département des Landes, nous avons quatre secteurs de déploiement de la fibre pour 302 700 prises.

Vous avez le Grand Dax THD avec Orange Concession. C'est 33 700 prises sur l'agglomération de Dax qui correspondent à 12 % des prises du département.

Vous avez toujours Orange sur la partie AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) de l'agglomération de Mont-de-Marsan avec 35 000 prises (11,5 % des prises du département). Et les deux plus gros déploiements portés par PIXL pour la partie AMEL, 118 000 prises, 38,5 % des prises, et le SYDEC pour la partie réseau d'initiative public, 116 000 prises, 38 % des prises du département.

Hors les deux agglomérations puisque vous avez un AMII et une DSP (Délégation de Service Public), la fibre dans les Landes représente un budget global de 305 M€, soit 234 000 prises à construire sur les 302 700 que j'évoquais sur les quatre secteurs de déploiement.

Sur ces 234 000 prises, vous en avez 116 392 pour le réseau d'initiative publique porté par le SYDEC qui correspond au déploiement sur 122 communes, dont 10 dans le Gers, pour un montant de travaux de 127,5 M€. Je vous rappelle que le Département a mis sur la table 31,6 M€ sur cette somme pour accompagner la Région, les EPCI, l'Etat, au déploiement de ce réseau d'initiative publique (RIP).

Vous avez 118 000 prises pour la société PIXL qui déploie ses prises sur 235 communes avec 100 % de fonds propres. Il n'y a pas de subventions publiques sur le réseau PIXL.

Concernant le périmètre du RIP et de l'AMEL, en décembre 2022 pour ces deux opérateurs, je rappelle que pour le SYDEC, le déploiement a débuté en 2018, nous aurons terminé les travaux à la fin de l'année 2023, ce qui fait que les 116 400 prises auront été déployées en six années.

Concernant PIXL, le début du déploiement a commencé fin 2019, début 2020. Là-aussi, les travaux seront intégralement réalisés, c'est-à-dire les 118 000 prises, à la fin de l'année 2023, soit en quatre années.

Il faut noter la très bonne réalisation des travaux puisqu'on sait que tant au niveau du réseau d'initiative publique que du périmètre de l'AMEL portés par PIXL (je ne connais pas les données de l'AMII et de la DSP, l'état du réseau, pour les deux agglomérations), on a 97 % de raccordements réalisés à la première intervention, avec 27 jours de délai moyen de raccordement, c'est-à-dire que quand l'administré sait qu'il peut être raccordé et qu'il demande à un fournisseur d'accès le raccordement, en moins d'un mois il est raccordé. Les échecs sont donc très rares, moins de 3 %, et c'est souvent dû à des problèmes d'adduction sur le domaine privé, soit les fourreaux sont inexistantes ou bouchés.

Notez également un excellent taux moyen de commercialisation, puisqu'on est à plus de 30 % lorsque nous ouvrons à la commercialisation les plaques suite aux travaux de déploiement.

Pour mémoire également, le Grand Dax THD : il faut savoir que nous avons-là une opération qui est portée par la société Orange dans le cadre d'une DSP concessive de 25 ans pour les 20 communes de l'Agglo. Il y a 33 700 prises qui sont à construire. Par contre, concernant cette DSP, la fin de déploiement n'est prévue que pour le 3^{ème} trimestre 2024. Il faudra donc 12 ans à Orange dans le cadre de la DSP pour déployer ces prises sur le périmètre de la CAGD.

Concernant l'Agglo du Marsan, toujours la société Orange dans le cadre de l'AMII. Il faudra 13 ans puisque la fin du raccordement n'est pas prévue avant la fin 2025. Vous le voyez, tant au niveau du RIP qu'au niveau de PIXL, on aura mis deux fois moins de temps pour déployer nos réseaux que l'opérateur privé Orange auprès des deux Agglomérations que je viens de citer. Orange qui d'ailleurs est quand même une société défaillante, parce que je tiens à le souligner et informer l'Assemblée ici, l'ARCEP a quand même mis en demeure Orange au niveau de Mont-de-Marsan de faire les travaux en temps et en heure. Un courrier a été fait en ce sens puisque Orange ne respecte absolument pas le calendrier initial de déploiement. Il y a une défaillance de la part de l'opérateur historique en la matière.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Les crédits de paiement que j'évoquais au début de mon propos seront certainement les derniers qui seront inscrits au budget puisque la construction étant terminée au niveau du RIP, si tout va bien à la fin de l'année, on ne devrait pas avoir de nouveau à discuter de ce dossier, sauf d'éventuels reliquats de factures et donc, « *la queue de la comète* », pour payer les toutes dernières factures de déploiement.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ?

Cela a suscité souvent plus de débats que cela. C'est bien parce qu'on arrive au terme du déploiement, du moins pour ce qui est du réseau d'initiative publique et de l'AMEL. Sur une bonne partie du département, il restera à finaliser quelques prises sur les deux territoires concédés et celui qui bénéficie de l'AMII, c'est-à-dire Mont-de-Marsan.

C'est un chantier que l'on a essayé de réaliser dans des temps assez record. Certes, comme vous l'avez dit, tout n'est pas parfait. Il y a encore quelques problèmes de raccordements. On est en dessous de la moyenne nationale en la matière puisqu'on est plutôt, selon les deux réseaux, autour de 3 % pour celui du SYDEC et autour de 4 ou 5 pour celui de PIXL je crois. C'est quand il y a le raccordement à la maison ou de l'appartement et qu'il y a des problèmes sur des écrasements éventuellement du « tuyau » qui amène la fibre.

C'est quelque chose dont il faut mesurer l'importance. Simplement, que l'année prochaine, on ne vienne pas nous dire que l'on a baissé les crédits, parce qu'on aura fini le chantier, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : si les crédits diminuent de 3,5 M€ l'année prochaine, ne soyez pas surpris. Je fais confiance à votre perspicacité. Si on est à 0, ne dites pas que l'on a baissé de 3,5 M€.

M. Martinez : Merci Président. Je voudrais remercier les services du Département qui interviennent de concert avec les services du SYDEC en la matière, parce que c'était vraiment un dossier d'envergure. On a quand même créé un réseau d'infrastructures qui n'est pas anodin, qui va rendre un vrai service au territoire, qui va rendre notre territoire extrêmement attractif et qui répond à un besoin extrêmement important de l'ensemble de la population et du monde socio-économique.

Vous parliez des crédits. Effectivement, l'année prochaine, on n'a pas vocation à remettre de crédits concernant ce réseau, pour la simple et bonne raison que celui-ci va vivre sa belle vie, géré par le SYDEC au niveau du réseau d'initiative publique. Le taux de commercialisation est au-delà de nos espérances, ce qui fait que ce qui était prévu au business-plan était un taux de pénétration largement inférieur aux 30 % constatés aujourd'hui et on sait même qu'il est à la hausse puisqu'on sait qu'il y a une forte appétence de la part des personnes éligibles au branchement à choisir un fournisseur d'accès pour prendre la fibre. Donc, on sait que l'on va avoir un taux de pénétration extrêmement élevé dans notre département rural. Cela permet d'avoir des recettes supplémentaires puisque nous louons notre fibre en tant qu'opérateur d'infrastructures réseau, au niveau du SYDEC, à tous les fournisseurs d'accès.

Ce taux de pénétration fait que l'on peut créer de la trésorerie, on peut créer des finances. Jusqu'à aujourd'hui, on avait une gestion plutôt de stock du réseau ; on avait identifié un certain nombre de prises, mais la vie d'un département, surtout le nôtre, c'est d'accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités et donc, tant sur le périmètre du RIP que sur le périmètre de l'AMEL, nous avons chaque année plusieurs centaines de prises supplémentaires à réaliser et contractuellement, nous sommes dans l'obligation de les réaliser. Ce sont les recettes tirées de la location de ce réseau auprès des fournisseurs d'accès qui permettent donc de financer la construction de ces nouvelles prises.

Cependant, nous sommes contraints par l'ARCEP et le Gouvernement de louer cette prise à des tarifs que je dirais indigents, à 5 €/mois. Or, il faut savoir qu'Orange qui n'est pas seulement fournisseur d'accès, mais également opérateur de réseau, a gardé le privilège quant à lui, quant à elle – cette société – de pouvoir louer son réseau aux fournisseurs d'accès à 9 €.

Nous demandons tout simplement d'avoir le même traitement de faveur et de pouvoir louer aux fournisseurs d'accès notre réseau à 9 € puisque, jusqu'à preuve du contraire, ces fournisseurs d'accès, Orange, SFR, Free, même à 9 € lorsqu'ils louent le réseau d'Orange, arrivent à faire quelques bénéfices malgré tout chaque année. Leur santé financière est plutôt intéressante, contrairement à d'autres.

Nous demandons tout simplement au Gouvernement d'avoir une intervention qui soit aussi favorable et donc, on a bon espoir, croisons les doigts, que nous pourrions désormais sous peu de temps, non pas louer à 5 € qui est un tarif vraiment très bas, mais à 9 € notre réseau aux fournisseurs d'accès. Si nous arrivons à obtenir ces 4 € supplémentaires chaque mois par prise, multipliés par les dizaines de milliers de prises que je viens d'évoquer sur 40 ans, je peux vous assurer que nous aurons suffisamment d'argent pour pouvoir assurer la pérennisation, à la fois du maintien de la maintenance du réseau existant et de son extension future avec l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques sur le département des Landes.

Voilà, Président.

M. Le Président : Je vous remercie. C'est un chantier de 305 M€, chantier auquel le Département a participé pour plus de 30 M€. C'est quelque chose d'assez colossal qui s'est réalisé en l'espace de trois ans.

Une chose qu'a dite aussi Olivier Martinez, dont vous avez peut-être connaissance dans vos communes, c'est qu'aujourd'hui Orange ne déploie plus le cuivre, c'est-à-dire que quelqu'un qui voudrait continuer à avoir l'ADSL n'en a plus la possibilité et concrètement, il faut que ce soit, ou PIXL ou le SYDEC qui déploient les réseaux. C'est pour cela qu'on a une carence totale de l'opérateur historique sur le cuivre. Il a pris cette décision l'année dernière sans prévenir personne, ce qui n'est pas sans poser de difficultés parce que les gens demandent et n'ont pas de réponse aujourd'hui. Cela pose quelques soucis.

Pour reprendre la demande qui est faite au Gouvernement, c'est un courrier que l'on a signé, avec une douzaine de personnes concernée par ces réseaux d'initiative publique sur la Nouvelle-Aquitaine et on attend la réponse du ministre en la matière parce qu'il est particulièrement anormal qu'Orange loue le réseau cuivre qui date de très longtemps à 9 €, et que le réseau fibre déployé soit à 5 €. Franchement, rien que de le dire, cela devrait frapper l'esprit de tout le monde.

Sur ce dossier numérique, c'est plus consensuel que les routes. On va donc passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer à l'aménagement durable et à la gestion domaniale, et je redonne la parole à Olivier Martinez.

D-3 – AMENAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE

(Rapporteur M. Martinez)

M. Martinez : Pour ce rapport D-3, il vous est demandé d'inscrire au Budget Primitif 2023 les montants suivants : 221 000 € en dépenses, 1 722 482 € en recettes.

Pour les dépenses, cela correspond au paiement des impôts et taxes, au paiement de la 2^{ème} annuité de l'achat par portage foncier de l'EPFL du bâtiment situé 38 cours Victor Hugo.

Pour les recettes, les loyers perçus, les droits d'occupation du domaine public départemental et l'annuité 2023 de la vente à tempérament à la SATEL des terrains correspondant à la première tranche du technopôle Agrolandes.

M. Le Président : Parfait.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-4 – BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX – ENERGIE

(Rapporteur : M. Martinez)

M. Martinez : Il vous est demandé d'inscrire au BP 2023 les montants suivants : 6 404 000 € en dépenses, 428 000 € en recettes.

Pour les dépenses, section de fonctionnement : 573 000 €.

Section d'investissement : 5 831 000 €.

Pour cette section d'investissement, ces 5 831 000 € sont répartis de la manière suivante : maintenance du patrimoine et gros entretien, ce sont des crédits hors AP de 3 076 000 € et les nouveaux bâtiments, des CP de 2 755 000 €.

On doit modifier cinq AP : la 648, 522, 662, 748 et 749, pour + 700 000 + 500 000 + 870 000 + 900 000 + 150 000 €. Vous avez le détail dans le rapport.

Vous avez aussi deux dossiers bâtimentaires qui seront évoqués dans les dossiers J1 et J2 : le centre Udaquiola de Biscarrosse avec 25 000 € au titre des études et le bâtiment Xylomat 2 qui sera construit sur Agrolandes, 1 200 000 €. Je n'y reviens pas.

Pour les recettes, en section de fonctionnement, la vente des MWh bois produits par les 13 chaufferies bois que nous avons sur le département : 11 dans les collèges, le SDIS et l'atelier protégé, pour 221 000 €, puisqu'on vend le MWh à 47 €.

Pour la section d'investissement en recettes, subvention auprès de l'Etat obtenue en 2022 pour la Maison Départementale des Sports de Mont-de-Marsan pour 207 000 €, et d'autres demandes de subventions, pour information, sont sollicitées pour l'exercice budgétaire 2023 : 950 000 € pour la restructuration des locaux administratifs de l'entreprise adaptée départementale, 300 000 € pour le projet de réaménagement et d'extension du centre d'exploitation routier de Saint Vincent-de-Tyrosse.

J'en ai terminé Président.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va donc achever les dossiers présentés par Olivier Martinez avec les amendes de police.

D-5 – AMENDES DE POLICE

(Rapporteur : M. Martinez)

M. Martinez : Il vous est demandé dans ce rapport de reconduire les modalités d'attribution de ce produit des amendes de police qui ont été déterminées par délibérations de juin 2015 et mars 2018, de prendre acte de la possibilité de modifier ces modalités d'attribution en fonction du montant de la dotation à répartir, montant qui n'est pas connu encore à ce jour, d'adopter le règlement départemental de répartition du produit des amendes de police tel que présenté en annexe, étant entendu que c'est la Commission Permanente qui a délégation pour l'attribution des subventions, à la fois pour les dossiers dits isolés, 30 % d'un montant de travaux de 45 000 € H.T, et globaux qui sont étudiés au cas par cas, ces attributions étant subordonnées à l'avis de la Commission aménagement du territoire, et le reliquat éventuel de l'enveloppe étant affecté à la collectivité recevant l'aide la moins élevée.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer aux dossiers environnementaux, dossier E-1, je donne la parole à Jean-Luc Delpuech.

E-1 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

(Rapporteur : M. Delpuech)

M. Delpuech : Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous ramener vers la nature et la biodiversité pour vous parler de la politique départementale en faveur de l'environnement, de la transition écologique et énergétique.

Le budget 2023 de l'environnement s'élève à 36 346 704 €, dont 23 438 704 € consacrés au SDIS.

Pour les actions liées spécifiquement à l'environnement, ce sont 8 107 000 € ciblés sur l'investissement seul qui seront consacrés à la biodiversité, à l'eau et au littoral, à la rando et au cyclable, à la transition énergétique, aux déchets et au soutien au développement durable. Autant de thèmes qui illustrent la volonté du Département de préserver notre patrimoine commun, de faire face aux enjeux majeurs liés à ces changements climatiques, à la préservation des risques et la prévention des risques.

L'année 2023, 6^{ème} année de valorisation de la biodiversité patrimoniale verra par exemple la mise en œuvre d'une ORE, Obligation Réelle Environnementale, et l'aménagement du site Nature 40 de la forêt de Maumesson.

La gestion et la protection de l'eau, bien commun, restent plus que jamais un enjeu majeur de la politique environnementale du Département et celui-ci garde un œil vigilant sur les bassins versants, poursuit son soutien technique et financier pour la ressource en eau, l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

L'espace littoral, le trait de côte, les étangs arrière-littoraux font l'objet d'une attention particulière depuis longtemps au travers de deux syndicats mixtes que vous connaissez bien : le Littoral landais et Géolandes qui font la particularité de notre département.

Le plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée continue de cheminer à côté du plan cyclable, le Département s'étant saisi du déploiement de la pratique du vélo au quotidien. La stratégie 2021-2030 de la transition énergétique est entrée dans sa phase dynamique en matière de réduction des consommations énergétiques et de développement raisonné des énergies renouvelables. Parallèlement, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'aide aux gestionnaires du traitement des déchets se poursuivra de façon forte.

Au plus près des territoires, des Landaises et des Landais, garant d'un égal accès aux enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique, le Département soutient et anime souvent le réseau d'acteurs, notamment associatifs. Il joue pleinement son rôle en matière de sensibilisation à l'éducation, s'appliquant à lui-même les engagements qu'il déploie et aide à déployer partout dans les Landes.

Les rapports que nous allons vous présenter sont l'illustration de ces propos liminaires, Monsieur le Président.

M. Le Président : Je vous remercie. C'était un dossier chapeau de l'ensemble de la politique environnementale qui va être détaillée dans l'ensemble des rapports.

Est-ce que quelqu'un, sur ce dossier qui résume les différents axes de notre politique environnementale, souhaite intervenir ? Ou est-ce que les prises de paroles interviendront plutôt dossier par dossier.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin), M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je redonne donc la parole à Jean-Luc Delpuech pour le dossier E-2.

E-2 – PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES

(Rapporteur : M. Delpuech)

M. Delpuech : Je vais vous parler de la préservation du milieu naturel, de la biodiversité et des paysages.

Fort de sa compétence ENS, Espace Naturel Sensible, le Département, en application du schéma nature 40 adopté pour la période 2018-2027, allouera au budget 2023 un montant de 2 095 000 € en faveur de la biodiversité.

La mise en œuvre du schéma départemental nature 40 est constituée de 3 axes. La mise en œuvre de la compétence s'appuie sur l'instance consultative commission Nature 40 installée en 2022 qui sera complétée par un représentant de la communauté éducative. Sa composition est en annexe 3. Vous trouverez également en annexe le bilan détaillé 2022 du schéma.

L'axe 1, conforter le réseau départemental des sites labellisés Nature 40, s'appuie sur le règlement départemental d'aide, dont la mise à jour est présentée en annexe 4, et tient compte des objectifs fixés par le schéma Nature 40 de la vie des sites et d'un besoin de contractualisation. Il ouvre aussi la possibilité pour les communes de saisir le Département pour la mise en place de zones de préemption ENS par exemple.

La maîtrise foncière et l'acquisition par les partenaires se poursuivra également en 2023 avec l'aide du Département. Le Département expérimente cette année les ORE, Obligations Réelles Environnementales, qui constituent une solution écologique et partenariale de longue durée entre le Département et les propriétaires privés ou publics.

Concernant la gestion des sites Nature 40, l'ouverture au public reste la règle, et ils font l'objet de suivis écologiques, flore et faune, l'aide financière départementale s'inscrivant dans le cadre du règlement départemental que j'ai cité tout à l'heure.

Pour la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx, il faudra désigner un représentant du collège des propriétaires et il a été proposé Mme Degos, si elle n'y voit pas d'inconvénient, et un de la collectivité c'est-à-dire moi-même.

Je vous propose ainsi d'approuver les modifications de la commission Nature 40, d'adopter le règlement d'aide modifié, de déléguer à la CP l'approbation des conventions-cadres avec les gestionnaires de site et les contrats ORE à venir, de voter une AP 2023 « subventions » de 100 000 €, une AP 2023 « aménagement de sites » de 600 000 €, un CP global 2023 de 697 900 €, d'inscrire au BP 2023 un soutien de 220 000 € aux gestionnaires de site, associations et collectivités, un crédit d'entretien de 80 500 € et une dotation statutaire de 700 000 € au syndicat Mixte de gestion des milieux naturels. On trouvera également en recettes 50 000 € de l'Agence de l'eau.

Enfin, il convient de faire évoluer aussi les désignations des élus départementaux aux comités consultatifs des réserves nationales naturelles.

- courant d'Huchet : la titulaire proposée est Muriel Lagorce. Il n'y a pas besoin de faire bouger le suppléant.
- Etang noir, le titulaire proposé serait Cyril Gayssot, la suppléante, Sandra Tollis.
- Marais d'Orx, le titulaire proposé serait Damien Delavoie, et la suppléante Eva Belin.

Il faut noter que le Comité consultatif d'Arjuzanx est en cours de constitution.

Le deuxième axe s'attache à compléter et valoriser la connaissance de la biodiversité landaise en maîtrise d'ouvrage départementale. Par exemple, pour la grande muette sur le site de Saugnac-et-Cambran, le Chabot de l'Adour que vous connaissez tous maintenant et sur de nouveaux cours d'eau, pour le Faux Cresson de Thore (complément d'études), les chauves-souris sur un périmètre élargi landais.

Une inscription de 67 000 € au BP 2023 est à prévoir.

Pour les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du schéma, les associations diverses, Syndicat mixte du Parc Régional Landes de Gascogne, les associations littorales, le Conservatoire botanique national Sud Atlantique, l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, un crédit global de fonctionnement de 110 500 € est inscrit au BP.

Avec l'observatoire FAUNA, unité de l'université de Bordeaux en relation avec la DREAL, le Département porte deux projets de géolocalisation de la faune sauvage et de prévention des collisions avec la faune sauvage. C'est un programme qui s'appelle COLIMO, qui produit des cartes de risques et assure la formation des agents également. Ce programme est poursuivi en 2023, FAUNA étant correspondant du Muséum National d'Histoire Naturelle je précise.

De la même façon, est poursuivi le programme de préservation des lagunes et plateaux landais. C'est le troisième programme. Au global au BP, un crédit de 58 100 € est à prévoir.

Egalement, cette année, l'actualisation de l'atlas du paysage des Landes engagé depuis 2020 était en cours de finalisation et dont la première édition aura lieu en 2023. Cet atlas a été co-construit avec l'Etat, avec l'appui financier de la DREAL. L'atlas se présente sous forme d'un site internet qui sera accessible par tous et pour tous. Outil d'aide à la décision et de sensibilisation des élus et des citoyens, il servira à la prise en compte des enjeux paysagers dans le cadre de l'aménagement du territoire et par exemple pour les schémas de cohérence territoriaux. D'ici la fin du printemps 2023, une présentation sur les territoires et un événementiel de promotion seront les temps forts de cette communication.

Au BP 2023, 40 000 € de dépenses et un solde de subvention de l'Etat en recettes de 45 500 € sont à inscrire.

La mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire et compenser » est aujourd'hui vous le savez une obligation réglementaire. Elle est intégrée dans toutes les opérations d'aménagement. Ainsi, plusieurs mesures compensatoires sont poursuivies en 2023 au titre du Département ou pour le compte de l'Etat, sur Aire-sur-l'Adour, notamment la déviation A65 ou le contournement Est de Dax ; pour le pont de Saubusse et le pont de Sorde-l'Abbaye, les projets départementaux, les bilans évaluation ou les mesures compensatoires nouvelles seront prévues.

En conséquence, pour la réalisation des actions 2023 en faveur de la préservation des milieux naturels de la biodiversité et des paysages, il vous est proposé d'engager globalement un montant de dépenses de 2 095 000 €, et une inscription en recettes de 150 000 €.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, pour le E.2.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie M. le rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ?

Est-ce que vous pouvez satisfaire notre curiosité ? Vous avez abordé des populations que je méconnais totalement. Que sont les Grandes Mulettes ?

M. DELPUECH : Les Grandes Mulettes sont des moules que l'on a trouvées sur certains sites et on les recherche sur d'autres cours d'eau ; on en a trouvé dans le nord des Landes et dans les zones humides. On vous amènera une Grande Mulette la prochaine fois Monsieur le Président.

M. Le Président : C'est quelque chose que je méconnaissais totalement. Vous avez évoqué que c'était à Saugnac-et-Cambran ? Je pense qu'il est important de connaître la richesse que l'on a sur notre territoire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Petit et Grand Cycles de l'eau, je donne la parole à Paul Carrère.

E-3 – EAU : PETIT ET GRAND CYCLES

(Rapporteur : M. Carrère)

M. Carrère : Merci Monsieur le Président.

En 2023, dans un contexte de vigilance sur le niveau des nappes du fait du déficit pluviométrique constaté ces dernières semaines et ces derniers mois, le Département entend maintenir un effort conséquent sur ces enjeux, en y consacrant des crédits d'un montant de 4 389 000 €.

Tout d'abord, sur le volet grand cycle de l'eau, trois cadres d'interventions.

Le premier, l'espace rivière. Concernant tout d'abord le schéma départemental pour la gestion et la valorisation des cours d'eau, l'accompagnement départemental sur les actions GEMA (gestion des milieux aquatiques) a progressé en 2022 de 10 % par rapport à l'an dernier. Cela correspond à 650 000 € de subvention départementale dédiée, après une augmentation de 30 % par an les trois années précédentes, tout ceci en lien avec les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau plus ambitieux, désormais mis en œuvre sur la majorité des territoires.

Ce soutien est maintenu en 2023 avec l'inscription de 550 000 € de CP.

Concernant les études et les travaux, quatre points. Tout d'abord, 2000 € au titre du SAGE Neste et rivières de Gascogne dans un cadre de complément d'études sur les zones humides. Je vous rappelle que le CD 40 est concerné par 2 % du périmètre du SAGE de ce schéma. Cela correspond à 9 communes landaises du nord-est des Landes.

Second point, mise en place d'un outil de gestion intégrée à l'échelle des bassins versants côtiers où de multiples acteurs se partagent les compétences en matière de gestion de l'eau, occasionnant parfois une problématique de gouvernance. Dans un contexte de pression démographique, de changement climatique et par conséquent, de tensions possibles sur la ressource en eau, le Département se positionne sur le portage d'une étude d'opportunité pour un outil de gestion intégré sur ce territoire, en concertation bien-sûr avec les acteurs locaux de l'eau, alors que le Syndicat Mixte Rivière Côte Sud et ses membres porteront en 2023 une étude-socle de sécurisation juridique de leurs compétences respectives.

Troisième point, 72 000 € sont inscrits pour finaliser les travaux de continuité écologique du Pont Rouge à Mimizan.

Quatrième point, en complément des crédits ci-dessus, 20 000 € pour la Fédération départementale de la pêche et la protection du milieu aquatique des Landes dans le cadre de son action de gestion et de valorisation des cours d'eau landais et milieux humides associés.

Politique de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Adour avec l'Institution Adour : il est proposé 310 000 € de participation statutaire à l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) pour 2023.

Politique de l'eau en matière de prévention et de protection contre les inondations : la réflexion départementale sur l'accompagnement des collectivités en la matière a abouti au règlement départemental spécifique en parfaite coopération avec l'Institution Adour.

Il est proposé 270 000 € de CP inscrits au dispositif « *Prévention des inondations* » pour 2023.

En parallèle, nous avons des désignations d'élus départementaux à faire afin de suivre les cinq démarches engagées sur le territoire landais. Je suis désolé, il y a des noms un peu redondants.

Pour le PAPI Adour amont : Agathe Bourretère.

Pour le PAPI de l'agglomération dacquoise : Dominique Degos.

Pour le PAPI du gave de Pau, du gave d'Oloron et de l'Adour aval : Damien Delavoie.

Second axe d'intervention : l'espace aquifère.

Pour votre information, les niveaux observés sur les nappes d'eau souterraines landaises en ce début d'année sont inférieurs à ceux des années précédentes. Les niveaux observés en octobre 2022 étaient très bas. La recharge cumulée depuis reste inférieure à une recharge annuelle normale. Ce constat est valable pour les nappes superficielles et les nappes profondes, alors que la période de recharge comprise en principe entre octobre et avril arrive presque à son terme. Il est peu probable que des précipitations importantes viennent inverser la tendance avant la période estivale. On essaie d'y croire malgré tout un petit peu.

Le déficit est marqué sur les nappes superficielles qui correspondent aux nappes alluviales des sables des Landes. Le niveau de la nappe des sables est comparable à celui de la décennale sèche, en particulier dans la moitié nord du département. Cette situation peut également induire un déficit de réalimentation des cours d'eau par les nappes superficielles en période estivale. Pour les nappes profondes, majoritairement utilisées pour l'alimentation en eau potable, la situation est plus hétérogène et le déficit moins important.

Premier point pour l'espace aquifère, forage de reconnaissance, acquisition de connaissances : le Département s'est engagé, comme vous le savez, dans un programme de création de forages de reconnaissance sur le secteur ouest de l'agglomération dacquoise pour un montant prévisionnel de plus de 1,2 M€. Un premier forage a été ainsi réalisé sur la commune de Mées achevé en septembre 2021. La très bonne qualité et quantité de ce forage nous incite à la création d'un second forage de 400 mètres de profondeur en 2023 dans le secteur de Rivière-Saas-et-Gourby pour un montant de 535 000 €.

Ces éléments seront versés à l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur sud-ouest du territoire portée par le Département.

Second point, sécurisation de la ressource en eau potable. Après les restrictions des usages de l'eau imposées lors de l'été 2020 sur le secteur littoral sud-ouest landais, différents échanges entre les collectivités productrices d'eau potable, les services de l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Département ont mis en évidence la nécessité de mener une étude sur la capacité des usages des champs captants sollicités. 220 000 € seront ainsi inscrits pour cette étude qui se finira en principe mi-2024.

Enfin, l'ingénierie départementale : sont inscrits 60 000 € de l'Agence de l'eau pour accompagner la gestion de l'espace rivière ; et pour la gestion des réseaux départementaux de suivi, nous inscrivons 496 000 € de dépenses, essentiellement liées aux analyses qui seront compensées par 475 000 € de recettes attendues de la part de l'Agence de l'eau.

Pour les actions relatives au petit cycle de l'eau, tout d'abord, l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif :

Poursuite de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour un montant cumulé de 1 767 000 € au titre de 2023, inscription de 656 000 € pour l'alimentation en eau potable, et 1 111 000 € pour l'assainissement collectif.

Concernant la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité, un travail a été récemment engagé pour accompagner les gestionnaires dans le traitement tertiaire des micropolluants, molécules chimiques et organiques présentes dans les eaux usées collectées par les réseaux d'assainissement collectif rejetées dans le milieu aquatique superficiel sur l'axe Adour et affluents.

Considérant l'enjeu de préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité, nous allons étudier l'opportunité de réaliser des installations pilotes de traitement tertiaire des micropolluants en sortie de station d'épuration du département. Cette démarche a pour but de mesurer et de qualifier les impacts sur le milieu récepteur, de vérifier les performances techniques à retenir pour le traitement, d'obtenir des ratios pour les coûts d'investissement et de fonctionnement associés et enfin, de déterminer l'empreinte carbone de ce traitement tertiaire.

Le marché pour la réalisation de cette étude de faisabilité d'un montant de 46 800 € a été attribué à un groupement composé du Centre Technique de l'eau de Limoges associé à l'Office international de l'eau, de l'Université de l'eau et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ; la première étape, consistant à définir les catégories de micropolluants présents en sortie des stations d'épuration sélectionnées, ainsi que les techniques à utiliser pour la réalisation des pilotes du traitement, a été menée en 2022.

Une deuxième phase pour la mise en œuvre et le suivi sera initiée en 2023 assortie d'une étude écotoxicologique.

Dans le cadre de ces développements d'études, il est proposé d'organiser un voyage d'études en Suisse, territoire équipé en traitement tertiaire, à l'attention des membres du comité de pilotage, soit les exploitants des sept stations, la DDTM, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Institution Adour et le Département.

Enfin, en matière d'ingénierie, dans le cadre des missions du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), il est prévu d'inscrire en dépenses pour 2023, 19 000 € en investissement et 48 000 € en fonctionnement, pour 133 000 € de compensation de recettes par l'Agence de l'Eau. J'en ai terminé M. le Président.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier éminemment important dans une période de sécheresse que l'on connaît ? Non ?

Je voudrais simplement vous faire remarquer au-delà de tout cela, ça fait partie de l'histoire de ce département, qu'on investit dans la surveillance des nappes. Ce sont des équipes départementales qui sont chargées de cette surveillance. De la même façon, et on le fait pour l'ensemble des Landaises et des Landais, on fait des forages pour essayer de trouver la ressource là où il y a des déficits. Là aussi, il est rentré dans le commun, je présume, que ce soit le Département qui fasse cela. En plus, on n'est soutenu par personne. On fait des forages de reconnaissance. On en fait un, il faut en faire un second et à chaque fois, cela coûte plus de 1 M€ pour desservir et trouver des réponses à ceux qui exploitent. On assure la surveillance et on assure la recherche de la ressource. On avait historiquement construit des stations de traitement d'eau potable. Ce n'est pas le sujet dont on parle le plus, alors que l'on est aujourd'hui dans une période où tout le monde prend conscience de l'importance de l'eau, qui est quand même un sujet éminemment important, et qui va être pour les années qui viennent un enjeu colossal.

Peut-être que je me préoccupe moins aujourd'hui du bitume, et plus de la quantité et de la qualité de l'eau qu'il y a sur notre département afin que les Landaises et les Landais n'aient pas à subir des réductions, comme c'est annoncé dans un certain nombre de départements de France aujourd'hui.

Mme Sensou : Excusez-moi de prendre la parole après vous, je sais que cela ne se fait pas, mais juste par rapport à cette question de l'eau, je crois qu'on ne se rend pas compte réellement de ce que c'est que manquer d'eau. En France, on s'inquiète un peu, mais pas encore assez. Vous n'êtes pas sans savoir que je viens d'un pays où les 10 premières années de ma vie, j'ai vécu dans un endroit où on manquait d'eau, et les gens ne se rendent pas compte de ce que c'est que l'eau rationnée. Je viens d'un endroit où on avait 1 heure d'eau le matin et le reste de la journée, on n'avait pas d'eau et donc, il fallait apprendre à vivre avec cela ; la moindre goutte d'eau était recyclée, la moindre goutte d'eau était chérie. Là, quand je vois le peu de prise de conscience de la population par rapport à l'avenir alors que, pourtant, on en parle dans les médias, je m'inquiète réellement, quand dans les faits réels, je vois des piscines se construire, quand je vois plein de choses se faire. Chez moi, dans mon autre pays, les nappes phréatiques ont été vidées à certains endroits pour faire des piscines pour les touristes. On commence à pleurer sur cette histoire-là et on va la pleurer pendant des années encore.

Cette question me tient à cœur. Cette question est primordiale dans l'éducation de nos enfants, dans les écoles primaires et les collèges et je suis ravie, et je le dis souvent autour de moi, que le Conseil départemental des Landes soit un des premiers à s'emparer de cette question et je nous en félicite tous.

M. Labruyère : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste noter avec intérêt le lancement d'études sur le traitement des micropolluants. C'est quelque chose qui me concerne particulièrement et j'apprécie clairement la démarche.

Je voulais savoir si vous vous êtes déjà rapprochés d'industriels pour connaître un peu la méthodologie que vous vouliez mettre en place ou tester. J'avais rencontré quelques gros industriels qui œuvrent déjà sur le Bassin d'Arcachon, sur des méthodologies. Je voulais connaître votre approche.

J'ai vu que vous aviez prévu un voyage en Suisse parce qu'ils sont extrêmement en avance sur le traitement des micropolluants. Je pense qu'il est bien de s'en rapprocher, de se rapprocher de leur approche et de leurs technologies.

C'était pour avoir quelques informations complémentaires sur le projet.

M. Carrère : Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais quand même vous dire que dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'étude, on a déjà avancé sur les lieux qui pourraient accueillir potentiellement les études relatives à ce que peut engager un traitement. Il y a une à deux zones qui sont pressenties parce qu'elles rassemblent techniquement certains avantages pour que l'on porte l'étude.

Il y a également différentes méthodes techniques qui ont commencé à être étudiées par les lauréats de la fac de Pau et de Limoges, qui commencent à travailler avec nous pour savoir quelle méthodologie utiliser. Ce que l'on va chercher en Suisse - on n'y va qu'un jour et demi, pas quinze jours, je veux rassurer tout le monde -, c'est rencontrer trois porteurs opérationnels qui vont nous expliquer la méthode qu'ils ont retenue. Ils sont tellement efficaces qu'il y a une sur-déminéralisation de l'eau à l'arrivée et donc, il ne faut pas que l'on tombe dans le schéma inverse et de rendre l'eau trop déminéralisée une fois que le traitement est fait, mais il faut surtout que l'on détermine quels types de micropolluants on va cibler par rapport à la réalité des micropolluants que l'on trouve dans les zones. C'est pour cela qu'on a choisi deux stations d'épuration qui ont des micropolluants différents, ce qui va nous permettre de rechercher stratégiquement ce que l'on peut faire, sachant que cela coûte une fortune d'équiper des stations d'épuration.

On est dans l'amorce, mais l'objectif pour nous, c'est fin 2023, début 2024, d'être en capacité de vraiment travailler à un premier équipement, qui pourra être sur une des stations d'épuration, peut-être sur deux. On va voir comment on va le porter.

La deuxième chose que je voulais dire M. le Président, c'est que dans le cadre des forages, on a porté le premier forage à Mées tous seuls. Pour le deuxième forage, les collectivités locales et les syndicats de rivière et d'eau potable ne participent toujours pas à l'accompagnement financier ; mais malgré tout, l'Agence de l'Eau a consenti à nous accompagner de façon importante sur le deuxième forage qui est fait sur Rivière-Saas-et-Gourby. Ils avaient refusé le premier. Ils ont peut-être, là-aussi dans le cadre du 11^{ème} programme, vu l'impérieuse nécessité d'accompagner les collectivités départementales ou les porteurs de ce type de forages sur les territoires.

Dernière chose, que je n'avais pas évoquée, on a eu une première réunion « *pré-sécheresse* » à la demande de la Préfecture, où l'ensemble des acteurs était présent. On a eu une réunion relativement anxiogène portée par les services de la Préfecture. J'ai rappelé quand même à Madame la préfète que l'on était en difficulté, mais qu'il fallait malgré tout attendre parce que parfois dans les Landes, comme en 2017 où on était à peu près sur les mêmes schémas de manque d'eau, que ce soit dans les rivières ou dans les nappes, on a de bonnes surprises avec des pluies de printemps très fortes. On est dans un schéma de sur-information.

C'est vrai qu'il faut faire attention, je suis d'accord avec toi Salima, mais il faut malgré tout raison garder parce qu'on a la chance malgré tout d'avoir des pluies réparatrices au printemps, et parfois au moment des fêtes de Mont-de-Marsan ou de Dax, qui nous permettent de sauver les cultures et qui nous permettent de limiter l'irrigation qui est un des points très importants en matière de consommation d'eau sur nos territoires. Je rappelle que plus de 50 % des terres sur notre périmètre sont irrigués dans les Landes.

M. Le Président : Je vous remercie pour ces précisions.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va redonner la parole à Jean-Luc Delpuech pour la protection et la valorisation des espaces littoraux.

E-4 – PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX

(Rapporteur : M. Delpuech)

M. Delpuech : La politique départementale ici vise deux objectifs : protéger le patrimoine naturel et paysager du littoral et permettre le développement d'activités économiques structurantes, avec une stratégie de cohérence, de mutualisation et d'équité.

Les crédits 2023 qui sont proposés s'élèvent à 2 158 000 €, 815 000 € pour la lutte contre les pollutions, 1 162 000 € concernant la gestion intégrée des espaces littoraux, 181 000 € pour l'aménagement des plans-plages.

Concernant la lutte contre les pollutions, le Département participe au fonctionnement du Syndicat Mixte du littoral landais, 17 communes et 2 communautés de communes, avec une aide de 15 000 € pour le suivi de la procédure du naufrage du Prestige qui dure dans le temps et pour lequel on n'a pas d'informations très précises à ce jour, avec une participation statutaire importante de 755 000 € pour le Syndicat dans le cadre du nettoyage du littoral.

Pour la collecte des déchets dans le port de Bayonne, est prévue une subvention de 10 000 €, soit 15 % du plan de financement, à rajouter sur ces participations.

Pour le suivi de la qualité des eaux de baignade landaises, on finance 50 % des autocontrôles qui sont menés par le Syndicat du littoral, c'est un crédit de 50 000 € qui est prévu.

Au global, il vous est proposé l'inscription d'un crédit de 815 000 €.

Concernant la gestion intégrée des espaces littoraux, qui répond aux enjeux environnementaux, humains et économiques dans le cadre des stratégies nationales et régionales de gestion de la bande côtière, sont déclinées localement les stratégies qui entrent dans une 2^{ème} génération de programmes qui sont pilotés par le GIP littoral Nouvelle-Aquitaine. Il faut d'ailleurs faire évoluer la désignation des élus départementaux au GIP. Ils sont au courant Monsieur Carrère.

Il est proposé Muriel Lagorce, titulaire à l'assemblée générale et moi-même, suppléant au conseil d'administration en remplacement de M. Carrère.

Pour les travaux de mise en œuvre des stratégies locales, il est prévu une AP 2023 de 1 M€ avec un CP 2023 de 100 000 €, et un CP global de 422 000 €.

En soutien au Syndicat Mixte Géolandes pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais, dont vous avez le bilan précis 2022 en annexe 3, il est prévu un crédit au titre du fonctionnement de 700 000 €, conformément aux statuts du Syndicat, et une recette de 115 000 € au titre du reversement des subventions d'investissement qui sont perçues.

Il convient aussi de faire évoluer la désignation des élus départementaux au Comité Syndical, et on propose Sylvie Bergeroo en remplacement de M. Carrère comme titulaire.

Il vous est proposé de voter à la fois les engagements financiers et les désignations précitées.

Concernant les aménagements plan-plage littoraux et lacustres, sous l'égide du GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du schéma régional plan-plage, le Département accompagne à hauteur de 15 % H.T les travaux éligibles. Pour les dernières opérations en cours de réalisation, les prochains programmes dans le cadre des études préalables, il vous est proposé de poursuivre l'intervention départementale. Au BP, il convient d'ouvrir une AP 2023 de 400 000 €, un CP 2023 de 120 000 €, et un crédit global de 181 000 €.

Au total, il est proposé en dépenses 2 158 000 € et en recettes, 115 000 € pour ce rapport E-4.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce que vous souhaitez intervenir ? Eva Belin.

Mme Belin : Monsieur le Président, je tenais simplement à remercier les services du Département pour l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre sur ces politiques-là, et notamment sur l'accompagnement des collectivités dans le cadre des réalisations de plans-plage puisque, vous le savez pour nombre d'entre vous, la commune d'Ondres est en train de réaliser un ambitieux plan-plage. C'est comme ça qu'il est qualifié par le GIP Littoral et aussi par les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, nous avons été accompagnés par un grand nombre de financeurs dont le Département. C'est une opération d'envergure qui consiste notamment en une désimperméabilisation totale du site, et notamment du parking (qui ressemblait à tous les parkings que vous avez pu connaître sur les plages landaises en son temps), et à des aménagements complètement réversibles du site.

J'ai donc le plaisir de vous dire qu'a priori, l'inauguration de ce plan-plage devrait avoir lieu aux alentours du 22 juin, et je serai ravie de vous y retrouver, Monsieur le Président, si vous êtes disponible, et vous tous mes chers collègues. Je serai heureuse de vous faire visiter la jolie ville d'Ondres.

M. Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

Je suis toujours surpris. Aujourd'hui, de façon très médiatique, on salue toujours toutes les initiatives, qui sont louables, de toutes ces associations qui interviennent et qui fédèrent les citoyens pour le nettoyage des plages ; à aucun moment on signale que cela fait 30 ans qu'on nettoie les plages 365 jours par an dans ce département. On est le seul département de la façade Atlantique à le faire, en partenariat avec toutes les communes littorales. C'est à noter. Cela date maintenant de 1991. Cela fait 32 ans que le Département fait cela et que l'on collecte en moyenne entre 12 et 13 000 tonnes par an, ce qui est colossal.

On viendra plus nous stigmatiser parce que parfois cela ramollit le sable que de voir l'efficacité. Je pense qu'il faut être confronté au regard certainement avisé des gens spécialisés qui ne jugent pas toujours cela de façon très pertinente. Sur cette initiative, on n'a jamais fait marche-arrière parce qu'elle a démontré toute son efficacité.

Après, je crois qu'il faut que tout le monde ait conscience que la quantité de déchets qui sont encore déversés dans les cours d'eau, parce que principalement ce que nous trouvons sur nos plages est alimenté par ce qui vient de la Garonne et de l'Adour, et en partie aussi de ce qui reste en suspension dans l'océan. C'est quand même avant tout les déchets de chacun et de chacune d'entre nous souvent. Si on veut diminuer cette pression, il faut avant tout supprimer ces réflexes. Cela n'arrive pas dans les cours d'eau comme ça. Les bouteilles d'eau ou autre chose, ce n'est pas de la génération spontanée.

C'est pour cela que je fais cette incidente. Henri Emmanuelli râlait assez souvent sur le sujet parce qu'on médiatise des animations qui ont lieu un jour par an, et tout ce qui est fait les 364 autres passe sous les radars. C'était simplement pour le rappeler.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer à l'examen du dossier suivant, le dossier E5 et je vais donner la parole à Damien Delavoie pour le développement des itinéraires de randonnée et la pratique cyclable.

E-5 – DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE

(Rapporteur : M. Delavoie)

M. DELAVOIE : Un budget 2023 en augmentation avec 474 000 € en recettes et 3 256 000 € en dépenses qui vont se déclinier ainsi :

868 000 € pour la randonnée, soit + 100 000 € par rapport à l'an dernier. 2 332 000 € pour le cyclable, soit plus de 700 000 € par rapport à l'an dernier. La promotion du PDIPR ne change pas : il sera à hauteur de 56 000 €.

Au sujet de la randonnée, je rappelle que 3500 km d'itinéraires sont inscrits au PDIPR, ils couvrent plus des 2/3 des communes landaises. L'analyse des différents systèmes de comptage sur nos sentiers pédestres montre l'engouement pour la pratique de la randonnée sur notre territoire (près de 3 millions de randonneurs en 2022). Notre PDIPR se décompose de la manière suivante : les itinéraires de promenade, nos 198 boucles locales et promenades thématiques, les itinéraires de randonnée ; nous retrouvons les 4 voies jacquaires et les voies vertes qui sont au nombre de 3 pour l'instant : la voie verte de Chalosse, la voie verte Marsan-Armagnac et la voie verte Adour Maritime.

Concernant la voie verte de Chalosse, les échanges se poursuivent avec la commune d'Hauriet pour l'achat de la section de la voie verte lui appartenant. Cela progresse mais il faudra encore un peu de temps pour finir de les convaincre. SNCF Immobilier a accepté de vendre au Département la portion de l'ancienne voie ferrée comprise entre Narrosse et Dax, et les modalités d'acquisition sont en cours.

Les négociations sont également engagées avec six propriétaires privés sur la commune de Candresse afin d'assurer une continuité sur cette voie verte.

L'ancienne voie ferrée de Roquefort sera enrichie par l'acquisition de portions récentes sur les territoires d'Arue et de Roquefort et nous permettra d'être optimistes sur la reconversion de celle-ci en voie verte. L'année 2023 sera donc consacrée au traitement des usages existants sur l'emprise entre Roquefort et Bourriot-Bergonce.

Enfin, le sentier de l'Adour, 130 km en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Adour Midouze reliant Dax à Aire-sur-l'Adour, devrait se finaliser par la portion Grenade-sur-l'Adour jusqu'à Aire-sur-l'Adour.

Pour information, un guide dédié sera produit cette année et viendra compléter la collection de nos rando guides.

Concernant le développement de la pratique cyclable. Nous disposons de deux outils : le plan cyclable des Landes et le règlement départemental d'aide financière à la réalisation d'aménagements cyclables, qui prévoit l'attribution de subventions aux EPCI et à l'ONF. D'ailleurs, nous proposons ici d'y inclure la participation du Département à la mise en place d'équipements techniques telles les stations de recharge électrique, de gonflage et de réparation.

En parallèle, le Département mène une politique routière. Nous l'avons vu tout à l'heure. Une réflexion est en cours afin de proposer prochainement un schéma directeur de mobilité intégrant notamment la mise en cyclabilité du réseau routier départemental, mais également d'encourager et d'accompagner les collectivités dans la réalisation d'aménagements cyclables.

Nous vous proposons donc d'adopter ce règlement départemental modifié que vous trouverez en annexe.

Nous bénéficions sur notre territoire désormais de 691 km de pistes cyclables, soit 46 km de plus que l'an dernier. Je rappelle que notre objectif est d'arriver à 1000 km en 2030. Pour y arriver, afin de poursuivre l'accompagnement des EPCI dans leur réflexion sur la mobilité douce et de soutenir leurs projets, nous vous proposons de voter au BP 2023 une AP de 500 000 €.

Afin de mettre en place la signalisation touristique sur la Scandibérique, nous vous proposons d'inscrire un CP de 152 000 €. Afin d'améliorer l'aménagement de la voie verte et du Marsan, avec notamment une liaison cyclable entre celle-ci et le Domaine d'Ognoas pour une future opération « *venez en vélo, repartez avec un digeo* », nous vous proposons d'inscrire au budget un CP de 920 000 €. Un petit peu d'humour, à cette heure-là, cela ne fait pas de mal...

Concernant la traversée de Villeneuve de Marsan sur cette même voie verte, de nombreux échanges ont eu lieu avec les représentants du territoire. Ceux-ci ont débouché sur une volonté commune d'aménager cette section, et je reste assez optimiste quant à la finalisation de ce vieux dossier.

Le Département avait engagé des décisions avec SNCF Immobilier pour récupérer la gestion de l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant Mont de Marsan à Hagetmau, en passant par Saint-Sever à des fins de mobilités douces. Ces échanges ont abouti sur le principe d'un transfert de gestion dont vous trouverez les conditions en annexe.

En 2023, le Département réalisera le nettoyage de l'emprise ferroviaire afin d'estimer la nature et les montants qui seraient engagés et pour cela, il convient d'inscrire au budget un CP de 350 000 €.

Concernant la traversée du Marais d'Orx sur la RD71, une solution a été actée en Copil, et nous vous proposons d'inscrire au budget un CP de 100 000 € pour le début de ces travaux.

Enfin, au titre des actions de promotion, nous vous proposons toujours d'inscrire 56 000 € de crédit.

Au final, on a pour ce dossier E-5 des dépenses en augmentation de 32 %. Je voudrais rappeler que ce budget ambitieux pour le développement de la pratique cyclable ne le sera réellement que si les EPCI de notre département partagent cette même ambition. A bon entendeur. Merci.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le dossier des sentiers de randonnée et du cyclable ? Non, vous avez été convainquant.

J'ai une question pour M. Delpuech. Est-ce que vous pensez sincèrement que la traversée du Marais d'Orx va se réaliser ? Tout à l'heure, vous avez qualifié de vieux dossier celui de Villeneuve. Je pense qu'il est en concurrence forte avec celui de la traversée du Marais d'Orx, sur la RD 71.

M. Delpuech : Monsieur le Président, je vais vous répondre très sérieusement. Ce soir à la Communauté de communes, le dossier est évoqué et voté, malheureusement je ne pourrai pas défendre le dossier parce que je ne serai pas rentré à temps.

M. Le Président : Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ?

M. Delpuech : C'est une très bonne chose.

M. Le Président : Que vous y soyez ou que vous n'y soyez pas ?

M. Delpuech : Que je n'y sois pas. En conscience, la traversée va se faire. J'ai toujours défendu le dossier qui va être voté ce soir en conseil communautaire. M. le Maire d'Orx a trouvé avec le Conservatoire du Littoral, avec les services du Département et de MACS, une solution pour la continuité, parce que le problème était là aussi. Soit on passait sur la réserve de Burret, soit on passait en réserve naturelle. Il semblerait, c'est au conditionnel, que le Conservatoire du Littoral ait accepté un passage en réserve naturelle, ce dont je me félicite et pour tout vous dire, je n'ai pas participé aux négociations. Je me suis mis en retrait.

M. Le Président : Je dois en conclure par rapport à ce que vous venez de m'expliquer M. Delpuech, que dans la mesure où vous vous mettez en retrait, cela va se faire ? Très bien, je vous remercie. C'est vrai que c'est un dossier dont j'entends parler depuis longtemps.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

On va passer au dossier sur la transition énergétique et je vais donner la parole à Patricia Beaumont.

E-6 – TRANSITION ENERGETIQUE

(Rapporteur : P. Beaumont)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre de ce dossier de la transition énergétique, vous savez qu'en 2022 nous avons déjà mis en place de nombreuses actions d'accompagnement, en matière de maîtrise et de sobriété énergétique, mais également pour la production.

Au niveau maîtrise de l'énergie et sobriété énergétique, il y a un volet qui est essentiel, c'est l'aspect bâtementaire puisque cela représente environ 1/3 de notre consommation. Afin d'améliorer cette maîtrise de l'énergie, des actions sont menées à la fois à l'attention des Landaises et des Landais, comme la rénovation énergétique de l'habitat, avec un accompagnement financier qui est porté par le Département auprès des quatre plateformes de rénovation énergétique, avec cette année une proposition d'augmenter notre crédit à hauteur de 10 % pour tenir compte de l'augmentation du nombre de dossiers qui ont été traités en 2022.

En termes de lutte contre la précarité énergétique, une collaboration est envisagée avec ENEDIS pour apprendre à exploiter les données des compteurs Linky, avec l'objectif de former ensuite les services sociaux du Département pour qu'ils puissent à leur tour transmettre auprès des personnes qui sont en précarité énergétique et en difficulté financière, afin de leur permettre de réduire leur facture énergétique par des gestes simples. Cela peut être apprendre à lire les données Linky ou leur apprendre des écogestes de tous les jours.

Il vous est donc proposé d'acter le principe de collaboration avec ENEDIS.

Au niveau de l'accompagnement à destination des collectivités, il vous est proposé à la fois des accompagnements financiers, mais également la mise à disposition d'outils. Dans le cadre du CRTE, nous avons en 2022 accompagné une centaine de projets, dont près des 2/3 étaient en lien avec la transition énergétique. Cela représentait 1,4 M€ sur les 3,1 M€ qui ont été alloués.

Pour répondre en partie à M. Dubois, on a tous sur notre territoire de nombreux maires qui ont pour projet de rénover les bâtiments communaux. On connaît le contexte au niveau de l'inflation, du coût de l'énergie et des coûts des matériaux, et l'accompagnement qui est proposé en plus de l'accompagnement de l'Etat, pourra aider les différentes collectivités à mettre en œuvre les projets. Concernant le budget de 2,5 M€ par an, on voit bien que sur la première année, on est allé au-delà et donc, je ne doute pas qu'il faille abonder le budget plutôt que se retrouver avec un reliquat à la fin.

Pour accompagner ces projets en termes de rénovation énergétique, il est proposé, comme l'a présenté tout à l'heure Didier Gaugeacq, de cadrer notre intervention par un règlement interne.

Au niveau des outils qui seront déployés, le Conseil départemental et plusieurs EPCI sont engagés dans un Plan Climat Air Energie Territorial. Afin d'accompagner les collectivités dans les démarches, que ce soit dans la phase de diagnostic ou dans le suivi de programme, il vous est proposé de prendre en charge le coût d'un logiciel spécialisé et de le mettre à disposition gratuitement des EPCI landais.

Vous savez qu'on a adopté un plan de sobriété énergétique au niveau du Département et que nous avons signé la charte Ecowatt. En 2023, nous vous présenterons au fur et à mesure de l'analyse des données les résultats qui ont été obtenus en termes de réduction de nos consommations pour les différents sites du Département et aujourd'hui, je peux vous présenter les résultats qui ont été obtenus sur l'Hôtel Planté, avec une comparaison entre les mois d'hiver de fin d'année 2021 et 2022 et à ce jour, on constate une baisse des consommations de gaz de 34 % et si on corrige par rapport à la météo clémente de cette fin d'année, cela représente une baisse de 12 %, ce qui démontre l'efficacité et le sérieux des agents pour la mise en œuvre des mesures du plan de sobriété.

Au niveau électrique, cette consommation est également significative puisqu'elle représente de l'ordre de 18 %. Ces premiers résultats sont encourageants et nous incitent bien évidemment à poursuivre nos actions.

En termes de développement des énergies renouvelables, nous avons des expérimentations agrivoltaïques en cours, et de nouveaux pilotes seront réalisés et qui viendront compléter l'expérimentation qui va débiter sur le site d'Agrolandes. L'objectif est d'évaluer la comptabilité de production d'énergie photovoltaïque avec l'activité agricole pour démontrer la synergie qui est indispensable avec l'agrivoltaïsme.

Un autre projet sur lequel nous travaillons, c'est le projet de ferme Houlomotrice, avec un partenariat au niveau landais avec les communautés de communes du Seignanx et de Maremne Adour Côte-Sud. Au cours des trois prochaines années, pour ce projet, nous choisirons la zone définitive qui sera à caractériser dans le sud des Landes, et nous réaliserons les différentes études qui permettront de caractériser cette zone. Nous vous proposons de voter aujourd'hui une AP de 1,2 M€ sur trois ans, avec un CP pour 2023 de 100 000 €.

Au niveau de la production, nous poursuivons nos projets de développement de centrales photovoltaïques sur les zones artificialisées avec la centrale de Rion-des-Landes, dont la construction débutera cette année et pour laquelle nous vous proposons d'approuver la création d'une société de projet. Avec également le projet sur l'emprise de l'usine du SYDEC à Campet-Lamolère, avec des études environnementales qui vont être réalisées cette année. Pour ces deux projets, nous évaluons du moins pour le second, la possibilité de faire de l'autoconsommation collective, en sachant que ces deux centrales, lorsqu'elles seront en production, permettront de couvrir 70 % de la consommation électrique du Département.

Au niveau de la mise en place d'outils à la décision à destination des habitants et des collectivités, nous vous proposons de mettre en place un cadastre solaire qui a pour but d'identifier les toitures qui sont les mieux exposées et propices à l'installation de panneaux photovoltaïques dans notre département. Cela permettra à la fois de calculer les économies, et à la fois d'étudier l'amortissement de l'installation dans le but d'une autoconsommation.

Cet outil permet également de lister des entreprises certifiées pour la réalisation des installations et les procédures à mettre en œuvre.

Ensuite, afin de faciliter le pilotage de la mise en œuvre de notre stratégie pour la transition énergétique, il vous est proposé d'adhérer à deux organismes : l'AREC qui est l'Agence Régionale d'Evaluation Environnementale et Climat, afin de disposer de données chiffrées sur la consommation d'énergie et la production d'ENR, et le CEREMA, qui est un établissement public d'expertises en matière d'adaptation au changement climatique, et qui permettra à plusieurs directions du Département de bénéficier de conseils à la mise en œuvre de projets en matière d'aménagement durable et de transition écologique.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces actions, il vous est donc proposé d'acter une dépense globale de 285 000 €, et en conclusion, je vous invite au 2^{ème} forum de la transition énergétique qui se tiendra cette année à Mimizan, le 21 et le 22 avril. La première journée du vendredi permettra de faire un point sur l'avancée de la stratégie départementale avec l'ensemble des partenaires et de visiter des sites de production d'énergies renouvelables. Le samedi sera dédié au grand public afin que chaque Landais et Landaise prenne conscience de son rôle à jouer au quotidien.

Je vous remercie.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Non ?

Juste pour compléter les informations que vous a données Patricia Beaumont sur l'ensemble des consommations énergétiques du Département, on est en baisse de 13 % aujourd'hui, au-delà du seul Hôtel Planté. Après correction liée à la saison clémente que vous évoquiez parce que sinon on était au-delà de 20 %.

Ensuite, je trouve vraiment l'idée du cadastre solaire très intéressante, parce que c'est un outil d'aide à la décision pour tous les particuliers qui peut être très pertinent. Cela va leur permettre de savoir s'ils peuvent investir dans les énergies renouvelables, et savoir aussi à quelles entreprises ils peuvent faire appel. On a vraiment une mission de service public qui est très utile et le fait d'avoir ce cadastre solaire est vraiment un service rendu à la population qui peut être très intéressant, et qui encourage aussi le développement des énergies renouvelables pour l'autoconsommation sur des toitures plutôt que de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers. Je pense que c'est doublement vertueux.

Mme Beaumont : Pour compléter sur la stratégie, l'idée est dans un premier temps de déployer sur les zones artificialisées et en effet, on est tous sollicités par des entreprises et on peut avoir un doute sur le sérieux des entreprises. Ce cadastre solaire sera mis à disposition à partir du site du Conseil départemental. Donc, cela pourra donner confiance pour que les Landaises et les Landais franchissent le pas pour mettre en œuvre ces photovoltaïques sur leur toiture.

M. Coutière : Avec un petit bémol, c'est que les entreprises, si elles en mettent sur les toitures, elles ne sont plus assurées. C'est un petit souci.

M. Le Président : Pour les industriels ?

M. Coutière : Pour les industriels ou pour les surfaces commerciales, c'est la même chose. Il y a un problème des assurances qui refusent de le prendre en compte. C'est curieux, mais c'est ainsi.

Mme Beaumont : Il faudrait peut-être que nos parlementaires puissent faire remonter la problématique à un plus haut niveau.

M. Le Président : Cela a permis de les réveiller [les parlementaires]. On sait que les semaines passées ont été difficiles pour eux. Donc, on comprend très bien.

C'est un enjeu je pense qui est très intéressant. Il faut lever un certain nombre d'obstacles pour certains opérateurs qui souhaitent investir aussi.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer au dossier sur les déchets et je vais donner la parole à Christine Fournadet.

E-7 – DECHETS

(Rapporteur : Mme Fournadet)

Mme Fournadet : Merci Monsieur le Président.

Sur ce volet déchets, le budget 2023 propose une inscription de 402 000 €, montant similaire à celui de 2022.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence régionale, ici aussi, le Département des Landes souhaite poursuivre son soutien aux sept structures départementales en matière de prévention, collecte de déchets ménagers, mais également son soutien aux groupements de communes pour la gestion de leurs déchets de venaison.

En ce qui concerne l'accompagnement des structures intercommunales compétentes en matière de collecte sélective des déchets ménagers, nous parlons ici quand même de 500 000 tonnes par an. Nous proposons de poursuivre en 2023 l'action du Département et le soutien à ces structures, de modifier le dispositif d'aide que vous avez en annexe. On pourra acter le rajout du financement d'outils de communication cette année, le tout pour un montant de 280 000 €.

Pour la collecte des déchets de venaison, nous parlons ici à peu près de 500 tonnes par an, il s'agit de poursuivre le soutien aux investissements des collectivités qui prennent cette compétence, pour 42 000 € cette année.

Il faut savoir qu'à la fin de l'année dernière, 11 communautés de communes, 1 commune et 1 agglomération avaient déjà pris cette compétence et que dans les prochains mois, 6 communautés ont déjà souhaité rentrer dans cette démarche.

Nous vous proposons également de poursuivre notre soutien et notre prévention des déchets auprès de la restauration collective et au sein de notre propre administration, c'est-à-dire dans les collèges, comme prévu dans notre propre plan alimentaire départemental qui s'appelle « *Les landes au menu !* », nous poursuivrons le suivi des actions mises en œuvre dans les collèges au regard de la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire.

Nous poursuivrons également l'action cette année auprès de 6 nouveaux établissements. Il faut savoir que 26 collèges sont déjà engagés dans cette démarche aujourd'hui, et donc, 6 nouveaux établissements devraient cette année rentrer dans cette démarche, et nous nous en félicitons. Le tout pour 74 000 €.

Nous allons poursuivre également la démarche « *éco-gestes* » au quotidien pour l'ensemble des agents du Département, et contribuer ainsi à l'exemplarité de notre propre collectivité.

Enfin, nous renouvellerons l'adhésion et l'abonnement à des supports de connaissance dans le domaine des déchets à hauteur de 6 000 €.

M. Le Président : On vous remercie. Je donne la parole à M. Dubois.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président.

Sur ce sujet, rien n'obligeait le Département à y aller puisque, comme vous l'avez indiqué, ce n'est pas dans les compétences premières de cette collectivité. Pour prendre un exemple, la compétence ordures ménagères pour l'Agglomération du Grand Dax va générer 1 M€ de coût de fonctionnement supplémentaire, rien que cette année, des investissements de plus de 2 M€ entre le matériel et la réorganisation. Je me demande, avec les montants que l'on affiche-là, si on n'est pas plus dans l'affichage, le saupoudrage que vraiment dans l'action efficace pour traiter ces problématiques qui sont réelles et grandissantes. Du coup, je ne sais pas s'il ne faudrait pas se demander si on y va réellement et peut-être avec plus de moyens, ou si on acte que l'on est plus là dans l'affichage et l'ambition de donner l'envie de mieux faire uniquement.

Mme Fournadet : Un complément effectivement. Aujourd'hui, la compétence n'est pas au Département et vous savez très bien que les soutiens principaux viennent de structures telles que CITEO et tous les éco-organismes qui reversent, puisque quand chaque citoyen fait un achat, il y a un organisme qui reverse à nos syndicats la part pour gérer ces déchets après. Ici, on vient en appui en plus, et je m'en réjouis effectivement. Vous savez très bien que c'est très difficile.

Ce règlement change cette année et changera sûrement au fil des années, tout simplement parce que les textes de loi font qu'aujourd'hui, nous devons sans cesse, vous le savez très bien, faire en sorte de réduire nos déchets. Nous, en bout de ligne, nous adaptons systématiquement nos modes de gestion. Nous sommes sans arrêt en train de faire des investissements lourds, mais qui sont aidés par des sociétés comme CITEO et des éco-organismes. Le Département vient en soutien et je ne peux que m'en réjouir, mais effectivement, les montants sont tellement importants que oui, je pourrais demander au Département d'abonder un petit peu plus, mais ce n'est pas au Département aujourd'hui à soutenir ce genre d'investissements.

M. Le Président : Votre question est totalement légitime. On aurait pu penser qu'au lendemain de la loi NOTRe cette ligne budgétaire disparaisse. Vous avez raison. La seule compétence qu'il y avait, c'était le schéma départemental de gestion des déchets ménagers qui est devenu un schéma régional. On était sur des schémas, et non sur de l'aide à l'investissement. De la même façon que l'on continue à soutenir les structures qui gèrent l'eau et l'assainissement, on avait maintenu le soutien aux structures qui gèrent les déchets, avec quelque part aussi l'espoir qu'un jour toutes ces structures dialoguent un peu plus entre elles pour que l'on puisse avoir réellement une gestion coordonnée départementale.

C'était un petit peu la volonté il y a quelques années du Département, de créer une structure qui gère le traitement à l'échelle départementale. J'ai toujours regretté que chacun ait toujours l'impression qu'il est meilleur tout seul. On est toujours meilleur tout seul, mais au bout d'un moment, on est confronté à des difficultés et on vient taper aux portes des uns et des autres parce qu'on n'y arrive pas ; et cette année particulièrement où on voit la fragilité que peuvent connaître certaines structures au regard de l'augmentation importante des taux de taxes sur les ordures ménagères. Ce qui n'est pas un bon signal donné à nos concitoyens, même si je conçois que parfois, nécessité fait loi.

Peut-être que les évolutions législatives vont conduire à un rapprochement de ces structures qui permettra peut-être que chacun progresse collectivement en la matière.

On n'a pas changé notre mode d'intervention, hormis des adaptations, et on aide à l'investissement. Vous pouvez toujours juger que ce n'est pas suffisant, mais on est là-aussi un petit peu en dehors de nos compétences, parce qu'on n'a pas voulu totalement couper notre soutien aux structures qui gèrent les déchets ménagers, même si ce sont des services à caractère industriels et commerciaux, où c'est l'utilisateur qui finance à 100 % le service.

Je redonne la parole à Christine Fournadet, puis à Paul Carrère.

Mme Fournadet : Pour rebondir sur votre souhait Monsieur le Président, juste pour dire que nous avons quand même l'an dernier initié une étude au niveau de tous les syndicats landais. Cette étude a au moins pour avantage de permettre de nous retrouver tous autour de la table, de discuter de nos modes de gestion, de nos difficultés et de mettre en commun certaines réflexions. L'étude n'est pas encore terminée, mais il en ressort aujourd'hui que nos techniciens, nos directeurs se rencontrent très régulièrement. Beaucoup d'informations circulent et je reconnais que c'est un point très positif. On a commencé par là. On échange beaucoup.

Deux apartés. Il y a quand même des difficultés sur le territoire. Nous avons tous des modes de gestion différents. Il y en a qui ont la gestion de la collecte. D'autres, la gestion de leurs déchets. Il faut savoir qu'en préambule de ce volet déchets, M. Delpuech a dit que le Département continuerait l'accompagnement en faveur des structures gestionnaires des déchets ménagers et assimilés et veillerait au maintien de la filière de traitement mécano-biologique.

Sur le territoire, il y a deux syndicats qui sont avec ce type de gestion : le Syndicat du Marsan et notre Syndicat du SIETOM. Nous sommes aujourd'hui vraiment en demande d'aide. Nous avons le Syndicat national, la FNCC. 38 Syndicats se sont regroupés au niveau national et vont interpeller les parlementaires pour parler de la situation de notre mode de gestion. Donc, je voulais juste en parler avant que vous le voyiez dans la presse. Il y aura une conférence de presse assez importante le 26 avril.

Je voulais déjà souligner l'écoute attentive, le soutien de certains de nos parlementaires qui sont autour de cette table aujourd'hui, également du Président du Département qui a fait remonter au niveau de la Région et au niveau de l'Etat ces problématiques. En tous cas, cette gestion des déchets, on en parlera encore parce que cela devient un enjeu majeur. Je le disais déjà l'année dernière. Moi aussi, j'aimerais bien que l'on soit autour de la table et que l'on continue à avancer au niveau départemental parce qu'il faut bien que l'on regarde tous un petit peu à côté de nous, même en périphérie de notre département, mais on doit trouver des solutions avant d'aller amener nos déchets, comme on pourrait nous le préconiser aujourd'hui, après Bordeaux ou en Espagne. Il y a peut-être des solutions plus intéressantes, et on devrait essayer de trouver des solutions sur le département. En tous cas, j'ai bon espoir.

M. Carrère : Merci Monsieur le Président. Je souscris totalement à ce que tu viens de dire. On est un petit peu dans la même difficulté quand on dirige un syndicat important ou plus petit comme celui que j'ai sur le nord des Landes. On a besoin de travailler de concert pour essayer, d'une part, de « normer » un peu nos actions territorialisées et de travailler à une concertation qui pourra nous permettre, si on mutualise des choses, de faire à terme des économies d'échelle assez importantes.

Je voulais faire un ajout qui pourrait sembler anodin par rapport à la problématique globale des déchets, mais c'est malgré tout le levier qu'a apporté la validation de financements du Département sur la gestion des déchets de venaison. On était en vraie difficulté. On a été sollicités par la Fédération des Chasseurs sur l'organisation de ces déchets de venaison, ou plutôt la désorganisation, et sur le fait que c'était géré de façon très spartiate. Pour certaines fois, on les retrouvait dans les conteneurs de nos syndicats de déchets. D'autre fois, c'était un peu avec de la chaux vive enterrée et re-consommée le lendemain par les sangliers vivants.

En l'occurrence, le financement apporté par le Département a permis de construire une organisation territoriale qui est en train de se déployer et de se normaliser, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de déchets çà et là et que ce soit vraiment cadré et que cela ne soit pas non plus toujours à la charge des chasseurs, comme tout le reste. Cela veut dire que nos EPCI ont été en capacité de mettre en place sur le Pays Morcenais ces 80 000 € d'investissement qui vont être faits en cette fin d'année et l'année prochaine pour normer complètement cette organisation des déchets de venaison. Cela a été fait sur d'autres territoires, et cela a été un levier qui a permis aux chasseurs de l'acter, à la Fédération de travailler avec nous et de faire des choses le plus proprement possible.

C'est effectivement marginal, mais cela a répondu aux aspirations d'un certain nombre de territoires. Chez moi, ce sont 40 tonnes de déchets de venaison sur six communes qui sont à gérer tous les ans.

M. Le Président : Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote sur ce dossier ? Oui

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. Le Président : On va passer au dossier E8, je donne la parole à Jean-Luc Delpuech.

E-8 – AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

(Rapporteur : M. Delpuech)

M. Delpuech : Monsieur le Président, le Département s'attache à décliner le concept de développement durable au travers de dispositifs pragmatiques prenant en compte les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Chaque année, est présenté le rapport développement durable. C'était lors de la dernière session ici même lors des Orientations Budgétaires.

Cette année, se poursuit la démarche Plan Climat Air Energie Territorial et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation-information et l'organisation d'événements. En 2023, sont proposés 90 000 € en faveur d'actions sur les territoires et 233 000 € pour informer et sensibiliser aux enjeux du développement durable.

La première action concerne le Plan Climat Air Energie-Territorial auquel le Département n'est plus soumis, mais il doit effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre actualisable tous les trois ans. En intégrant les enjeux liés à la qualité de l'air, il est proposé pour l'actualisation du bilan et la définition d'un nouveau plan d'action un crédit de 40 000 € sur le volet départemental.

Dans le cadre de son fonctionnement, le Département engage territorialement des démarches de développement durable dans le cadre de ses compétences et de ses politiques publiques. Pour ce soutien aux démarches développement durable, il est proposé un CP de 30 000 €.

Pour aider à atteindre ces objectifs de développement durable, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'Association ATMO Nouvelle-Aquitaine qui est l'observatoire régional de l'air en charge du plan régional de surveillance de la qualité de l'air, pour un montant de cotisation de 20 000 €.

Le Département poursuit son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Landes, œuvrant à concilier les intérêts de l'aménagement de l'espace avec ceux de l'environnement et du patrimoine ; il est financé par une part de 0,3 % de la taxe d'aménagement sur un taux global de 2,5 %.

Également, l'information et la sensibilisation aux enjeux du développement durable se déclinent par les actions du Département en maîtrise d'ouvrage directe sous forme de supports pédagogiques, de manifestations ou événementiels gratuits. Ce sont des projets à destination des scolaires, des publics en difficulté également.

En 2023, la mise en œuvre de ce programme prévisionnel nécessitera un crédit de 98 000 €.

L'autre levier concernera le nouveau règlement d'intervention d'aide aux structures œuvrant en matière de sensibilisation et de transition écologique. Vous l'avez en annexe 2.

En résumé, les subventions aux associations et intervenants divers iront aux actions d'ampleur territoriale, voire départementale. Elles participeront au financement d'un projet et non pas en fonctionnement global de la structure, et viendront en complément des aides des collectivités locales. Elles tiendront compte également d'un autofinancement de 20 % minimum, et seront plafonnées et limitées à 20 % du budget global.

Trois cas particuliers sont distingués dans le règlement : les projets à destination des collégiens, la coopération entre acteurs et la création de supports pédagogiques.

Il vous est ainsi proposé d'approuver le règlement départemental, et d'inscrire un crédit de 135 000 € au BP 2023.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Dossier E9, je vais donner la parole à Dominique Degos pour le SDIS.

E-9 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) – ASSOCIATIONS EVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE – PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

(Rapporteur : Mme Degos)

Mme Degos : Merci Président.

Premier point, **contribution départementale au SDIS.**

Chacun de nous a encore en tête l'ampleur des feux de forêt de l'été caniculaire 2022 - je rappelle que dans les Landes, plus de 1300 hectares ont brûlé - et l'intérêt de renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les incendies. Pour accompagner le surcroît d'activité sur le territoire au titre de la saison estivale et les dépenses afférentes en 2022, nous avons voté en novembre dernier lors de la DM2, une aide exceptionnelle de 2,1 M€.

Depuis de nombreuses années, le Département poursuit son effort auprès du SDIS pour l'accompagnement au quotidien de ses missions au service des Landais en disposant d'un service départemental de qualité.

Il vous est donc proposé une hausse de + 1 322 401 €, soit + 6 %, portant notre contribution au fonctionnement du SDIS à 23 362 394 €, soit 69 % des contributions des collectivités locales.

La contribution des communes pour 2023 s'élèvera à 10 451 840 €, soit + 583 236 € par rapport à l'année dernière. Je vous rappelle que l'augmentation des communes ne peut excéder l'enveloppe 2022 majorée de l'indice des prix à la consommation, soit 5,91 %.

Dans le cadre des états généraux de la forêt initiés le 24 novembre dernier à la demande des trois Départements de Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, des réponses concrètes de l'Etat sont attendues pour préparer la saison estivale 2023, et je vous rappelle que déjà cette année, nous avons un déficit de pluviométrie.

Parmi les demandes du Département, figure une entière reconstruction du massif forestier des Landes de Gascogne pour préserver la biodiversité qu'il abrite et l'activité économique qu'il génère, le pré positionnement de moyens aériens au plus près du massif, l'augmentation des budgets alloués par l'Etat au SDIS, le respect également des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), la candidature du Département pour accueillir une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité des Landes.

Une réflexion collaborative avec tous les acteurs du massif est souhaitée avec un éclairage scientifique sur les questions climatiques en particulier.

Au regard de ces éléments que vous retrouvez dans le rapport, il vous est donc proposé, dans le cadre de la contribution du Département au budget du SDIS, d'inscrire un crédit de 23 362 394 €.

Vous noterez que vous avez dans votre pupitre une petite plaquette avec les consignes de sécurité, si besoin, consignes de sécurité incendie applicables dans cette salle.

Associations évoluant dans le domaine de la protection civile.

Inscription de 51 310 € pour cinq associations. Vous avez la liste dans le rapport.

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Au regard de la sollicitation du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, pour poursuivre son accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour de Plans Communaux de Sauvegarde concernant 19 nouvelles communes landaises, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 25 000 €, et d'autoriser le Président à signer la convention en annexe.

Soit, pour ce dossier E-9, un crédit total en dépenses de fonctionnement de 23 438 704 €.

M. Le Président : Je vous remercie. C'est une contribution significative. La carte que vous pouvez peut-être remettre à l'écran est la carte qui vous montre les contributions des communes au financement du SDIS par département. Ce sont des sujets qui me tiennent à cœur. J'y reviens souvent dans les conseils d'administration du SDIS, pour que cela rentre dans la tête de tout le monde, pour démontrer que la contribution des communes landaises au financement du SDIS fait partie des plus faibles de notre pays. Je ne dis pas que les demandes en termes d'infrastructures et de moyens sont les plus faibles, mais par contre, les contributions demeurent les plus faibles.

A l'inverse, s'il y avait la même carte en matière de contribution des départements au financement des SDIS, on se retrouverait plutôt en rouge grenat qu'en jaune pâle. Parfois, on s'égaré. Il y a eu des périodes en campagne électorale où j'entendais que le Département ne finançait pas assez le SDIS. C'est pour rétablir les faits. Il y en a qui ont toujours l'impression qu'il y a plusieurs vérités. Celle des chiffres est unique.

Est-ce que vous avez des interventions à faire sur le sujet ? Non, le contraire m'aurait surpris.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Je vous propose que l'on aille jusqu'à 18 heures. On va commencer l'examen des dossiers agricoles et je vais donner la parole à Dominique Degos pour le dossier chapeau de l'agriculture et ensuite on verra en fonction du timing si l'on va un petit peu plus loin.

F-1 – AGRICULTURE

(Rapporteur : Mme Degos)

Mme Degos : Je dois dire que j'apprécie beaucoup la photo de cette belle Limousine.

Vous le savez, l'agriculture tient une place centrale dans le département, tant sur le volet économique que sur le volet de la cohésion territoriale et de la dynamisation de l'espace rural. Dans le département des Landes, les productions sont nombreuses et diversifiées. Je vous rappelle que nous sommes 1^{er} producteur d'asperges, de carottes, de haricots verts, de maïs doux, de canards gras, de patates douces. Et la ferme landaise est celle qui compte le plus de productions sous signe d'identification de qualité et de l'origine, appelées SIQO.

La valeur des productions végétales et animales landaises représentait l'an dernier 741 M€, aides comprises.

Toutefois, des aléas climatiques exceptionnels, à nouveau des crises sanitaires et la conjoncture internationale se sont cumulés et ont impacté de nombreuses filières de notre département, générant un contexte agricole très défavorable.

Un petit point sur l'année agricole 2022. A nouveau, différentes crises. Je vous le rappelle : 2022, c'est une nouvelle crise d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène H5N1. 340 exploitations dépeuplées, 1,9 millions d'animaux abattus dans les Landes. Ce qu'il faut bien retenir, c'est que cette quatrième crise a ravagé l'ouest de la France pour la première fois, avec plus de 20 millions d'animaux abattus. Un maillon sélection accoupage décimé. Il faut savoir que la filière de l'ouest fournit 72% de nos canetons, ce qui a généré des difficultés d'approvisionnement, des ralentissements de production pénalisant les producteurs et la filière aval.

Nos deux filières palmipèdes et volailles maigres, qui sont des piliers de l'économie landaise, se retrouvent fortement fragilisées et cherchent la visibilité nécessaire à leur avenir. La vaccination, qui devrait être mise en place à l'automne, apparaît comme une lueur d'espoir, mais doit être accompagnée d'une réflexion pour limiter la dépendance aux couvoirs de l'ouest.

Le gel d'avril 2022 et la grêle de juin 2022 ont impacté fortement les filières viticoles et arboricoles. 1 700 exploitations ont été touchées. La cave des vigneron landais Chalosse-Tursan, par exemple, a enregistré une baisse de rendement de 40% comme en 2021.

La canicule et la sécheresse de l'été ont engendré une évapotranspiration en hausse, une baisse de la disponibilité de la ressource en eau, des baisses de rendement. Les élevages bovins, déjà très fragiles, ont été fortement impactés. Le rendement fourrager départemental baisse de 40%. 30% de plus de maïs ensilé est de mauvaise qualité. Les achats de fourrage pour passer l'hiver, des prairies à réensemencer. C'est vraiment dramatique pour les éleveurs bovins.

Je vous rappelle que dans les Landes, il ne reste que 66 élevages laitiers, soit 5000 laitières et 750 ateliers bovins viande, dont 491 professionnels, pour un peu plus de 15 000 vaches. Le risque est que certains éleveurs décapitalisent en vendant une partie de leur cheptel pour des besoins de trésorerie et des prix pas suffisamment rémunérateurs.

La question de l'accès à l'eau s'est reposée. Les besoins d'irrigation supplémentaires, les restrictions, ont engendré pour de nombreuses productions, céréales, fourrages notamment, des rendements en berne, voire catastrophiques pour les non-irrigants. Certains n'ont même pas récolté.

Conjuguée à cette baisse des rendements, la hausse des prix de vente de certaines cultures comme les céréales ou les oléo-protéagineux n'a pas permis de compenser les coûts de production élevés avec la hausse des intrants, des engrais azotés, des produits phyto et de l'énergie, conséquences de la guerre en Ukraine.

Au final, toutes les filières landaises ont été affectées et le revenu agricole moyen départemental 2022 se place à la 3^{ème} plus mauvaise place depuis 2006, en forte baisse par rapport à l'année dernière où il arrivait à la 3^{ème} place.

Je ne vous cache pas notre inquiétude pour la ferme landaise, actuellement déstabilisée par les différentes crises et évolutions réglementaires en cours. L'agriculture semble à un tournant de son histoire avec de nombreux défis à relever, mais je peux vous assurer que nous resterons, comme nous l'avons toujours fait, au côté des agriculteurs pour les accompagner dans ces évolutions.

Concernant ce budget 2023, cette année constitue la première année de la programmation de la nouvelle PAC 2023-2027, avec la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux depuis le 1^{er} janvier. Je tiens à rappeler qu'à la suite de la loi NOTRe, le Département des Landes a fait le choix politique assumé en 2015 de maintenir son soutien fort à l'agriculture landaise dans le cadre de la convention Région Nouvelle-Aquitaine/Département des Landes. Nos interventions s'appuient, tantôt sur des coûts de financement Europe/Etat/Région, tantôt sur des régimes juridiques d'aides d'Etat.

Les crédits proposés aujourd'hui au BP 2023 s'élèvent à plus de 8 M€, une hauteur toujours élevée en matière d'agriculture.

Nos actions s'articulent autour de trois axes qui vous seront développés dans les instants qui suivent.

2,2 M€ pour l'accompagnement des exploitations landaises à la modernisation et à la transition écologique, avec l'objectif de maintenir leur niveau de performance en les accompagnant dans les adaptations engendrées par les évolutions climatiques, les exigences environnementales et les attentes sociétales.

1,96 M€ pour la relocalisation de l'alimentation et le développement des productions de qualité en s'appuyant sur notre plan alimentaire départemental territorial et sur Qualité Landes. Je vous rappelle aussi que notre choix politique a toujours été de soutenir les productions de qualité qui sont un marqueur fort de notre agriculture, de valeur ajoutée dans les exploitations et que nous veillerons à ce que les sorties de crises ne se fassent pas au détriment de la qualité des produits.

4,03 M€ pour le renforcement du rôle de l'agriculture dans le tissu rural, avec un soutien maintenu à hauteur de 2,5 M€ dédiés aux agriculteurs en difficulté et aux filières impactées par les différents crises sanitaires ou climatiques, dont 1,9 M€ aux filières avicoles, palmipèdes et volailles maigres, impactées par le H5N1.

Voici la présentation que je souhaitais faire sur ce dossier agriculture qui, vous l'aurez constaté, est très important pour notre département.

M. Le Président : Je vous remercie d'avoir présenté, à la fois synthétiquement, mais avec beaucoup de passion, le cadrage de la politique agricole du Département, qui revêt une importance capitale compte tenu de la place qu'occupe cette activité économique dans notre département.

Quand on mesure les difficultés que ce secteur doit surmonter année après année, je crois que la moindre des choses, c'est qu'une collectivité comme la nôtre, qui s'est toujours investie auprès de l'agriculture et auprès de ses agriculteurs, continue à maintenir son soutien et le réaffirme.

On sera certainement amenés à développer dans les différents dossiers ces soutiens. Mais c'est vrai que, comme vous l'avez très bien dit, à la fois la filière bovine, laitière ou viande, et la filière des volailles maigres ou grasses, traversent aujourd'hui des difficultés particulières. Quand on rajoute à cela les problématiques de sécheresse et l'augmentation des intrants et des matières premières qui viennent impacter lourdement l'équilibre économique de la culture d'un certain nombre de céréales, on voit bien que c'est l'ensemble quasiment de notre agriculture qui est lourdement impacté par tous ces événements.

C'est pour cela que la réaffirmation de notre soutien est indispensable et, comme je le disais, on sera amenés à le développer. Élément primordial sur lequel vous avez largement insisté, et je crois que c'est indispensable et c'est quelque chose sur lequel le Président Emmanuelli était aussi très attaché, c'est que la marque de fabrique de notre agriculture est la qualité et on ne sortira des crises que par la qualité. Il ne faut pas croire que c'est en faisant des produits de qualité moindre que l'on sortira de cette ornière. Aujourd'hui, c'est ce pari et cette volonté-là qui sont réaffirmés dans les règlements d'intervention auprès des agriculteurs que vous avez largement réaffirmés.

Est-ce que sur ce chapeau vous avez des demandes de prise de parole ? Si vous n'en avez pas, on va aborder le dossier F-2 et ensuite, si on arrive à 18h, on suspendra la séance pour la reprendre demain matin à 9h30.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin), M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va donner la parole à Patricia Beaumont pour le dossier F-2.

F-2 – MODERNISATION DES EXPLOITATIONS LANDAISES ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

(Rapporteur : Mme Beaumont)

Mme Beaumont : Merci Monsieur le Président.

C'est une délibération qui confirme l'accompagnement du Département à l'agriculture landaise.

Concernant la modernisation des exploitations, on sait qu'elle est nécessaire pour respecter la mise aux normes et pour maintenir un niveau de performance économique suffisant pour assurer la viabilité des exploitations landaises. Le Département vous propose de continuer à accompagner nos exploitations. Comme nous le faisons depuis de nombreuses années, certains investissements sont accompagnés. Des diagnostics liés au changement de pratiques et aux actions menées pour garantir la qualité sanitaire des élevages.

Il vous est proposé de voter un budget de 760 000 € pour maintenir cet accompagnement, dont 470 000 € seront mis pour le plan de modernisation des élevages, en précisant qu'un travail est en cours avec la Région pour définir les modalités d'accompagnement du Département puisqu'il s'inscrit dans un nouveau dispositif 2023-2027.

80 000 € sont destinés aux petits investissements en élevage, avec une modification au niveau du règlement pour augmenter le plafond d'intervention du Département à hauteur de 25 000 € contre 7000 € ou 10 000 € les années précédentes.

191 500 € qui sont dédiés aux investissements réalisés sur les exploitations sous signe d'identification de qualité et d'origine.

En parallèle, 270 000 € seront alloués pour garantir la qualité sanitaire des élevages et pour accompagner les actions aux trois groupements de défense sanitaire : Groupement de Défense Sanitaire pour la lutte contre les maladies animales, le GDS Aquacole et le GDS Apicole.

La seconde partie de ce rapport concerne la transition agroécologique, l'adaptation des exploitations agricoles au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux, avec une enveloppe qui vous est proposée de 1 016 000 €, répartie entre la gestion qualitative et la gestion quantitative de l'eau. Nous le savons, la question de la gestion de l'eau, comme nous en avons parlé tout à l'heure, est aujourd'hui, encore plus qu'avant, au cœur des débats. Pour autant, la ressource en eau est indispensable à de nombreuses productions de notre territoire. Toutefois, il est urgent de porter une réflexion autour de cette ressource en associant les différents utilisateurs afin de conseiller les différents usages.

Au niveau du monde agricole et afin de préserver nos exploitations, cette réflexion devra permettre d'identifier les cultures et les itinéraires techniques adaptés aux territoires de demain. Ce travail devra ainsi bénéficier aux exploitants irrigants. Comme l'a dit Paul Carrère tout à l'heure, environ 50% des exploitations ne bénéficient pas de la ressource en eau. Donc, cette réflexion devra bénéficier aux deux types d'agriculture.

Afin d'accompagner ces différentes réflexions et enjeux autour de l'eau, il vous est proposé d'allouer 542 000 € à la gestion qualitative de l'eau dans le cadre de la convention cadre agriculture environnement et l'accompagnement technique au changement de pratiques agricoles sur les aires d'alimentation de captages prioritaires, ainsi qu'une évaluation de la politique publique portée par le Département dans le cadre de la convention cadre agriculture environnement et la convention captages prioritaires, afin de définir les modalités pour la prochaine convention, qui a pour but d'accompagner au mieux les exploitants agricoles.

Il est également proposé d'allouer 470 000 € à la gestion quantitative de l'eau avec des actions en lien avec le renforcement de la ressource en eau superficielle et basée sur le programme de l'Institution Adour. Une partie des crédits est fléchée vers des actions en faveur de l'instauration des projets de territoires pour la gestion de l'eau et afin d'établir des programmes d'actions concertés entre les différents utilisateurs de la ressource en eau.

A ce propos, il est à noter que la mise en place d'actions concrètes se heurte à l'absence de crédits dédiés par l'Etat et aux procédures administratives longues.

Dans cette délibération, nous vous proposons de poursuivre notre accompagnement aux exploitations landaises pour un montant de 2,2 M€.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce que, sur ce dossier qui aborde un certain nombre de sujets, quelqu'un souhaite prendre la parole ? Dominique Degos.

Mme Degos : Juste un petit point sur l'irrigation. On est un département très irrigué, plus de 50% de la surface de notre département alors que c'est 6% en moyenne en France. Cela donne quand même tout l'effort que le Département avait porté dans les années 90 pour accompagner à l'irrigation de notre agriculture. Et il a été signalé à la dernière session de la Chambre d'Agriculture les délais de demandes de renouvellement de certains forages qui n'ont pas de réponse de la part de la DDTM, avec des instructions extrêmement longues qui génèrent des surcoûts pour les agriculteurs. Parce que, entre deux devis de l'année dernière et de maintenant, il y a eu une explosion des dépenses, et le chiffre a été donné de 15 jours d'instruction dans les Landes et 5 jours seulement dans le département du Gers.

Je crois que la Préfète qui a été interpellée là-dessus a dit qu'elle allait donner des autorisations de principe avec tout un tas de points à remplir dans un second temps. Les contrôles seront faits a posteriori.

Mais on sent que chez les agriculteurs, cela génère beaucoup d'inquiétude parce que quand les forages n'ont pas été renouvelés, sachant qu'il y a du délai pour avoir à la fois l'intervenant pour refaire le forage, le foreur, et pour avoir du matériel, certains ne savent même pas s'ils pourront irriguer cet été. Ils n'ont pas encore l'information à ce niveau-là.

On sait très bien que l'irrigation reste un plus pour certaines cultures, en particulier tout ce qui concerne les fruits et légumes, les céréales, les semences. Il est important d'avoir une irrigation qui permet de porter ces cultures à leur terme et d'avoir les rendements qui vont bien avec.

Cela reste un dossier sensible, sachant que cette réflexion de la gestion quantitative de l'eau s'accompagnera forcément d'une évolution des pratiques, avec la recherche probablement, soit de semences moins gourmandes en eau, puisqu'il y a des recherches là-dessus, ou carrément de productions peut-être plus économes à mettre en place.

M. Le Président : On vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole supplémentaires avant que l'on suspende la séance ?

Je partage tout à fait votre analyse Mme DEGOS. Il y a 50% des surfaces agricoles qui sont irriguées. Il faut aussi penser aux 50% des surfaces qui ne le sont pas et qui ont des rendements qui ne sont pas du tout les mêmes. C'est pour cela qu'il faut aussi que notre soutien, certes aille sur les surfaces irriguées parce que c'est ce qui a soutenu le modèle, particulièrement dans des zones où les terres n'étaient peut-être pas les meilleures, mais il y a aussi 50% de nos surfaces agricoles qui ne le sont pas et il faut aussi que l'on y soit attentifs.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce (a donné pouvoir à Mme Bergeroo), Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez (a donné pouvoir à Mme Monique Lubin), M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à demain matin à 9h30. Nous reprendrons par les dossiers qui n'ont pas été examinés, c'est-à-dire le dossier B-1 et le dossier B-2 concernant le Revenu de Solidarité Active et l'insertion professionnelle qui nous seront présentés par Frédéric Dutin.

Bonne fin d'après-midi et à demain matin à 9h30. Merci beaucoup.

La séance est suspendue à 18h00

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Budget Primitif 2023

Reprise de la séance le Vendredi 24 mars

Reprise de la séance à 9h30

M. LE PRESIDENT : Bonjour à toutes et à tous.

Par rapport à hier, il n'y a que Sandra Tollis qui est toujours excusée et qui a donné pouvoir à Cyril GAYSSOT. Tout le monde est présent.

- Patricia Beaumont,	Présente
- Henri Bédât,	Présent
- Eva Belin,	Présente
- Sylvie Bergeroo,	Présente
- Agathe Bourretère,	Présente
- Paul Carrère,	Présent
- Dominique Coutière,	Présent
Martine Dedieu,	Présente
- Dominique Degos,	Présente
- Damien Delavoie,	Présent
- Jean-Luc Delpuech,	Présent
- Julien Dubois,	Présent
- Rachel Durquety,	Présente
- Frédéric Dutin,	Présent
- Christine Fournadet,	Présente
- Didier Gaugeacq,	Présent
- Cyril Gayssot,	Présent
- Christophe Labruyère,	Présent
- Muriel Lagorce,	Présente
- Hélène Larrezet,	Présente
- Jean-Marc Lespade,	Présent
- Monique Lubin,	Présente
- Olivier Martinez,	Présent
- Julien Paris,	Présent
- Sylvie Péducasse,	Présente
- Salima Sensou,	Présente
Sandra Tollis,	Absente (a donné pouvoir à Cyril Gayssot)
- Magali Valiorgue,	Présente
- Boris Vallaud,	Présent

Le quorum est atteint.

On va reprendre l'examen du budget 2023 en commençant par les rapports B-1 et B-2, à la page 156 du volume 1, permettant à Frédéric Dutin de vous présenter les rapports dans la mesure où il était absent hier après-midi.

Quand les rapports B-1 et B-2 auront été examinés, nous reviendrons là où nous nous étions arrêtés à 18h, c'est-à-dire au rapport F-3 sur « Les Landes au menu ! »

M. DELPUECH oui ?

M. Delpuech : Monsieur le Président, je voudrais compléter notre information commune et vous présenter la Grande Mulette. [photo projetée à l'écran]

M. Le Président : Très bien. Je vous remercie. Comme le dit mon voisin de gauche, ces séances doivent nous servir à élargir notre culture générale. Cette information étant donnée, pour les habitants de l'agglomération du Grand Dax, je vous invite à aller prendre connaissance de la Grande Mulette.

B.1 – LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

(Rapporteur : M. Dutin)

M. Dutin : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Donc le rapport B-1 porte sur le Revenu de de Solidarité Active.

Tout d'abord, il faut savoir qu'au 31 décembre 2022, près de 7 852 foyers sont bénéficiaires du RSA dans les Landes, ce qui représente 14 602 personnes.

Vous savez également que depuis 2004, qui est la date du transfert au Département du financement du Revenu Minimum d'Insertion, qui est donc devenu en 2009 le RSA, la compensation de l'Etat n'a cessé de baisser, passant d'un taux de couverture hors DMTO de 87 % en 2004 à 57 % aujourd'hui, 30 points de moins. Cette politique devait pourtant, selon les engagements du gouvernement de l'époque, être financée et couverte à l'euro près.

Dès lors, force est de constater qu'une dépense de solidarité nationale repose sur le contribuable local. Cette question de la compensation insuffisante par l'Etat des dépenses relatives au versement du RSA, si elle reste évidemment problématique, peut être relativisée, peut-être encore plus aujourd'hui mais je vais m'en expliquer, lorsque la conjoncture est favorable et permet une diminution du nombre d'allocataires, ce qui semble être le cas actuellement. L'effet ciseau en effet qui, dans le contexte d'augmentation du nombre d'allocataires, soumet les Départements à l'augmentation du budget dédié à l'allocation, alors même que la dotation diminue, est alors évidemment limité. Ce contexte de reprise de l'emploi s'explique pour partie par des éléments démographiques et il a probablement également bénéficié de la dynamique de reprise post-crise sanitaire.

En effet, vous aurez constaté que le nombre d'allocataires, qui avait augmenté lors de la période de crise sanitaire, a retrouvé un niveau de l'ordre de celui de la fin 2019. Par ailleurs, selon les données de la CAF, la tendance à la baisse semble se confirmer, avec une diminution à 7500 foyers en février 2023.

Alors même qu'en période de fort chômage, l'accompagnement social ne laissait que peu de place à la question de l'emploi, faute d'offres sur le marché du travail d'une part, et du fait d'une forte discrimination vis-à-vis des personnes qui en sont les plus éloignées, certains secteurs sont actuellement en quête de main-d'œuvre et peinent à trouver réponse à leurs offres d'emploi.

Sur le volet de l'accompagnement des publics, il faut permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de ce contexte et donc s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle sans occulter, évidemment, les freins sociaux qu'ils rencontrent. Pour cela, il convient de participer au décloisonnement des dimensions sociales et professionnelles dans l'accompagnement, renforcer le rôle des employeurs dans l'inclusion de ces publics et maintenir une attention au public qui retrouve une activité, de manière à pérenniser la situation et à prévenir d'éventuelles ruptures. Il s'agit donc de renforcer l'insertion professionnelle, facteur d'inclusion sociale et réciproquement, poursuivre l'effort en matière d'insertion sociale pour renforcer l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi.

Concernant les réformes en cours, il est encore trop tôt pour dire évidemment quel sera l'impact de la réforme de l'allocation chômage et de celle de l'âge du départ à la retraite. Ceci étant, d'une part, il est fort probable que cela impactera à la hausse le nombre de personnes bénéficiaires du RSA et que d'autre part, une vigilance sera d'autant plus nécessaire quant à la situation des personnes entre 55 et 65 ans qui sont déjà en difficulté sur le marché du travail. Sur les publics cibles, où une difficulté accrue est marquée, je tenais à attirer votre attention sur le fait que 31 % des foyers qui bénéficient du RSA sont monoparentaux, 1 sur 3, et que 52% des personnes bénéficiant du RSA sont au RSA depuis plus de 4 ans.

Ces deux constats confortent des nouvelles actions retenues dans le cadre de notre PTI pour accompagner les publics les plus en précarité et notamment dans le cadre du renforcement que nous prévoyons dans l'accompagnement dans le cadre du plan de grande précarité et pauvreté, avec un référent RSA pour ce public spécifique.

Concernant le nombre d'entrées et de sorties, j'indique qu'au premier semestre 2022 une moyenne mensuelle d'à peu près 550 entrées dans le dispositif pour 505 sorties.

Il nous faut renforcer nos outils et notre capacité à identifier la nature des sorties et aussi mieux mesurer l'impact des actions d'accompagnement sur le territoire. Je sais, Monsieur le Président, et c'est un souci que je partage, que vous souhaitez que les actions qui sont menées puissent être effectivement évaluées. A ce stade, il est possible d'identifier la situation des personnes lorsqu'elles sortent des dispositifs d'accompagnement, mais peu d'informations sont disponibles sur leur situation à plus long terme. En cela, il sera nécessaire de revoir, si nous voulons effectivement avoir ces chiffrages-là, les outils de suivi et de gestion des bases de données. C'est un objectif à plus long terme, mais dans l'immédiat, j'indique qu'il est envisagé de lancer une enquête auprès des personnes accompagnées lors de ces dernières années et sorties des dispositifs, de manière à faire un état des lieux de la situation de ces personnes.

Donc j'indique que des études ont déjà été menées par des associations qui interviennent dans le domaine de l'insertion et notamment le modèle qui a été choisi par l'ALPCD que vous connaissez, avec le soutien d'ailleurs de l'université de Bordeaux, qui a interrogé 1 000 personnes sur ce qu'elles avaient eu à connaître et qui avaient donc bénéficié de son intervention à l'occasion de ces 10 dernières années, de façon à mesurer l'impact de l'action sur le long terme. On voit effectivement que cette enquête est une source d'inspiration évidemment pour nous.

Deux ou trois points particuliers et j'en aurai terminé sur ce rapport B-1.

D'abord, depuis 2020 le Département a rendu possible le cumul du RSA avec les emplois saisonniers et les remplacements dans les métiers du grand âge et du soin.

Ce point peut être rapproché des travaux menés dans le cadre du SPIE, du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi, ainsi que de la réflexion et de la démarche engagée par le Département quant à l'attractivité des métiers de l'accompagnement, notamment ceux de l'autonomie et de l'aide à domicile.

De même, le lien peut être fait avec la mobilisation des contrats parcours emploi compétences, visés dans la convention d'objectifs et de moyens au sujet des contrats aidés. J'en dirai deux mots dans le cadre du rapport B-2. Il faut savoir que ce dispositif sera renouvelé en 2023.

Le RSA sera revalorisé également en 2023. Il a déjà été revalorisé en 2022 de 1,8 %. Le montant du RSA devrait bénéficier d'une nouvelle augmentation en avril 2023. En effet, pour compenser la hausse de l'inflation qui pourrait atteindre 6,8 % en fin d'année, le gouvernement a revalorisé les prestations sociales en 2023. Le montant exact n'est pas encore confirmé, mais par contre, il pourrait progresser de 6,9 %.

Enfin, il y avait un point concernant l'évaluation des ressources des travailleurs indépendants. Vous savez que le droit au paiement de l'allocation RSA dépend de la composition du foyer et des ressources, ce qui est perçu ou pas. S'agissant des travailleurs indépendants non agricoles, c'est une problématique un peu particulière puisque l'évaluation de leurs ressources est complexe et relève de modalités variables. Selon le statut juridique social et fiscal et notamment fiscal, le choix de l'IS ou de l'IR de l'entreprise nécessitant des compétences spécifiques pour la réaliser. Dans un premier temps, c'est la CAF qui avait été chargée de ce calcul et qui a informé qu'elle ne disposait plus des moyens pour réaliser cette mission, qui a donc été confiée à TEC GO COOP pour son expertise dans le suivi et l'accompagnement des travailleurs indépendants non agricoles. Et la convention étant arrivée à son terme, vous êtes sollicités pour à nouveau conventionner.

Le rapport conclut donc au versement de l'allocation du RSA dans le cadre de la gestion à hauteur de 51 000 000 € en dépenses et de 26 155 000 € en recettes.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce rapport quelqu'un souhaite intervenir ?
M. Dubois.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Pour vous dire que je souscris à ce que M. Dutin a dit sur la nécessité d'accompagnement, d'évaluation de ces politiques et surtout, d'appuyer sur le volet insertion, primordial dans le RSA pour permettre au public concerné de retrouver de l'emploi et de l'emploi pérenne. Parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'un rapport récent de la Cour des Comptes montre que sur 100 bénéficiaires du RSA pendant 7 ans, seulement 33 personnes vont retrouver un emploi et dans ces 33, 22 % seront sur des emplois précaires et seulement 11 % auront retrouvé un emploi stable.

C'est donc que ce volet d'insertion et d'accompagnement est primordial. Nous avons pu en discuter lors de nos échanges l'an passé et donc, il faut continuer à appuyer. Si l'on peut se satisfaire que le nombre de bénéficiaires du RSA baisse dans notre département pour les raisons que vous avez évoquées, on peut s'en satisfaire bien évidemment pour la situation de ces personnes qui, souhaitons-le, soit devenue meilleure et puis aussi, accessoirement pour les finances de notre collectivité. Mais, du coup, pour les personnes qui continuent à en bénéficier, on continue à considérer que ce volet insertion sera la clé pour permettre de dénouer cet épineux problème.

Du coup, par rapport aux 7 852 foyers qui perçoivent le RSA, je voulais savoir si nous avons des statistiques permettant de savoir quel est le nombre de personnes accompagnées, sous quelle forme, dans quels dispositifs parce que je n'ai retrouvé que les 59 qui bénéficient de la possibilité de reprendre un emploi saisonnier tout en gardant le bénéfice du RSA, mais est-ce qu'on a ces statistiques-là ?

M. Le Président : Rachel Durquety et ensuite Frédéric Dutin.

Mme Durquety : Merci Monsieur le Président.

Juste pour témoigner. J'ai entendu notre Président annoncer qu'il souhaitait le retour à l'emploi pour tous les bénéficiaires du RSA.

Pour assister, depuis que je suis élue, aux commissions départementales qui accompagnent les bénéficiaires du RSA avec de nombreux dispositifs qui sont mis en place dans ce département, j'ai appris à avoir un regard à la fois très bienveillant et très nuancé – c'est la nuance qui me fait le plus défaut, vous le savez bien – sur ces publics qui sont loin d'être un public unique, mais bien des bénéficiaires avec des parcours de vie très différents, pour certains très cabossés et qui sont pour certains d'entre eux très très éloignés du retour à l'emploi.

Pour ce qui se passe dans les commissions qui existent dans ce département, on a la chance de pouvoir à la sortie des commissions voir des bénéficiaires repartir avec des propositions et on sent que pour certains, c'est une nouvelle vie qui commence, alors que pour d'autres, les problématiques sociales, les freins sociaux dont a parlé Frédéric Dutin sont tels que le retour à l'emploi semble à peu près impossible et aléatoire.

C'était juste pour témoigner que je crois qu'il ne faut pas parler des bénéficiaires du RSA de manière aussi globale et vouloir stigmatiser ces gens qui ne voudraient pas repartir vers l'emploi. Pour certains, c'est quelque chose de tout à fait impossible.

M. Dutin : Je vais compléter et faire chorus à ce qui vient d'être indiqué par Rachel Durquety.

Monsieur Dubois, le problème, c'est que je pense que vous ne voyez pas l'intérêt majeur du RSA. Enfin, vous le voyez sous un prisme qui est un prisme important, c'est le retour à l'emploi, c'est incontestable. Et que donc, s'il y a une étude, il faut que cette étude nous permette d'envisager des sorties positives au niveau de l'emploi. Mais pas que, Monsieur Dubois. C'est ce qu'indique Rachel à l'instant. C'est-à-dire que le RSA – et je pense qu'il faudra affiner nos études – permet aussi à un certain nombre de personnes, et c'est un élément positif de leur parcours de vie, que ce soit au niveau du logement, que ce soit au niveau du transport, que ce soit au niveau de la santé, et l'évaluation doit être faite là aussi. Parce que le but ultime, c'est le retour à l'emploi. Mais on sait très bien que ce but ultime ne peut pas être directement atteint si on ne lève pas un certain nombre de freins et en conséquence de quoi les actions qui sont menées et la perception du RSA pour ces personnes, ne serait-ce que pour lever le frein, est déjà un point extrêmement positif parce que c'est la première étape pour ensuite passer à autre chose.

Autrement dit, bien sûr, et je pense que nous nous rejoignons parfaitement ici autour du fer à cheval, il faut évaluer l'impact positif pour le retour à l'emploi.

Mais il faut aussi tenir compte de ce qu'a invoqué Rachel et que nous voyons dans les commissions dans lesquelles nous siégeons, les sorties positives sur un certain nombre de levées de freins. Evidemment, ces statistiques-là, il faudra que nous les menions et le travail qui est notamment fait par l'ALPCD doit être une source incontestable d'inspiration.

M. Le Président : Mme Belin

Mme Belin : Merci Monsieur le Président.

Je veux juste à titre de témoignage indiquer que sur le territoire du Seignanx, on a la chance d'avoir un acteur qui est le comité de bassin d'emploi que je préside, au sein duquel œuvre le PLIE. C'est le seul PLIE du département et nous avons son comité de pilotage en début de semaine. Mon collègue Jean-Marc Lespade était avec nous et il y avait des représentants du Département, mais pas que.

Effectivement, le retour à l'emploi pour les personnes qui en sont très éloignées, et on s'en faisait encore la réflexion cette semaine, dépasse bien largement les capacités et l'accompagnement de notre seule assemblée, de notre seule institution.

On parle de freins multiples. Il y a des freins liés à la mobilité, des freins liés au logement, des freins liés à la santé, beaucoup de freins liés de plus en plus à des conduites addictives. Et seule, notre collectivité ne pourra rien. Il en va de la responsabilité de l'Etat, de notre service de soins, de nos collectivités respectueuses autant que nous le sommes. Et seul, le Département ne pourra rien.

Evidemment, l'accompagnement que nous mettons en œuvre est important, mais il est aussi important d'entretenir ce partenariat avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent sur l'insertion.

M. Le Président : Monique Belin

Mme Lubin : Sur le RSA, je pense qu'il est grand temps de changer de braquet. Mais ce n'est pas au Département de le faire. Nous, nous payons et nous mettons en place des politiques d'insertion, mais c'est la loi quand même qui pilote tout cela.

J'ai entendu les déclarations du Président de la République et nous savons que c'est sur le feu depuis un petit moment, à savoir une certaine stigmatisation des bénéficiaires du RSA. Le RSA c'est pour revenir à l'emploi, on est tous d'accord. Mais de ce que j'entends, c'est qu'il va falloir vraiment contraindre de telle sorte qu'encore plus de gens reviennent vers l'emploi.

Il faut savoir que dans une période comme celle que nous connaissons où nous sommes quasiment en situation de plein emploi. Sur ce département, dans certains cantons, Pôle Emploi nous dit clairement que l'on est dans une situation de plein emploi.

Ceux qui restent au RSA sont forcément ceux qui cumulent toutes les difficultés. On va en trouver à l'intérieur quelques-uns qu'il faudra peut-être un petit peu « houspiller ». Mais franchement, la plupart d'entre eux cumulent toutes les difficultés et ce sont ceux que l'on voit dans les commissions dont parlait Rachel.

Je pense que plutôt que de se demander comment on fait pour renvoyer tout le monde vers l'emploi, en sachant qu'il y en a bien les 2/3 dans ceux qui restent qui ne sont pas employables au sens aujourd'hui où on l'entend, on ferait mieux de se poser la question de savoir comment on transforme des dépenses passives en dépenses actives.

Il y a un exemple que je crois que le Président va expérimenter sur son canton, c'est « territoires zéro chômeur de longue durée », mais pas uniquement cela. On a supprimé les emplois aidés, quasiment tous les emplois aidés. Or, qu'est-ce qu'il manque à un grand nombre de bénéficiaires du RSA ? De quoi ont-ils besoin ? Ils ont besoin de dignité. La première des dignités, c'est de se lever le matin en sachant pourquoi on se lève et pour qui on se lève. Les contrats aidés, cela permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, à celles qui sont le plus en difficulté d'avoir une utilité sociale, une utilité presque publique dans le sens d'intérêt public. Pourquoi, au lieu de continuer à nous laisser dépenser des millions d'euros à travers toute la France sur du RSA passif, ne remet-on pas des contrats aidés qui permettraient, notamment aux communes, de faire travailler des bénéficiaires du RSA. Je pense notamment aux plus âgés, à ceux qu'il faut conduire vers la retraite, qu'il va falloir conduire un peu plus vers la retraite, je ne vous fais pas un dessin. Pourquoi ne remet-on pas en place ces contrats aidés qui permettraient de redonner de la dignité à des gens, tout en ayant une utilité d'intérêt public pour nos communes, nos collectivités, nos associations ?

Pourquoi aussi ne pas enfin admettre – et je sais que c’est difficile – que sur le nombre de bénéficiaires du RSA qui existent aujourd’hui, il y en a 1/3 – il ne faut pas avoir peur ni des chiffres ni des mots – que l’on ne peut pas réinsérer dans l’emploi durable ?

Il suffit que l’on préside de temps en temps ces fameuses commissions pour se rendre compte que certains, quand ils sortent de la salle, vous êtes consterné, parce que vous comprenez que jamais ils ne retourneront vers l’emploi. Pour autant, pour autant, il faut leur redonner une dignité. Les 550 € qu’on leur donne, ça leur permet de manger, mais ça ne leur redonne pas pour autant une dignité. Pour ceux-là, il faut enfin que quelqu’un ait le courage de dire que plutôt que de dépenser de l’argent dans des politiques d’insertion dont on connaît, pour un certain nombre, les difficultés à aboutir, on élargit par exemple les crédits de l’AAH. Parce que n’ayons pas peur de le dire, il y en a un certain nombre qui relèvent de l’allocation adultes handicapés et du handicap psychique, social. Je ne suis pas médecin ni assistante sociale, donc je ne sais pas le qualifier.

Je pense que plutôt que d’avoir un discours sur le RSA en disant « tout le monde au boulot », voire ce que j’entends et que je trouve terrible, puisqu’on leur donne de l’argent, il va falloir qu’ils donnent une quinzaine ou une vingtaine d’heures de travail gratuit – c’est ce que j’entends dans l’hémicycle...

Je ne vais pas passer la matinée là-dessus, Président, j’en serais capable, donc je vais m’arrêter là. Mais juste dire que plutôt que de stigmatiser les gens comme cela, que l’on réfléchisse, que l’on prenne les crédits du RSA, qu’on les dispatche d’une autre façon et que l’on traite les gens d’une autre façon. Parce que ceux à qui on veut faire faire 15 heures ou 20 heures de travail gratuit, ils ne demandent pas mieux que d’être utiles à la société. Mais plutôt que de les menacer de travail gratuit et d’aller ramasser les poubelles que d’autres laissent tomber par terre, on ferait mieux de leur donner des contrats aidés et de leur permettre de venir rendre de ce service, mais avec dignité.

[Applaudissements]

N’applaudissez pas ! Je n’ai pas fait un discours.

M. Le Président : Il ne faudrait pas que la contagion parisienne vous gagne. Chacun s’écoute, chacun exprime ses points de vue. Paul Carrère, puis Boris Vallaud.

M. Carrère : Merci Monsieur le Président.

Je pense que vous n’allez pas m’applaudir, pas de risque.

Une réflexion beaucoup plus locale pour répondre et donner quelques chiffres à M. Dubois. Effectivement, sur les 7 500 foyers concernés dont vous parliez tout à l’heure, il faut savoir que 35% sont accompagnés directement par les services et les techniciens du Département en matière de travail social. 50% à 60% le sont par le Pôle Emploi.

Au-delà de la difficulté de remettre certains bénéficiaires du RSA, comme l’expliquait avec éloquence Monique Lubin, dans le monde du travail, il y a une autre problématique d’après moi qui est beaucoup plus locale. Il faut que les acteurs des territoires soient aussi actifs, c’est-à-dire que les CCAS, les CIAS soient aussi acteurs de l’accompagnement, de l’orientation, de ce premier contact qui détermine si, effectivement, la personne en difficulté bénéficie du RSA ou pas, a besoin de soins, a besoin d’une action d’accompagnement en matière de logement et de dignité pour pouvoir retrouver un emploi.

La difficulté, Monsieur Dubois, c’est qu’il y a des territoires comme le vôtre qui, depuis deux ans, n’orientent plus de personnes à destination du RSA. On s’est amusés à le regarder. J’en ai la confirmation des services. Il est très intéressant de donner de bonnes idées aux autres. Mais je pense qu’il faut d’abord regarder chez soi si on est en capacité d’accompagnement social territorialisé parce que ce qui nous manque souvent – vous en parlez, donc je me permets de vous le dire – moi je suis poli. La convention d’orientation des usagers n’est pas signée depuis la fin de l’année chez vous, première chose. Et donc, à partir de là, c’est bien d’allumer le feu avec de belles idées, mais encore faut-il être en capacité de le porter chez soi.

M. Le Président : Vous pouvez prendre la parole M. Dubois si vous le souhaitez.

[Les interventions de M.DUBOIS se faisant hors micro, elles ne peuvent pas être transcrites car non audibles]

M. Vallaud : Comme j'ai toujours un discours apaisant, je ne doute pas que le temps que le Maire de Dax reprenne la parole, il aura été apaisé.

D'abord, pour aller dans le sens de ce qu'a dit Monique Lubin et de l'inquiétude que m'inspirent un certain nombre de projets du gouvernement dans un contexte national que vous savez où, derrière les manifestations contre les retraites depuis des mois, il y a quand même quelque chose qui est sourd et beaucoup plus profond, qui est au fond la révolte de celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre et qui n'en vivent plus. Il y a cette question-là.

Pour revenir sur l'intention du gouvernement. C'est en effet considérer que les devoirs passent avant les droits. Et la traduction sera, en effet, 20 heures de travail gratuit pour celles et ceux qui bénéficieraient d'un RSA qui, pour beaucoup, relève plus d'un secours, d'une allocation, parce qu'ils sont tellement éloignés de l'emploi pour des questions sociales, mais aussi on peut le dire de santé mentale parfois, de difficultés de mobilité.

Nous sommes des élus locaux qui recevons dans nos permanences beaucoup de gens qui sont en réalité perclus de difficultés dont ils n'arrivent pas à se sortir. C'est ce que j'appelle les Daniel Blake. Ils sont pris, en plus de ça, dans des histoires de contradictions de procédures d'une administration de procédure qui est incapable de saisir la complexité des sentiments qui les saisissent quand ils sont dans la difficulté, entre honte et colère.

Mais j'ai aussi la conviction que nul n'est inemployable si on y met les moyens.

Le problème, c'est qu'ils n'y sont pas. « Territoires zéro chômeur », la formule d'ATD Quart Monde qui a inspiré le dispositif. Nul n'est inemployable quand on va chercher les gens, quand on les accompagne, quand on leur donne de la dignité par le travail. On voit bien la centralité de question du travail dans nos sociétés. Je ne crois pas à la fin du travail. Je ne crois pas non plus à la valeur travail comme un absolu. Il n'y a pas de valeur travail sans travail de valeur, digne, porteur de sens, qui n'abîme pas et duquel on peut vivre et trouver sa place dans la société.

Les témoignages des Territoires zéro chômeur que je suis allé visiter, c'est qu'on est allé chercher des gens que même les services sociaux les plus impliqués dans les territoires ne connaissaient pas. On les a ramenés dans l'emploi et la transformation est même physique. Les corps se redressent. Les hommes s'habillent un peu mieux. Les femmes font plus attention à elles. Ils s'impliquent dans la vie locale, dans la vie associative. Ils retrouvent d'une certaine manière une place d'hommes et de femmes dans un monde qui les avait trop longtemps ignorés.

Au-delà de cette question, quand on interroge la question de la place du travail qui est un sujet qui doit être sans esquive et sans caricature. Je disais un travail digne et porteur de sens. En ce moment, vous le savez, ce n'est pas le cas à Mont de Marsan, mais dans un certain nombre de pays, on ne ramasse pas les poubelles. Et on se souvient que l'on a finalement peut-être plus besoin des éboueurs que des conseillers en gestion de patrimoine, peut-être plus besoin des aides à domicile que des publicitaires. C'est la grève en 68 des éboueurs à New York qui a duré une semaine et ils ont obtenu satisfaction de leurs revendications. L'année suivante en 69, il y a la grève de ce que l'on avait appelé les banquiers centraux en Ecosse. Au bout de 6 mois, ils sont rentrés chez eux sans obtention de satisfaction parce qu'on avait pu se passer d'eux.

Donc, on est mis au défi d'interroger les conditions de travail, la place du travail dans nos vies et dans la société, les rémunérations et le partage de la richesse. Comment le patron d'une grande enseigne peut encore gagner 300 fois ce que gagne sa caissière ? Qui peut, dans une forme de communalité, dire je vaudrais 300 fois ce que vaut ma caissière ? Personne. Ou alors, on ne tient plus un pays d'égaux. Tout cela est une fiction qui dure ce qu'elle dure.

Et le grand défi qui nous est fait, je crois que c'est le travail, que doit faire la nouvelle formule de l'insertion « Territoires zéro chômeur » et peut-être d'autres à inventer et à expérimenter ici. C'est comment nous allons prendre ce grand tournant, ce grand défi qui nous est fait d'avoir suffisamment de bras et d'intelligences pour satisfaire la transition écologique et servir une société du vieillissement et de l'attention à l'autre ?

Aujourd'hui dans le département, je n'ai plus exactement les chiffres, mais il nous manque plusieurs centaines d'aides à domicile.

Donnons de la dignité, de la valeur, du sens à ces métiers qui nous manquent, dont on a besoin et qui tiennent le pays debout.

Je ne m'inquiète jamais de l'arrivée des robots et même de ChatGPT, qui peut-être remplacera un certain nombre d'entre nous dans un certain nombre de fonctions. Mais donnons aux machines le travail des machines et rendons aux hommes le travail des hommes.

Je pense qu'on a un défi qui nous est fait qui est absolument considérable et les projets du gouvernement, comme cette réforme funeste des retraites, c'est quand même le dernier avatar du monde d'hier. C'est le dernier avatar du néo-libéralisme qui nous a plongés, et on l'a vu avec la crise de la COVID, dans la précarité économique, sociale, écologique et démocratique. On en éprouve d'ailleurs aujourd'hui les vertiges avec un Président de la République qui ferait bien de se rappeler qu'il est sensé être le premier de nos représentants.

M. Le Président : M. DUBOIS

M. Dubois : Merci Monsieur le Président.

Je suis quand même très surpris que, systématiquement, sur un sujet comme celui-là, alors qu'il me semble que je n'avais pas employé de termes durs ou de propos outranciers, on me jette à la figure les mots de « stigmatisation », les mots de « manque de bonté ».

Je demandais juste, et j'ai souligné d'ailleurs que M. Dutin l'avait exprimé dans sa présentation, que la nécessité pour moi – et là, on a peut-être une différence par rapport à ce que M. Dutin a émis dans un deuxième temps -, pour un dispositif comme le RSA, c'est oui, d'en sortir.

Vivre avec 550 € par mois n'est pas une situation que l'on doit juger comme pérenne pour ces personnes-là. Et, pour moi, on ne doit pas se dire, alors que, je le redis, quand les bénéficiaires pendant 7 ans touchaient le RSA, seulement 11% sortent avec un emploi pérenne, que l'on a trouvé la solution au problème.

Je pense, moi, que le travail peut permettre de s'émanciper. Les notions de qualité de travail, effectivement, on pourrait en discuter. Mais en tous cas, c'est une sortie qui peut permettre de s'émanciper pour tous ceux pour qui c'est possible. Il faut trouver les moyens de les accompagner et de leur donner les clés pour se raccrocher à ce monde-là, dont ils sont sortis souvent depuis longtemps et qui nécessite un accompagnement particulier. Pour d'autres, il faudra effectivement déterminer qu'en raison de ce qui pèse sur eux, c'est plutôt une allocation liée à une maladie qu'il faudra déterminer.

Mais, en tout état de cause, ce que je dis, c'est que ce système du RSA qui dure maintenant depuis des années, avec le faible taux de reprise de situations beaucoup plus vertueuses pour les personnes qui en sont bénéficiaires, doit être examiné. C'est tout ce que j'ai dit.

Et je constate que dès que l'on parle de ce sujet, vous retombez sur des réflexes qui font dire que d'un côté il y a les bons, ceux qui aiment tout le monde et qui acceptent tout et que de l'autre, il y a ceux qui sont les mauvais et qui ne veulent que stigmatiser et que ces personnes n'auraient pas droit à cet accompagnement. C'est exactement l'inverse que j'ai dit et je crois que l'on peut tous considérer que ce n'est pas suffisant.

Et quant à ce que dit M. Carrère sur des accompagnements qui ne seraient plus présents sur les collectivités dont je m'occupe, je tiens juste à vous redire que déjà, que chacun regarde ce qu'il a à faire chez lui, que là, nous sommes ici pour parler de ce que fait le Département - le RSA est une compétence de l'Etat et du Département jusqu'à preuve du contraire. Le CCAS de Dax, si vous avez suivi le budget qui a été voté mardi, je vous le dis, voit une subvention d'équilibre à 2 100 000 € qui est en augmentation de 100 000 €, comme nous le faisons chaque année depuis que j'ai été élu. Le CIAS du Grand Dax verra lui aussi une augmentation la semaine prochaine de 100 000 € sur la subvention d'équilibre qui passera à 1,9 M€. Et toutes ces politiques-là, j'ai été élu pour les mener et pour les mener avec efficacité et je n'ai pas honte de dire qu'il faut que l'on trouve les solutions pour permettre à ces personnes de se réinsérer.

Alors, on peut, après ça, jeter des écrans de fumée en disant que c'est une honte de parler de ça alors que l'on fait tout bien.

J'ai juste demandé, sur les sites, 7 852 foyers concernés, est-ce qu'on peut avoir un état des lieux ? J'ai cru comprendre que l'évaluation était en train d'être faite. Soit, on les aura prochainement. Est-ce que l'on peut savoir quels sont les dispositifs mobilisés ? Quels sont ceux qui ont des effets ? Quels sont ceux qui sont à revoir ? Parce que le but, c'est de trouver des solutions pour toutes ces personnes.

Et sur les phénomènes de plein emploi, je suis surpris que Mme Lubin dise : « de toute façon on est en plein emploi, on ne trouvera plus, c'est comme ça. » Moi, je n'ai vraiment pas cette fatalité là en tête. Moi, je pense qu'il faut que l'on arrive à trouver des solutions pour tout le monde. Et tous les chefs d'entreprise que je côtoie régulièrement, parce que si vous, vous recevez des allocataires du RSA dans les commissions, moi c'est dans ma mairie que je les reçois et pour c'est pour ces familles-là que j'ai envie d'agir. Ce n'est pas pour des statistiques. Et les chefs d'entreprise que je reçois aussi, sur le bassin en tous cas du Grand Dax, il y en a beaucoup, voire la totalité, qui me disent : « on manque de personnel parce qu'on n'arrive pas à trouver. On est prêt à former. » Donc, je pense qu'il y a encore des marges de manœuvre parce qu'on a des entreprises aujourd'hui – M. Coutière pourra peut-être en parler - parce qu'on n'est pas beaucoup ici issus du monde de l'entreprise, mais qui aujourd'hui refusent des commandes par manque de main d'œuvre. C'est un sujet beaucoup plus large. Je ne dis pas que c'est avec les actions sur le RSA que l'on arrivera à résoudre ce problème dans la totalité. Mais ne partons pas du principe que l'on est en situation de plein emploi et qu'il n'y aurait plus de marges de manœuvre de ce point de vue-là.

M. Le Président : M. CARRERE

M. Carrère : On ne va pas faire de partie de ping-pong, comme vous l'avez dit hier.

Mais simplement, je ne remets pas en cause l'action du CIAS, l'action du CCAS, l'action du maire de Dax ou du Président de l'Agglomération sur l'action sociale. Bien au contraire.

Mais sur le point précis que j'évoquais, vous vous renseignerez sur cette convention d'accompagnement et d'orientation à destination des personnes seules pour le RSA. Vous ne l'avez pas signée. Peut-être qu'avec les sous que vous avez ajoutés au CIAS, cela va vous permettre de le redévelopper et de le re-signer. Mais une ville comparable à la vôtre - je vais faire attention entre Frédéric Dutin et vous -, Mont de Marsan continue à le faire. Ce sont 120 personnes qui sont suivies au quotidien dans le cadre d'une remise, entre guillemets « une tentative de remise à la vie normale sur l'Agglomération Montoise ».

Donc, on a intérêt, endroit par endroit, village par village, ville par ville, à continuer à travailler sur ces conventionnements d'accompagnement. Je pense que certains d'entre nous sont maires. On a intérêt dans nos territoires à accompagner la démarche Etat, la démarche Département pour que ce soit beaucoup plus fluide et pour que ceux qui ont disparu des radars puissent complètement revenir et que l'on puisse les réinsérer, y compris les re-proposer, comme vous le disiez, au monde de l'entreprise.

Mais, factuellement, après j'arrête, je pense qu'il est dommage que cette convention ne soit pas signée et que vous ne vous y attachiez pas. Parce qu'il y a 100, 150 personnes sur votre bassin de vie qui pourraient directement en bénéficier et je pense que ce serait une valeur ajoutée et je referme la parenthèse. Voilà.

M. Le Président : Mme LUBIN a redemandé la parole. Vous aussi M. DUBOIS ? [oui]

Mme Lubin : Pour dire que moi, j'ai souhaité élargir le débat. Je n'ai pas parlé de vos propos stigmatisants. Je parle de stigmatisation dans le débat actuel. Parce qu'il y a une stigmatisation dans le débat actuel.

Je partage l'idée que la meilleure insertion, c'est celle que l'on a par le travail. Je suis d'accord. Mais je maintiens le fait qu'aujourd'hui on est à un niveau, on va dire de bénéficiaires, un quantum, je ne sais pas comment il faut le dire, un stock - c'est comme ça que l'on parle en économie, je crois, mais c'est très laid - de bénéficiaires du RSA qui est celui au-dessous duquel on aura du mal à descendre. Parce que, dans une situation plus favorable à l'emploi comme l'est celle que nous connaissons actuellement, et je le maintiens, ceux qui n'ont pas été réinsérés vers l'emploi sont ceux qui connaissent les plus grandes difficultés.

Donc, il n'y a pas, comme vous le dites, d'un côté les bons et de l'autre les moins bons. Il n'y a pas ceux qui ont la valeur travail et ceux qui ne l'auraient pas. Les caricatures, on n'en fait d'aucun côté. Comme cela, c'est mieux pour le débat.

Donc, je précise effectivement, et d'ailleurs c'était tout le sens de mon propos, que pour proposer de l'emploi à des gens et leur redonner la dignité par l'emploi, on peut revenir à des formes d'emploi aidés. Voilà ce que je disais.

M. Dubois : Je vous remercie d'acter que l'on ne doit pas être dans la caricature.

Mais c'est justement parce qu'on arrive à ce niveau-là, de mon point de vue, de personnes qui sont dans ces situations et en face, un marché du travail qui est dans la situation que vous décrivez, et il faut je crois s'en réjouir, que ces accompagnements doivent être les plus fins possibles et que l'on est dans la nécessité d'avoir ces évaluations dont je parlais : combien de dispositifs, dans quels buts et pour quels objectifs ?

Par rapport à ce que disait M. Carrère, cette convention, 120 personnes. Justement, c'est parce que j'en demande l'évaluation et savoir la pertinence que je veux savoir si c'est ce dispositif-là qu'il faut maintenir avec, hélas, des effets de mon point de vue qui ne sont pas vérifiés, ou s'il faut aller, justement, avec les financements qui en découlent sur d'autres opérations qui, de mon point de vue, seront plus vertueuses. Mais je pense que personne n'a de leçon à donner à qui que ce soit en la matière, parce que ce qui compte pour nous, c'est de trouver des solutions, encore une fois pour tous ceux que nous recevons au quotidien dans nos mairies.

M. Le Président : M. DUTIN

M. Dutin : Juste un mot supplémentaire.

Parce que les outils, il faut les trouver. Mais il faut aussi les partager avec nos partenaires. C'est vrai que les études qui sont aujourd'hui réclamées, il faut tout simplement qu'il y ait une interaction et un échange de données, notamment avec la CAF, le Pôle Emploi, etc. Et je pense que chacun peut le comprendre parfaitement, et que la mise en place, par exemple d'un livret d'accompagnement numérisé est une solution vers laquelle on peut tendre et se diriger ou amplifier.

C'est le premier point.

Le deuxième point, je pense que cela a été déjà souligné, mais vraiment, et je le dis sans aucune acrimonie ou arrière-pensée, je vous invite Monsieur Dubois à venir à la prochaine réunion de l'équipe pluridisciplinaire au niveau du Département. Vraiment, je vous y invite parce que vous verrez, nous recevons une trentaine ou une quarantaine de personnes. Je crois que c'était Monique Lubin ou Boris Vallaud qui le rappelait tout à l'heure, nous recevons une quarantaine de personnes qui sont dans une situation d'éloignement de l'emploi et qui ne peuvent pas être totalement mises sur le bas du chemin ou sur le côté du chemin, de peur de les perdre définitivement. Et c'est cela l'intérêt du RSA aussi. Le prisme de l'emploi, évidemment que nous y pensons tous. Mais surtout, venez dans les équipes pluridisciplinaires, notamment départementales, qui sont là pour vérifier si les obligations sont remplies, etc. Mais à ce moment-là, il est étonnant que vous ayez ce type de réflexion si vous y êtes au quotidien. Parce qu'à ce moment-là, vous ne voyez pas ce que les personnes qui sont en face de vous, vous ne voyez pas les difficultés.

J'ai deux exemples à vous donner.

Nous avons reçu, il y a de cela quinze jours ou trois semaines, un homme qui vient avec des gants. Cet homme ne remplissait pas un certain nombre d'obligations de recherche d'emploi, etc. Et on lui pose évidemment la question. Alors, il nous a sorti ses gants et nous a montré ses mains. Je vous passerai des détails. Cet homme a honte de ses mains parce qu'il est affecté d'une maladie et il nous a dit : « Je ne peux pas, psychologiquement, je ne peux pas les montrer. Je vis avec des gants toute l'année. »

Une mère de famille qui a été maltraitée au travail dans son dernier emploi, qui est démolie psychologiquement. Vous voulez la renvoyer directement... ? C'est ce type-là d'exemples et donc, c'est étonnant...(*) Je ne suis pas là pour faire pleurer dans les chaumières, mais il est étonnant que vous puissiez...(*). Je caricature...(*) Criez plus fort que les autres, mais en tout état de cause, c'est la réalité que je dépeins.

*[Les interventions de M.DUBOIS se faisant hors micro, elles ne peuvent pas être transcrites car non audibles]

M. Le Président : Je vous remercie. Que chacun garde son calme. Je vais conclure ce débat.

Aujourd'hui, toute collectivité, tout organisme public qui est en charge d'une politique publique se doit, et moi je le demande et je l'exige de mes services, d'évaluer la qualité des politiques publiques que l'on mène. Parce que, compte tenu des moyens que nous y consacrons aujourd'hui, on se doit

d'évaluer l'efficacité. Et donc, pour moi, l'évaluation, ce n'est pas un gros mot. On n'est pas là pour allouer plus de 50 M€ sans savoir où ils vont et comment ils sont utilisés.

Le débat qu'on a eu aujourd'hui, c'est le débat qui traverse notre pays, entre les fantasmes des uns qui pensent que les bénéficiaires du RSA profitent d'un système, et les autres qui pensent qu'il n'y a que des personnes inemployables. La vérité n'est pas ni d'un côté, ni de l'autre.

Aujourd'hui, on se doit de travailler réellement à l'accompagnement et à l'insertion.

Après, il y a deux philosophies différentes. Il y a la philosophie de ceux qui disent : est-ce que, pour entrer dans l'emploi, il faut lever les freins ou est-ce que le fait de proposer un emploi va lever les freins ? Ce sont vraiment deux approches très différentes. Et aujourd'hui, je ne suis pas persuadé que l'une ou l'autre a démontré sa plus grande efficacité. Ce sont vraiment deux façons différentes de voir l'accompagnement social.

C'est pour cela que je ne vais pas trancher aujourd'hui le débat que j'ai entendu.

Mais l'expérience qu'a évoquée Boris Vallaud, et je pense que c'est celle qui va dans le bon sens, l'expérimentation des Territoires zéro chômeur de longue durée, qui est menée dans un certain nombre de territoires français qui ont démontré son efficacité, quel en est le principe ? Le principe, c'est de dire on consacre beaucoup de moyens financiers en termes d'allocations et en termes d'accompagnement de personnes qui sont aujourd'hui éloignées de l'emploi et de toute activité et qui sont isolées socialement. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux que ces moyens que l'on consacre, on les consacre à rémunérer les personnes au travail ? Mais pas au travail peut-être comme tout le monde conçoit le travail, mais au travail en termes d'utilité sociale. On constate sur tous nos territoires qu'il y a un certain nombre de travaux qui ne sont pas réalisés. Le principe, c'est de dire que ces personnes privées d'emploi, il faut au préalable évaluer si elles sont déjà volontaires, évaluer leurs compétences et en fonction de leurs compétences, trouver l'emploi ou la fonction dans la société qu'elles peuvent remplir. Parce que de toute façon, on leur versera un soutien, une allocation ou un accompagnement. Donc au moins, que ce soit en contrepartie de l'utilité sociale. Parce que, comme le disait Boris Vallaud, ces personnes-là, dans un premier temps qu'est-ce que l'on constate ? Elles se redressent et elles voient qu'elles ne sont pas à côté de la société, mais qu'elles sont dans la société.

Donc, c'est pour cela que je ne suis pas là pour stigmatiser, ni les uns ni les autres.

On a un sujet de préoccupation et aujourd'hui, quand on est responsable politique de quelque nature qu'elle soit, que l'on défende plutôt une philosophie qu'une autre, notre responsabilité, c'est d'éviter aujourd'hui que la population, entre elle, s'oppose sur des sujets comme ceux-là. Ce qui est dramatique, ce qui monte aujourd'hui dans notre société, c'est une opposition entre ceux qui ont un emploi au sens commun du terme, et ceux qui n'en n'ont pas. Et ceux qui en ont un considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment payés et ils considèrent que ceux qui n'en n'ont pas bénéficient des largesses de la société. Et c'est ça qui crée des tensions aujourd'hui.

Donc, on se doit, nous collectivement, de mettre en place des accompagnements pour que tout le monde retrouve, certes, de la dignité, mais aussi une utilité sociale et un emploi dans la société.

C'est pour cela que je suis attaché à l'évaluation de la politique publique.

Et quand même, parce que je n'ai quasiment entendu personne, si à demi-mot, j'ai entendu l'on se félicitait. Mais il faut quand même constater que le nombre de bénéficiaires de RSA diminue sur notre territoire. Donc, c'est déjà une première victoire. Pas suffisamment et il y a encore beaucoup de choses à faire. Mais c'est quand même un point positif. Alors certes, c'est lié au marché de l'emploi qui fait qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus d'offres d'emploi et que les bénéficiaires du RSA peuvent accéder plus facilement certainement à l'emploi.

Sur les sorties, et je pense qu'il sera intéressant de donner les éléments chiffrés, les sorties aujourd'hui sont souvent plus pour des emplois durables qu'il y a quelques années.

Donc, je suis pour évaluer la politique publique que l'on mène, sachant qu'elle est partagée. S'il y a un service public d'insertion et de l'emploi, il est partagé entre tous les opérateurs. Qu'ils soient des opérateurs qui représentent l'Etat à travers la CAF, à travers Pôle Emploi. Ceux qui dépendent plus du Département, des services de la solidarité du Département, avec les travailleurs sociaux et la Mission Locale pour l'Emploi. Je veux dire que tout ce monde doit se retrouver. Et après, tout le tissu des associations. Eva Belin évoquait le comité de bassin d'emploi et tous les gens qui travaillent dans le domaine de l'insertion. Et je trouve que déjà, sur notre territoire, si l'ensemble de nos cantons ou de nos anciens cantons pouvaient être maillés par des associations d'insertion par l'économie, ce serait déjà une victoire. Parce qu'aujourd'hui, on n'a pas des acteurs présents partout.

Donc, je souhaite que l'on progresse. Je vous le dis sincèrement, je ne suis pas satisfait des résultats globaux de l'insertion dans le pays en général et dans notre département. Je pense que l'on a des marges de progrès importantes, tous. Donc, on n'est pas là pour faire, ni le satisfecit d'une politique, ni pour dire que c'est un échec total. On a tous besoin de progresser mais c'est vrai qu'avec les deux approches possibles, on obtiendra certainement des résultats différents.

Compte tenu des nombreuses prises de parole, et je trouve qu'il était très intéressant de confronter nos visions des choses. Et je trouve que personne n'a été dans la caricature. Sincèrement, celui qui a été le plus dans la caricature, c'est le Président de la République. Je pense que c'est plutôt lui l'adepte de la caricature que les élus qui sont ici présents. D'ailleurs, je vous remercie pour la qualité des arguments développés.

Compte tenu de ce qui a été dit, je pense qu'il y a peut-être une volonté de voter sur ce dossier.

Est-ce que vous souhaitez que l'on vote sur ce dossier ?

Qui est favorable au dossier présenté par Frédéric Dutin ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, , Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gaysot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, **(4)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. Le Président : Vous pouvez garder la parole M. Dutin pour l'insertion professionnelle et la lutte contre l'exclusion sociale. Donc on va poursuivre le sujet.

B-2 – INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

(Rapporteur : M. Dutin)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président.

Sur ce volet, peut-être rappeler le cadre de l'insertion professionnelle.

Quatre chantiers.

Le Pacte territorial d'insertion, notre PTI. Il faut savoir que l'enveloppe qui lui est affectée par le Département est de 2,2 M€. Pour rappel, la rédaction du Pacte territorial d'insertion est inscrite dans la loi de 2008 sur la généralisation du Revenu de Solidarité Active.

Il est porté par le Département ou par les Départements plutôt qui ont pris la compétence sur le champ de l'action sociale et de l'insertion. Il est donc antérieur et prioritaire sur les territoires par rapport à la mise en place des SPIE et CALPAE. Ces deux derniers dispositifs sont venus en appui et ont permis un complément en termes d'intervention et de moyens financiers pour le Département.

Il convient de préciser ici, au-delà du rappel des orientations, la dynamique que le Département porte pour renforcer l'animation des acteurs de l'insertion, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, et la déclinaison locale de cette animation.

J'ouvre une parenthèse pour indiquer que, le 13 mars, nous avons réuni, et cela n'était pas arrivé depuis plusieurs années, les 60 structures qui interviennent dans le champ de l'insertion dans le Département. Toutes ces structures, ou la grande majorité, et Cyril Gaysot était à mes côtés d'ailleurs à cette occasion, ont répondu présentes à l'occasion d'une journée de participation où chacun a pu faire état des besoins qu'il attendait du Département et des moyens que nous étions en mesure de leur proposer. Je crois que c'est une journée extrêmement gratifiante et qui a été extrêmement utile. Et je tiens publiquement à remercier les services du Département qui nous ont aidés à préparer cette journée, pour la qualité d'abord de l'organisation, et pour la qualité des interventions de ceux qui ont pris la parole à cette occasion. Ils se reconnaîtront et je les en remercie tout particulièrement.

Le Département se positionne et incarne le rôle de chef de fil en matière d'insertion. Il s'agit d'un rôle incontournable pour définir les politiques d'insertion sur le territoire. Il s'agit notamment de porter des initiatives structurantes sur notre territoire et de contribuer à la mise en emploi de publics qui en sont éloignés, mais également de poursuivre l'animation de la gouvernance avec les principaux intervenants et financeurs. C'est ce qui se passe dans le cadre du comité stratégique pour l'insertion avec les représentants de l'Etat, le Pôle Emploi, la CAF, la Mission Locale et la Région, pour apprécier une approche spécifique de la notion de parcours qui est également à l'œuvre avec l'objectif d'en améliorer la qualité, de mieux articuler les diverses étapes et modes d'accompagnement proposés.

Sur le plan thématique, pour l'année 2023, dans le cadre de notre PTI, l'accent sera mis sur le déploiement des actions en faveur de la prise en compte de la souffrance psychologique - on en a un peu parlé tout à l'heure dans notre débat - et des problèmes liés au logement.

Ce pacte est également le cadre du soutien financier du Département aux associations qui œuvrent sur les territoires. Il faut rappeler ici le rôle nouveau que peut tenir la commission insertion quant au suivi et à l'arbitrage nécessaires dans l'octroi des subventions. La grande majorité de ces subventions sera d'ailleurs soumise à la CP du mois d'avril.

Deuxième chantier, le SPIE, le Service Public pour l'Insertion et l'Emploi. C'est un crédit de 154 400 € qui lui est affecté. Il faut rappeler qu'en 2021, suite à un appel à manifestation d'intérêt, le Département des Landes a été retenu pour la mise en œuvre du SPIE sur son territoire. Le SPIE a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail. Et donc, ce SPIE s'articule dans le cadre de notre PTI départemental.

Juste un petit focus. Les actions qui sont visées dans ce cadre mettent l'accent sur l'entrée dans le dispositif, l'accès aux droits. Et je veux faire ici référence à la plateforme de l'insertion, qui réduit déjà les délais pour prise en charge des personnes qui souhaitent accéder à ces droits. Et puis ensuite, le démarrage rapide de l'accompagnement. Sur ce point, c'est moins d'un mois aujourd'hui pour rencontrer un professionnel. On était il y a de cela quelque temps à trois ou quatre mois. C'est à dire qu'il y a des effets positifs qui se ressentent déjà.

La notion de parcours est suivie puisqu'il s'agit d'attirer et de vérifier que sur le parcours, les personnes qui bénéficient des accompagnements puissent continuer à être encadrées et qu'il y ait une articulation qui soit la meilleure possible avec les acteurs de l'insertion.

Le troisième volet, c'est la CALPAE, la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi. C'est un crédit de 367 000 € qui est affecté. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui a été lancée par le gouvernement en 2019, repose sur l'identification de priorités d'actions en faveur des publics démunis, avec une mobilisation de crédits d'Etat pour concourir à l'atteinte des objectifs. Il s'agit d'un cofinancement à parts égales entre l'Etat et le Département et d'une contractualisation entre l'Etat et les Départements, qui constitue le levier essentiel de la CALPAE. Il s'agit de poursuivre ce partenariat avec l'Etat, qui a permis de consolider

l'action du Département et de renforcer les interventions sur le territoire. Et il est demandé à ce que vous soyez autorisé à conventionner à nouveau.

Le quatrième volet, c'est le Fond Social Européen. Il a été, notamment dans le cadre du FSE+, débattu assez longuement dans cette même enceinte il y a de cela quelques semaines. Donc, je passerai peut-être plus rapidement. Il s'agit d'un cofinancement européen des politiques d'insertion. Pour rappel depuis 2008, le Département des Landes est positionné comme organisme intermédiaire et assure cette gestion de crédits FSE sous forme de subvention globale. Cette gestion permet au Département de programmer les actions éligibles au cofinancement FSE et d'en assurer le suivi et le contrôle. Ce sont des sommes importantes que le Département a à gérer sur ce point.

Après avoir évoqué le cadre, peut-être les politiques d'insertion et leurs outils. Il y a des dispositifs spécifiques sur lesquels je voudrais mettre l'accent. D'abord les actions qui sont faites en faveur de l'inclusion numérique. Il y a un souhait de renouveler le partenariat permettant la mobilisation des 7 conseillers numériques sur le territoire pour une période de trois ans. Il y a ensuite l'appui aux démarches engagées dans le cadre du dispositif. On l'a évoqué, donc je vais passer assez rapidement, « Territoires zéro chômeur de longue durée », notamment sur le territoire de Mimizan. Il y a une volonté de poursuivre le soutien et le suivi de cette initiative innovante en lien avec l'ensemble des partenaires mobilisés sur le projet.

Poursuite du développement de l'achat inclusif et le soutien à la mise en relation avec les employeurs. Je vais peut-être passer, cher Cyril, parce que je sens que tu frémis à côté de moi pour prendre la parole. Donc, je vais simplement rappeler l'articulation avec le schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, SPASER. De réaffirmer la volonté de renforcer le recours aux clauses d'insertion pour en faire un outil majeur de l'inclusion dans les Landes. C'était aussi cela le sens de la journée du 13 mars.

Ensuite, effort dans le cadre des contrats aidés. 760 000 € qui sont alloués en la matière. Cette convention fixe la participation du Département dans le cadre de l'aide aux postes pour les PEC, les Parcours Emploi Compétences, et pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion les CDDI. Ici, il est proposé un rééquilibrage au profit de l'enveloppe dédiée au CDDI. Cette opération permet à moyens constants de soutenir de nouveaux projets dans un contexte de stagnation des moyens de l'État en faveur de l'aide aux postes.

Il y a un soutien également aux associations et organismes. 935 000 € qui sont alloués à l'association BGE Landes TEC GE COOP. Je vous rappelle qu'ils ont 8 lieux d'accueil, 4 permanences réparties sur l'ensemble du département des Landes, avec des propositions d'un parcours d'accompagnement adapté et personnalisé à destination des travailleurs indépendants. L'accent effectivement est mis sur l'accompagnement. Et puis, les associations ou organismes d'information, d'accompagnement et d'aide aux plus démunis. Le Département apporte un soutien aux associations et organismes landais qui agissent dans le secteur de l'enfance, de la prévention et de l'éducation à la santé. 246 000 € qui sont alloués.

Il y a un focus et une attention particulière qui est mise concernant les publics jeunes et vulnérables. Deux mots pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes. Je voudrais insister plus longuement sur le projet « Tremplin jeunes ». Le Département a souhaité compléter le dispositif d'intervention en faveur de la jeunesse par une nouvelle action de soutien à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Je rappelle que la population des landais de 16 à 25 ans, c'est 35 274 jeunes.

Cette initiative intitulée « Tremplin jeunes » a été validée par l'Assemblée départementale lors du vote du BP 2022 et reportée en 2023 du fait de la mise en place du dispositif Contrat Engagement Jeunes, le CEJ, qui est venu impacter la réflexion quant au déploiement de ce nouveau dispositif. D'une part les Départements ne sont pas éligibles pour porter ce nouveau dispositif et d'autre part, une partie du public pourrait se trouver exclue de ce droit commun. Il est donc apparu essentiel et opportun de revoir le périmètre du projet « Tremplin jeunes » pour l'inscrire dans une complémentarité avec ces nouvelles mesures. Ainsi, « Tremplin jeunes » va permettre de promouvoir l'ensemble des dispositifs existants à AEJ, CJM et CEJ, tout en permettant un accompagnement à niveau variable en fonction des publics, jeunes majeurs, ceux sortant de l'ASE, les NEET et des freins ciblés au niveau du logement en particulier.

La dotation départementale pour ce projet, est reprise pour l'exercice 2023, s'élève à 1 M€.

Vous l'avez compris, à côté de ce qui est fait en faveur, notamment des publics jeunes, il s'agit de s'intéresser aux publics « de droit commun ».

Soutien également à l'opérateur associatif MILO, la Mission Locale des Landes, à hauteur de 420 000 €. J'indique quelques données chiffrées. En 2022, 4 980 jeunes ont été suivis par la MILO, dont près de 2 000 étaient accueillis pour la première fois. Au total, ce sont près de 26 500 entretiens individuels ou collectifs qui ont été menés pour accompagner ces jeunes. La MILO met donc en œuvre plusieurs types de services ajustés et gradués. Elle effectue des diagnostics et elle participe au parcours d'accompagnement contractualisés vers l'emploi et l'autonomie.

Plan départemental de prévention spécialisée, qui est déployé sur trois secteurs : le secteur montois avec 2 éducateurs de rue, le secteur dacquois, avec 3 éducateurs de rue, le secteur Côte Sud, 1 éducateur intervenant dans le Seignanx. 287 jeunes ont été accompagnés en 2022. Là aussi, ces plans départementaux visent l'action en faveur des publics jeunes, ni étudiants, ni employés, ni stagiaires. Ce sont les NEET que j'évoquais tout à l'heure. Et également le soutien à la maison Castillon, la maison d'enfants à caractère social, la MECS, que vous connaissez parfaitement puisque nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises.

Effort également en matière de RHJ, les Résidences Habitat Jeunes, sur la ville de Dax, ainsi que les foyers de jeunes travailleurs à Mont-de-Marsan, c'est le Foyer Nelson Mandela, et à Tarnos, l'Association Habitat Jeunes, qui sont subventionnés par le Département pour leur fonctionnement.

Intervention également au niveau de l'association UNIS-CITE.

Les publics vulnérables, et j'en aurai terminé avec mon rapport. Ce sont les mesures d'accompagnement social personnalisées, MASP, qui ont pour objet de permettre à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources, de bénéficier d'un accompagnement social individualisé afin qu'elle retrouve une gestion autonome de ses prestations sociales. Il y a un crédit de 180 000 €.

En conclusion, je vous propose donc de bien vouloir vous prononcer, chers collègues, sur les inscriptions budgétaires suivantes au titre effectivement de ce rapport B-2.

Dépenses : 7 438 000 €

Recettes : 550 000 €

M. Le Président : Je vais considérer que votre absence d'hier ne vous a pas permis de constater que vos collègues avaient fait un gros effort de synthèse. Je ne sais pas si cette volonté de vouloir occuper l'espace avec la parole est quelque chose qui vous préoccupe beaucoup mais vous avez été beaucoup plus succinct pour 51 M€ que pour 7 M€.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Cyril Gayssot.

M. Gayssot : Merci Président, chers collègues.

Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions. On peut être soigné par tous et mourir de n'exister pour personne. Quand on se sent inutile, quand on se sent encombrant, on peut vivre et survivre. Mais on ne se sent plus exister. On se sent exister lorsqu'on devient membre de ce groupe et lorsqu'on peut s'impliquer dans le groupe, lorsqu'on se sent utile pour un groupe. Le travail, certes, on le sait, est source de stress. Mais il est un lieu de reconnaissance, un lieu de statut, un lieu de déploiement de soi.

C'est par ces propos liminaires que je souhaitais, Monsieur le Président et chers collègues, faire une introduction aux échanges qu'il y a eu juste avant sur le dispositif RSA, qui a entrouvert la porte d'une réflexion autour des enjeux de notre société.

Et les propos que je viens de tenir ne sont pas une fatalité. Je pense qu'il y a un chemin, une allée de lumière qui peut peut-être s'offrir à nous, telle qu'on la conçoit avec des entrepreneurs sociaux, avec des rencontres qui ont été animées par Frédéric Dutin, le 13 mars notamment, et les 60 représentants des structures d'insertion et d'inclusion de notre département. Elle porte un nom, c'est la société inclusive. Et je tenais à y faire référence.

Pourquoi référence ? Parce que les entrepreneurs sociaux, les dirigeants, les bénévoles de ces structures d'insertion dont vous l'avez rappelé vous-même, Monsieur le Président, et je le pense comme vous, j'en tire la même conclusion aujourd'hui, je pense qu'il n'y en a pas assez et que nous devons fertiliser un écosystème qui permette justement de générer des nouvelles initiatives. Il y a des magnifiques initiatives aujourd'hui dans tous les territoires comme l'a rappelé Eva Belin.

Une étude de 2019 montrait que dans les Landes, il y a 48 000 personnes, 48 000 landaises et landais qui vivent sous le seuil de pauvreté C'est 48 000 de trop.

Les travailleurs sociaux, les entrepreneurs sociaux, les dirigeants des structures d'insertion sont sur la ligne de front pour soutenir tout un maillage réticulaire, solidaire de notre département.

Et ce qu'on a voulu faire le 13 mars, c'était de rencontrer tout le monde et cela ne s'était pas fait depuis de très longues années, quelle que soit l'institution - même les pouvoirs publics, les représentants de l'État ne l'ont pas fait - pour essayer de coconstruire ensemble une feuille de route. Et je tiens à remercier ici Frédéric Dutin, M. Carrère, Mme Belin, M. Henri Bédard également, pour que l'on puisse trouver ensemble les moyens d'une transversalité de l'ensemble de nos services et de nos pôles pour faire des alignements de nos politiques publiques en matière de solidarité et d'insertion sociale et d'insertion active auprès des personnes qui en ont besoin aujourd'hui et qui sont sur cette ligne de crête, d'avoir un soutien dans notre département.

Je disais tout à l'heure que 48 000 landaises et landais vivent sous le seuil de pauvreté. C'est 11,9% de la population et nous sommes le département qui avons la plus faible proportion de Nouvelle Aquitaine, qui est à plus de 13% et quant à la France, elle est presque à 15% de sa population qui vit sous le seuil de pauvreté. Ce qui démontre également, Monsieur le Président, le dynamisme que l'on peut avoir. Et donc, la question que l'on a posée le 13 mars tous ensemble, c'était la manière dont nous pouvons au plus près du terrain dans nos territoires, avec les EPCI, avec l'ensemble des parties prenantes, coconstruire cette feuille de route et notamment avec Eva Belin, vice-Présidente chargée de l'Economie Sociale Solidaire qui y reviendra sûrement tout à l'heure, cela a été un peu évoqué, ce fameux schéma de promotion des achats responsables et socialement durables, pour créer des conditions, créer cette attractivité économique qui va permettre de générer des flux et des potentialités d'insertion par le travail.

Donc, je tenais à remercier l'ensemble de ces acteurs pour nous permettre justement de faire que les Landes soit une terre des possibles et puisse envoyer des signaux forts nous permettant de dire qu'il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des renoncements. Et nous ne renoncerons jamais. Merci.

M. Le Président : Salima Sensou a demandé la parole.

Mme Sensou : Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vais être la synthèse entre M. Gayssot et M. Dutin.

Je vais parler un petit peu de nos services et de nos agents qui sont sur le terrain. Et lorsqu'on parle de cette commission insertion et de ce volet insertion, je voudrais juste rappeler et demander à tous mes collègues d'encourager nos éducateurs qui sont sur le terrain, nos agents qui sont sur le terrain qui sont au plus près. On peut parler de tous les dispositifs que l'on va mettre en place, mais si on n'a pas assez de personnes sur le terrain, si on n'a pas assez d'humains qui vont chercher les gens sur le terrain, qui vont les accompagner, et quand on parle d'accompagnement, c'est un accompagnement global de la personne, à savoir le matin c'est quelquefois aller toquer chez les gens parce que le jeune a passé la nuit à l'extérieur, le jeune addict n'est pas rentré et les parents sont inquiets, même s'il est majeur, cela reste quand même des jeunes en difficulté.

C'était vraiment pour faire la synthèse. On a des professionnels dans le département. On met beaucoup d'argent sur cette thématique. Mais je pense que malgré tout, on n'a pas assez de monde sur le terrain et qu'il serait intéressant de pouvoir en parler une autre fois dans un autre contexte.

C'est l'humain qui accompagne l'humain et l'argent, c'est le nerf de la guerre, mais l'humain est encore plus important que l'argent. Merci.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Je pense que ces deux débats ont permis de voir l'ampleur du travail qui est devant nous en matière d'insertion et la volonté réelle que nous avons d'améliorer cette situation même si elle a tendance aujourd'hui déjà à s'améliorer.

Est-ce que sur ce dossier vous souhaitez qu'il y ait un vote ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va revenir à la terre et on va reprendre là où on s'était arrêté hier soir, par le dossier F-3. Je vais redonner la parole à Dominique DEGOS pour les Landes au menu.

F-3 - « LES LANDES AU MENU ! » POUR REpondre A L'EVOLUTION DES ATTENTES SOCIETALES : RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS DE QUALITE

(Rapporteur : Mme Degos)

Mme Degos : Merci Président.

La relocalisation territoriale de l'alimentation et le développement de productions de qualité, j'en ai beaucoup parlé hier, constituent deux enjeux forts pour répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière d'alimentation, mais aussi pour permettre aux petites et moyennes exploitations landaises de polyculture-élevage de gagner en autonomie, de dégager de la valeur ajoutée, volet essentiel pour garantir une santé économique, d'être plus résilientes face à d'éventuelles crises.

Pour accélérer la transition vers une alimentation saine, sûre et durable, y compris en restauration collective, le Département des Landes porte depuis 2020 un plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu ! », parrainé par Michel Guérard, notre chef étoilé sans discontinuité depuis 1977, et reconnu PAT émergent en 2022. Sa vocation est de proposer aux collectivités locales du département des outils pour apporter des réponses face aux fortes demandes de leurs administrés, en termes d'alimentation locale de qualité. Il doit notamment permettre à la restauration collective de répondre aux attentes de la loi EGALIM et les actions de ce PADT, portées par cinq Directions du Conseil départemental, s'articulent autour de différentes thématiques telles que le gaspillage alimentaire, le développement des installations maraîchères, l'accompagnement à l'utilisation de produits locaux pour la restauration collective, la formation de cuisiniers, la valorisation des déchets organiques par exemple.

Le volet agricole de ce PADT quant à lui s'articule autour d'actions à destination des producteurs et fournisseurs, par la structuration de l'offre, incluant un volet important sur la communication et d'actions en faveur des acheteurs, structuration de la demande, comprenant la prise en compte de la mise en relation et l'adéquation, justement entre offre et demande.

Donc, 1 126 000 € sont fléchés spécifiquement sur ce PADT dont je vais vous présenter quelques actions.

426 000 € à destination des espaces tests agricoles landais, dispositif qui a déjà permis l'installation de 4 maraîchers en 2022. Ce qui correspondait à ce qu'on attendait de ce dispositif. Donc, 4 maraîchers installés dans notre département après leurs années de tests.

Donc, il vous est proposé de faire évoluer ce dispositif en implantant des espaces tests agricoles temporaires afin de permettre aux entrepreneurs à l'essai qui les intègrent de s'installer sur place à l'issue de leurs trois années de test et en se testant au maraîchage avec une mécanisation plus faible pour faire diminuer les charges sur les exploitations.

235 000 € sont destinés aux aides aux investissements pour la transformation des productions et les ventes à la ferme. Sur ce dispositif, en cofinancement avec la Région, la participation du Département passera à 10% contre 7,5% au préalable. Et je vous signale que l'article 9 du règlement a été changé entre l'édition des rapports et le vote d'aujourd'hui, puisque la Région a annoncé l'appel à projet et les modalités retenues.

250 000 € pour les plateformes logistiques légumeries solidaires qui doivent s'implanter sur MACS et Mont de Marsan Agglo. Ces outils apparaissent comme indispensables à la structuration de l'offre locale et de la demande de la restauration collective landaise. L'engagement de MACS sur ce projet a été acté. Une société coopérative d'intérêt collectif est en cours de constitution et utilisera ces outils. Dans l'attente de l'outil définitif, un outil d'amorçage sera mis en place sur MACS pour démarrer l'activité et répondre à certains marchés publics.

37 000 € pour AGRILocal 40. Je rappelle que l'on vous a donné la dernière fois votre mallette d'ambassadeur qui est un outil de mise en relation des producteurs et fournisseurs locaux avec les acheteurs de la restauration collective publique. Et donc, à noter dans vos agendas l'assemblée générale de l'Association Nationale AGRILocal à Moliets le 25 mai prochain.

28 000 € pour l'accompagnement de la restauration collective dans le cadre de la certification Ecocert en cuisine. La 4^{ème} promotion est en cours de qualification, ce qui fait déjà en cette année 2023 plus de 20 cuisines labellisées Ecocert dans notre département.

Mais au-delà de la relocalisation territoriale de l'alimentation, un axe fort de la politique portée par notre Département depuis de nombreuses années en matière d'agriculture vise à développer les productions de qualité.

Il est donc proposé au vote de l'assemblée départementale 950 000 € pour soutenir les investissements dans les exploitations sous signe officiel de qualité et pour promouvoir ces productions et les accompagner dans leur développement, tout en accompagnant également l'agriculture biologique.

Ces productions sous SIQO représentent des ateliers dégageant de la valeur ajoutée, qui amène une santé économique des exploitations concernées de meilleure qualité. Il est donc primordial, et j'en avais déjà parlé hier, les sorties de crise qui frappent la Ferme Landaise ne se traduisent pas par une perte de qualité.

Sur les 950 000 € pour les productions de qualité que je viens d'évoquer, 545 200 € sont spécifiquement dédiés aux organismes d'appui et organismes de défense et de gestion, ainsi qu'à l'association Qualité Landes. 154 300 € sont développés pour d'autres soutiens à la communication et 58 500 € pour l'agriculture biologique.

Je vais faire un petit focus sur les résultats du concours agricole 2023 qui s'est tenu à Paris, pour lequel nous avons eu quand même, je vous le rappelle, de nombreuses médailles. 64 produits landais récompensés au concours général agricole cette année, hors animaux. Et je voudrais vous faire toucher du doigt la qualité de notre élevage bovin dans les Landes. Si vous vous souvenez des chiffres que j'ai annoncés hier, nous avons 66 élevages laitiers pour 5 000 vaches. Notez que la région de Bretagne, qui est la première région laitière de France, dispose de plus de 10 000 éleveurs laitiers pour 780 000 vaches. C'est la première région laitière française. Cette région qui est prépondérante au niveau français pour la production de lait, figurez-vous que nous avons la chance exceptionnelle, je dis bien exceptionnelle, mesurez le mot, d'avoir dans les Landes un élevage laitier, l'EARL Banos à Bégaar qui a présenté 3 vaches sur le salon. La première, Jaca, a été reconnue grande championne. C'est le nec plus ultra des récompenses en matière d'élevage, face à une région prépondérante. Et une seconde, Fun, grande laitière, 9 lactations, 106 000 kg de lait. Il faut savoir qu'en moyenne ; une vache laitière ne réalise que 2 à 3 lactations dans sa vie. Et la moyenne d'une lactation est de 9 600 kg de lait. C'est pour que vous vous rendiez compte qu'il est exceptionnel d'avoir un éleveur de cette qualité dans notre région avec si peu de vaches. Donc, il faut vraiment mesurer cela.

Je vais souligner également qu'en Blonde d'Aquitaine le taureau Orazi qui a été récompensé en mâle de plus de 4 ans, la vache Ogérine en premier prix femelle suitée de plus de 4 ans et Laskine, 2^{ème} femelle gestante de plus de 5 ans.

Donc, juste ce petit point pour vous faire mesurer que notre élevage, bien qu'il soit peu nombreux est vraiment qualitatif et cela nous donne du baume au cœur et nous conforte dans l'accompagnement des productions de qualité.

Comme le Président l'avait demandé, c'était une information pour enrichir votre culture générale.

M. Le Président : M. VALLAUD

M. Vallaud : Je n'ai pas eu le temps de noter les lactations, le nombre de litres.

M. Le Président : Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Didier Gaugeacq.

M. Gaugeacq : Juste une petite réflexion par rapport à l'évolution sur le dispositif ETAL 40.

C'est un dispositif qui est couronné de succès puisque, Dominique l'a dit, il a donné lieu à la possibilité d'installer 4 maraîchers. Et c'est vrai que les difficultés qui sont rencontrées sur ce dispositif, c'est la nécessité de se délocaliser quand on arrive en fin de période d'accompagnement du dispositif ETAL 40. Et l'évolution vers du foncier qui permette aux entrepreneurs testés de rester sur place va vraiment dans le bon sens. Il faut juste trouver le foncier nécessaire. Mais c'est vraiment une démarche qui va permettre à ce dispositif de prendre un petit peu d'envergure et de l'ampleur. Et on sait que la difficulté de trouver des maraîchers est prégnante sur le département. Donc, la base de la création de ce dispositif était très saine et cette évolution va permettre aussi de pouvoir le développer.

Mme Degos : Par rapport à la photo qui est présentée qui était lors d'un salon AGRILocal, remarquez que les cornichons qui sont présentés sont des cornichons landais des Jardins de Nonères.

M. Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, ~~Mme Dominique Degos~~, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, ~~M. Didier Gaugeacq~~, ~~M. Cyril Gayssot~~, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30) 27**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je passe donc la parole à Didier GAUGEACQ maintenant pour le renforcement du rôle de l'agriculture dans le tissu rural du territoire.

F-4 – RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LE TISSU RURAL DU TERRITOIRE

(Rapporteur : M. Gaugeacq)

M. GAUGEACQ : Monsieur le Président, un dossier important qui représente une inscription budgétaire de 4 034 000 € sur ce sur ce rapport du Budget primitif 2023.

L'agriculture landaise, par ses acteurs (exploitants, entreprises, syndicats, associations, etc.), son potentiel de production, la diversité de ses modèles d'exploitations et son histoire, joue un rôle prépondérant dans la cohésion territoriale et sociale landaise. Elle participe au maintien d'un tissu rural actif.

La baisse du nombre des exploitations landaises et leur spécialisation en production végétale impacte certains territoires. Baisse du nombre d'agriculteurs dans les communes, modification des paysages avec la diminution de l'élevage, cela vient d'être soulevé par Dominique à l'instant.

Il est donc primordial de veiller au renouvellement des générations. Il est ainsi proposé au vote de l'assemblée départementale 50 000 € de crédit pour l'installation de jeunes agriculteurs ou de nouveaux exploitants. Il est important de préciser, qu'en 2023, le dispositif évolue avec le passage de l'âge limite d'éligibilité de 40 ans à 50 ans, jeunes agriculteurs jusqu'à 40 ans et de 40 à 50 ans, nouveaux exploitants.

Le Département accompagne également et historiquement l'agriculture de groupe par un financement des investissements réalisés par les CUMA et par un financement des investissements ou des participations au capital des coopératives. Cette agriculture est primordiale pour le maintien d'un lien social entre les exploitants, pour la mutualisation des coûts de l'investissement et pour l'accès pour tous à l'innovation. Il est donc proposé l'inscription globale de plus de 745 000 € de crédits pour le soutien à l'agriculture de groupe.

Dans ses compétences solidarité, le Département des Landes veille à accompagner les exploitants et les filières impactées par les crises diverses sanitaires, climatiques, conjoncturelles. Il est proposé à l'Assemblée départementale plus de 2,5 M€. Pour accompagner les agriculteurs en difficulté, 200 000 €. Les filières impactées par l'Influenza Aviaire hautement pathogène, 1,9 M€. Les filières viticoles impactées par le gel ou la grêle, 50 000 € pour permettre le financement des derniers dossiers transmis au Conseil Départemental. En 2022, 64 viticulteurs ont été aidés pour 101 312 € de crédits. Et les filières d'élevage impactées par la sécheresse, 350 000 € pour permettre le financement de dossiers non passés en décembre 2022. Pour rappel, en 2022, 121 éleveurs ont été aidés pour 218 000 €.

Pour les filières impactées par l'Influenza Aviaire, cela a été évoqué hier, l'Épizootie 2021-2022 a mis en exergue la dépendance du Sud-Ouest vis-à-vis de l'Ouest sur l'approvisionnement en canetons. Une réflexion doit être menée et sera menée sur le maillon sélection accoupage.

De plus, cette année nous avons eu le plan Adour qui a conduit à baisser les densités d'élevages dans certaines communes du Département et a intégré une action de détection précoce de l'Influenza, via l'analyse de chiffonnets réalisée en élevage de palmipèdes. Il est proposé à ce budget primitif de valider le principe d'une prise en charge de ces analyses.

Enfin les résultats de l'expérimentation sur la vaccination devraient être connus à la fin de ce mois. Le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire doit commander les premières doses dans les jours à venir. Les modalités de déploiement de la vaccination sont en cours de discussion au niveau des espèces, uniquement les canards ou également les volailles maigres, les moyens humains de suivi des animaux vaccinés et la prise en charge des coûts. Pour la vaccination d'un canard, le coût évoqué est d'environ 1,30 € à 1,80 €. Au-delà de ces coûts, les suivis des animaux après la vaccination seront très importants. La prise en charge n'a pas été actée à ce jour au niveau national. L'objectif annoncé est de mettre en place cette vaccination pour l'automne 2023.

L'aménagement de l'espace est intégré dans les actions départementales, notamment via le plan de valorisation des friches, qui vise à la reconquête du foncier et à maintenir une agriculture dynamique. Ces surfaces pourront en bénéficier à la fois aux exploitants installés mais également aux futurs exploitants. En 2022 le Conseil Départemental a travaillé avec quelques EPCI, MACS, le Grand Dax, le Pays Grenadois et Terres de Chalosse, sur des stratégies foncières globales. L'objectif en 2023 est de finaliser la définition de ces stratégies foncières pour inviter les propriétaires en réunions communales pour leur présenter la démarche. Sur ce budget, il est proposé 105 000 € de crédits pour réaliser cette action.

Les activités associatives et syndicales sur les territoires ainsi que la préservation du patrimoine participent à porter l'image et la voie de l'agriculture landaise et à pérenniser le dynamisme du milieu agricole et rural. Il est proposé globalement d'inscrire plus de 607 000 € de crédits pour accompagner ces organismes, soutenir les poneys landais et la course landaise.

J'en ai terminé Monsieur le Président.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier agricole ?

Didier Gaugeacq a évoqué la vaccination à l'automne. Je pense que si vous avez pris connaissance aujourd'hui de l'entretien qu'a donné le Ministre de l'Agriculture dans Sud-Ouest. Il a évoqué que le gouvernement a fait les précommandes et que les tests pour l'instant de vaccination étaient positifs. C'était annonciateur de la généralisation, qu'il confirme toujours pour l'automne.

Au niveau du vaccin, les informations que nous avons, c'est que le vaccin lui-même serait pris en charge par l'État.

Mais c'est après l'accompagnement de ce vaccin, c'est-à-dire le plan de surveillance en général, qui pour l'instant n'est pas encore totalement arrêté par les services de l'État, par la DGAL en particulier parce qu'ils attendent encore un certain nombre d'informations de l'ANSES.

Ce plan de surveillance pour notre département et pour l'ensemble des éleveurs et des intervenants sur cette chaîne de l'élevage du canard peut aller de 3 à 6 M€. Donc, c'est une charge supplémentaire qui peut être quand même très très importante et qui ramenée au prix du canard peut être très élevée.

Nous avons été sollicités de façon officielle aujourd'hui par l'interprofession, pour savoir si le Département envisageait de participer financièrement à ce plan de surveillance.

Aujourd'hui, les crédits budgétaires qui sont prévus dans les dossiers et qui sont présentés nous permettent de donner une réponse favorable sur le principe, bien sûr. D'autant que cela va commencer à peine à l'automne et donc, l'impact sur l'exercice 2023 ne sera pas la hauteur des chiffres que je vous ai donnés. On aura à débattre et à se positionner sur le montant. Parce qu'on va essayer de faire un tour de table avec l'ensemble des autres financeurs potentiels. Et savoir si l'Etat prend en charge une partie de ce plan de surveillance ou pas, ou si d'autres partenaires financiers peuvent le faire. Mais sur le principe, je pense que si l'on veut continuer à préserver une filière de qualité, parce qu'aujourd'hui, dans la mesure où tel que le plan surveillance est prévu, c'est à dire que l'on ait un élevage avec des bandes très importantes ou des bandes très faibles, c'est-à-dire en nombre de canards élevés, les échantillons seront toujours de 60 canards. Donc, que vous ayez 500 canards ou 15 000, c'est sur 60 que se font les tests pour réellement avoir un échantillon suffisant pour permettre de voir s'il n'y a pas de problématique d'Influenza en particulier. Donc, cela peut peser plus lourdement proportionnellement sur les producteurs fermiers traditionnels et les petits producteurs.

Je pense qu'il faudra que l'on réponde de façon assez massive sur le soutien à ce plan de surveillance si l'on veut, d'une part préserver la filière et soutenir bien sûr la qualité.

Aujourd'hui, on ne vous demande pas de vous prononcer sur des montants, parce qu'il faut que l'État précise encore quel sera ce plan surveillance. Mais je voulais annoncer que le Département était très favorable au principe du soutien et on déterminera le niveau du soutien quand on en saura un petit peu plus. Je crois que c'est indispensable si l'on veut réellement que notre filière perdure.

Le deuxième élément, ça avait été évoqué hier aussi, c'est que l'Influenza Aviaire qui a frappé lourdement cette année l'Ouest a démontré, si c'était encore nécessaire, notre forte dépendance à l'approvisionnement en canetons qui vient de l'Ouest. Cela a été dit hier par Dominique Degos, 72% de la production des canetons qui sont élevés après dans les Landes viennent de l'Ouest. Et donc, il faut que l'on soit très actifs, voire proactifs pour pouvoir renforcer cette filière de l'accoupage et de la multiplication sur notre territoire si l'on veut se prémunir contre une raréfaction du nombre de canetons qui viendraient approvisionner nos élevages. Cela a été quand même un problème important. Là, on nous dit que vers la fin de l'année on devrait retrouver des chiffres un peu plus conformes aux attentes des éleveurs landais. Mais néanmoins, ce qui est arrivé cette année peut se reproduire à tout moment. Et donc, il faut, je pense, travailler avec les accoupeurs pour pouvoir essayer d'installer durablement de l'accoupage et de la multiplication sur le département des Landes.

Voilà ce que je tenais à rajouter parce que je crois qu'il est quand même important de le préciser.

Est-ce qu'il y a des demandes de vote sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer maintenant au soutien du Département auprès de la filière forêt-bois et je redonne la parole à Dominique Degos.

F-5 – SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS

(Rapporteur : Mme Degos)

Mme Degos : Merci Président.

142 100 € pour ce soutien à la filière forêt bois.

Evidemment, vous vous souvenez que c'est une filière qui est traumatisée par rapport à l'année écoulée. Et le Département qui a été toujours un soutien sur cette filière restera aux côtés de ces acteurs.

Les 1 300 hectares de forêt détruits dans notre département par les incendies de l'été dernier doivent alerter sur les difficultés auxquelles la filière devra s'attendre dans les années à venir au regard des changements climatiques. La solidarité interprofessionnelle sera prépondérante pour résister aux futurs aléas. Cette catastrophe estivale ne doit pas faire oublier les difficultés des entreprises face à l'augmentation du coût de l'énergie. Tous les maillons de cette filière souffrent, mettant à mal les trésoreries. Le développement de l'utilisation de la biomasse forestière peut participer à la réduction des factures énergétiques, tout en évitant les émissions contributrices aux effets de changements de climatiques. De nouveaux projets de chaudières sont en préparation et s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie départementale 2021-2030 en matière de transition énergétique. Les autres ressources issues de la forêt, comme le liège ou la gemme, considérées pendant plusieurs années comme économiquement moins compétitives, retrouvent un dynamisme grâce aux associations dédiées.

Les actions portées par ces associations visent à proposer des produits de haute qualité, qui sont unanimement reconnus dans le milieu, pour répondre à la demande des produits biosourcés d'origine locale de la part de nos fleurons d'industries chimiques implantées dans les Landes.

Toutefois cette filière bien ancrée dans l'économie landaise a besoin d'une main d'œuvre qualifiée sur des métiers très spécifiques, qu'il convient de faire connaître à nos collégiens. Concrètement, la réussite du festival des métiers du bois organisé l'an dernier à Morcenx par l'association Landes, Terre de talents, a, par son originalité démontré son efficacité auprès des jeunes collégiens landais invités. Nous devons poursuivre notre soutien et notez déjà qu'une seconde édition est en préparation en septembre 2024.

Les actions du Département présentées dans ce rapport permettent d'accompagner l'aval de la filière ainsi que les initiatives de relance de certaines productions de qualité de notre territoire, siège de productions innovantes et performantes.

Ainsi, il est proposé au vote de l'assemblée 79 000 € de crédits en faveur de la valorisation, de l'entretien des parcelles forestières et de la lutte contre les risques phytosanitaires. 21 100 € pour le soutien de la filière bois. Et 42 000 € pour le soutien des actions de promotion et de communication. 20 000 € étant fléchés à la formation de la main d'œuvre qualifiée, c'est à dire au niveau du centre de formation des apprentis des industries du bois et associations.

Voilà pour l'ensemble de ce soutien à la filière forêt-bois.

M. Le Président : Je vous remercie est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Personne ne souhaite intervenir ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruière, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer maintenant à l'armagnac, le Domaine départemental d'Ognoas, Didier Gaugacq.

F-6 – DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS

(Rapporteur : M. Gaugeacq)

M. Gaugeacq : C'est le couple vélo/digeo dont parlait notre ami Damien tout à l'heure, mais on va surtout se concentrer sur la vie du Domaine d'Ognoas, avec quatre points sur ce rapport et une inscription budgétaire de 156 000 € que l'on verra tout à l'heure pour la restauration de patrimoine.

Ce rapport soumet à votre approbation l'examen du budget primitif 2023 qui a été présenté en commission de surveillance le 21 février 2023.

Le premier point vous présente le bilan de l'activité commerciale et touristique. Je ne rentre pas dans le détail, mais vous savez tous que l'année de 2022 a été marquée par des aléas climatiques, qui ont fortement impacté l'activité agricole et viticole. On l'a abordé hier et juste pour avoir une idée, sur le Domaine d'Ognoas, il y a 49 hectares de vigne en production et seuls 26 hectares ont été récoltés.

Sur le volet forestier, la coupe de bois de grande qualité en 2021 a permis de réaliser des douelles de chêne. Ce sont des planches de bois travaillé qui permettent la réalisation des fûts. Et donc, la qualité de ce bois nous permet aujourd'hui de pouvoir afficher demain des fûts de vieillissement de l'Armagnac réalisés à partir des bois constitués sur la forêt du Domaine d'Ognoas. C'est quelque chose qui est, d'un point de vue qualitatif du vieillissement de l'Armagnac très intéressant et d'un point de vue communication également très important. Ces douelles sont actuellement stockées sur le Domaine car il y a une période de séchage de deux ans qui est engagée.

Une démarche aussi est actée sur le volet touristique et nous œuvrons en étroite collaboration avec Landes Attractivité, qui nous accompagne pour mettre en place un projet de site dans le but de développer la fréquentation du Domaine, de concevoir des produits touristiques.

Le but étant également d'accroître la vente de l'Armagnac et dans cet objectif, nous avons recruté dans l'année 2022 un chargé de commercialisation, un emploi partagé sur le volet agricole et sur le volet viticole, avec une action commerciale assez importante, qui se traduit déjà par de bons résultats et qui va permettre de développer les ventes d'Armagnac.

Sur le volet touristique également, nous allons accroître la capacité d'hébergement du Domaine puisqu'aujourd'hui nous avons 2 gîtes qui sont effectivement proposés à la location avec un très bon résultat sur l'année 2022. Un chiffre d'affaires de 17 000 € de location pour 2 gîtes est quelque chose d'assez exceptionnel en zone rurale. Il y a un plan de rénovation qui était acté il y a quelques années. Nous sommes entrés en réelle phase de travaux en début d'année 2023 et nous aurons à l'automne 2023 une capacité d'hébergement de 46 lits. La deuxième phase de travaux qui était prévue sur ce dispositif est en phase d'étude au niveau du maître d'œuvre et à la fin de cette réalisation totale, nous aurons une capacité de 60 lits.

Le deuxième point présente le budget primitif 2023 dont le détail figure en annexes 1 et 2. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 2 885 000 €. En section d'investissement, à 2 129 050 €. Une subvention de 156 000 € est proposée au vote aujourd'hui car elle est nécessaire pour réaliser des travaux de restauration d'un bâtiment du Domaine d'Ognoas juste à côté de la salle Baco. Cela permet de valoriser, de restaurer ce patrimoine, de le maintenir dans un bon état de conception. Il y avait des gros travaux. C'est la porcherie qui était complètement effondrée au niveau de la toiture. Les travaux vont être réalisés pour garder une apparence en accord avec le bâtiment à l'identique par rapport à la période de construction.

Le troisième point concerne le catalogue des produits. Il vous est demandé de l'adopter tel qu'il est présenté en annexe 2. L'effet de ce catalogue sera effectif au 1^{er} avril 2023. Vous avez en annexe le total des produits et les différents prix qui vous sont proposés.

Le point 4, c'est une inscription budgétaire de 9 500 € pour renouveler des adhésions auprès des différentes associations et organismes et vous avez également dans le rapport la liste de ces associations qui sont accompagnées et qui sont autour du Domaine d'Ognoas, bien entendu autour de l'Armagnac.

Pour terminer, je tiens à vous informer qu'un partenariat un peu plus étroit est acté aujourd'hui avec le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac. Et la traduction concrète de ce rapprochement se traduit par l'organisation au mois de mai prochain du Congrès National des cavistes. Toutes les organisations, tous les professionnels des vins et des spiritueux qui sont sur le territoire national vont se retrouver en congrès sur le territoire landais avec, bien entendu, le terroir de l'Armagnac qui va être mis en valeur. Il y aura des actions et des manifestations autour de Villeneuve d'Armagnac et le Domaine d'Ognoas sera également au cœur de cette manifestation.

Les talents de l'Armagnac est une organisation, qui se fait en fin d'année au mois de novembre qui est historiquement réalisée sur le Gers à Eauze, et on est en discussion pour essayer de l'obtenir, peut-être pas en 2023, mais ce concours des Armagnacs au niveau national aura lieu, on l'espère, peut-être en 2024 sur le Domaine d'Ognoas ou autour du Domaine d'Ognoas sur le Villenuevois et sur le territoire Armagnac landais.

Dominique a fait état du très bon comportement des éleveurs landais au salon de l'agriculture et moi, je terminerai par annoncer à l'Assemblée départementale, si vous ne l'avez pas vu dans la presse, que le territoire du Domaine d'Ognoas a obtenu une médaille d'or au concours national agricole pour son millésime 2011.

Donc c'est une véritable reconnaissance de la qualité de cet Armagnac landais dans notre Domaine d'Ognoas. C'est la reconnaissance du travail de tous ceux qui font le travail au quotidien dans les vignobles, les assemblages, le vieillissement. Donc, le Domaine d'Ognoas est reconnu comme un Armagnac de très grande qualité. On ne peut que vous inviter à déguster ce millésime. On avait eu 2007, 2004 et on a 2011 et ma voisine précise, avec modération, mais c'était évident.

Voilà. Merci Monsieur le Président.

M. Le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruière, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va changer complètement de sphère. On va passer à l'attractivité territoriale. Et je vais donner la parole à Cyril Gayssot.

G-1 – ATTRACTIVITE TERRITORIALE

(Rapporteur : M. Gayssot)

M. Gayssot : Merci Monsieur le Président.

Nous vous proposons de voter une inscription budgétaire en hausse, en dépenses à 4 984 000 € et en recettes à 1 076 000 €.

L'attractivité territoriale, je ne reviendrai pas sur sa définition. Nous souhaitons engager une réflexion et un travail autour de nos politiques publiques d'attractivité dite qualitative, dans toutes ses composantes : composante environnementale, solidaire, inclusive, économique, digitale, et touristique. C'est-à-dire une attractivité choisie et pas subie, une attractivité à la prospérité partagée. On en a déjà discuté il y a quelques instants. D'ailleurs, à ce titre, chers collègues, nous vous présenterons en DM2 une évolution du règlement d'intervention sur l'attractivité territoriale pour renforcer les composantes environnementales, solidaires et inclusives de l'attractivité, pour ne laisser personne au bord du chemin de la croissance.

Donc, nous travaillons actuellement avec la commission intérieure pour que justement nous puissions avancer et cheminer ensemble autour de cette évolution et renforcer les moyens incitatifs à la transition écologique de l'industrie et notamment impactant l'attractivité territoriale, mais aussi dans ses dispositifs inclusifs.

Pour rappel, l'année dernière a été une année charnière puisque nous venons de dépasser les 20 milliards d'euros de PIB, ce qui montre le dynamisme de notre attractivité territoriale et 17 % du PIB est dans l'industrie, alors que la moyenne française est à 13,5 %. Et cela représente 22 % des emplois qui sont en lien avec le tissu industriel. Ce qui fait de nous un département majeur en matière d'industrie. Je ne le rappellerai jamais assez mais je continue : un emploi dans l'industrie a pour conséquence d'avoir 3 à 5 emplois qui irriguent le bassin de vie de cette attractivité.

Je tiens à porter à votre connaissance, qu'avec les EPCI, nous avons travaillé main dans la main avec les communes et les collectivités, grâce notamment à la mise en œuvre des syndicats mixtes, dont je tiens à saluer - vous en avez parlé un introduction de cette plénière, Monsieur le Président - la mémoire de feu Henri Emmanuelli d'avoir forcé et mis en œuvre ces syndicats mixtes, qui aujourd'hui permettent justement de créer un dynamisme tout particulier autour de l'attractivité et de faire converger toutes les forces et les talents des collectivités pour mettre en œuvre une dynamique d'attractivité. Et celle-ci est assez signifiante aujourd'hui.

A titre d'exemple, l'investissement des entreprises privées entre 2017 et 2020 représente à peu près 70 237 000 € sur nos territoires que nous avons soutenus et accompagnés en quatre ans. Ce qui est équivalent à 926 emplois puisque cela fait partie des contreparties en lien avec notre soutien à l'investissement immobilier industriel. De 2021 à 2022, en deux ans cette fois-ci, nous avons fait plus 71 115 000 € d'investissements privés dans l'immobilier industriel ou artisanat de production, l'équivalent de 5 500 000 € d'aides, à peu près 962 emplois dans les tissus industriels.

Qu'est-ce que cela signifie ? Certes, cela signifie que notre territoire est un territoire fertile à la création d'emplois industriels, à l'investissement privé industriel, mais cela signifie aussi que nos syndicats mixtes et l'ensemble des dispositifs des 18 EPCI qui ont concouru avec nous à la création de ces possibles-là, ont permis de faire en deux ans ce que nous avons fait en quatre. Donc, nous avons une institution et une administration qui est assez efficiente pour le coup, puisque nous n'avons pas changé grand-chose en matière de moyens que nous avons mis en place. Simplement, nous les avons flexibilisés et mis en œuvre. Ce qui permet aujourd'hui d'accroître cette potentialité-là.

Je tiens également à saluer une très bonne nouvelle : la validation de la deuxième tranche du projet de notre plus grand employeur privé industriel landais, Safran Helicopter Engines / Turbomeca à Tarnos, qui vient de valider cette deuxième tranche. C'est très important parce que c'est une force motrice pour notre département et la filière aéronautique que nous portons et qui se situe à Tarnos, commune avec laquelle le Département a historiquement toujours travaillé, notamment autour de sa zone économique, fertile là aussi. Et ça n'étonnera personne, et je salue le travail de Jean-Marc Lespade et ses équipes, ainsi que l'EPCI et le Département à ses côtés, puisque le Département est premier partenaire financier des communes landaises, que la ville de Tarnos est la mieux classée des Landes, selon le palmarès établi à partir de 182 critères qui concernent justement le bien-vivre dans les communes. C'est un petit clin d'œil.

Mais pour revenir à Safran Helicopter Engines, c'est une chance. Mais cette chance est également liée à écosystème. Et je tiens à porter à votre connaissance, et c'est un élément saillant qu'il y a dans le rapport que vous avez lu, notamment sur le restaurant inter-entreprise, d'un investissement de près de 8 M€. C'est très important car cet investissement, avec l'exploitation d'une société coopérative d'intérêt collectif dénommée EOLE, a l'agrément « entreprise d'insertion ». Une entreprise d'insertion exemplaire. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a dit précédemment. Nonobstant, il fait partie des possibilités pour Safran de disposer de moyens logistiques autour de son site industriel pour lui permettre justement de donner toutes les possibilités au confort et au bien-être de ses salariés, notamment à travers cette restauration collective qui sera ouverte à tout le bassin. Et donc, c'est pour cela que dans le rapport, nous vous proposons de voter un crédit de 250 000 € à l'attention de ce projet, qui est souhaité par Safran HE et abondamment financé par la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que le Département des Landes, l'EPCI et la commune, pour permettre de le mettre en œuvre. Il faut savoir que le Département des Landes a participé également au plan de déplacement de l'entreprise, pour assurer la possibilité de créer cette deuxième tranche industrielle.

Je porte également à votre connaissance, par rapport à cette attractivité dynamique et très soutenue, l'exemple d'Atlantisud à Saint-Geours-de-Mareme, syndicat mixte que nous portons, où aujourd'hui il ne reste plus que 24 hectares sur les 144 hectares, soit 16% de potentialité de vente ou de mise à disposition d'un foncier.

J'en veux pour preuve le technopôle Domolandes qui est basé sur Saint-Geours-de-Mareme, qui est à un niveau de 95% de remplissage. Et environ depuis sa création à 96 M€ de chiffre d'affaires suscité par ce technopôle. Soit 86 entreprises depuis sa création, dont 5 ont déjà un atterrissage sur Atlantisud, avec des activités industrielles. Nous renforçons également ce Technopôle Domolandes d'un éco-campus en niveau 1 et en niveau 2 avec, derrière, des besoins en matière de recherche et développement et notamment une chaire universitaire. Celle-ci intéresse également Safran HE, pour lui permettre également de se greffer avec les technologies qui ont été identifiées par Airbus autour du cloud. Ces technologies qui sont majeures pour la stratégie de développement de l'aéronautique.

Enfin, je voulais également porter à votre connaissance le technopôle Agrolandes, également très dynamique sur la thématique de la ferme du futur, avec 76% de remplissage ici aussi.

J'attire juste votre attention sur deux des multiples entreprises. Protifly notamment qui traite la biomasse non valorisée et permet à ses clients, notamment des industriels de l'alimentation animale et des grossistes d'engrais, d'obtenir localement une alternative durable aux ressources importées par l'élevage de larves d'insectes, sans aucune utilisation de produits chimiques.

Egalement Pertinent Santé Animale, plateforme technologique innovante de biocontrôle pour l'agriculture, afin de remplacer l'usage des pesticides chimiques par le développement de produits utilisant le pouvoir bio-insecticide naturel de certaines plantes.

Nous soutenons ces développements par la Recherche et Développement et le développement d'entreprises innovantes, avec des sauts de technologie plutôt que des ruptures.

Vous en avez pris connaissance à la lecture du rapport du Président budget primitif 2023 volume 2. Nous poursuivons notre soutien à l'attractivité territoriale, son dynamisme, en fortifiant notre écosystème industriel. Je les citerai très brièvement : l'aide à l'investissement immobilier ; l'accompagnement des filières professionnelles dont la CAPEB, Chambre de Métiers, de l'artisanat, le GIP Agrolandes ; soutien aux promotions des filières promotionnelles, l'EuroSIMA, le cluster du surf, Société Nationale des meilleurs ouvriers de France - groupement des Landes ; participations aux organismes comme Aerospace Valley, Alpha route des lasers, Xylofutur, Agri Sud-Ouest Innovation et Initiative Landes. Également, nous soutenons la pêche artisanale.

Participation statutaire à 15 syndicats mixtes, dont 10 à vocation économique, notamment Atlantisud à Saint-Geours-de-Mareme, l'aménagement du Grand Dax Sud, Agrolandes à Haut-Mauco, le parc d'activités du Seignanx, parc d'activités des Landes d'Armagnac, du Pays d'Orthe, de la zone d'activités Pédebert qui est en totale saturation puisque tous les lots ont été vendus, et l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Lалуque et le syndicat mixte du Pays d'Albret à Labrit, ainsi que le syndicat mixte du Pays Tyrossais.

Je vous remercie.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier concernant l'attractivité ?

Je ne vais surtout rien rajouter à ce qui a été dit car c'est tellement dit avec lyrisme.

Mais j'ai une question beaucoup plus matérielle à vous poser. Si vous voulez que l'on reste jusqu'à ce soir 18h, on peut continuer sur ce rythme. Je pense qu'il n'y aura pas de difficulté. Mais si vous souhaitez que l'on ait fini au plus tard à 14h, je pense qu'il faut que l'on revienne sur le mode de ce qui était présenté hier. C'est une simple remarque que j'ai à vous faire. Mais après, je suis ouvert à toutes les observations. Je peux rester jusqu'à n'importe quelle heure, cela ne me gêne pas. Mais comme j'ai vu hier qu'à partir de 17h30, les rangs commençaient à se clairsemer...

Il y a des prises de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Je redonne la parole à Cyril Gayssot pour le Tourisme et le Thermalisme.

G-2 – TOURISME – THERMALISME

(Rapporteur : M. Gayssot)

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Donc, je vais tenter de diminuer grandement ce que j'avais prévu de dire sur ce sujet. Nous vous proposons de voter une inscription budgétaire, un budget en hausse, de 4 331 712 €.

Deux informations. J'en avais beaucoup plus.

Je tiens à féliciter l'élection de M. Laborde à la présidence de l'UMIH des Landes hier matin, en succession de feu Monsieur Alain Bretelle, décédé brutalement, dont nous tenons à saluer l'investissement pour l'attractivité des Landes, plus particulièrement le tourisme et ses qualités de dialogue et d'écoute. Arthur Laborde est dirigeant des thermes de Saubusse. Et avec l'ensemble des parties prenantes du tourisme et du thermalisme, nous travaillerons une co-construction des politiques en matière d'attractivité touristique.

Enfin, dernier point, je porte à votre connaissance le bilan de notre Présidence de la commission interdépartementale 2022 du Tourisme et handicap. Il paraîtrait, selon quelques médias, que j'aie beaucoup de mandats et il y en a quelques-uns qui touchent à leur fin. C'était le cas de celui-là fin 2022.

Il y a eu 4 commissions, 99 dossiers ont été étudiés. 31 structures ont obtenu la marque et le label Tourisme et Handicap, lié à la commission interdépartementale Tourisme et Handicap. Pour les Landes, 20 dossiers ont été présentés, dont 10 nouvelles structures qui ont été labellisées : 2 musées, 1 casino, 1 office de tourisme, 1 camping, 3 locations de meublés. Et avec l'ensemble des parties prenantes, nous allons, bien que je ne sois plus Président, continuer à travailler avec les services pour continuer, notamment, à labelliser et accompagner l'ouverture des dispositifs inclusifs des écoles de surf et des clubs de golf, comme par exemple Seignosse, Moliets, ainsi que celui de Soustons, Pinsolle. Et nous allons continuer à travailler car nous avons aujourd'hui une centaine de structures labellisées dans les Landes Tourisme et Handicap, qui permettent justement d'accueillir des personnes en situation de handicap ou en forte dépendance. J'en veux pour preuve notre soutien aussi au projet MSA qui se développe à Vieux-Boucau et qui va développer environ 80 chambres pour les aidants et notamment, des chambres de répit.

Je vous remercie.

M. Le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a sur ce dossier des demandes de prise de parole ?
Didier Gaugeacq.

M. Gaugeacq : Très brièvement, Monsieur le Président, juste pour mettre en avant la mission et le rôle que remplit Landes Attractivité au sein du département, notamment sur les territoires ruraux de l'intérieur en matière de développement touristique. C'était déjà le cas au niveau du CDT mais Landes Attractivité, en se rapprochant au plus près des EPCI, apporte un vrai rôle de développement touristique de ce territoire. Et on en est en tant que Président d'EPCI de zone rurale très satisfaits.

M. Gaysot : Je vous présente toutes mes excuses [de reprendre la parole], Président, mais je voulais répondre à M. Didier Gaugeacq que je remercie. Juste quelques statistiques par rapport à Landes Attractivité, très brièvement.

Le nombre de meublés classés a augmenté de 25 % avec l'appui de Landes Attractivité et le chiffre d'affaires des meublés H.T, de 23,25% entre 2021 et 2022. Notamment la plateforme de réservation que Landes Attractivité a mise en œuvre pour soutenir des réservations du littoral, mais aussi de l'intérieur, a augmenté de 2,88%, pour passer de 2,5 M€ à 3 M€ de chiffre d'affaires.

Et enfin, nous confortons notre quatrième place de plateforme e-marketing en France. Nous sommes à la quatrième place nationale avec 2 500 000 visiteurs par an de toutes nos plateformes digitales qui irriguent là-aussi toutes les potentialités de facteurs clés d'attractivité.

Et nous continuerons à développer et à harmoniser notamment cette attractivité entre l'intérieur et également le littoral pour que, justement, on puisse accompagner l'intérieur à bénéficier de toutes ces potentialités-là. Je vous remercie.

M. Le Président : Comme vous faisiez référence tout à l'heure à Henri Emmanuelli, il vous aurait dit : « tant que vous n'êtes pas premier, ce n'est pas la peine de vous féliciter. »

Je vous le dis parce que, à titre personnel, on l'a entendu souvent quand on faisait état d'un certains nombres de classements. Voilà.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud.
(29)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : je vais donner la parole à Eva Belin pour l'économie sociale et solidaire et ses acteurs, stratégie pour les Landes.

H-1 – AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET SES ACTEURS STRATEGIE POUR LES LANDES

(Rapporteur : Mme Belin)

Mme Belin : Merci Monsieur le Président. Vous le savez, la convention signée le 28 décembre 2020 avec la Région Nouvelle-Aquitaine marque bien la volonté de notre Département de considérer l'économie sociale et solidaire comme un levier de nos politiques publiques conjuguant l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial.

Je souligne ici la transversalité de l'ESS et le nécessaire le lien entretenu avec les délégations de nombreux collègues. Je citerai, par exemple, celle de Cyril Gaysot avec qui j'ai participé, il l'a rappelé récemment, au travail d'amélioration de notre SPASER, notre Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

A ce stade de mon propos, je veux saluer le travail réalisé par les services et notamment Jean-Jacques Mondin, cheville ouvrière de nos travaux sur la commande publique responsable et qui a récemment fait valoir ses droits à la retraite. Je pense que nous lui adressons collectivement nos vœux de bonheur dans sa nouvelle vie.

Je vous rappelle enfin, mes chers collègues, que la précédente feuille de route est arrivée à son terme en 2021 et que nous avons souhaité mener une démarche d'évaluation de notre politique ESS via un diagnostic et une analyse permettant d'élaborer un nouveau document qui guidera nos actions sur la période à venir. Nous prévoyons donc de proposer à notre assemblée une feuille de route lors du vote de la DM2.

S'agissant du rapport ESS à proprement parler, il s'agit de reconduire les actions stratégiques définies lors de l'approbation du BP 2018 pour un montant de 624 000 €.

Il y a donc comme d'habitude trois axes.

Le premier concerne le développement de l'impact de l'ESS sur le territoire landais en soutenant les acteurs du secteur à hauteur de 178 000 €. Il s'agit là du comité de bassin d'emploi, du dispositif local d'accompagnement, de France Aquitaine active et de l'association Profession Sport et Loisirs Landes, en faisant découvrir et en éduquant à l'ESS par l'inscription d'un crédit global de 13 000 € et en contribuant à la gouvernance de l'ESS au niveau national, régional et départemental grâce à une inscription de 21 500 €.

Le deuxième axe du rapport vise à favoriser l'innovation sociale en renforçant et développant les achats responsables, notamment par le biais de notre fameux SPASER, en adhérant à l'association 3AR pour 4 400 €, en poursuivant aussi notre soutien aux coopératives et notamment à l'Union Régionale des Scop par un soutien de 65 500 € et enfin, en soutenant des projets de territoire menés par des associations et SCIC et solder les appels à projets 2021 et 2022 avec 20 000 €, de voter une AP 2023 d'un montant de 80 000 € et d'inscrire un CP de 60 000 € au BP 2023. Il nous faut aussi inscrire un crédit de 40 000 € afin de soutenir le fonctionnement de nouvelles structures et des tiers-lieux lauréats des appels à projets 2020 et 2021.

Il nous faudra aussi encourager les nouvelles formes d'entreprendre sur le territoire grâce à un crédit de 120 100 € pour l'accompagnement des associations qui animent des tiers-lieux et des espaces hybrides et un crédit de 12 500 € pour des aides à l'investissement.

Enfin, nous souhaitons aussi nous engager dans le déploiement de pass numériques, dans le cadre du Plan départemental d'inclusion numérique, et il convient ici d'inscrire 2 000 € pour déployer ce dispositif.

Ce dossier ESS se traduit donc, je le disais tout à l'heure, par l'inscription en dépenses d'un crédit total de 624 000 €.

M. Le Président : Je vous remercie pour la clarté de l'exposé qui rejoint la problématique que l'on a évoquée sur l'insertion et l'innovation sociale.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : On va passer maintenant au domaine de l'éducation, sur la compétence collègue, je donne la parole à Muriel Lagorce.

I-1 – UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES

(Rapporteur : Mme Lagorce)

Mme Lagorce : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Ce dossier d'un montant total de 32 648 000 M€, je vais essayer d'être assez concise dessus.

Le premier point concerne le patrimoine bâti. Vous savez que nous sommes depuis 2021 jusqu'en 2026 dans le cadre d'un PPI de 100 M€, donc dans le cadre de ce PPI, cette année c'est 4 495 600 € pour différents travaux d'extension ou de restructuration des collèges. Je pense au collège Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont et Rosa Parks à Pouillon, la restructuration de la cuisine du collège Jean Rostand à Mont-de-Marsan ou de la demi-pension des collèges Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax et Léon des Landes à Dax.

Pour le programme de maintenance, nous avons une inscription de 2 500 000 € pour le renouvellement des chaudières bois dans les collèges. Cette année, ce sont les collèges d'Albret à Dax et Langevin Wallon à Tarnos qui seront équipés.

Les diagnostics énergétiques des collèges se poursuivront. Les premières études et les travaux de rénovation de sobriété énergétique démarreront, notamment avec le relampage des sites pour un montant total de 2 M€.

Le point suivant est un point important puisqu'il concerne les équipements sportifs à usage prioritaire des collèges. Dans le contexte des crises qui ont impacté à la hausse le coût des projets de construction, il vous est proposé de décider de l'augmentation du niveau de financement maximum à la hausse : pour les équipements hors gymnase, l'assiette subventionnable est portée de 750 000 à 1 M€ et pour les gymnases correspondant aux attendus du règlement, l'assiette subventionnable est portée de 1,5 M€ à 2 M€.

Il vous est proposé également dans ce rapport d'adopter le principe d'un plan piscines qui consiste en une aide à l'investissement aux communes et à leur groupement visant à favoriser l'accès des classes de 6^{ème} à ces équipements dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Il vous est proposé d'adopter les principes d'intervention suivants : l'adaptation de l'équipement à la pratique de l'EPS pour les élèves de 6^{ème}, la maîtrise d'ouvrage communes et groupements de communes, les projets de création de réhabilitation des piscines couvertes, non couvertes et/ou découvrables au public, les travaux éligibles menés sur les bâtiments dont les vestiaires collectifs et les bassins de pratiques sportives. Sont exclus les espaces ludiques, les toboggans, les espaces de détente. Les rénovations devront être significatives et permettre une amélioration pérenne du service et de l'équipement. Les dépenses d'entretien courant sont exclues. La solution de chauffage doit prendre en compte les dimensions environnementales et de réduction de la dépense d'énergie. Ces principes seront détaillés lors d'une prochaine réunion et fera suite à un état des lieux de la situation actuelle en lien avec le groupe de travail Equipement sportifs des collèges, et pour cela, il vous est proposé de voter une Autorisation de Programme d'un montant de 4 M€.

Le point suivant concerne les moyens délégués au titre du fonctionnement humain et financier avec tout d'abord la Dotation Globale de Fonctionnement. C'est une enveloppe de 4 307 000 € en direction des collèges publics. Je vous rappelle que cette année, c'est 6% d'augmentation pour les collèges, aucune dotation de collège n'a baissé cette année. Dans cette dotation, nous avons également 700 000 € pour un fonds exceptionnel énergie pour faire face à l'augmentation des prix.

Le point suivant concerne la restauration scolaire. Il n'y aura pas d'augmentation du prix de repas qui reste à 2,70 € pour préserver le pouvoir d'achat des familles, tout en relevant les moyens affectés au service de 30 centimes et ainsi, le contenu de l'assiette passe de 1,85 € à 2,10 €.

Il y a également la préparation des groupements de commandes qui seront des outils pour renforcer le recours aux circuits courts.

Concernant les moyens humains, dans ce dossier 414 000 € pour la prise en charge des 16 assistants pédagogiques numériques qui interviennent dans les collèges, notamment dans l'accompagnement des élèves vers le numérique.

La transition est toute faite pour parler de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable ». Cette année, les principales actions pour 2023 demandent presque 5 M€ en investissement et 1 M€ en fonctionnement avec, entre autres, le renouvellement de la moitié des 11 000 ordinateurs portables.

Je vous rappelle donc que sur ce dossier, c'est un ensemble de dépenses de 32 648 000 €. L'an dernier, c'était 28 M€ que nous avons inscrits. Nous consolidons ainsi, nous amplifions nos actions, nous créons de nouveaux dispositifs et je voulais simplement conclure en disant qu'à l'heure où l'État délaisse l'école et ses enseignants, nous, nous prenons le contre-pied de ces orientations en réaffirmant notre ambition pour la jeunesse landaise.

M. le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier qui représente quand même un engagement de presque 33 M€, est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer ? Patricia Beaumont.

Mme Beaumont : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste saluer l'implication du Département au niveau de la transition énergétique. On sait qu'il y a une réelle volonté et on voit qu'au travers de ce qui est fait en réhabilitation, en changement de moyens de chauffage des collèges, de relamping, ce sont des choses qui sont vraiment porteuses. Le relamping va être un investissement, mais qui va se retrouver à la fois au niveau des finances des collèges et pour la transition énergétique et cela montre vraiment la réelle volonté du Département.

Une proposition, est-ce qu'il ne serait pas intéressant, pour justement évaluer, sur du long terme, l'implication du Département dans la transition énergétique, de faire une compta analytique ? On sait que la transition énergétique est vraiment très large et touche le secteur de l'environnement, l'aménagement, le secteur bâtimentaire, la mobilité... avoir une compta analytique pour vraiment être conscient du budget qui est alloué pour la transition énergétique.

M. Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Pour répondre directement à votre demande, je pense qu'il serait intéressant que l'on valorise un petit peu ce poste de transition énergétique pour réellement voir sur l'ensemble de la gestion bâtimentaire, voir le développement après des énergies renouvelables, les efforts et surtout les résultats, parce que ce qui est important, c'est de voir l'investissement, mais tout ce que l'on économise en fonctionnement. Et donc, je souscris à votre demande, il faut voir comment concrètement cela peut être mis en œuvre, mais sur le principe, je partage.

Je voulais seulement dire à l'assemblée, Muriel Lagorce l'a bien expliqué, pour quelques anciens comme moi c'est un tournant majeur auquel on assiste aujourd'hui, c'est le souhait de venir accompagner les projets liés aux piscines. Pendant très longtemps, le Département a fait le choix de ne pas y aller. Aujourd'hui, je crois qu'on voit que la maille est de plus en plus large sur les équipements au sein du département et donc, quelque part, le service public du savoir nager est de moins en moins bien assuré et on se doit donc d'accompagner cet effort qui peut être porté par certaines collectivités.

Je pense que là aussi, il y aurait besoin de réfléchir parce que souvent, ce sont les collectivités qui portent l'équipement qui bénéficie à un territoire qui est souvent bien plus vaste que la seule collectivité. Il faudrait qu'il y ait des coopérations qui se fassent peut-être au-delà des communautés de communes, qui soient des supra-communautés de communes pour que tout le monde puisse contribuer à, peut-être, certains investissements parce que ce sont des charges qui sont très lourdes. Il faudrait quasiment qu'il y ait une sorte de maillage départemental, mais c'est un vœu qui aura besoin de mûrir certainement, mais c'est simplement pour faire remarquer que l'on a mis longtemps à prendre cette décision et si vous l'adoptez aujourd'hui, cela veut dire qu'il y aura un soutien aux équipements nautiques qui concernent les nouveaux mais aussi ceux qui existent quand ils ont besoin, parce que ce sont des équipements qui ont besoin d'évoluer en permanence.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruière, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer au sport et je donne la parole à Henri Bédât.

I-2 – SPORTS

(Rapporteur : M. Bédât)

M. Bédât : Merci Monsieur le Président.

Dans ce rapport, avec 3 967 000 € de dépenses et 73 750 € de recettes, vous retrouverez l'ensemble des actions désormais traditionnelles, des actions de soutien aux différents acteurs, aux différentes strates du monde sportif, des actions qui ont fait leurs preuves puisque nous avons toujours le ratio licencié/nombre d'habitants le plus élevé du pays. Mais dans ce rapport, vous trouverez également une nouvelle mesure destinée à aider les communes, encore une fois, pour améliorer leurs équipements sportifs.

Autre chapitre important bien entendu dans cette période préolympique, c'est toute l'animation, le soutien aux événements, aux réalisations en vue de Paris 2024.

Donc très synthétiquement, notre premier axe prioritaire reste la jeunesse et dans ce cadre, il vous est proposé de continuer à soutenir le sport scolaire pour 200 000 € ; les écoles de sport, rappelez-vous quand même que c'est 500 clubs quasiment et 30 000 jeunes ; maintenir notre mesure chèque sport, là aussi, 960 bénéficiaires sur la période précédente et dans ce cadre-là, pour favoriser le sport départemental, il vous est proposé d'adopter le principe d'aider les collectivités à améliorer, à construire quelquefois, en tous cas à améliorer leurs offres en termes d'équipements sportifs. Je crois que c'est une mesure importante attendue par pas mal de communes qui arrive aussi, après quelques années de pause et donc je pense que cela va permettre, notamment par rapport aux nouveaux règlements, aux normes thermiques, à un nombre de communes, si j'en crois les demandes qui tombent, d'améliorer. On a un règlement qui sera à adopter : on vous a mis un ersatz de règlement, il est à peaufiner, pour l'adopter en DM1.

Après les jeunes, c'est aussi aider les structures pour les encadrer et donc, dans ce cadre-là pour plus de 400 000 €, nous soutiendrons les comités départementaux et les différents organismes.

Nous continuons notre fidèle soutien à la profession sport Landes et je vous rappelle que c'est la structure qui gère les emplois sportifs, mais aussi qui assure pour bon nombre d'associations la gestion de la paye ; pour la formation aussi et nous serons toujours présents.

Troisième axe important, la promotion des sports, avec notamment le soutien au sport de haut niveau et notamment, le sport collectif d'élite qui ne comporte que deux clubs mais à l'occasion de la DM1, nous rectifierons sûrement à la hausse avec peut-être un troisième club qui viendra s'y joindre. Mais nous soutenons également les sportifs de haut niveau : je rappelle qu'il y a une soixantaine de landais que nous avons aidés l'année dernière et parmi ces landais, il y en a quelques-uns que l'on retrouvera peut-être à Paris l'année prochaine.

Autre chapitre important, c'est toute la dynamique autour de Terre de Jeux, de ce qu'on appelle l'animation olympique pour laquelle le Département a été labellisé. 23 collectivités, 23 communes sont labellisées et on a 6 centres de préparation aux jeux. Vous ne vous rappelez peut être pas des noms mais dans ce dossier, vous avez un exemple avec la commune de Capbreton qui nous sollicite pour un complément de subvention pour la création de sa salle de musculation, une salle qui est demandée par toutes les délégations qui viennent. Donc, il vous est proposé une somme de 45 920 € supplémentaires.

Des éléments importants aussi en matière de dynamique, c'est toujours le soutien à l'ACASAL. C'est le bâtiment que nous avons à Soustons dans lequel sont assurées des formations de BPJEPS notamment. Rappeler notre autre soutien pour tout ce qui est sport inclusif et je vous rappelle que nous avons un service sport intégration au Département. Le montant de la subvention n'intervient pas dans ce chapitre, mais je rappelle que c'est un service unique en France pour faciliter le sport pour les personnes handicapées. Donc, dans ce cadre de sport inclusif, on est toujours dans le soutien à Handisurf, on participe avec l'Etat à la démarche ALLVIS, c'est une démarche pour lutter contre les incivilités dans le monde du sport, rappeler que nous aidons aussi le sport-santé, mais également toute notre action pour l'égalité hommes-femmes dans le sport. Vous avez vu en termes de licences, il y a un décalage : on est plutôt à 60/40.

Rappeler aussi que nous allons aider dans ce cadre de Paris 2024 toutes les initiatives, les appels à projets et solliciter, en tous cas participer à l'accès à la billetterie en septembre 2024 pour des billets, non pas pour les élus, mais essayer de récupérer des billets pour les structures, pour les jeunes, pour les clubs de sport départementaux.

Le dernier volet du sport, c'est de développer les sports de nature. Je rappelle que nous avons un plan départemental d'espaces sites et d'itinéraires qui regroupe, je vous le rappelle à chaque fois, par exemple, la descente nautique de la Leyre. On va y retrouver aussi tout ce qui est parcours de sites de courses d'orientation.

Donc, il vous est proposé d'inscrire à nouveau une AP de 200 000 € et de prévoir 70 000 € de dépenses.

En conclusion-synthèse, 4 M€ pour le sport. Ce que je retiendrai, enfin ce que je vous demande de retenir, c'est l'aide supplémentaire pour la commune qui vient en parallèle de celle que vient d'annoncer Muriel sur la partie plan piscines. Donc, deux mesures importantes pour le développement du sport landais. Je vous remercie.

M. Le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ces rapports concernant le sport ? Salima Sensou.

Mme Sensou : Juste pour rappeler que demain auront lieu les États Généraux du sport avec des tables rondes animées par le Département autour des freins qui empêchent les filles d'accéder ou de continuer le sport. Juste pour dire que c'est un partenariat avec le CDOS et que suite au rapport fait par le Département sur l'égalité femmes-hommes dans le sport, les travaux continuent et demain, autour des tables, il y aura des joueurs, des dirigeants, etc. Donc c'est pour dire que c'est une très belle initiative des services de la démocratie participative pour animer les tables rondes de demain.

M. Le Président : Merci beaucoup. Vous aurez remarqué à travers les deux derniers rapports qui viennent de vous être présentés qu'il y a des modifications sensibles de nos règlements départementaux, tant sur les gymnases, que sur les piscines, que sur les équipements sportifs. Cela va venir renforcer le soutien aux collectivités qui veulent investir dans les équipements sportifs, parce que ce n'est pas toujours intuitif de le mesurer, mais on est certes en termes de licences sportives un des Départements qui est un des premiers en France, mais par contre, en termes d'équipements sportifs, on n'est pas si bien placé que cela. Donc on a peut-être besoin d'un rattrapage. C'est pour cela que je crois que le coup de pouce que l'on donne peut contribuer à améliorer le maillage en termes d'équipements sportifs sur notre département.

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer maintenant au dossier « favoriser les parcours éducatifs épanouissants », je donne la parole à Sylvie Bergeroo.

J-1 – FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS

(Rapporteur : Mme Bergeroo)

Mme Bergeroo : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Dans ce premier rapport, la volonté du Département est de favoriser donc les parcours éducatifs épanouissants pour les jeunes landais, ce qui va nécessiter une inscription budgétaire globale de 5,6 M€. Dans ce cadre, le Département accompagne la politique éducative territoriale en soutenant les communes et groupements de communes dans la construction, la réhabilitation des bâtiments du premier degré et assurer aussi la sécurisation des groupes scolaires. C'est à la fois un enjeu éducatif important mais aussi un enjeu d'aménagement de territoire.

Le Conseil départemental s'attache à accompagner les acteurs des politiques éducatives sur le département par l'attribution d'une aide à l'évaluation des projets éducatifs territoriaux, par sa participation à la démarche territoires éducatifs ruraux portée par l'Éducation Nationale, qui vise à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes, par la reconduction de son soutien au réseau Canopé, qui œuvre pour un plus large accès aux ressources pédagogiques, en particulier numériques à destination des enseignants et futurs enseignants.

Deuxième point : l'aide aux familles. Dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat, d'inflation forte, en 2023 nous maintiendrons évidemment nos interventions auprès des acteurs du système éducatif avec des aides permettant d'alléger les frais de scolarité. Une inscription globale de 2 930 000 € est nécessaire.

Première aide, c'est les aides au transport. Nous maintenons la prise en charge du coût de la gratuité des transports scolaires, organisée vous le savez dans notre département, d'une part par la Région Nouvelle-Aquitaine, mais aussi par les 4 autorités organisatrices que sont MACS, la Communauté d'agglomération du Grand Dax, l'Agglo du Marsan et le Syndicat mixte du Pays Basque Adour. 21 800 élèves bénéficient de cette gratuité, ce qui correspond à un allègement de charge scolaire en moyenne entre 80 et 90 € par enfant, ce qui nécessite à ce niveau une inscription donc de 2 M€. Il faut renouveler les conventions avec les différents opérateurs et en particulier la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous maintenons aussi l'aide aux transports individuels, en particulier pour les internes mais aussi l'aide individuelle des transports pour un montant pour l'un, de 180 000 € et pour l'autre, de 90 000 €.

Autre point, les bourses départementales d'études du second degré. Elles sont bien sûr reconduites avec une augmentation de 10% alors que les bourses nationales, elles, n'augmentent que de 4%, ce qui va permettre effectivement de pouvoir, pour les bourses départementales, suivre l'évolution de l'inflation.

En point 3, favoriser l'égal accès aux vacances et activités et loisirs pour tous.

En rappel, pour assurer une éducation de qualité, le Département des Landes porte un ensemble de dispositifs pour favoriser tout ce qui est accès à la culture, au sport, aux vacances, aux loisirs. Ces aides sont présentes depuis un certain nombre d'années et elles correspondent à une inscription budgétaire de plus de 1 M€.

Il y a un constat que l'on fait : malgré la conjoncture et la baisse du pouvoir d'achat que l'on observe aujourd'hui notre société, on a une augmentation significative du non-recours aux dispositifs d'aide aux familles dans notre département. C'est pour cela que nous vous proposons d'initier une étude sur la situation économique des familles des Landes en collaboration avec l'INSEE. Il nous apparaît important d'avoir un état des lieux pour essayer de comprendre pourquoi il y a ces non-recours et quelles seraient les actions que l'on pourrait mener dans ce cadre-là.

Pour 2023, nous reconduisons l'ensemble des dispositifs que vous connaissez déjà. Le dispositif des bons de vacances pour les séjours de vacances avec le principe du reste à charge complémentaire avec l'ensemble de nos partenaires de l'éducation populaire, avec la nécessité d'un versement d'acompte de 50% pour ces associations. Nous reconduisons le dispositif de soutien aux familles pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs. Nous soutenons les familles pour le départ des jeunes en classe découverte. Là aussi, un renouvellement. Concernant le plan de développement du centre de Biscarrosse, pour rappel, nous avons validé lors de précédentes assemblées une AP de 3 M€. Au vu de l'état d'avancement des études en cours, il y a une inscription à faire de 25 000 €.

Nous souhaitons aussi, évidemment, poursuivre l'encouragement des initiatives portées par l'ensemble des acteurs sur notre territoire en matière d'éducation. En premier, nous soutenons l'action des associations landaises qui organisent les séjours de vacances, dans leur logique d'amélioration de propositions faites aux jeunes, à la fois dans le cadre de l'accueil de la petite enfance mais aussi des séjours proposés pour les adolescents, pour l'insertion dans un environnement adapté pour les enfants en situation de handicap.

Nous renouvelons notre engagement sur la progression de la lecture avec le dispositif « Jeunes en Librairie », comme les dispositifs en matière de partenariat avec Lacq Odyssée permettant de promouvoir la culture scientifique auprès des jeunes, à travers deux actions que l'on a déjà longuement évoqué, je n'y reviendrai pas : « Savoirs en partage » et « Décollage immédiat ».

Juste sur ce point, je souhaite à vous préciser que nous avons la volonté de renforcer cette diffusion de la culture scientifique dans les Landes, avec une réflexion sur la création d'un futur centre scientifique itinérant, voire à terme un tiers-lieu dédié aux sciences. Il paraît particulièrement important aujourd'hui d'avoir cette volonté au vu de la défiance face aux sciences que peuvent avoir parfois certains jeunes, préférant en fait accorder leur écoute à ce qui peut circuler sur les réseaux sociaux et autres et pas forcément sur la rationalité et la logique scientifique.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Sylvie Péducasse, puis Julien Dubois.

Mme Péducasse : Merci Monsieur le Président. Juste pour appuyer la remarque de Sylvie sur ce dernier point par rapport aux ateliers scientifiques et pour faire écho à ce que disait Salima tout à l'heure en termes de transversalité, ce sont des ateliers qui participent aussi à déconstruire les représentations genrées pour les filles et donc, effectivement, cette question de la culture scientifique dans les établissements scolaires me paraît essentielle.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président. Juste sur l'accompagnement qui est fait au fonctionnement des formations landaises pour les étudiants, on écrit que l'on accompagne la majorité des étudiants... Oui je suis un peu trop tôt. C'est mon aspect visionnaire qui m'a joué des tours, j'étais en train de m'en rendre compte. Du coup, je vais vous laisser enchaîner.

M. Le Président : Je partage et l'expression de Sylvie Bergeroo et celle de Sylvie Péducasse. Je suis très inquiet, d'une part, de la diminution importante du nombre d'étudiants dans les filières scientifiques et d'autre part, de toute la reconstruction intellectuelle et scientifique à laquelle on assiste.

Quand on voit qu'il y a quasiment, selon des études d'opinions, un jeune sur quatre qui remet en cause les fondements essentiels que sont la théorie de l'évolution, le fait que la terre soit ronde, je suis, je vous le dis, particulièrement inquiet et c'est pour cela qu'il faut réellement réarmer la culture scientifique d'une part, et la formation scientifique des jeunes. On l'a vu pendant toute la crise sanitaire, la montée de pensées totalement irrationnelles sur la remise en cause, on ne va pas y revenir sur le débat sur les vaccins mais on voit que derrière tout cela, c'est la remise en cause de la science et de la vérité scientifique. Quand est amené à remettre en cause des choses qui sont acquises depuis des millénaires, c'est quand même particulièrement inquiétant parce que cela veut dire que ce sont des personnes qui ne sont plus accessibles au raisonnement. Je crois que c'est un travail colossal qui est devant nous pour reconquérir ces pensées.

C'est pour cela qu'on a besoin de travailler là-dessus. On aide beaucoup à ces éléments-là et je pense qu'il faut amplifier encore nos dispositifs pour renforcer l'enseignement et l'appropriation de ces éléments indispensables à la connaissance scientifique.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : Je vais redonner la parole à Sylvie Bergeroo sur donner aux jeunes la possibilité de choisir leurs parcours.

J-2 – DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS

(Rapporteur : Mme Bergeroo)

Mme Bergeroo : Merci Monsieur le Président.

Donc, donner aux jeunes la possibilité de choisir leurs parcours, effectivement, c'est une ambition que porte le Département. Dans ce cadre, nous cherchons à assurer la présence dans le département d'offres de formations universitaires attractives et dynamiques tout en travaillant à créer un environnement favorable pour l'accompagnement des familles et le soutien à l'orientation et à l'information, pour que ces jeunes puissent choisir des parcours de formation en toute connaissance.

Le premier point, développer les enseignements universitaires et la recherche. Depuis de nombreuses années, l'assemblée départementale appuie le développement de l'enseignement supérieur dans les Landes. Les partenariats noués ont permis d'initier des dynamiques importantes entre l'université et l'environnement socio-économique landais autour d'activités de formation, de recherche par des équipes implantées dans les Landes et la valorisation des savoirs et savoir-faire dispensés par ces équipes.

Il vous est proposé pour cela une inscription de 1 848 000 € en crédit. Pour le soutien au fonctionnement des formations landaises, il convient d'inscrire 60 000 € et 881 370 €, l'un pour l'université des Pays de l'Adour, pour l'université de Bordeaux et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents.

Par ailleurs, je vous rappelle la présence sur notre territoire de l'IUT avec ces trois départements, de l'ESPE, de formation des enseignants, de l'Institut du Thermalisme à Dax avec la première année PACES qui donc, vous le savez, a été validée il y a quelques années et qui se maintient au vu de ses résultats et l'université de Bordeaux considère qu'il est nécessaire aussi de délocaliser des présences de première année PASS. Ceci montre effectivement qu'il y a une certaine forme de dynamisme sur notre territoire, même si je tiens à vous préciser que le Département va participer à une réflexion de Mont de Marsan Agglo, pour s'engager sur un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et d'innovation pour permettre une plus grande présence certainement sur le territoire.

Notre partenariat avec les universités porte aussi sur l'innovation et la recherche, qu'il s'agisse d'allocations de recherche financées ou co-financées par le Conseil départemental, des activités de recherche développées sur Agrolandes, Monsieur Cyril Gayssot en a parlé précédemment, du soutien financier au groupement d'intérêt scientifique porte technologique Aquitaine bois et aussi pour la chaire Optima.

Concernant les activités sur Agrolandes, je souhaite vous rappeler qu'une chaire universitaire a été créée qui se développe, au sein de Xylomat, des recherches en lien direct avec le tissu industriel landais permettant d'avoir une synergie entre les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, ainsi que les acteurs économiques, permettant donc une diffusion de l'innovation dans un écosystème particulièrement vertueux.

Concernant le projet de création des bâtiments Xylomat 2 sur Agrolandes, différentes phases d'études ont été réalisées et ce qui va nécessiter un ajustement au niveau des inscriptions budgétaires que vous avez dans le dossier, en particulier donc la signature d'un avenant que doit signer le Président, donc, on vous demande votre accord.

Concernant les aides aux familles, dans un contexte, plus destiné aux étudiants et aux jeunes en formation, j'ai quelques chiffres à vous donner, mais vu le temps, je serai plus courte. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la situation des étudiants en France et dans les Landes en particulier, est une situation qui amène à une forme de précarisation forte, d'autant que l'inflation vous le savez porte essentiellement sur les produits alimentaires et les étudiants sont complètement touchés par cette situation.

Les dernières études le montrent, vous avez dû certainement le voir et en avoir connaissance, la grande majorité des étudiants, plus de 70% des étudiants, ont des situations complexes au niveau du paiement des loyers qui sont en particulier souvent des logements à passoires énergétiques. Vu le contexte, on peut imaginer l'augmentation de la pression des prix en la matière. La précarisation augmente et elle touche de plus en plus les étudiants de classe moyenne puisque dans les dernières études, 58% de ceux qui n'ont plus que 50 € pour vivre dans le mois font partie de la classe moyenne et ne sont pas boursiers. Juste cette parenthèse. Pour évoquer, forcément, évidemment et cela va conforter un petit peu ce que je vais vous présenter, la nécessité d'accompagner les jeunes en formation et étudiants. Nous renouvelons l'ensemble de nos dispositifs, c'est-à-dire à la fois les prêts d'honneur étudiants, les prêts d'honneur apprentis, les bourses Erasmus + permettant des échanges et la mobilité, les primes d'entrée en apprentissage, très appréciées dans les enseignements professionnels et pour les professionnels et les chambres consulaires aussi, l'aide aux apprentis participant à la finale des concours annuels, un des meilleurs apprentis de France, l'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire où on va travailler davantage avec les mutuelles et organismes d'assurance pour justement faire en sorte que cette possibilité soit connue des étudiants. Là, on est vraiment sur l'accompagnement financier.

Troisième point, contribuer au soutien et à l'information et à l'orientation des jeunes : cela concerne à la fois tout ce qui est en relation avec les organismes permettant de donner de l'information et accompagner l'orientation des jeunes mais aussi, comme on l'avait lancé lors de la période COVID, permettre aux jeunes de pouvoir avoir une insertion et accompagner les communes et intercommunalités et associations qui font l'effort de prendre en apprentissage, en stage ou en service civique des jeunes en formation.

Concernant ces soutiens, il s'agit d'accompagner la Boussole des jeunes portée par la MILO, de financer, parce que là, par contre, on est dans notre compétence, le CIO de Mont-de-Marsan et ses antennes. De la même façon, on a une volonté toujours prégnante, et on l'avait revalorisé lors du budget précédent, pour tout ce qui était aide à la construction-restructuration des lieux de formation et d'information pour les jeunes. Nous finançons évidemment et continuons à financer les Routes de l'orientation, comme tous les dispositifs qui sont portés par la Chambre de Métiers et de l'artisanat, dans leur volonté de promouvoir l'enseignement et le travail professionnel et surtout, tout ce qui va être emploi en alternance. J'en ai terminé.

M. Le Président : Merci, peut-être Monsieur Dubois, vous souhaitiez intervenir ?

M. Dubois : Merci Monsieur le Président. Sur l'accompagnement des filières de formation de l'enseignement supérieur, les filières landaises, vous évoquez que nous accompagnons la majorité des étudiants du territoire landais. Ce n'est pas tout à fait le cas puisqu'on est à 575 étudiants dans les trois filières citées, les trois filières universitaires. Il y en a déjà 1 500 sur le Grand Dax, donc, on doit être à beaucoup plus pour le territoire landais et du coup, je me demandais, mais vous avez peut-être répondu en partie lorsque vous évoquiez le plan que vous vouliez établir au niveau de Mont de Marsan Agglo sur l'enseignement supérieur. Je me demandais si ce règlement, si ces interventions ne pouvaient pas évoluer en arrêtant de se cantonner peut-être uniquement aux organismes de formations universitaires, l'IUT, l'Institut du Thermalisme et un autre, mais en regardant aussi d'autres filières de formations d'enseignement supérieur qui aujourd'hui sont homologuées par l'État, proposent des formations en phase avec les besoins du territoire et qui pourraient de ce point de vue-là, par le biais de fonds d'amorçage, accompagner les collectivités qui proposent ce type de formations d'enseignement supérieur sur leur territoire, tout en sachant que l'on peut tous considérer que c'est là aussi un critère et en tous cas une proposition visant à l'attractivité et au dynamisme de notre département.

Mme Bergeroo : Juste une question. Quelles formations évoquez-vous ?

M. Dubois : Par exemple, sur le territoire du Grand Dax, on a le CNAM qui propose des formations, on est en train de travailler sur une formation d'ingénieurs avec eux. Donc, cela peut faire partie des organismes qui ne sont pas universitaires mais qui peuvent entrer dans le champ de ceux que l'on accompagne.

Mme Bergeroo : Juste une précision, concernant les prêts d'honneur et les accompagnements financiers, ils ont la possibilité d'y accéder.

M. Le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a donc des autres de mandes de prises de parole ?

Simplement, Monsieur Dubois, vous l'avez évoqué à demi-mots hier quand vous avez évoqué les déchets, vous nous dites quelque part, concentrez-vous sur vos compétences. Là, on est totalement en dehors.

Sincèrement, si vous faites des analyses comparatives, c'est un sport très intéressant parfois, en matière d'enseignement supérieur aujourd'hui, en dehors des prêts d'honneur, on finance les bâtiments parce qu'on en est propriétaires, des IUT, Mont de Marsan, on va faire la halle technologique à Agrolandes, on finance de façon massive l'Institut du Thermalisme, la PACES, du moins ce qui s'appelait la PACES. On y met des moyens qui sont totalement en dehors de nos compétences. On est prêt à regarder d'autres filières, parce qu'il y en a, par exemple, aussi sur Mont-de-Marsan sur tout ce qui touche à l'école du design, l'école de management qui sont portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie, auxquelles on a, là aussi, au moins largement participé au début. On regarde toutes les initiatives donc moi, je ne ferme la porte à rien.

Aujourd'hui, pour rejoindre la problématique de Cyril Gayssot, c'est-à-dire l'attractivité de notre département, on sait très bien que l'une de nos faiblesses, c'est la présence de l'enseignement supérieur sur notre territoire. On a besoin de développer la présence de filières en matière d'enseignement supérieur.

Donc, naturellement on regardera toutes les initiatives, parce que je crois que cela ne peut qu'améliorer de toute façon la situation des étudiants landais, si on veut qu'ils restent et qu'on en attire d'ailleurs, il faudra que ces filières se développent. Mais on n'est que dans des mesures d'accompagnement, ce n'est pas nous qui prenons les initiatives mais c'est vrai que l'on s'était placés plutôt dans le domaine de la recherche appliquée avec les doctorants sur les IUT, sur la chaire, et je crois que vous avez dû lire cette semaine un article fort intéressant sur le travail en recherche appliquée entre le groupe Gascogne, la chaire bois et les IUT sur des recherches sur l'utilisation de sous-produits du bois. Il y a du travail qui est mené en agroalimentaire. C'est tout cela qui nous intéresse. Sur le thermalisme, on finance beaucoup de programmes de recherche.

S'il y a des choses pertinentes, il n'y a pas de raison qu'on ne les regarde pas mais, sincèrement, faites attention aux injonctions contradictoires. On y va et on est totalement en dehors de nos compétences donc ne nous en demandez pas plus non plus. On ne peut pas, quand cela nous arrange, être pour, et quand cela nous arrange moins, être contre. La cohérence, c'est ce qui doit guider notre action à tous.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruière, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Le Président : toujours sur la jeunesse, l'engagement citoyen au cœur des parcours de jeunesse, Muriel Lagorce.

J-3 – SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE

(Rapporteur : Mme Lagorce)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier représente un total de dépenses de 405 000 €. Il concerne l'engagement citoyen.

Nous reconduisons notre accompagnement à Landes Imaginations. Nous reconduisons bien entendu les Parcours d'engagement avec les bourses au permis, les bourses au BNSSA et l'aide à la formation des animateurs socioculturels. Nous poursuivons notre accompagnement du dispositif « Collégiens, citoyens » en partenariat avec les Francas des Landes et nous contribuons aux initiatives et aux innovations dans le domaine de la jeunesse avec le soutien à des conférences et coéditions et des démarches d'observation et d'expérimentation.

Voilà, Monsieur le Président.

M. Le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Des demandes de prise de parole ? Non ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer maintenant à la Culture et particulièrement au soutien au développement culturel et actions culturelles départementales, je donne la parole à Rachel Durquety.

K-1 – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES

(Rapporteur : Mme Durquety)

Mme Durquety : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Avec une inscription de 5 790 000 € pour le développement culturel, le dossier K1, puis de 3 597 000 € pour le dossier K2 « patrimoine », je vais vous présenter deux petits budgets à l'intérieur de ce budget primitif.

Il est important de le rappeler car de nombreux opérateurs ou élus l'oublent parfois, la Direction de la Culture et du Patrimoine n'intervient pas avec les mêmes masses financières que d'autres Directions de ce Département. Nous parlons aussi de budget constant avec de nouveaux projets qui montent en gamme et de nouveaux opérateurs. Il est évident que l'on devra procéder à de nécessaires rééquilibrages, j'insiste bien, pour que chacun - opérateurs mais également élus et peut-être même au sein de cette assemblée - mesure bien cette réalité comptable qui conduit à expliquer qu'une subvention n'est pas un abonnement et est amenée à évoluer. Cependant, nous devons nous féliciter de voir nos crédits culturels et patrimoniaux sanctuarisés quand d'autres collectivités abandonnent petit à petit le champ culturel et surtout, ces sommes équitablement réparties permettent un bon accompagnement de nombreux opérateurs dans le cadre de ce qui est la marque de fabrique de ce Département : la solidarité territoriale et le soutien à une filière professionnelle, en l'occurrence culturelle.

Vous avez sans doute bien identifié maintenant, d'une part, tout l'apport des différents services de la Direction de la Culture et du Patrimoine qui sont opérateurs culturels, menant des actions en régie directe qui stimulent les territoires par des offres professionnelles qualitatives et variées, ce volontarisme favorisant l'émergence de ressources culturelles locales et d'autre part, toutes ces propositions locales sont accompagnées par le biais, entre autres, de subventions, sans oublier tout l'accompagnement logistique et humain. Inlassablement, techniciens et chargés de mission restent

en veille, en lien avec le territoire, prodiguant conseils et ingénierie culturelle. Car il ne suffit pas de rêver de clinquant, lieux de diffusion surdimensionnés. Un projet culturel s'anticipe, se construit pas à pas, tient compte des réalités de la filière, de la maturité et des attentes locales.

Notre Département reste attentif à ce domaine qui est durablement ébranlé après les crises successives dans toutes ces dimensions artistiques, sociales et économique. Comme dans d'autres secteurs, ce sont particulièrement les petits opérateurs qui souffrent, plus que les grosses productions qui voudraient tout niveler sur leur passage sans une attention particulière des institutions.

Dans les heures graves que vit notre pays, il n'y a pas à s'étonner de cet investissement fort de notre collectivité en faveur de la culture et du patrimoine. Cette politique complètement connectée aux autres politiques départementales en faveur de l'éducation, l'aménagement du territoire, la solidarité, contribue dans ces temps perturbés à procurer des moments d'évasion autant que de réflexion et de partage et elle encourage également les parcours de citoyens engagés, aussi bien dans leur vie que dans la cité.

Commençons par le soutien à la filière du spectacle vivant qui s'articule autour de l'aide à l'investissement. Deux projets attendus sur le territoire : les travaux de réhabilitation du Café Music de Mont-de-Marsan qui n'ont pas débuté dans les délais impartis compte tenu des disponibilités de matériaux, mais sont en cours désormais, avec une livraison prévue pour début du semestre 2024, et le futur pôle d'art plastique de Labenne porté par la Communauté de communes MACS. Là encore, les travaux ont démarré avec un peu de retard mais avancent désormais, tandis que s'engagent le recrutement de son Directeur et la définition précise du projet culturel.

Puis en point B, le soutien aux programmations des saisons culturelles et des festivals. Cette enveloppe est encadrée par un règlement qui s'attache à proposer des accompagnements adaptés face à une disparité de projets. Elle permet de soutenir des disciplines particulièrement fragiles au plan national et d'autres trop peu représentées dans notre département. Pour mémoire en 2022 et pour répondre à une question de Mme Dedieu en commission, de nombreux projets, que ce soit au titre du règlement ou par un accompagnement dans des enveloppes sectorielles, ont été aidés dans le domaine de la musique, du théâtre, des arts visuels. 21 festivals, 15 associatifs et 6 communaux ont été soutenus par le Département et les fourchettes d'aides vont de 2 000 € pour le Festiv' CornemuseS de Soustons à 150 000 € pour le festival Musicalarue de Luxey. 27 festivals également été soutenus hors règlement avec les 1 000 € pour le festival d'arts visuels initiative femmes de Villeneuve et jusqu'à 8 000 € pour le festival Moments musicaux de Chalosse.

Importance de cette enveloppe de 189 000 € en point C pour le soutien aux arts de la scène et de la rue. Derrière ce vocable, il faut comprendre le théâtre, le conte, les arts du cirque et ceux de la rue. Des formats de spectacles vivants particulièrement fragilisés depuis la période COVID.

J'insiste sur deux autres enveloppes qui traitent spécifiquement de la culture Gasconne et je le répète, le soutien du Département ne se limite pas à ses accompagnements financiers puisque les chargés de mission qui suivent les dossiers sont aussi des spécialistes dans leurs domaines qui accompagnent les opérateurs tout au long de l'année et les préparent à toutes les orientations prises ici même en assemblée.

Participant à l'identité culturelle landaise, il y a la musique, accompagnée au travers du point D. Cette enveloppe représente à elle seule 40% du budget consacré au développement culturel. On y retrouve les 1 737 750 € de la participation du Conseil départemental au Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes qui porte toujours le projet d'Orchestre à l'école de Gabarret, 43 000 € pour l'UML qui fédère 78 sociétés musicales, une enveloppe de 462 000 € est réservée en 2023 pour le soutien à la diffusion mais également pour le soutien aux opérateurs qui œuvrent plus globalement en faveur de la musique et de la danse.

Vous noterez en point E toujours le soutien aux programmes d'éducation artistique et culturelle qui sont développés à l'échelle du département par les CMR, les JMF à la Ligue de l'Enseignement et sur Cœur Haute-Lande par l'association Musicalarue. A noter que depuis 2015, l'association Collectif pour l'accès des jeunes à la culture organise et finance tous les transports des scolaires vers les salles de spectacle ou de cinéma pour le compte des trois opérateurs que je viens de citer dans le cadre d'une enveloppe spécifique.

Quittons le spectacle vivant pour le point 2, soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle, avec un crédit global de 581 900 €. Vous le savez, notre Département est présent à tous les stades de la filière, écriture de ces scénarii, éducation à l'image, aide à la production, réhabilitation et soutien des salles qui sont magiques majoritairement associatives et municipales. Vous devriez entendre parler de ces différents sujets avec l'ouverture en cours d'année du Pôle Image face à la gare de Dax dans un lieu qui regroupera le bureau d'accueil des tournages et l'association du cinéma Plein mon cartable et toutes les actions territoriales qui en découlent et s'amplifieront à partir de ce moment-là.

En point 3, c'est le soutien à la filière des arts plastiques et visuels qui voient sans cesse fleurir de nouveaux opérateurs et de nouveaux projets. Nous avons déjà évoqué celui de Labenne. Le Département se réjouit de cette dynamique qui vient compléter le travail développé par des opérateurs que nous accompagnons de longue date, tel que la Forêt d'art contemporain sur le territoire du Parc régional, le centre d'art contemporain à Mont-de-Marsan ou encore la Maison de la Photographie de Labouheyre.

J'en arrive en point 4 à toutes les actions qui sont menées en régie directe par les équipes de la Direction de la Culture et du Patrimoine qui jouent aussi un rôle d'opérateurs culturel de manière ambitieuse, diversifiante et de solidarité territoriale. Une enveloppe qui sert à développer de nombreux dispositifs départementaux depuis 6 ans qui mettent l'accent sur des projets ambitieux pour différents publics. Il y a le toujours le XL Tour pour les groupes musicaux landais, les résidences d'artistes en collège, culture en herbe, qui sont une aide, aussi bien à la création pour les artistes et qui bénéficient de formidables espaces de rencontre entre collégiens et artistes, la charte de chant choral ou encore le projet Gascon qui valorise la culture Gasconne auprès de près de 54 classes en 2022.

Je m'attarde sur l'actualisation du schéma départemental des enseignements artistiques. Il constitue une des compétences obligatoires des Départements qui est issue de la loi de décentralisation de 2004. Le nôtre date de 2007. Depuis lors, l'écosystème des enseignements artistiques dans les Landes a fortement évolué. Il est important de réévaluer les usages et les attentes des citoyens à un moment où le tissu associatif s'interroge sur le renouvellement des bénévoles et où les collectivités publiques sont confrontées à la hausse générale des coûts de fonctionnement de leurs services publics.

J'assistais mardi à une visio à l'initiative du Ministère de la Culture, durant laquelle les mêmes thématiques furent évoquées. Dans le même temps, le Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes est interrogé sur des perspectives d'adhésion de nouvelles communes ou intercommunalités à son modèle. La démarche d'actualisation du schéma départemental peut donc générer de nouveaux espaces de concertation entre les différents échelons administratifs, Département, collectivités locales et tissu associatif sur les enjeux d'un maillage départemental de l'offre d'enseignement artistique, et pourrait permettre d'identifier par le Département de nouveaux enjeux dans la recherche d'un équilibre entre les différents axes d'intervention de sa politique culturelle.

Il s'agit pour le moment de prendre acte du lancement d'une aide à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation de ce schéma avec, dans l'idéal, le lancement de la démarche à l'automne prochain envisagée sur deux années et réalisée à l'appui d'une étude de diagnostic et de prospective confiée à un prestataire spécialisé.

En grand C, c'est tout le soutien aux acteurs culturels pour la mise à disposition d'équipements scéniques et muséographiques. Vous savez que le Département est propriétaire d'un parc scénique, prioritairement utilisé par nos propres manifestations mais qui est fréquemment mis à disposition des opérateurs culturels du territoire, une subvention à nature valorisée dans les bilans de l'accompagnement du Département.

Et pour finir en point D, les 660 950 € pour notre participation à l'EPA Festival Arte Flamenco.

En conclusion, je vous propose de vous prononcer sur une inscription budgétaire de 5 790 000 € de dépenses et 271 000 € de recettes pour ce dossier qui a reçu l'approbation de la commission intérieure du 16 mars dernier.

M. Le Président : Merci beaucoup. Jean-Luc Delpuech.

M. Delpuech : Monsieur le Président, pour remercier les services du Département, le service culturel qui a accompagné le projet de pôle culturel de Labenne qui est un projet régional et national entre Bordeaux et Saint Sébastien, qui sera ouvert aussi, évidemment, aux collégiens et lycéens. Actuellement, trois ateliers se réunissent : un atelier environnement culture, un atelier pédagogique culture et artistique également, pour porter le projet définitif et je voulais dire ici que grâce au Département qui a fait adhérer aussi l'Etat, la Région et la DRAC. C'est un très joli projet auquel il faudra donner vie et je suis très satisfait et très heureux d'avoir porté, depuis huit ans déjà ce projet. Cela a été presque aussi rapide que la traversée du Marais d'Orx.

M. Le Président : J'ai vraiment l'impression que cela a été beaucoup plus rapide.

Est-ce que sur la politique culturelle il y a d'autres demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer au dossier K2 sur le patrimoine culturel, je redonne la parole à Rachel Durquety.

K-2 – PATRIMOINE CULTUREL

Mme Durquety : Un dossier qui regroupe toutes les actions en faveur du patrimoine, nos deux musées départementaux, mais également le volet lecture publique ainsi que les archives.

Je pense que chacun a aujourd'hui bien identifié tout l'apport de la médiathèque départementale en matière de lecture publique. Au travers d'aides financières pour accompagner la création de médiathèques, il y a tout le soutien aux 125 médiathèques et points de lecture de proximité, puis la mise à disposition des collections classiques, ouvrages jeux, DVD et la poursuite du développement des ressources numériques au sein d'une médiathèque qui est classée par l'État bibliothèque numérique de référence qui porte Médialandes.

Il y a aussi tout le volet formation des bénévoles et professionnels du réseau de lecture publique. 76% sont des bénévoles sur 689 en 2022 qui ont reçu cette formation. Et puis, il y a les 154 500 € pour le rôle d'opérateur culturel de la médiathèque des Landes. Je ne cite que les principaux : « Les Itinéraires » que vous connaissez qui sont proposés au réseau, les « Rendez-vous » que vous connaissez bien aussi et le salon « Le Polar se met au vert » qui est travaillé avec la ville de Vieux-Boucau. Et actuellement en cours, le magnifique dispositif « Un livre à tout âge » qui vise à distribuer un ouvrage ou un chèque lire à trois âges clés de la vie d'un jeune landais. Et puis enfin, la fin tant attendue de la réhabilitation des locaux de la médiathèque des Landes qui permettra à la structure d'amplifier sa mission de tête de pont du réseau de lecture publique landais, en accueillant, notamment, les formations, des conférences. Concernant le service patrimoine, il organise tous les accompagnements financiers destinés à la protection du patrimoine protégé public et également le soutien aux musées qui sont labellisés Musée de France, y compris pour la programmation scientifique et culturelle et il sait s'adapter aux urgences comme ici, pour la restauration de la grange à charbon du site de Brocas les Forges qui met en lumière le passé de notre département.

Puis viennent en grand C les soutiens aux projets patrimoniaux structurants dans le cadre d'un partenariat historique avec le préhistoSito de Brassempouy, le musée de la Chalosse et l'Abbaye de Sorde. Ce sont des partenariats qui se concrétisent de manière différente : avec le préhistoSito de Brassempouy, qui a reçu l'artiste et autrice Erolf Totort en résidence, nous avons pu vous présenter l'expo itinérante - j'espère que vous l'avez bien regardée en arrivant dans la salle - « Voyager avec Ava, la préhistoire dans les Landes » qui est visible donc à l'entrée de la salle et qui met en valeur différents sites de notre département, et également le tiré à part que vous avez sur vos pupitres du Festin qui présente également les travaux de recherche du préhistoSito de Brassempouy.

Et puis, avec le site de Sorde, c'est un partenariat différent qui a reçu une reconnaissance nationale avec la classification de ce site en site régional emblématique de la mission Berne au travers de la Fondation du Patrimoine. Ce travail des équipes départementales pourra entraîner les collectivités locales, communautés de communes et commune de Sorde dans une convention tripartite qui a été signée sur place par le Président Fortinon il y a maintenant quelques années, ainsi que les habitudes de travail de nos chargés de mission avec les partenaires déjà cités, ont permis de faire émerger le site parmi d'autres choix possibles. A la clé, une jolie enveloppe de plusieurs centaines de milliers d'euros et une visibilité nationale.

Puis viennent les actions patrimoniales menées par le Département au travers des deux musées départementaux. A côté de leur axe de conservation et des expositions permanentes, ils jouent localement un rôle d'opérateur culturel en développant tout un cycle ambitieux d'animations, de saison culturelles qui méritent votre attention, expositions de grande qualité, programmes de recherche, restitutions publiques de ces travaux avec les universités de Pau et de Toulouse, propositions pour les scolaires qui accourent en masse. Et pour faire écho à ce que disait à l'instant le Président, nous avons des conférences qui ont été proposées et des rencontres entre scientifiques de haut vol et des jeunes landais. Tout récemment, nous avons à Mont-de-Marsan une rencontre entre un chercheur du CNRS et les élèves de l'école des courses hippiques de Mont-de-Marsan.

Pour le volet connaissance du patrimoine, 175 000 € sont inscrits en investissement pour l'aide à la création, la médiation et l'achat d'œuvres et autres actions transversales de connaissance du patrimoine et 98 000 € en fonctionnement pour les mêmes actions.

Les archives départementales, dans le cadre de leur compétence obligatoire de collectage, de classement et de conservation de fonds privés au public, sont également engagées dans le pilotage d'un système d'archivage électronique. Afin de renforcer cette démarche, des formations seront accessibles par les collectivités qui pourront en bénéficier.

Toutes les actions font l'objet de communication aux citoyens via des médiations réalisées sur place aux archives départementales ou des programmes numériques sur le site archiveslandes.fr.

Les futurs sujets seront abordés à l'occasion des JO : ce sera l'histoire du sport dans les Landes et Bernard Manciet à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Pour l'ensemble de ces actions beaucoup plus riches que ne le laisse entrevoir cette rapide présentation, nous vous proposons d'inscrire 3 957 000 € en dépenses et 51 000 € en recettes.

M. Le Président : Est-ce que sur ce dossier, concernant le patrimoine culturel, il y a des observations ? Dominique Degos.

Mme Degos : Je voudrais venir en complément de Rachel Durquety parce que l'heure avance mais néanmoins, je crois que c'est important de mesurer la qualité des propositions culturelles qui sont proposées par les services départementaux et les musées départementaux et je crois qu'on ne peut que se réjouir d'avoir cette qualité dans notre département. Donc je voulais vraiment venir en appui pour que toutes ces actions, nous en mesurions l'importance et il est important pour nous élus aussi d'y être présents. Voilà.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Christine Fournadet.

Mme Fournadet : L'occasion m'est donnée, moi également, de remercier les services du Département excusez-moi, et les agents bien sûr qui sont particulièrement attentifs aux projets de nos collectivités. Par exemple, je voudrais souligner le travail qui est fait par M. Aurélien Simonet qui est chevet de notre site de Brassempouy, qui est un amoureux de notre site de Brassempouy et qui a effectué un travail extraordinaire en collaboration avec tous les médiateurs de notre site.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer au dossier suivant sur le budget participatif citoyen des Landes et je redonne la parole à Sylvie Bergeroo.

L-1 – BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES

(Rapporteur : Mme Bergeroo)

Mme Bergeroo : Merci Monsieur le Président. Dans ce dossier, deux points. Des ajustements de crédits en investissement à hauteur de 1 800 000 € concernant les différents ajustements du BPC1, BPC2 et BPC3. Ensuite, deux points que l'on avait déjà évoqués en DM2 et qui correspondent aux lignes budgétaires. La possibilité de remboursement des frais de transport et de restauration des membres de la commission citoyenne et ensuite, l'adhésion à l'Institut de la concertation de la participation citoyenne pour l'année 2023.

Je vais donc vous donner les résultats puisque la phase du vote s'est terminée le 22 mars et j'ai les premiers résultats. Vous savez que le vote était 100% numérique. Il y a eu exactement 23 106 votants. Par contre, seulement 21 985 votes validés puisque certains n'ont pas forcément été jusqu'au bout de la procédure, ce qui correspond quand même à 95% des votes, ce qui est quand même un taux important. Il y a eu 500 votes réalisés directement sur les tablettes lors de nos présences sur les marchés ou dans les EHPAD qui l'ont souhaité. Je précise juste que toute la proposition a été faite par le service d'une présence dans tous les EHPAD dans le département. Seulement 5 nous ont sollicités directement. 70 événements ont eu lieu sur tout le département, à la fois par les membres du service, mais aussi avec les conseillers numériques dans le cadre des médiathèques et autres, tout support et tout site ouvert permettant d'accueillir du public. La moyenne des votants est de 2,94 choix. C'est très statistique. Donc, près de 3 choix puisque vous savez que l'on pouvait voter entre 2 et 6 projets. Donc la moyenne est de 2,94 qui correspondait aux dispositifs précédents puisqu'on donnait 3 votes possibles et donc, cela correspond à la moyenne.

Ce qui ressort des premiers résultats, je vous rappelle que la publication officielle des résultats aura lieu le 3 avril puisque samedi on se réunit avec la commission citoyenne pour valider l'ensemble des résultats et contrôler l'ensemble des votes qui ont été réalisés.

Une petite précision. Ce que l'on peut observer, c'est que les votes sont essentiellement liés à l'environnement proche du votant puisque, on a pu le constater, lorsqu'on était sur les marchés, la première question est : « Qu'est-ce qu'il y a dans ma ville ? Qu'est-ce qu'il y a autour de moi comme projets ? » et effectivement, le vote est centré essentiellement sur cela, ce qui correspond évidemment à une volonté d'amélioration de son environnement. Ensuite, autre élément que l'on peut observer, c'est la nécessité d'un accompagnement au plus près de certains de nos concitoyens landais sur l'utilisation du numérique. Ce qui fait, en termes de résultat réel net, 22 500 votants.

M. Le Président : Je vous remercie pour ces précisions qui sont toutes fraîches. Cela témoigne quand même que, malgré quelques craintes, le Budget Participatif rencontre un public assez important.

Mme Bergeroo : Je voulais remercier l'ensemble des services de leur engagement sur cette période longue sur l'ensemble du dispositif, mais surtout sur cette période de votes. Je voulais remercier aussi l'ensemble des conseillers numériques qui ont vraiment joué le jeu pour nous accompagner dans cette démarche, remercier aussi l'ensemble de membres de la commission citoyenne qui eux-mêmes ont pris en charge beaucoup de dossiers et qui ont participé, qui ont vraiment accompagné parfois les votes, pour beaucoup de concitoyens, et ensuite vous remercier chers collègues pour tous ceux qui ont participé sur les marchés pour nous accompagner.

M. Le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer maintenant aux questions financières, je vais donner la parole à Dominique Coutière sur les délégations données au Président.

M-1 – DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

(Rapporteur : M. Coutière)

M. Coutière : Merci Monsieur le Président. Chacun a reçu un dossier qui fait quand même à peu près 30 pages que je vais vous lire attentivement, pour les délégations qui ont été données au Président au titre des régies, des assurances, du contentieux, des marchés publics, des adhésions aux associations, la mise à disposition des biens, la préemption au titre des espaces naturels sensibles, au titre des dons et les legs, les attributions que l'on a demandées ou sollicitées de la part de l'État et les mandats qui ont été donnés aux conseillers départementaux.

Est-ce que vous m'en faites grâce ? Je vous remercie.

M. Le Président : C'est obligatoire et si quelqu'un a des questions à poser, qu'il n'hésite pas, c'est fait pour ça.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : la voie vient d'être tracée pour M. Bédât sur le personnel départemental, élus et subventions.

M-2 – PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS

(Rapporteur : M. Bédât)

M. Bédât : Merci Monsieur le Président.

Un dossier à 1 214 250 € en dépenses et toutefois 431 500 en recettes. Il s'agit principalement de mises à disposition.

Dans ce dossier, on retrouve les thématiques classiques à ce stade de l'année et notamment du budget, avec quand même trois points nouveaux qui concernent l'accompagnement des agents du Département. Classiquement on va retrouver les créations de postes que vous avez en annexe 2, sachant qu'il y a un poste qui est cofinancé dans le cadre de conseiller numérique.

Le deuxième chapitre correspond aux transformations de postes suite à des départs à la retraite, mobilités internes, disponibilités. Vous retrouvez tout cela en annexe 3.

La révision de contrats. Vous avez donc quelques contrats qui arrivent à échéance et qui se renouvellent dans les semaines qui viennent.

Le quatrième dossier concerne les modalités de recrutement sur certains emplois permanents que vous avez en annexe 4.

Ensuite donc nous avons trois dossiers spécifiques à l'accompagnement des agents. Le premier, c'est la mise en place du décret relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, selon le décret du 22 juillet 2022.

Donc, un ensemble d'actions qui sont mises en place avec, notamment, une prise en charge financière par la collectivité d'actions de formation dans la limite de 2 000 €. Ce dossier a reçu avis favorable du comité technique en 2022.

Deuxième mesure en faveur des agents, le forfait mobilité durable. C'est un forfait qui a vocation à encourager les agents à utiliser des transports alternatifs respectueux de l'environnement entre leur domicile et leur lieu de travail. Il participe donc à l'engagement de la collectivité dans une démarche vertueuse et exemplaire en matière du respect de l'environnement et d'optimisation des coûts et donc, il y a un avis favorable du comité social territorial qui remplace le comité technique. Vous avez le détail de la mise en place de ce forfait.

Autre mesure pour les agents du Département, le service social du département qui attribue chaque année, sous conditions, des aides sociales au personnel. Vous avez le montant des prestations en annexe 5.

Ensuite, une modification sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions et des sujétions c'est-à-dire le RIFSEEP des adjoints techniques des établissements d'enseignement. On se réfère à la délibération de juin 2022 qui prévoyait l'évolution de ce régime indemnitaire. Il vous est proposé de modifier la grille actuelle pour le groupe C4.

Ensuite nous avons classiquement la mise à disposition de moyens aux agents départementaux et aux élus dans l'exercice de leur mandat. Là aussi, on fait référence, notamment pour les employés, à des délibérations de 2015.

Ensuite, nous allons nous avons tout un volet subventions qui sont importantes en montants, notamment pour les associations qui sont en lien avec le quotidien des agents, à savoir le Comité d'Action Sociale et l'AGRAD, le restaurant administratif qui est en partenariat avec la préfecture qui délivre plus de 27 000 repas par an.

Pour le CAS, il vous est proposé 640 000 € et pour l'AGRAD 300 000 €, sachant qu'en retour puisqu'il y a des mises à disposition de personnels, nous recevrons des recettes de 100 000 € et 330 000 € pour l'AGRAD.

Autre subvention pour l'Amicale des Elus du Département des Landes pour la retraite des élus. On se réfère à une loi de février 92 où il faut donc verser à l'association une subvention d'équilibre d'un montant de 90 000 €.

Autre subvention à l'Association des anciens maires des Landes pour leur action dans l'éducation civique des jeunes landais : 900 €.

La subvention traditionnelle aux organisations syndicales landaises représentatives à la maison des syndicats. Vous avez huit organisations.

Un soutien aux associations d'anciens combattants et retraités militaires de 24 000 €.

Un soutien aux collectivités landaises qui organisent des rassemblements dans les Landes d'habitants de communes en France portant le même nom : 2 000 €.

Voilà Monsieur le Président. En dépenses : 1 214 250 € et en recettes : 431 500 €.

M. Le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Julien Dubois.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président.

Une question. Je vois une augmentation des frais de fonctionnement pour les groupes d'élus de 100 000 €, passant de 275 000 € à 376 000 €. Je n'ai pas vu d'explication à cette augmentation. Est-ce que vous la connaissez ?

M. Bédât : moi non plus je n'utilise pas de véhicule. Si quelqu'un veut se dénoncer ici, il peut le faire. Franchement, je n'ai pas de motivation particulière sur ce sujet.

M. Le Président : Dans l'assemblée précédente, on avait eu une remarque de la Chambre régionale des Comptes qui nous disait qu'il fallait que l'on calcule sur le net. Là, je crois qu'on est revenu sur le brut. M. Naud qui est présent va peut-être nous préciser tout cela, clairement.

M. Naud : Monsieur le Président, Mesdames-Messieurs les conseillers départementaux, concernant l'augmentation de l'enveloppe des frais d'élus, c'est tout simplement une application des dispositions de la réglementation, notamment d'une loi, la loi 3DS qui permet d'augmenter les plafonds. Donc, on applique tout simplement le dispositif législatif au regard de la situation rencontrée au sein du Conseil Départemental des Landes pour les groupes d'élus.

C'est une simple mise aux normes par rapport à l'évolution législative.

M. Le Président : Cela veut donc dire qu'il y a une augmentation des plafonds et aujourd'hui, si on regarde la consommation de l'exercice 2022, sur quel montant est-on ? Ah, c'est une question piège !

Je pense que c'est la question subsidiaire de M. Dubois. S'ils peuvent augmenter leurs dépenses ou celles des autres groupes, je présume que c'est cela. Cela dépend combien on a dépensé cette année et si vraiment les 100 000 €, on vous fera un point. On écrira à l'ensemble des groupes pour voir s'il y a des modifications sur les affectations de moyens. D'autres questions sur ce sujet ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédât, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : je donne la parole à Julien Paris pour le dossier informatique et télécommunications.

M-3 – INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

(Rapporteur : M. Paris)

M. Paris : Monsieur le Président, en 2023 la collectivité poursuivra ses efforts en matière de cybersécurité et sécurisation de l'ensemble des systèmes d'information et de la dématérialisation des procédures.

Sur le premier point, l'équipement des services départementaux autour des moyens généraux, informatiques, réseaux et télécommunications, vous trouverez le bilan 2022 en annexe 2. Je vous fais grâce de la lecture.

Concernant les actions 2023, il y a deux volets majeurs : le volet infrastructure du système d'information, avec le raccordement de la fibre des différents sites du Département dès leur éligibilité, et la généralisation de la nouvelle suite bureautique et des outils collaboratifs dans la collectivité.

Le deuxième volet concerne le volet sécurité du système d'information avec l'implémentation d'un renforcement du contrôle des accès au réseau, et le lancement des premiers projets de priorité 2, pour un montant de 1 113 000 €. Il est aussi proposé d'inscrire un montant de 69 000 € dans le cadre des refacturations en recettes des différents budgets annexes dont vous avez la liste, et d'inscrire au budget primitif 2023 en investissement 870 000 € pour le renouvellement et la modernisation du parc informatique et téléphonique.

Autre point : l'adhésion aux programmes du Syndicat Mixte ALPI. C'est le plan départemental d'inclusion numérique que le Département a co-signé en partenariat avec l'État et l'ALPI pour installer des conseillers numériques notamment dans les maisons France Services. A ce jour, il y a 7 conseillers numériques recrutés par le Département, 6 conseillers numériques sur 6 circonscriptions, et qui regroupent les 27 maisons landaises de la solidarité. Un autre conseiller numérique est mis à disposition de la Maison Landaise des personnes handicapées à Mont-de-Marsan, et d'autres conseillers numériques, vous le savez, sont recrutés par des communautés de communes ou des associations. Enfin l'ALPI a également un conseiller numérique à sa disposition.

En 2022, l'objectif est d'obtenir un ou deux lieux labellisés supplémentaires dans chaque territoire d'intercommunalité, et l'ALPI accompagne le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du département landais.

Sur ces points, il est proposé d'inscrire 30 000 € pour le plan départemental d'inclusion, et 3 000 € pour la labellisation des lieux d'accueil de médiation numérique.

Sur la participation statutaire à l'ALPI, il est proposé 19 000 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 150 000 € pour la subvention de péréquation à l'ALPI, 125 000 € au titre de la compétence maintenance des matériels et équipements informatiques qui couvrent 1 396 postes et 527 imprimantes réparties sur 118 sites, et 223 000 € de participation du Département à la compétence logicielle.

Informatisation des services sur le bilan 2022 : vous l'avez également en annexe 2.

Mise en place d'outils informatiques en 2023 : il vous est proposé d'inscrire un budget de 300 000 € afin d'acquérir de nouveaux outils informatiques en investissement et en fonctionnement, 450 000 € pour la maintenance externe des applications informatiques du Département et des prestations techniques associées.

Renouvellement d'adhésion du Département à diverses associations : on inscrit un crédit d'un montant total de 10 000 € pour l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), pour l'association « *Echanges de données dans l'espace sanitaire et social* », pour l'Association des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics rattachés Utilisateur Cegid Public, et le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

Concernant les projets d'interconnexion des sites du Département : vous vous en souvenez peut-être, en novembre 2022 l'Assemblée départementale s'était prononcée favorablement pour la mise en œuvre par le Département des Landes d'un nouveau centre de données connecté aux deux centres de données existants situé Mont-de-Marsan, et avait déposé auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une demande d'aide financière dans le cadre du REACT et du Fonds Européen de Développement Régional. Le montant total de l'opération est de 1 829 650 €, avec une participation à hauteur de 50 % de la Région, soit de 914 825 €.

Le calendrier prévoit une opérationnalité des liens en fibre optique entre le centre de données de l'Hôtel du Département et le site de Domolandes pour la fin d'année 2023.

Il est donc proposé d'inscrire en investissement 2 800 000 €, et une recette prévisionnelle de 914 000 € au regard de la subvention Région et Fonds Européens, d'inscrire également en investissement 100 000 € pour CP 2023, et 30 000 € au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Enfin, crise COVID, télétravail et équipements numériques : là aussi, nous avons déposé un dossier auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le même fonds, pour un investissement de 903 858 € avec 50 % de participation, soit une aide de 451 929 €. Il est donc proposé d'inscrire cette recette pour le budget 2023.

Au total, ce rapport présente un montant de dépenses de 6 223 000 €, et un montant de recettes de 1 434 000 €.

M. Le Président : Je vous remercie. Ce sont des investissements importants, en particulier sur la sécurisation et sur le télétravail. Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on va passer sur le rapport d'information sur la dette du Département et je redonne la parole à Dominique Coutière.

M-4 – RAPPORT D'INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES

(Rapporteur : M. Coutière)

M. Coutière : Que faut-il dire sur la dette ? Vous le savez déjà. D'abord, on a une dette qui est la moins risquée de toutes. C'est le plus important.

Deuxième sujet, on a pendant longtemps travaillé avec une dette qui était basée sur l'Euribor et qui nous a fait bénéficier de taux très bas pendant longtemps. Depuis trois ans, on avait converti une grande partie de cette dette qui était basée sur l'Euribor en taux fixe, et aujourd'hui on a une dette en taux fixe à peu près à 50%, 25% sur l'Euribor et 25% sur le livret A.

La dette a baissé en 2021, en 2022 et aujourd'hui, on a un encours que vous connaissez et on a terminé l'année à 148 M€.

Les deux principaux établissements prêteurs sont la Banque Postale et la Caisse des Dépôts.

Les taux d'intérêt augmenté au cours de l'année 2022 et continuent à augmenter aujourd'hui. On s'adapte, mais comment on n'a pas fait l'emprunt ces deux dernières années, on n'est pas impactés pour l'instant.

Voilà ce que l'on peut dire sur la dette.

M. Le Président : Des questions ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : on passe au point suivant sur le règlement d'attribution des garanties d'emprunt du Département des Landes.

M-5 – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES GARANTIES D'EMPRUNT DU DEPARTEMENT DES LANDES

(Rapporteur : M. Coutière)

M. Coutière : Vous savez que l'on garantit des emprunts, notamment sur le logement. Sur le logement, on a deux types de regard, premièrement XL Habitat pour lequel on garantit 100% des emprunts. Deuxièmement, on garantit tous les organismes qui font du logement social avec lesquels on a conventionné, à hauteur de 50%. C'est un premier point.

Depuis quelques années, les banques qui financent les établissements médico-sociaux type EHPAD demandent une garantie que l'on fournit, à hauteur de 50%.

Ensuite, il y a des petites choses qui sont garanties à côté, mais je vous ai donné l'essentiel des choses.

Il y a une question qui revient souvent. C'est s'il nous reste de la marge pour garantir. Oui, on est très loin des plafonds qui nous sont autorisés au niveau des garanties que le Département peut attribuer et on a une capacité à continuer de garantir, mais on restera dans le champ. Et on avait besoin de mettre en place un règlement pour savoir comment et jusqu'où on garantissait au niveau des établissements médico-sociaux.

Voilà ce que l'on peut dire sur la garantie d'emprunt que l'on met en place. C'est plutôt l'encadrer pour qu'il y ait une règle.

M. Le Président : Des questions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : programmation pluriannuelle des investissements – autorisations de programme et crédits de paiement, je redonne la parole à Dominique Coutière.

M-6 – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(Rapporteur : M. Coutière)

M. Coutière : C'est un tableau que vous avez tous qui note toutes les Autorisations de Programme que l'on a, comment ces Autorisations de Programme se déclinent année par année entre 23, 24, 25 et ainsi de suite. Je pense que vous m'en ferez grâce.

C'est la traduction de toutes les décisions qui ont été prises par le passé et dans la préparation du budget 2023.

M. Le Président : Je pense que vous êtes suffisamment clair pour ne pas susciter beaucoup de questions.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : il y a un additif sur les ressources fiscales et financières qui nous ont été transmises très récemment, c'est pour cela qu'on vous l'a adressé il y a quelques jours.

M-7 RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES (additif)

(Rapporteur : M. Coutière)

M. COUTIERE : Je sens dans le regard de M. Dutin une admiration sans borne pour la concision de mes propos.

Sur les ressources fiscales, on avait calculé dans notre préparation de budget ce qu'on allait recevoir. On ne s'est pas trompé. Il y a moins de 1 M€ d'écart sur la totalité des dotations qui nous sont allouées. Il y a encore une incertitude sur la suppression de la CVAE. Vous en êtes tous conscients, puisqu'on la retrouve au Département, mais vous l'avez aussi dans les communes et communautés de communes et aujourd'hui, les services fiscaux sont dans l'incapacité de nous donner le calcul et l'évaluation.

Nous sommes restés sur l'évaluation qui avait été faite par nos services et vu la qualité du travail qui avait été fait avant pour évaluer ce que l'on aurait, nous pouvons leur faire confiance, nous ne devrions pas avoir une marge d'erreur trop importante.

Voilà ce que l'on peut dire.

M. Le Président : Un petit additif sur la CVAE comme vient de l'expliquer Dominique Coutière. Je pense que les parlementaires l'ont mis en exergue lors du débat sur le projet de loi de finances, on a quand même eu droit à un petit hold-up. Vous savez que la CVAE est perçue par l'Etat l'année précédente et c'est ce qu'il a perçu l'année précédente qu'il reverse aux collectivités. En fait, la CVAE de 2023, l'Etat l'a perçue l'année dernière et au lieu de reverser ce qu'il a perçu, il a fait une moyenne sur les trois dernières années. Comme ce qu'il avait perçu était bien plus élevé que ce qui avait été perçu en 2022, il a fait une économie sur le dos des collectivités, une fois de plus.

Il faut quand même le préciser. De temps en temps, il n'est pas plus mal de dire les choses quand elles sont avérées. Ce n'est pas très qualifiable.

Des questions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Le Président : je redonne la parole à Dominique Coutière pour la balance et le Budget Primitif.

M-8 – BUDGET PRIMITIF 2023

(Rapporteur : M. Coutière)

M. Coutière : Le bilan de cette session, vous l'avez en tête, au niveau de l'investissement, on a un accroissement au niveau du budget d'investissement entre 2022 et 2023. Je voudrais juste rassurer. Je me suis amusé à regarder un peu le taux de réalisation. Le budget, c'est toujours sympathique, mais on peut afficher ce que l'on veut et à la fin, on fait ce que l'on peut.

Depuis cinq ans, en réalisation, en gros on est passé de 70% à 80%. Donc, on a un budget que l'on peut qualifier de sincère parce qu'on dépend aussi en matière d'investissement de ce que les collectivités feront ou ne feront pas, on en a parlé au début avec le CRTE.

Donc, un budget au niveau de l'investissement porté de 125 à 130 M€. Je ne vais pas redétailler la totalité puisqu'on en a déjà parlé par ailleurs. C'est un investissement important. On va mettre de l'argent sur beaucoup de choses : les EHPAD, les collèges, le GPSO sous condition que l'on ait une branche qui aille jusqu'à Dax. On ne va pas faire le détail exhaustif de tout ce qui a été dit au cours de cette session. Ce serait un peu surabondant.

Au niveau du fonctionnement, on a des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté, notamment au niveau de la solidarité. Au niveau du SDIS, vous l'avez là aussi vécu tout au long de la session. On a également accompagné tout ce qui concerne les collèges, les EHPAD au niveau de l'énergie puisque ces structures-là vont souffrir de la hausse de l'énergie, que ce soit l'électricité ou le gaz. Ce sont souvent des dépenses contraintes, mais on ne revient jamais sur les politiques que l'on a mises en place depuis de nombreuses années.

Au niveau des recettes, on pense que l'on va perdre au niveau des droits de mutation et que l'on va baisser de 10 à 15%. On s'est arrêté sur un budget à 115 M€ sur les droits de mutation. Toutes les autres recettes sont des recettes qui nous sont allouées par l'Etat. On vient de parler de la CVAE et la substitution.

Tout cela fera que l'on aura un budget qui augmente de 4% à 587 M€. On arrive pratiquement aux 600 M€. On pense que tout cela devra demander un emprunt d'équilibre de l'ordre de 12 M€. Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Une politique en matière d'investissement qui fait que l'on réalise les choses que l'on fait et on améliore année après année notre ratio entre le réalisé et les budgets affichés.

Voilà ce que l'on peut dire au niveau du budget qui vous est proposé aujourd'hui et qui est réaliste et que l'on essaie de manager le plus précisément possible.

Tout cela se traduit par le rapport financier que vous avez reçu.

En section d'investissement, au niveau des dépenses : 130 M€. Au niveau des recettes : 31,4 M€. En fonctionnement, des dépenses de fonctionnement de 467,2 M€ et en recettes de 508 M€.

Voilà le budget tel qu'il s'équilibre aujourd'hui. J'ai parlé des emprunts, des droits de mutation. Voilà ce que l'on peut dire sur le budget 2023.

M. Le Président : Je vous remercie. On va passer à la phase des explications de vote puisqu'on rentre dans le vote de ce budget, la synthèse de notre session budgétaire de deux jours.

Je vais donner la parole dans un premier temps à Jean-Marc Lespade, puis à Julien Dubois et à Monique Lubin.

M. Lespade : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Il n'aura échappé à personne que le vote de ce budget 2023 se déroule dans un contexte très particulier. Bien évidemment, je fais allusion à la crise sociale, politique et démocratique qui atteint notre pays. Lorsque plus de 93% des salariés français, lorsque trois citoyens français sur quatre rejettent une réforme et ne sont donc pas, ni écoutés ni entendus, nous avons affaire à une véritable crise démocratique et je pense que l'on a atteint ce seuil où notre démocratie est en danger.

Pour revenir au contexte financier de ce vote du budget, j'ai écouté il n'y a pas très longtemps M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et passez-moi cette expression, ministre aussi de l'austérité puisque M. Le Maire a fait des collectivités le cœur de cible de la réduction de la dépense publique et donc de l'austérité. Et Dominique Courière vient de nous expliquer les contraintes dans lesquelles nous nous retrouvons de plus en plus avec, notamment, la réduction des dotations de l'État, sans compter, puisqu'une partie de nos recettes provient aussi des recettes de TVA, on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait en la matière et puis, en matière d'autres aléas, nous avons les aléas liés aux droits de mutation avec des inquiétudes par rapport à cela. Je le vois sur la commune que je connais le mieux, on enregistre une baisse significative des sessions, ce qui veut dire que nous allons avoir droit à une baisse significative de ces droits de mutation.

Le budget de notre collectivité tel qu'il nous a été présenté durant ces deux journées témoigne d'un engagement fort et réaffirmé à l'égard des landaises et des Landais, à l'égard, bien évidemment, des personnes les plus vulnérables, les personnes âgées, les personnes privées d'emploi, les handicapés, les familles.

La solidarité est effectivement une de nos compétences. C'est une compétence importante et donc forcément, notre Département fait beaucoup en la matière. Nous avons eu l'occasion de parler beaucoup de RSA. Peut-être que nous n'avons pas suffisamment redit que l'État n'avait pas compensé un certain nombre de manques à gagner au niveau de notre collectivité et je tiens ce midi à le rappeler.

En matière de solidarité, je ne vais pas citer toutes les actions, mais je tiens à relever certaines actions qui sont de notre point de vue importantes. Ce qui a trait, bien sûr, à l'habitat et au logement, mais aussi à des actions innovantes, notamment en matière d'aides sur la question de l'autisme dont on s'aperçoit que de plus en plus de familles y sont confrontées.

Monsieur le Président, vous avez eu l'occasion et à juste titre de dire que nous avons souvent tendance à mettre en exergue, à mettre en évidence les nouvelles actions et que cela nous conduisait parfois à oublier des actions récurrentes, mais qui sont très significatives et nos administrés y sont particulièrement attachés.

Là non plus, je ne vais pas faire à la liste exhaustive : le nettoyage des plages, les actions en matière d'environnement, la politique de l'eau... Je tiens, avec ma casquette de vice-Président du SYDEC chargé de l'eau et de l'assainissement, à dire que c'est une question cruciale et c'est vrai que Salima aussi a eu l'occasion de nous le dire, nous étions convaincus que notre département était relativement à l'abri en matière de ressources en eau durant ces prochaines décennies. Or, en discutant avec les techniciens du SYDEC, on se dit que peut-être que les échéances risquent de se raccourcir et que donc, nous avons tout à fait intérêt à continuer à explorer et à prospecter pour réfléchir à ne pas être en situation de complications par rapport à la question de la ressource en eau, notamment avec l'accroissement démographique auquel notre département est confronté.

Je disais que je n'allais pas décliner toutes les actions fortes dans notre département, mais il va de soi bien sûr que celles liées à l'éducation, avec des actions très emblématiques telles que le transport scolaire gratuit, l'opération un collégien un ordinateur, sont des actions qui distinguent notre Département et nous en sommes particulièrement fiers, de même les actions en matière de culture et de sport, avec cet effort supplémentaire consacré et consenti en faveur des équipements sportifs et notamment des équipements aquatiques. Je pense que tout cela va dans le bon sens.

Notre collectivité renforce sa politique de soutien à l'agriculture et au développement rural. J'ai fait partie de celle et ceux qui ont assisté au salon de l'agriculture cette année. Cela a été aussi l'occasion de discuter avec les agriculteurs landais des difficultés auxquelles ils étaient confrontés et je crois que tous ont témoigné effectivement du soutien fort de la collectivité départementale en matière d'agriculture et je crois que nous étions assez satisfaits d'écouter ce retour qui fait toujours plaisir à entendre.

Je n'oublie pas, Dominique, et je partage ton souci, que nous défendons une agriculture landaise mais avec l'objectif de la qualité de la production, comme celle aussi de la relocalisation alimentaire qui est à nos yeux tout à fait tout à fait primordiale.

En ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des infrastructures, notre Département consacre des moyens importants en faisant en sorte que l'on recherche des alternatives à l'automobile, avec le développement notamment des mobilités douces qui constituent aussi un enjeu important dans le cadre de l'objectif de transition écologique. Vous l'avez compris, nous avons quelques réserves sur le projet de GPSO, non pas que nous soyons bien sûr opposés à l'usage du train et au développement du rail, mais nous sommes plutôt favorables effectivement au développement du train du quotidien et je crois pouvoir dire qu'en la matière, en dépit des efforts conséquents de la collectivité régionale, de ce point de vue, il y a des marges d'amélioration à apporter.

Donc, dans le contexte financier dans lequel nous sommes, je lisais un slide où il était affiché que les actions de notre collectivité étaient ambitieuses, nous partageons tout à fait cette ambition. Cela signifie, vous l'avez compris, que pour toutes ces raisons, notre groupe votera ce budget 2023, un budget protecteur et ambitieux et nous partageons effectivement cette ambition.

M. Le Président : je vous remercie. Julien Dubois pour le groupe Couleurs Landes.

M. Dubois : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Vous l'aurez sans doute compris, nous sommes en désaccord avec certains choix emblématiques qui sont effectués dans ce budget et je vais plutôt insister sur cela dans notre intervention finale.

Trois grandes raisons. La première, nous allons reparler de la voirie puisque dans les orientations privilégiées, n'a pas été retenue cette compétence essentielle avec, nous en avons discuté, une baisse sur une partie de ce budget de 4 M€, 25%. Nos échanges ont permis de démontrer que ces chiffres étaient bons puisque, avec 16,4 M€ en 2022 et 12,4 M€ en 2023, il y aura 25% en moins pour entretenir le réseau routier départemental cette année. Dans un département rural ou semi-rural comme le nôtre où il n'y a pas de bus, de tramway ou de métro toutes les 10 minutes devant chez soi, la voiture reste le moyen privilégié pour se déplacer.

Donc, disposer d'un bon réseau routier, c'est répondre à un besoin qui n'est pas anodin pour le quotidien des landaises et des Landais. Ces crédits diminuent donc. Je dis bien les crédits liés à l'entretien des routes départementales, même si vous affichez un budget en stabilité sur ce qui est appelé voirie, dans lequel vous intégrez les ouvrages d'art ou encore des crédits pour diverses associations, dont celles qui touchent à la prévention routière.

Donc, vous l'avez compris, nous ne soutenons pas cette orientation et de manière corrélative, je rappelle une autre priorité, une autre revendication des communes que connaît l'ensemble des élus municipaux, des maires, celle du fauchage. Nous en avons parlé aussi, fauchage régulier des bordures des routes départementales est estimé comme insuffisant à ce jour.

La deuxième raison qui nous pousse à ne pas soutenir votre budget relève plutôt d'un désaccord sur les choix de gestion. Dans ce département, il y a 346 collectivités locales, 327 mairies, 18 intercommunalités, un Conseil départemental. 99% des collectivités que j'ai citées se débattent au quotidien avec des difficultés financières de toutes sortes car les dépenses subies s'accroissent quand les recettes restent au mieux stables. Une collectivité a pourtant la chance de ne pas connaître cette situation, c'est le Conseil départemental ; Conseil départemental qui constate cette année encore des recettes liées aux droits de mutation en augmentation, en tous cas qui atteindront pardon la somme de 115 M€. Elles sont en baisse, mais toujours avec des montants significatifs.

On en a parlé mais rapidement puisque le Conseil départemental va engranger cette année la somme de 98 M€ au titre des recettes de TVA. Là, on est en augmentation de 10 M€ et on l'a dit, un Conseil départemental qui voit une charge importante, et tant mieux, baisser, celle qui est liée au RSA puisque nous aurons sur cette ligne une économie de 2,8 M€.

Donc, on peut tous convenir, et tant mieux, qu'ici, on ne connaît pas l'angoisse des fins de mois et il convient donc de se pencher sur l'utilisation qui sera faite de ces dépenses supplémentaires. L'investissement, vous l'avez dit, sera de 130 M€ cette année. Il était de 127,3 M€ dans le budget 2022 et non pas 125 M€ comme j'ai pu le voir sur quelques documents. On est donc à 130 M€, sur une hausse de 2% de l'investissement, bien moins que l'inflation.

On peut donc estimer, comme on l'avait affirmé lors du débat d'orientations budgétaires, que notre investissement décroît en valeur absolue si on enlève les effets de l'inflation. Dans le même temps, je le rappelle aussi puisque nous l'avons dit, les Départements français s'appêtent à augmenter en moyenne leur investissement de 9%. Ceux de Nouvelle-Aquitaine, de 21% et le Grand Dax, puisque vous aviez pris cet exemple lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Président, le Grand Dax, va augmenter ses investissements de 15% cette année.

Le Conseil départemental – je sais que ces classements sont parfois décriés, était au 50^{ème} rang en termes d'investissement par habitant au niveau national. J'ai peur que cette année, nous ne gagnions pas beaucoup de places.

Dans les 23 M€ de dépenses supplémentaires que prévoit cette année le budget, seulement 2,7 M€ iront à l'investissement. Le reste, c'est à dire 20 M€, iront donc au fonctionnement. Comme en témoignent certains exemples que l'on retrouve au fil des 300 pages de tableaux, beaucoup de lignes de fonctionnement permettront d'atteindre ces 20 M€ supplémentaires. Tout ceci se fait parce que nous bénéficions de ces recettes supplémentaires liées à l'attractivité du territoire. Beaucoup de territoires et de Départements du littoral connaissent la même trajectoire des recettes.

On peut citer d'ailleurs dans les nouvelles charges de fonctionnement les subventions aux associations qui augmentent de 30%. On se félicite tous que les associations soient aidées, soient accompagnées sur notre département, mais là, on peut considérer que la générosité est de haute importance.

Et au final, le problème, parce qu'on a une hausse des recettes, une hausse du fonctionnement, tout pourrait satisfaire tout le monde, mais au final ces choix-là ont des répercussions sur la structure financière de la collectivité puisque, hors résultat antérieur de 2022 que l'on reprend, l'épargne 2023, qu'elle soit brute ou nette, l'épargne du Département est en baisse de 5,5 M€, soit -12%. Notre taux d'épargne, c'est-à-dire le rapport qui existe entre l'épargne et le niveau de recettes, puisque les recettes augmentent, ce taux d'épargne de BP à BP, passe de 9,5% à 8,1%. On a donc un taux d'épargne qui baisse de BP à BP entre 2022 et 2023.

Je rappelle aussi puisqu'il faut toujours pouvoir se comparer, que ce taux d'épargne moyen, donc 8,1% prévu dans le BP, est en moyenne pour les Départements français de 16,4%. Donc concrètement, factuellement, on est en train de constater une fragilisation au niveau de l'épargne pour notre collectivité.

Aujourd'hui, pour financer ces 30 millions d'investissements, comment fait-on ? On a de l'autofinancement lié à l'exercice 2023 pour 41,3 M€, soit 32% du financement. L'autofinancement permet de financer 32% de l'investissement, mais surtout, on finance nos investissements grâce au résultat de fonctionnement de 2022 que l'on reporte. Comme toutes les collectivités, on reporte 57,3 M€, soit 44% du financement.

Cela veut donc dire que si ces résultats antérieurs se dégradent, ce qui est envisageable vous le disiez par la crainte que l'on a sur les recettes liées aux droits de mutation, parce que nous sommes dans un environnement économique global qui peut laisser présager ce type de dégradation, le niveau de financement, le niveau d'investissement finançable par les ressources de l'exercice tomberait donc à 72 millions, plus 8 M€ d'endettement, d'emprunt si on enlève ces 57 millions de report de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, et alors que le contexte économique engendrera très certainement une baisse des recettes, comment le Département pourra-t-il maintenir son niveau d'investissement sans dégrader la dette ? La réponse est dans la question. La seule marge de manœuvre qui restera à disposition sera l'endettement qui est possible puisque les ratios d'endettement aujourd'hui du Département le permettront, mais avec des conséquences financières lourdes puisque nous devons nous endetter de manière plus forte alors même que les taux d'intérêt remonteront de manière importante.

Donc, les choix de gestion qu'on ne fait pas aujourd'hui en période de recettes importantes, en période de recettes qui restent dynamiques et importantes, ces choix de gestion que l'on ne fait pas auront des effets négatifs pour la suite et ils seront à faire dans un contexte qui sera beaucoup plus compliqué.

Donc aujourd'hui, pour résumer, nous bénéficions de ce fort dynamisme qui reste sur les recettes, mais attention, notre taux d'épargne et l'épargne nette est telle que des choix seront à faire très rapidement si ce dynamisme des recettes ne continue pas.

Pour ces désaccords sur certains choix emblématiques et certaines orientations et pour cette incertitude qui pèsera sur nos choix à l'avenir, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. Le Président : Je vous remercie. Mme Lubin.

Mme Lubin : Merci Monsieur le Président.

Ce que je retiendrai au nom de mes collègues du groupe Socialiste et Apparentés, c'est que, décidément, le Conseil départemental est la collectivité de tous les landais et que la majorité du Conseil départemental a le souci de protéger effectivement tous les landais, j'ai envie de dire de leur naissance jusqu'à leur disparition, bien évidemment en s'accaparant pleinement les compétences qui sont les siennes, mais en allant aussi au-delà de ses compétences.

Je ne vais pas reprendre tout ce que fait le Département. Je vais reprendre trois ou quatre choses qui pour cette année me paraissent très importantes et notamment, les efforts qui sont faits en matière de dépendance et d'accompagnement des personnes âgées. C'est une des compétences principales du Département et heureusement que les Départements sont là et heureusement que le Département des Landes mène la politique qu'il mène depuis des années parce que si nous attendions la grande loi dépendance qui a été promise par le Président de la République depuis le début de son premier mandat, eh bien, je pense que nous risquerions d'attendre encore longtemps compte tenu de ce que nous avons l'occasion d'entendre et donc, de voir arriver au niveau national.

Moi, je retiendrai que cette année, nous allons augmenter notre participation à l'investissement pour les EHPAD. Cela veut dire quoi ? Moi, je vais parler aux landais qui nous écoutent. Je ne sais pas s'ils sont très nombreux, en tous cas s'ils sont nombreux, je ne suis pas sûre que beaucoup aient parfaitement bien compris ce que vous venez de dire, Monsieur Dubois, mais j'aurais l'occasion d'y revenir.

Je vais juste expliquer aux landais qui nous écoutent que quand le Conseil départemental met de l'argent pour aider leur collectivité, leur CCAS, leur CIAS, à investir dans un EHPAD, c'est-à-dire à le construire, à le rénover, c'est le prix de journée qu'ils devront payer au final qui sera moindre.

Quand le Conseil départemental décide de créer un fonds énergie pour aider les EHPAD à faire face aux factures d'électricité qui, comme tout le monde le sait, sont faramineuses cette année, c'est de l'argent en moins que devront sortir les résidents parce que si nous ne faisons pas cela, les EHPAD seront obligés d'augmenter la facture quotidienne des résidents à une hauteur très importante.

J'ai commencé par la fin ; j'aurais dû commencer par le début. Toute notre politique en faveur de la petite enfance, mais également les collèges. Vous avez vu que nous continuons à investir durablement dans tous les collèges et il n'est qu'à entendre les enseignants qui arrivent des autres départements pour nous dire à quel point ils sont satisfaits des conditions d'enseignement dans ce département. Mais vous savez, il y a longtemps que j'ai compris une chose pour ma part et je pense que je ne suis pas la seule. C'est que les landais de vieille souche dont je fais partie ne se rendent plus tellement compte finalement de la qualité des politiques qui sont menées ici et ce sont souvent ceux qui sont partis pour mieux revenir ou ceux, et nous en accueillons beaucoup, qui arrivent d'autres départements qui nous rappellent à quel point ici nous avons été en capacité de mener des politiques innovantes et depuis longtemps.

Je citerai aussi les aides à l'agriculture, la crise aviaire, le vaccin qui arrive et les aides que nous allons apporter à tous ces producteurs pour les aider à faire face à ces frais sur le nouveau vaccin qui seront très importants.

Je citerai bien évidemment le logement. Dans un département qui accueille toujours un nombre important de nouveaux arrivants, nous avons besoin de logements, dans un département avec une zone côtière très dynamique qui voit monter les prix du logement, qui voit monter l'occupation estivale ou touristique des logements et donc, qui voit moins d'offres pour ceux qui ont besoin de se loger à l'année, il faut mener des politiques en matière de logement. Alors nous, nous les menons par ce que nous faisons en matière d'aides financières pour tous ceux qui construisent du logement, mais ce n'est pas le Département qui construit des logements, ce sont les collectivités locales. Et puisque vous aimez bien que l'on fasse des statistiques, des recherches, la prochaine fois j'aimerais bien que l'on fasse un point sur les collectivités qui construisent du logement dans ce département, avec la progression sur les 20 dernières années et puis aussi, ce qui se passe, pourquoi pas, depuis les 5 dernières années et on verra où se construisent les logements dans ce département. On verra réellement qui a la conscience et l'envie de loger tous les landais, quel que soit leur revenu.

Je terminerai sur ce que nous faisons hors compétences, Monsieur le Président, vous l'avez répété, à de nombreuses reprises sur ces deux derniers jours, nous continuons à investir ou à aider au fonctionnement sur des compétences qui ne sont pas les nôtres. Et quand je regarde notamment ce que nous sommes capables de faire dans ce département en matière d'économie grâce aux syndicats mixtes que nous ne pourrions absolument plus faire si nous n'avions pas mis en place ces syndicats mixtes il y a de nombreuses années. Je suis quand même un peu fière, excusez-moi d'être landaise, quand je regarde ce qui se passe, notamment sur Marenne-Adour-Côte-Sud avec ces centaines d'emplois que l'on voit arriver et quand je regarde sur mon canton, en me disant qu'Agrolandes portera ses fruits et qu'un jour - bien sûr, nous ne serons pas dans la dynamique de MACS, c'est impossible - mais un jour, et cela commence, nous verrons les fruits de cet investissement, oui je suis satisfaite de ce que nous menons comme actions sur ce Département, dans un contexte financier qui n'est pas évident pour les Départements parce que nous n'avons plus aucune autonomie fiscale. Nous le savons et donc, bien évidemment, nous sommes obligés de faire avec ce que l'on nous donne, si je puis dire, et la démonstration est faite qu'avec la suppression de la CVAE, on va nous en donner finalement encore moins.

Oui, nous avons des droits de mutation importants. C'est ce qui finalement nous reste et je ne peux même pas parler d'autonomie parce que le Conseil départemental n'est pas directement responsable de la progression ou non de l'immobilier sur le département, mais j'ai quand même, et cela me revient chaque année, pardonnez-moi mon cher collègue de Couleurs Landes, mais je me souviens quand même que l'une de vos premières interventions ici a été pour dire que l'on aurait dû baisser les taux de ces droits de mutation. Heureusement que nous ne l'avons pas fait.

Malgré tout, nous arrivons à continuer à investir et surtout à fonctionner pour tous les landais parce que moi, ce que je voudrais que les landais retiennent de cette session, c'est tout ce que nous pouvons continuer à faire. Il y a eu les aides aux associations, les investissements sur les piscines, directement en lien avec les élèves de 6^{ème} qui doivent apprendre à nager, ainsi de suite. C'est vraiment la collectivité qui s'adresse à tous les landais et dans cette salle, nous avons toujours eu présent à l'esprit l'impérieuse nécessité d'accompagner tous les landais, quels qu'ils soient, à tous les moments de leur vie et surtout, quels que soient leurs revenus et heureusement, parce que quand je vois ce qui se passe au niveau national où nous allons payer extrêmement cher le quoi qu'il en coûte et où ce sont toujours les mêmes qui le payeront, toujours les mêmes, parce que la réforme des retraites en est un exemple extraordinaire et je pourrais vous apporter la preuve que cette réforme est inique, qu'elle n'est absolument pas nécessaire à l'instant T et qu'elle va faire payer les plus modestes.

Cette loi sur la dépendance qui n'arrive pas, c'est la même chose. C'est la même chose parce qu'on nous parle beaucoup du soin aux personnes âgées. On nous parle beaucoup de ces métiers que l'on a mis en avant à une certaine époque et que l'on maltraite aujourd'hui. On nous parle beaucoup de tout cela, mais qu'est-ce qu'il y a en face ? Qu'est-ce qu'on met en place en face ? Absolument rien. Et on met tellement absolument rien que maintenant, on nous parle tout le temps du virage domiciliaire parce qu'il n'y a plus d'investissements dans les EHPAD dans ce pays. Il n'y a plus aucune place d'EHPAD créé parce qu'il n'y a pas d'investissements pour aider tous les métiers du soin à prospérer, les salaires à augmenter, les transports à organiser. Il n'y a absolument aucun investissement. On nous parle du virage domiciliaire sans mettre aucun moyen en face. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce sera aux Départements de se débrouiller et surtout à chacun individuellement à organiser le financement des soins dans le cadre d'une future dépendance. Et donc, il y a ceux qui pourront et comme d'habitude, ceux qui ne pourront pas. C'est ce qui est

organisé au niveau national. Et moi, ce que je constate, c'est que dans les Départements, partout il y a des trésors d'énergie qui sont déployées pour pouvoir pallier tous ces manquements et pour pouvoir faire face à un certain nombre de politiques.

Oui, dans ce Département nous avons une bonne santé financière et oui, dans ce Département, comme sur toute la zone côtière, nous avons des droits de mutation importants qui nous permettent de faire face. Et oui, Monsieur Dubois, nous savons que cela peut ne pas durer, mais sur le volet financier je laisserai répondre le vice-Président en charge des finances et le Président, mais nous ne vous avons pas attendu pour savoir que cela peut à un moment décliner, s'arrêter non, mais en tous cas décliner, et que nous aurons à faire face. Et si justement nous avons pris tant de soins baisser la dette dans ce Département, à faire en sorte qu'il n'y en ait quasiment pas, c'est bien parce que nous avons la connaissance du fait qu'un jour ou l'autre peut-être, pour fonctionner nous n'aurons pas d'autres moyens pour continuer investir que de faire appel à cette dette puisque de toute façon, nous n'avons plus aucune autonomie fiscale, qu'on nous a complètement serrés de tous les côtés et qu'on nous demande de mener des politiques sans nous en donner finalement les moyens ou sans nous laisser libres d'en avoir les moyens.

Alors oui, il y a un moment que nous avons vu venir. Il y a un moment que nous avons prévu. Et peut-être qu'un jour la dette réaugmentera, mais nous l'assumerons et jusqu'à maintenant, nous vous faisons confiance pour nous faire remarquer à ce moment-là que la dette réaugmentera. Vous nous faites remarquer que, certes, notre niveau de dette est peu important, mais quand même, du bout des lèvres.

Quant à vos classements, 50^{ème}, 90^{ème}, 315^{ème}...Il y a longtemps que vous nous faites cela. Nous avons même eu droit à des petits livrets. Malgré tout, les landais sont sages puisque finalement, c'est à nous qu'ils ont fait confiance. Je m'arrêterai là. J'aurais encore beaucoup de choses à dire ; je pourrais y passer beaucoup de temps.

Nous sommes comptables, parce que majoritaires, de la politique que nous menons dans ce Département et une fois de plus, je dirai que nous sommes satisfaits des orientations que le Président nous propose, que nous soutenons parce que nous menons avec lui ces politiques-là. Nous avons confiance en l'orientation budgétaire et financière qui est donnée et nous ne nous contentons pas de regarder des tableaux ou faire des équations, même si je sais que notre vice-président le fait parfaitement. Nous parlons aux landais de leur quotidien et nous le faisons dans le respect des finances qui nous sont attribuées et par là même dans le respect de leur portefeuille parce que tout ce que nous faisons, c'est pour faire en sorte de leur apporter la meilleure qualité de vie possible dans ce département, quels que soient je le répète- et nous nous en enorgueillons, leurs revenus.

Monsieur le Président, bien évidemment, nous voterons le budget que vous nous proposez et nous continuerons bien évidemment à vous apporter toute notre confiance.

M. Le Président : Je vous remercie. Dominique Coutière souhaite apporter quelques éléments de réponse par rapport à l'analyse financière qui a été présentée par notre collègue Julien Dubois.

M. COUTIERE : Juste une chose. Le 125, 127,5, ce n'est pas bien. Le budget d'investissement était de 125. Il y a eu 2,5 M€ de renégociation de dette. Cela n'a rien à voir. On peut continuer à prendre des choux et des carottes. Cela ne sert à rien. On est passé de 125 à 130.

Autre point que je vous ai souligné tout à l'heure, on essaie d'avoir des budgets sincères et on améliore chaque année la réalité par rapport au budget qui a été proposé. Je ne sais pas combien c'est chez vous, mais 80%, cela commence à faire beaucoup pour une collectivité, surtout une collectivité qui dépend des dépenses des autres. Je trouve que 80 % c'est très honorable.

Je pense que vous auriez pu citer notre rang pour la dette par habitant. Cela aurait été sympa.

Et oui, on l'a faite baisser On est parmi les Départements les moins endettés de France, dans les dix premiers. On va continuer comme cela et la dette, comme l'a dit Monique Lubin baisse quand on le peut et on s'en servira. Le seul but est que l'on puisse maintenir la totalité des politiques que l'on a faites jusqu'à maintenant.

Ensuite, je n'ai pas compris. L'épargne qui baisse devrait se traduire par un endettement qui monte, mais cela se traduit quand même par une dette qui baisse.... Le truc a été un peu compliqué. Je n'ai pas le niveau. Je ne comprends pas tout. On va arrêter là, mais soyez honnête, 125, 130. Et on est assez fiers de la gestion que l'on a faite. Vous parlez du taux d'épargne sur les budgets. Ce qui va compter à la fin, c'est ce qui va se réaliser. J'arrête.

M. Le Président : Je pense que l'on a été suffisamment courtois. Ce n'est pas la peine de s'interpeller comme cela. On ne s'entend plus.

Comme il est 14h, je ne veux pas non plus que certains d'entre vous tombent d'inanition. Je vais conclure très rapidement.

Je crois que durant deux jours, on a exposé à la fois la reconduite d'un certain nombre de politiques, on a initié des politiques nouvelles en matière d'équipements sportifs. On augmente notre investissement, en matière d'éducation. On a modifié un certain nombre de choses. On augmente notre investissement. On peut toujours considérer que ce n'est pas suffisant en termes d'augmentation.

Le soutien aux collectivités est largement présent, mais il est quand même largement dépendant de la capacité des collectivités à investir elles aussi. D'un côté on ne peut pas dire, vous ne mettez pas assez de moyens à la disposition des collectivités, sauf que là, on est étroitement dépendants de la capacité des uns et des autres à porter des projets.

On y reviendra tout à l'heure, parce que je pense que vous avez fait une petite confusion dans mon propos du débat d'orientations budgétaires. Je n'ai jamais évoqué l'Agglomération du Grand Dax, j'ai évoqué la Ville de Dax, mais on va y revenir, ne vous inquiétez pas. J'ai le budget que vous avez adopté cette semaine. Donc, on va pouvoir revenir sur les chiffres.

Aujourd'hui, je pense que ce qui est notable dans les politiques que nous menons, Mme Lubin l'a redit tout à l'heure, c'est tout ce qui touche le quotidien des landaises et des landais. C'est quand même la préoccupation principale et là, je ne crois pas que l'on puisse venir nous reprocher de venir en dehors de nos compétences.

En termes de politique en direction des personnes âgées, que ce soit au domicile, en établissement ou dans le développement de logements dits intermédiaires avec les résidences autonomie ou l'habitat inclusif, je crois que l'on y met de plus en plus de moyens qui viennent aussi soulager largement les finances d'un certain nombre de collectivités parce que si la tendance qui avait été observée ces dernières années sur la dégradation des comptes des CIAS allait se poursuivre, on sait très bien à l'arrivée qu'il y aurait eu une dégradation de plus en plus importante du service rendu aux personnes âgées dans notre département et je crois que les mesures que nous avons prises ces deux dernières années permettent au moins de stopper cette dégradation et on voit que les déséquilibres financiers des budgets des CIAS sont en train de se stopper ou de commencer à diminuer pour certains compte tenu des moyens de soutien qu'a présentés Paul Carrère hier.

On peut toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Je vous l'accorde parce qu'on peut toujours penser que l'on pourrait mettre plus d'argent sur certains secteurs.

Par contre, je vous le dis sincèrement – je conçois qu'il ne soit pas facile d'être dans l'opposition – là où vous n'êtes pas de très bonne foi, c'est sur la voirie. Les crédits augmentent et vous nous dites qu'ils baissent parce que vous ne voulez pas voir la voirie dans sa globalité, c'est-à-dire que vous réduisez - à chaque fois, on va faire du découpage en saucisson – et vous dites : « C'est sur l'entretien de la bande de roulement que vous diminuez les crédits. »

C'est quand même l'enveloppe en investissement la plus importante en matière de budget avec celle qui concerne les collèges. Quand vous avez à gérer une enveloppe globale, bien sûr, vous avez dedans à la fois les ouvrages d'art, à la fois l'entretien des routes départementales, et vous faites des arbitrages. Je pense que vous auriez vu d'un mauvais œil que l'on ne réalise pas le pont de Dax parce qu'on aurait dit qu'il fallait continuer à augmenter la bande roulement.

Je crois que vous avez quand même cette honnêteté, si vous avez regardé les dépenses que nous avons faites en matière d'entretien des routes départementales l'année dernière, vous avez vu qu'il y avait une augmentation sensible l'année dernière parce qu'on a eu l'opportunité de mettre des moyens supplémentaires l'année dernière.

Si vous comparez par rapport à l'année dernière, vous voyez sur ce poste-là une diminution. Si vous regardez par rapport à il y a deux ans, vous allez voir que l'on est encore en augmentation. C'est très artificiel comme analyse. Je conçois qu'il soit difficile, quand on est dans l'opposition, d'essayer de trouver des poux dans la tête de gens qui n'en ont pas.

Ensuite, vous vous êtes lancé sur la gestion financière, en venant extraire de votre analyse que notre épargne nette commencerait à baisser parce qu'on ne prend pas en compte le résultat. Le résultat c'est quoi ? C'est l'épargne constituée des années antérieures. Donc, venir nous expliquer que l'épargne baisse alors qu'elle n'a fait que croître ces dernières années, c'est spécieux comme analyse.

Je conçois que cela puisse être frustrant, surtout quand sur votre commune, sur l'exercice antérieur, vous avez fait un déficit global de près de 1 M€. Je conçois que vous puissiez être envieux des résultats des autres collectivités quand vous, vous n'êtes pas capable de dégager d'excédent. Report, solde d'exécution négatif : 945 374,14 €. C'est ce que vous avez adopté.

En matière d'investissement, l'année dernière vous inscrivez à votre budget 7 946 510 €. Cette année, 6 789 886,66 €. Cela fait moins 14,6%.

Venir nous reprocher que l'on passe de 125 à 130 quand, dans le même temps, vous passez de 8 à moins de 7, je conçois... C'est à votre niveau. J'ai beaucoup de mal, mais parfois, j'arrive à mettre au niveau de mes adversaires. Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ?

A un moment donné, je pense que l'on peut débattre de façon sincère des politiques et on peut ne pas être d'accord. Tout à l'heure, vous avez porté un débat sur le revenu de solidarité active. Pour moi, ce sont des débats de fond où on peut avoir des approches différentes, mais si on résume la prise de position que vous avez faite durant ces deux jours, vous n'avez pas voté le dossier sur le RSA, et je le conçois ; vous n'avez pas voté le dossier sur les déchets qui faisait 400 000 € environ et vous avez adopté tout le reste. Et sur la voirie, excusez-moi, et vous étiez en cohérence avec ce que vous disiez. Mais sur toutes les politiques qui sont au cœur de nos préoccupations en matière de solidarité, mis à part le RSA, vous avez tout validé.

On va poursuivre notre route et je conclurai simplement par le fait qu'on a anticipé et préparé l'avenir et du moins, un avenir qui pourrait certainement, si la tendance des droits de mutation se poursuit comme cela, certainement être moins favorable qu'il ne l'a été ces dernières années et c'est la raison pour laquelle on a constitué cette épargne et que l'on a désendetté, pour pouvoir demain toujours maintenir l'investissement et, s'il le faut, pouvoir investir parce qu'on a de la marge de manœuvre en la matière. C'est pour cela que je ne suis pas inquiet pour la collectivité.

Après, vous avez opposé toutes les collectivités qui souffraient. D'un côté, il y a le Département qui se porte bien et de l'autre, toutes les communes qui souffrent. Je vous invite à regarder une analyse précise de la situation financière de toutes les collectivités et vous verrez là aussi, heureusement, que dans ce pays toutes les collectivités ne se portent pas trop mal. Je vous renvoie, parce que ce n'est pas ma lecture préférée, aux différents rapports de la Direction Générale des collectivités locales et de la Chambre Régionale des Comptes.

Je finirai par vous paraphraser parce que c'est ce que vous avez déclaré à vos opposants pas plus tard que cette semaine : « Je comprends votre frustration quand vous voyez le Département avancer et se transformer. » Voilà, en conclusion, pour reprendre vos paroles presque mot à mot ; dans la mesure où vous évoquez la Ville et je me suis placé à un autre niveau. C'est pour mes collègues qui ne l'avaient peut-être pas lu.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet. **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

Je vous remercie. Je vous souhaite un bon appétit et surtout, n'oubliez pas de signer à la sortie les documents budgétaires et je vous donne rendez-vous le 14 avril pour la prochaine commission permanente.

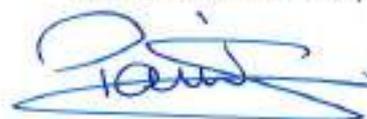
La séance est levée à 14h10

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance,



Julien PARIS